

UNION PANAFRICAINNE DES POSTES (UPAP)



**RAPPORT DE LA 39^{EME} SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UPAP**

Victoria Falls, Zimbabwe

21 au 22 juin 2021

SOMMAIRE

NOTE DE PRESENTATION.....	3
1. INTRODUCTION	4
2. PARTICIPATION.....	4
3. CEREMONIE D’OUVERTURE OFFICIELLE	4
4. REUNION DES CHEFS DE DELEGATION	5
5. VERIFICATION DU QUORUM.....	5
6. MOT D’OUVERTURE DU PRESIDENT.....	5
7. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL	6
8. RAPPORT DU PRÉSIDENT SORTANT	6
9. ELECTION ET INSTALLATION DU BUREAU.....	9
10. RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETAIRE GENERAL POUR LA PERIODE 2019/2021	9
11. EXAMEN ET ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DES COMMISSIONS TECHNIQUES, DU COMITE AFRICAIN DE SOUTIEN ET DES FORUMS.....	10
11.1 Commission « Exploitation et Technologies »	10
11.2 Commission « Politique, Stratégie et Gouvernance ».....	12
11.3 Forum des DG des Opérateurs désignés	13
11.4 Forum des régulateurs postaux	14
11.5 Comite africain de soutien (CAS).....	15
11.6 Rapport de l’Auditeur externe sur les comptes de l'Union pour les exercices clos au 31 mai 2019 et au 31 mai 2020	17
11.7 Commission « Finances et Administration »	18
12. EXAMEN ET ADOPTION DU RAPPORT DE LA 39 ^{EME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D’ADMINISTRATION	20
13. EXAMEN ET ADOPTION DU RAPPORT QUADRIENNAL DU CONSEIL D’ADMINISTRATION ET RECOMMANDATION A LA 10 ^{EME} SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES PLENIPOTENTIAIRES	21
14. DATE ET LIEU DE LA 40 ^{EME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D’ADMINISTRATION	21
15. DIVERS.....	21
16. SEANCE DE CLOTURE	21
17. ANNEXES	23
18. ALLOCUTIONS DE CLOTURE	343
19. COMMUNIQUE FINAL.....	344
20. MOTION DE REMERCIEMENT.....	344

NOTE DE PRESENTATION

La 39^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP) s'est tenue du 21 au 22 juin 2021, à l'**hôtel Kingdom** de Victoria Falls au Zimbabwe. Elle a été précédée des réunions virtuelles des Commissions administratives et techniques et du Comité africain de soutien, du Forum des DG des Opérateurs désignés et du Forum des régulateurs postaux du 7 au 14 juin 2021. Le présent rapport, auquel sont annexées toutes les décisions et résolutions retrace de manière synthétique le déroulement des travaux de ces assises.

1. INTRODUCTION

La 39^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP) s'est tenue du 21 au 22 juin 2021, à l'hôtel **Kingdom** de Victoria Falls au Zimbabwe, à l'aimable invitation du gouvernement de la République du Zimbabwe.

Elle a été précédée des réunions virtuelles des Commissions administratives et techniques et du Comité africain de soutien du, Forum des DG des Opérateurs désignés et du Forum des régulateurs postaux du 7 au 14 juin 2021.

2. PARTICIPATION

Les Etats membres suivants du Conseil d'administration ont participé aux travaux de cette session :

Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Egypte, Kenya, Madagascar, Mali, Mozambique, Niger, Nigeria, Ouganda, Sénégal, Soudan, Tanzanie, Tchad, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

Les membres suivants du Conseil d'administration étaient absents : **République du Congo et Gabon.**

Ont pris part comme observateurs :

Etats membres : **Afrique du Sud, Algérie, Bénin, République Démocratique du Congo, Eswatini, Ghana, Guinée, Malawi, Maroc, Namibie**

Organisations partenaires et Unions restreintes : Union postale de l'Asie-Pacifique (APPU), Belgique, La Poste de Chine, Association des régulateurs de la communication de l'Afrique australe (CRASA), Groupe La Poste France, Ambassade du Japon à Harare, Poste du Japon – Japon, Ministère des Affaires Internes et de la Communication du Japon, MailAmericas, Association des opérateurs postaux d'Afrique australe (SAPOA), Union postale universelle (UPU), Services postaux des États-Unis (USPS – Membre associé), Conférence des postes des Etats de l'Afrique de l'ouest (CPEAO)

La liste complète des participants figure en **annexe I**

3. CEREMONIE D'OUVERTURE OFFICIELLE

La cérémonie d'ouverture officielle a été présidée par le ministre des TIC, des Services Postaux et de Messagerie du Zimbabwe, **Dr Jenfan Muswere** (MP). Étaient présents, l'**Hon. Richard Moyo**, ministre d'Etat chargé des Affaires Provinciales et de la Dévolution (Matebeleland, Sud du Zimbabwe), l'**Hon. Puti**, vice-ministre des TIC, des Services Postaux et de Messagerie du Zimbabwe, **Dr. Eng. S.M. Kundishora**, Secrétaire permanent du Ministère des TIC, des Services postaux et de Messagerie du Zimbabwe, et Président du Conseil d'administration de l'UPAP, le Secrétaire général de l'UPAP, **M. Younouss Djibrine**, le Directeur Général adjoint du Bureau international de l'UPU, **M. Pascal Clivaz** (à distance), **Dr Gift**

Machengete, Directeur général de l'Autorité de régulation des postes et télécommunications (POTRAZ) du Zimbabwe et M. **Sifundo Chief Moyo**, Directeur Général de la Poste du Zimbabwe (ZIMPOST).

Les allocutions et discours d'ouverture disponibles figurent en **annexe II**.

4. REUNION DES CHEFS DE DELEGATION

L'article 4 du Règlement intérieur du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (2009), exige que la session d'ouverture du Conseil soit précédée d'une réunion des chefs de délégation et du Secrétaire général de l'Union, en vue de se concerter et de s'accorder sur l'élection du Bureau, le projet d'ordre du jour ainsi que le programme de travail. En raison du format hybride de la session, le Secrétariat général a proposé que le Conseil se passe de la réunion des chefs de délégation, et que le bureau actuel continue ses fonctions jusqu'au 1^{er} juillet 2021, date à laquelle le nouveau bureau sera installé. En conséquence, le Mozambique suivi de l'Égypte, de la Zambie, de la Tanzanie, du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire etc. ont soutenu la proposition.

5. VERIFICATION DU QUORUM

L'article 29 du Règlement d'exécution de la Convention (2018) prévoit que le quorum est constitué des deux-tiers (2/3) des États membres du Conseil. 2/3 des États membres se traduisent par quatorze (14) États membres présents. Après un appel nominal, il a été confirmé que dix-huit (18) États membres du Conseil sur vingt (20) étaient présents. Par conséquent, le quorum avait été établi conformément aux dispositions de l'article 9 du règlement intérieur du Conseil d'administration.

6. MOT D'OUVERTURE DU PRESIDENT

Après avoir annoncé que le quorum requis est atteint, le Président du Conseil a ouvert la séance à 10h30 TU. Il a souhaité la bienvenue aux délégués en leur demandant de participer activement aux délibérations.

Avant de poursuivre avec les points inscrits à l'ordre du jour, il a reconnu la présence des partenaires suivants qui se sont inscrits pour participer à la session du Conseil et étaient soit physiquement présents, soit participant à distance :

- a) Union postale Asie-Pacifique (APPU) ;
- b) Association des régulateurs des communications d'Afrique australe (CRASA) ;
- c) Ambassade du Japon à Harare ;
- d) Ambassade d'Algérie à Harare ;
- e) Groupe La Poste France ;
- f) Poste japonaise ;

- g) LLEIDA NET
- h) Ministère de l'Intérieur et des Communications – Japon ;
- i) MailAmericas ;
- j) Association des opérateurs postaux d'Afrique australe (SAPOA) ;
- k) La Poste de la République populaire de Chine ;
- l) Services postaux des États-Unis (USPS) ;
- m) Union postale universelle (UPU) ;
- n) Conférence postale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (WACPO).

Chaque partenaire s'est ensuite vu accorder trois (3) minutes pour délivrer des messages de bonne volonté et de solidarité avec l'Union. Aussi, les partenaires suivants ont-ils délivré leurs messages de soutien et de solidarité à savoir :

- i). MailAmericas ;
- ii). USPS ;
- iii). France ;
- iv). SAPOA ;
- v). Belgique ;
- vi). CRASA.

7. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL

Le Conseil a adopté le projet d'ordre du jour et de programme de travail tel qu'indiqué à la section 4 ci-dessus. L'ordre du jour adopté figure à l'**annexe III** du présent rapport.

8. RAPPORT DU PRÉSIDENT SORTANT

Le Directeur Général de la POTRAZ a présenté au nom du président, le rapport dont les points saillants portaient sur les principaux domaines suivants :

- a) **la Présidence de la 38^{ème} session** ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP en juin 2019, à Ouagadougou au Burkina Faso ;
- b) **les activités menées au cours de l'exercice sous revue :**
 - i. Thème de la célébration de la journée 2020 de l'UPAP ;
 - ii. Programme d'activités pour l'exercice 2019/2020 ;
 - iii. Budget de l'Union pour l'exercice 2019/2020 ;
 - iv. Nomination d'un nouvel auditeur externe - Ernest & Young.

Concernant la nomination de l'auditeur externe pour la période sous revue, la contribution du Mali a été insérée au rapport comme suit :

Le Secrétariat général, conformément à cette décision, a procédé au recrutement du cabinet Ernst & Young pour auditer les comptes de l'union. Ledit cabinet a vu son contrat renouvelé compte tenu de la qualité de son travail.

c) Défis :

- i. **Restructuration du Secrétariat général** - La mise en œuvre de la nouvelle structure adoptée a commencé et l'est progressivement sous réserve de la disponibilité de fonds. Actuellement et surtout en raison du manque de financement durable, la plupart des postes critiques restent vacants à l'exception de celui de Directeur du Cabinet du Secrétaire général ; cette situation nécessite une attention urgente et doit être résolue sans plus tarder ;
- ii. **Le financement de l'Union et du budget** – Le financement reste toujours un défi de taille en raison de la réduction du plafond budgétaire approuvée par la 9^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires, qui est passé de **1 721 052 \$EU** à **1 670 496 \$EU** après la redistribution des priorités des activités par le Secrétariat général conformément aux directives du Conseil. Cela constitue un défi financier permanent qui entrave la mise en œuvre complète et parfaite de toutes les activités approuvées pour le cycle quadriennal ;
- iii. **La représentation des Etats membres dans les commissions de l'UPU** ainsi que dans les organes de l'UPU reste encore faible. Les membres qui ont été élus au Conseil d'Administration (CA) et au Conseil d'Exploitation postale (CEP) n'ont pas exprimé leur intérêt à représenter l'Union surtout en qualité de président ou de vice-président des diverses commissions et groupes de travail ;
- iv. **La représentation des fonctionnaires de l'UPAP aux réunions de l'UPU** est insuffisante en raison des mesures d'austérité imposées par le Conseil ;
- v. **L'actuel mais obsolète barème des contributions financières annuelles** au budget de l'Union et l'incapacité des États membres à payer à temps leurs contributions financières statutaires, affecte également la mise en œuvre harmonieuse des activités de l'Union ;

- vi. **Les contraintes liées au financement du projet de construction de l'immeuble de l'UPAP** compte tenu de la nécessité d'en assurer la viabilité et la revue à la hausse subséquente du ratio d'endettement sur fonds propres qui font que l'UPAP doit déboursier une contribution supplémentaire d'1 million de \$EU en espèces. La situation financière actuelle n'a pas permis de progresser de façon adéquate dans cette entreprise. De plus amples détails ont été par la suite fournis au Conseil par le président de la Commission Finances et Administration.

d) Perspectives

- i. le paiement de la contribution financière annuelle obligatoire au budget de l'UPAP au cours des six premiers mois de l'exercice clos au 30 novembre de chaque année. Cela permettra non seulement au Secrétariat général de planifier et d'exécuter les activités approuvées aisément, mais elle permettra également aux États Membres d'éviter la surtaxe statutaire de 2% pour cause de règlement tardif des contributions annuelles.
- ii. la revue du barème actuel des contributions financières en vigueur depuis la 4^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires tenue en 1996.
- iii. un vibrant appel aux Etats membres élus au CEP/CA pour une présence et une participation plus effective aux réunions de l'UPU ;
- iv. une profonde gratitude au Gouvernement et au peuple de la République Unie de Tanzanie pour leur engagement dans l'aboutissement malgré quelques écueils de la mise en route du projet de construction de l'immeuble de l'UPAP.

Le président a exhorté les États membres à verser des contributions financières volontaires en sus des sommes versées/promises lors des célébrations du 40^{ème} anniversaire à Arusha en janvier 2020, pour assurer l'exécution du projet de construction de l'Immeuble de l'UPAP qui va honorer l'ensemble de la Communauté postale africaine.

Concernant le financement de l'Union et le budget, le Conseil a noté qu'il était nécessaire d'aligner les activités de l'Union sur celles de l'UPU afin de garantir qu'il n'y ait pas de décalage entre la Stratégie postale mondiale et le budget connexe avec le Plan d'action et le budget de l'UPAP.

Le Conseil a pris note du rapport présenté par le Président.

L'intégralité dudit rapport figure en **annexe IV**.

9. ELECTION ET INSTALLATION DU BUREAU

L'article 4 du Règlement intérieur du Conseil d'administration stipule que lors de la réunion d'ouverture et sur proposition d'un (1) Etat membre appuyé par deux (2) autres Etats membres, le Conseil élit son Bureau, composé d'un (01) président, de deux (2) vice-présidents et de deux (2) rapporteurs. Le Secrétariat général assure le secrétariat de la réunion sous la supervision des deux (2) rapporteurs.

Le bureau a été constitué tel que convenu à la section 4 ci-dessus comme suit :

Président	:	Zimbabwe
1^{er} vice-président	:	Madagascar
2^{ème} vice-président	:	Sénégal
Rapporteurs	:	Gabon et Tunisie

Compte tenu du peu de temps disponible d'ici à l'élection du prochain bureau, le bureau sortant a été autorisé à exercer ses fonctions pendant toute la durée de la 39^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration, jusqu'à la Conférence des plénipotentiaires et effectuera la passation des charges au bureau nouvellement installé lors de la 10^{ème} session extraordinaire du Conseil d'administration qui se tiendra virtuellement le 1^{er} juillet 2021.

10. RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETAIRE GENERAL POUR LA PERIODE 2019/2021

Le Secrétaire général a présenté son rapport au Conseil pour la période 2019/2021 qui couvrait des axes importants suivants :

- environnement des affaires ;
- performance réalisée ;
- fonctionnement courant de l'Union ;
- questions relatives à la politique, la régulation et la gouvernance ;
- gestion financière et pratiques en la matière ;
- ressources humaines ;
- activités des centres de formation régionaux ;
- Coopération ;
- projets structurants ;
- conférences et ateliers internationaux ;
- défis et actions entreprises/envisagées ;
- perspectives/attentes pour le prochain exercice ;
- conclusion.

Le Conseil a exprimé sa satisfaction relativement au rapport annuel d'activités présenté par le Secrétaire général lors de la 39^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration. Le Conseil a félicité le Secrétaire général et l'ensemble de son équipe pour le travail abattu, malgré les difficultés exposées. Le rapport a été adopté en tenant compte des observations suivantes :

Concernant l'environnement des affaires – il faut noter que les conflits qui viennent de se créer « de facto » affectent le bon fonctionnement de l'activité postale ;

En ce qui concerne le paiement tardif des contributions statutaires des États membres, il était nécessaire d'aligner correctement l'exercice financier de l'Union sur ceux de la plupart des États membres, à savoir que l'exercice budgétaire commence en janvier de chaque année. Cela pourrait également se réaliser si la Conférence des plénipotentiaires de l'UPAP se tenait après les Congrès de l'UPU afin que les plans d'action de l'UPU soient en phase avec celui de l'UPAP. Ayant pris note de ces observations, le Conseil a adopté le rapport et a félicité le Secrétaire général pour le document détaillé et bien présenté. De plus, le Conseil a fait une ovation au Secrétaire Général pour ce geste.

L'intégralité dudit rapport figure en **annexe V**.

11. EXAMEN ET ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DES COMMISSIONS TECHNIQUES, DU COMITE AFRICAIN DE SOUTIEN ET DES FORUMS

Le Conseil a examiné les recommandations issues des travaux des commissions techniques et des forums présentées par leurs présidents respectifs et qui se déclinent ainsi qu'il suit :

11.1 Commission « Exploitation et Technologies »

Le Conseil a pris note du rapport de la Commission « **Exploitation et Technologies** » qui portait essentiellement sur les questions suivantes :

- a) Point de la mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations de la 38^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration ;
- b) Etat de mise en œuvre du Programme d'activités 2019/2020 ;
- c) Rapport sur la qualité de service ;
- d) Rapport sur l'état de mise en œuvre du projet de préparation opérationnelle au commerce électronique (ORE) ;
- e) Rapport sur l'état de mise en œuvre du projet sur le Système de déclaration en douane (CDS) ;
- f) Respect des normes de sécurité S58 et S59 ;
- g) Développement des services physiques ;

- h) Plan d'intégration des produits (PIP) ;
- i) Questions liées à la rémunération ;
- j) Poste et Inclusion financière ;
- k) Rapport sur la digitalisation et la diversification des services et produits postaux en Afrique ;
- l) Présentation du président du Groupe « .post » pour présenter les services et les projets futurs du groupe ;
- m) Examen du projet de Programme d'activités 2021-2022.

Le Conseil a, par la suite, adopté les résolutions suivantes :

- portant sur l'arrêt des opérations de contrôle de la qualité organisées par l'UPAP et l'utilisation du système mondial de contrôle (SMC) ;
- portant sur le développement des services physiques qui a exhorté les membres à proposer tous les produits du portefeuille de produits de l'UPU et à s'efforcer de répondre aux exigences opérationnelles nécessaires ;
- portant sur le soutien des propositions et recommandations connexes au Plan d'intégration des produits (PIP), à soumettre au 27^e Congrès qui sont conformes aux intérêts et aux capacités de l'Afrique ;
- portant sur la mise en place d'un Groupe permanent sur la Rémunération chargé de formuler la position de l'Afrique sur les propositions de rémunération au 27^{ème} Congrès d'Abidjan et d'examiner les questions de rémunération tout au long du prochain cycle du Congrès ;
- portant sur la Poste et l'inclusion financière on Post and Financial inclusion qui a appelé les États membres à utiliser toutes les sources de financement possibles pour faciliter les initiatives d'inclusion financière numérique et mettre en œuvre des projets d'inclusion financière, y compris la numérisation en utilisant les solutions disponibles pour faciliter la fourniture de services financiers efficaces et rentables ;
- portant sur la transformation numérique en Afrique encourageant les opérateurs désignés à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies de transformation numérique pour assurer la diversification et renforcer la croissance des entreprises.

Le rapport complet de la Commission « **Exploitation et Technologies** » figure en **annexe VI**.

11.2 Commission « Politique, Stratégie et Gouvernance »

Après sa présentation par le Président, la Zambie, le Conseil a pris note du rapport de la Commission « **Politique, Stratégie et Gouvernance** » qui met en exergue les questions essentielles suivantes :

- a) Evaluation du programme quadriennal d'activités 2017-2020 ;
- b) Examen du projet de plan stratégique 2022-2025 ;
- c) Examen du programme quadriennal 2022-2025 ;
- d) Examen du projet de Directive postale africaine ;
- e) Reconstitution des Commissions administratives et techniques ;
- f) Composition du Conseil d'administration pour le cycle 2022- 2025.

Le Conseil après avoir examiné le rapport de la Commission a adopté les décision et résolutions suivantes :

- la décision portant mise en cohérence des programmes d'activités de l'Union panafricaine des postes et ceux de l'Union postale universelle. Elle ordonne la tenue de la 11^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires de l'UPAP après la tenue du 28^{ème} Congrès ordinaire de l'UPU, au plus tard dans un délai ne dépassant pas six (6) mois ;
- la décision portant approbation du plan Stratégique pour la période quadriennale 2022/2025 ;
- la décision portant approbation du programme quadriennal d'activités de l'Union panafricaine des postes pour l'exercice financier 2022/2025 ;
- la décision portant approbation du programme annuel d'activités de l'Union panafricaine des postes pour l'exercice financier 2021/2022
- la décision portant adoption des thèmes des Journées panafricaines des postes pour la période 2022-2025 ;
- la résolution portant adoption des termes de référence pour la mise en place d'un Comité ad hoc chargé de la vérification des pouvoirs et de l'examen des dossiers des candidatures aux postes des fonctionnaires élus ;
- la décision portant approbation de la Directive postale africaine de l'Union panafricaine des postes qui établit les principes directeurs et réglementaires harmonisés et efficaces pour l'encadrement du marché postal à l'échelle continentale ;
- la décision portant introduction de la procuration dans le Règlement intérieur du Conseil d'administration ;

- la décision portant introduction de la procuration dans le Règlement intérieur de la Conférence des plénipotentiaires ;
- la décision portant introduction des attributions pour les rapporteurs dans le Règlement intérieur du Conseil d'administration ;
- la décision portant introduction des attributions pour les rapporteurs dans le Règlement intérieur de la Conférence des plénipotentiaires ;
- la décision relative au rétablissement de la hiérarchie entre des dispositions de la Convention et celles du Règlement intérieur du Conseil d'administration ;
- la décision Portant création de deux nouvelles Commissions administratives et techniques. Il s'agit de la Commission "Politique et Régulation" et de la Commission "Stratégie".;
- la décision portant adoption de la nouvelle répartition des sièges au Conseil d'administration. Depuis la 5^{ème} session extraordinaire de la Conférence des plénipotentiaires tenue en juillet 2018, à Antananarivo, à Madagascar, le nombre des sièges des membres du Conseil d'administration de l'Union est passé de 20 à 25 membres.
- la décision portant élection des membres du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes pour le cycle 2022-2025. A travers cette décision, il s'agit d'élire les 25 nouveaux membres du Conseil ;
- la décision portant approbation des accords provisoires conclus entre l'Union les organisations internationales et les Etats.

L'intégralité du rapport de la Commission « **Politique, Stratégie et Gouvernance** » figure en **annexe VII**.

11.3 Forum des DG des Opérateurs désignés

Le rapport du Forum des PDG a été présenté par l'Égypte, le président du forum et le Conseil l'ont adopté à l'unanimité. Le rapport s'est concentré sur les faits saillants suivants :

- Plateforme philatélique africaine par le Maroc
- Projet de Sac postal commun africain
- Plateforme de commerce électronique ecom@africa
- Présentation de la version actualisée des TDR par le Secrétariat général de l'UPAP
UPAP/FDG//2021 – Doc. N°5
- Panel de discussions - « Transformation postale en Afrique »

- Un aperçu de la transformation numérique postale en Afrique par M. Ahmed Mansour, Secrétaire général de la poste égyptienne ;
- Présentations sur les opportunités de transformation numérique par l'Algérie, le Sénégal et le Botswana ;
- Présentations sur la transformation numérique : défis et solutions (ère post Covid-19) par la Tunisie, le Cameroun et le Nigeria

Après délibérations, le forum a adopté une résolution sur les termes de référence mis à jour et une déclaration reconnaissant le fait que les postes doivent s'appuyer sur la numérisation pour insuffler une nouvelle vie au secteur postal africain à un moment où le commerce électronique est essentiel dans le sillage de l'évolution constante des besoins des clients dans les chaînes de valeur physiques et numériques.

L'intégralité du rapport du Forum des Dirigeants postaux figure en **annexe VIII**.

11.4 Forum des régulateurs postaux

Le président du forum, le Zimbabwe, a présenté un rapport dont les points saillants sont les suivants :

Le président, Zimbabwe, a présenté le rapport du quatrième Forum des régulateurs postaux qui s'est tenu en ligne le 14 juin 2021 à partir de 9h00 GMT. Ceci est conforme à la résolution n°18/UPAP/CA/XXXVI/2017 du Conseil d'administration de l'UPAP, réuni lors de sa 36^{ème} session ordinaire du 8 au 10 mai 2017 à Nairobi (Kenya), par laquelle un forum annuel sur la réglementation postale a été institué en marge des réunions du Conseil.

Les travaux ont été présidés par Dr Gift K. Machengete, directeur général de POTRAZ.

Le Forum était organisé autour du thème : « **Rôle du régulateur dans la protection des données personnelles** » Le choix du thème a été justifié par la pertinence de la question de la protection des données personnelles puisque les consommateurs sont tenus de divulguer des données personnelles, qui sont des informations nécessaires pour identifier un utilisateur.

Le Forum a été modéré par le Sénégal.

Après les débats, le Forum a élaboré une Déclaration et un projet de résolution afin de/d' :

- élaborer des lignes directrices pour la protection des données personnelles ;
- adopter le projet de Directive postale africaine à une écrasante majorité pour transmission aux organes compétents de l'Union africaine.

- impliquer les associations de défense des droits des consommateurs dans la protection des données personnelles et les accompagner autant que possible dans la sensibilisation des consommateurs.

Le rapport complet du Forum des régulateurs est joint en **annexe IX**.

11.5 Comité africain de soutien (CAS)

Le Président, la Tunisie, a présenté le rapport du Comité africain de soutien CAS qui portait sur les points suivants :

POINTS CLÉS DE DISCUSSION

- Point sur les thématiques de l'UPU :
 - Candidatures aux organes de l'UPU ;
 - Ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi, présentation par l'UPAP ;
 - Réforme du système appliqué aux contributions des Pays-membres de l'Union (proposition d'un modèle alternatif de contribution) ;
 - Pérennité à long terme de la Caisse de prévoyance de l'Union ;
 - Propositions relatives aux questions sur la Rémunération.
- Dispositions prises en vue du soutien à apporter à la Côte d'Ivoire dans le cadre de l'organisation du 27^{ème} Congrès ordinaire de l'UPU en 2021 ;
- Célébration du 40^{ème} anniversaire de l'Union panafricaine des Postes ;

RECOMMANDATIONS

I- THÉMATIQUES DE L'UPU :

a) Candidatures aux organes de l'UPU

Le Comité a fait les recommandations suivantes au Conseil d'administration :

- Demander aux pays membres de l'UPAP d'apporter leur soutien aux candidatures africaines qui seront présentées lors des élections au Conseil d'Administration et du Conseil d'Exploitation postale ;
- Demander aux pays membres de l'UPAP d'apporter leur soutien à la candidature du Cameroun (M. Younouss Djibrine, actuel Secrétaire général de l'UPAP) au poste de Vice-directeur Général du Bureau international de l'UPU ;
- Rappeler aux Etats membres que pour bénéficier du soutien de l'UPAP d'être à jour des contributions vis-à-vis de celle-ci ;

- Rappeler aux Etats membres qui ne sont pas à jour de leurs contributions vis-à-vis de l'UPU de privilégier ceux qui le sont.

b) Ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi

Le Comité recommande que le Secrétariat général de l'UPAP organise des sessions en vue de mener des concertations entre les pays africains l'objectif étant de recueillir les positions des membres afin de parvenir à une convergence de vues et de protéger les intérêts des pays africains.

c) Réforme du système appliqué aux contributions des pays-membres de l'Union (Proposition d'un modèle alternatif de contribution)

Le Comité a recommandé que :

- Le Conseil d'administration est invité à demander aux Etats membres à s'approprier les décisions prises lors des réunions de l'UPU et de les adopter.
- Le Secrétariat général est invité à diffuser les décisions des pays concernés par la question.

d) Pérennité a long terme de la caisse de prévoyance de l'union

Le Conseil d'administration est invité à demander aux États membres à s'approprier les décisions prises lors des réunions de l'UPU.

e) Propositions relatives aux questions sur la rémunération

Le Comité a demandé au Conseil d'examiner et d'approuver le projet de résolution préparé par la Commission Exploitation et Technologies sur la création d'un Groupe permanent chargé des questions de rémunération pour le prochain cycle, afin que l'Afrique puisse suivre en permanence les nouveaux développements et guider les États membres, étant donné la nature technique des propositions de rémunération.

II- Soutien à apporter a la Côte d'Ivoire dans le cadre de l'organisation du 27^{ème} Congrès ordinaire de l'UPU en 2021

Le Comité au Conseil d'administration recommande ce qui suit :

- Rappeler aux Etats membres que le 27^{ème} Congrès de l'UPU organisé en Afrique ne saurait être l'affaire du seul pays hôte, la Côte d'Ivoire. Il est impératif de lui apporter un soutien inconditionnel ;
- Réitérer la recommandation du Conseil d'administration concernant l'organisation des réunions sous l'égide du Comité africain de soutien des réunions au niveau des sous régions, et ce, avant le Congrès :

- Demander à tous les pays souhaitant organiser des réceptions et dîners galas, et autres évènements sociaux de se faire connaître et bénéficieront de l'assistance du Comité d'organisation ;
- Demander aux Etats africains de participer massivement aux travaux du Congrès notamment la représentant au plus haut niveau ;
- Demander à la Côte d'Ivoire d'informer régulièrement le Comité africain de soutien de l'état d'avancement des préparatifs.

III- Célébration du 40^{ème} anniversaire de l'Union panafricaine des postes en 2020

Le Comité africain de soutien propose que les hautes instances de l'Union remercient solennellement les pays ou organisations suivants :

- La Tanzanie, pays hôte, pour le soutien à l'organisation parfaite de la célébration ;
- Le Japon, le Niger, le Zimbabwe, la Suisse et le Cameroun pour l'organisation des divers évènements sociaux ;
- Le Maroc, l'Union postale universelle, le Fonds international pour le développement de l'Agriculture, la Banque centrale de Tanzanie, CRDB Bank, la Commission de l'Union africaine, Vodacom Tanzania, l'Association des Compagnies aériennes africaines (AFRAA) et l'Egypte pour l'excellence qualité de leur expertise durant le Forum de Haut niveau.

Le Comité a recommandé qu'au regard de ce qu'au terme de l'appel des fonds lancé pour compléter la contribution en fonds propres de l'UPAP, l'objectif d'un (1) million de dollars n'a pas été atteint, ledit appel soit réitéré aux Etats membres, et ce pour éviter l'interruption de la construction, surtout lorsqu'il sera à un niveau avancé.

Le Comité a également recommandé que le Conseil d'administration réitère les termes de la correspondance adressée aux Etats membres par la Présidente de la Conférence des plénipotentiaires les encourageant à soutenir l'initiative visant à actualiser le projet d'immeuble de l'UPAP.

Le Comité a recommandé au Conseil d'administration de mettre en place un groupe de travail qui proposera la manière de collecter des fonds supplémentaires pour combler le déficit de (1) million (1 000 000,00) de \$EU de l'UPAP dans le cadre du projet.

L'intégralité du rapport du Forum des Régulateurs figure en **annexe X**.

11.6 Rapport de l'Auditeur externe sur les comptes de l'Union pour les exercices clos au 31 mai 2019 et au 31 mai 2020

L'auditeur externe Messrs Ernest et Young a présenté un rapport sur les comptes de l'Union pour les exercices clos au 31 mai 2019 et au 31 mai 2020 et le Conseil l'a adopté à l'unanimité. Le Conseil a en outre félicité l'auditeur pour son travail bien fait.

11.7 Commission « Finances et Administration »

Le Président Sénégal a présenté un compte rendu de la réunion virtuelle du comité des finances et de l'administration tenue les 9 et 10 juin 2021.

La réunion a examiné le rapport de la réunion précédente et l'état de la mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations du Conseil d'administration

Le Conseil a pris note du rapport présenté par le Comité des finances et de l'administration et a constaté que toutes les décisions, résolutions et recommandations précédentes avaient été pleinement mises en œuvre :

1. Point sur le projet de construction de l'immeuble siège de l'UPAP et autres questions y relatives.

Le Conseil a pris acte du point présenté par la Commission et exprimé sa satisfaction quant au progrès déjà réalisé par les deux partenaires, à savoir l'Union et le pays hôte, en vue de la réalisation de ce chantier. Il a été observé avec satisfaction par ailleurs que les travaux de construction sont en nette progression et en sont au niveau du 5^{ème} étage au mois de mai 2021. Concernant le solde au titre de l'apport en numéraire, le Conseil recommande que, à l'issue de la levée des fonds prévue à Victoria Falls il soit mis à la charge des États membres, selon le barème des contributions statutaires en vigueur. Un projet de résolution y relatif est joint en annexe 1.

2. Concernant les conclusions de la réunion du Groupe de Travail sur le recouvrement des arriérés de contribution des États membres.

Le Conseil a noté avec préoccupation la situation sans cesse précaire de l'Union et a recommandé ce qui suit

- i. L'Union devrait poursuivre les négociations avec les États membres ayant des arriérés financiers importants et leur faire des propositions incitatives.
- ii. Dans la logique de la mesure incitative accordée à l'Algérie, encourager la Libye à contribuer à hauteur de 50% du montant de ses arriérés pour le financement du projet PAPU House.
- iii. Procéder à une annulation partielle de 50% des créances datant de plus de 10 ans, à condition pour l'État membre concerné d'effectuer un versement forfaitaire à hauteur de 50% du montant des arriérés, en vue du financement du projet PAPU House et de prendre l'engagement de

s'acquitter régulièrement de ses contributions annuelles. Une dérogation de même nature sera accordée aux États membres ayant des arriérés datant de cinq ans ou plus et ayant un passé ou une situation de guerre, de conflit ou de troubles politiques. Dans les deux cas, le Secrétaire général est habilité à signer des conventions avec les États membres concernés et à faire rapport au Conseil sur la mise en œuvre desdites conventions.

- iv. Envisager une révision à la baisse de la contribution statutaire des membres associés basés en Afrique, afin de permettre aux États membres de solliciter davantage de membres associés. Un projet de résolution est joint à cet effet en annexe 2.

3. Le Conseil a noté avec satisfaction que l'opinion du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'Union pour les périodes closes aux 31 mai 2019 et 31 mai 2020 n'était pas nuancée.

Le Conseil a tenu à saluer le président du Conseil d'administration pour les mesures nécessaires prises en collaboration avec le Secrétariat général dans le cadre de l'arrêt des comptes de l'exercice 2018/2019, ouvrant ainsi la voie à l'audit des comptes de l'exercice 2019/2020. Le Conseil a décidé :

- i) d'approuver les comptes de l'Union pour l'exercice 2019/2020 (décision en annexe 3) ;
- ii) de nommer Ernst & Young comme auditeur externe pour l'exercice 2020/2021 aux mêmes frais (annexe 4).

4. Le Conseil a noté que les États financiers intérimaires de l'Union pour la période allant du 1er juin 2020 au 30 avril 2021 affichent un excédent d'exploitation non vérifié de 86 307 \$EU à la date du 30 avril 2021, et ce malgré les effets négatifs de la pandémie de Covid-19 qui continue de sévir. Le Conseil a vivement encouragé le Secrétariat général de poursuivre la gestion des modestes ressources de l'Union avec encore plus de diligence.

5. Projet de budget quadriennal pour les exercices financiers 2021/2022 à 2024/2025 et barème des contributions

Le Conseil a adopté et convenu de recommander les plafonds budgétaires annuels ci-après pour le cycle quadriennal :

Exercice 2021/2022 :	1 786 531,00 \$EU
Exercice 2022/2023 :	2 018 040,00 \$EU
Exercice 2023/2024 :	1 946 757,00 \$EU
Exercice 2024/2025 :	1 860 629,00 \$EU

Dans la même foulée, le Conseil a recommandé le barème des contributions en vigueur qui prévoit :

- i. la répartition de 50% du budget global à parts égales entre l'ensemble des États membres contributeurs ;
- ii. la répartition de 50% du budget global entre l'ensemble des États membres contributeurs selon les points de pourcentage appliqués par l'Union africaine et repris au tableau en annexe.

Les deux projets de décision y relatifs sont joints en annexe 5 et 6 respectivement.

6. Projet de révision et de modification du Règlement financier

Le Conseil a constaté que les différentes modifications recommandées découlent des décisions du Conseil, des recommandations de l'auditeur externe et des prescriptions des normes IPSAS. Le Conseil a décidé de recommander l'ensemble des modifications proposées pour examen et adoption par la Conférence des plénipotentiaires. Le projet de décision y relatif est joint en annexe 7.

7. Projet de modification du Règlement du personnel

Le Conseil a noté que les modifications proposées vont dans le sens des questions qui relèvent de sa compétence ainsi que des décisions antérieures du Conseil. A ce titre, le Conseil a décidé d'approuver ces modifications à travers la décision jointe en annexe 8.

8. Gestion des ressources humaines : rapport et recommandations

Le Conseil a procédé à l'examen du projet de titularisation des membres du personnel sous contrat à durée déterminée depuis plus de cinq ans et a décidé de valider leur titularisation avec effet à compter du 5 et du 6 janvier 2021 respectivement. La décision figure en annexe 8.

L'intégralité du rapport de la Commission Finances et Administration figure en **annexe XI**.

12. EXAMEN ET ADOPTION DU RAPPORT DE LA 39^{EME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la présentation du projet de rapport par le Secrétariat général, le Conseil l'a adopté à l'unanimité comme compte rendu fidèle des délibérations de la 39^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration tenue les 21 et 22 juin 2021 à Victoria Falls, Zimbabwe, sous réserve de l'incorporation des contributions fournies par les participants qui ont demandé la parole pour apporter des corrections rédactionnelles, le cas échéant. Un résumé du rapport est également contenu dans le Communiqué Final lu lors de la cérémonie de clôture

13. EXAMEN ET ADOPTION DU RAPPORT QUADRIENNAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RECOMMANDATION A LA 10^{EME} SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES PLENIPOTENTIAIRES

Le Secrétariat général a présenté un document sur les activités du président du Conseil d'administration pour la période quadriennale 2016-2020. Il convient de mentionner que le rapport a été présenté, à ce stade, au nom du Conseil d'administration pour approbation avant que le président ne le présente à la Conférence des plénipotentiaires pour information. Par conséquent, le rapport a été adopté à l'unanimité tel que présenté.

14. DATE ET LIEU DE LA 40^{EME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Secrétaire général a rappelé au Conseil que ce point relève de la compétence de la 10^{ème} session extraordinaire qui se tiendra en mode virtuel le 1^{er} juillet 2021 après la 10^{ème} Conférence des plénipotentiaires. La date et le lieu de cette session seront formellement communiqués aux membres par le Secrétariat général suite à des consultations avec le pays hôte potentiel.

15. DIVERS

Les deux (2) questions suivantes ont été soulevées au chapitre des divers :

15.1 Le Conseil a été informé que le Mali avait retiré sa candidature au poste de Secrétaire général de l'UPAP pour des raisons de solidarité. Le Conseil a félicité le Mali pour ce geste et a demandé que ces sentiments soient transmis aux autorités du Mali.

15.2 L'autre question soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour était que la présentation des lettres d'accréditation par les États membres n'avait pas été effectuée par le Secrétariat. L'Algérie en est un exemple. Le Secrétariat a assuré le Conseil qu'il fournira une liste complète de ceux qui ont soumis les lettres le 23 juin 2021

16. SEANCE DE CLOTURE

La séance de clôture a été présidée par le Président du Conseil d'administration, Dr. Eng. S. M. Kundishora qui a remercié les organisateurs pour le succès des réunions et a souhaité à tous les délégués un bon retour dans leurs pays respectifs.

Les autres intervenants lors de la cérémonie de clôture étaient les suivants :

- a) **M. Christian Minoungou**, représentant de l'Union africaine ;
- b) **M. Younouss Djibrine**, Secrétaire général de l'UPAP ;
- c) **Hon Phuti**, vice-ministre des TIC, des services postaux et de messagerie du Zimbabwe ;

Les allocutions de clôture disponibles figurent en **annexe XII** au présent rapport. /-

Un Tableau contenant la liste complète des décisions et résolutions prises au cours de la session figure en **annexe XIII**. Le communiqué final a été lu par la République du Kenya et la motion de remerciement a été lue par le Burkina Faso. Les deux documents figurent en **annexes XIV et XV** respectivement.

Le Président du Conseil

Le Secrétaire général

Dr. Eng. S. M. KUNDISHORA

YOUNOUSS DJIBRINE

ANNEXES

LISTE DES PARTICIPANTS

#	First Name	Last Name	Email	Organization	Country/Region Name	STATUS - STATUT
1.	Elisabeth	MASSONNET	elisabeth.massonnet@laposte.fr	Groupe La Poste	France	Délégué/Delegate
2.	Massamba	DJAHOU	djahou.massamba@laposte.ci		Délégué/Delegate	
3.	Kapitu		pkapitu@zimpost.co.zw	Zimbabwe Posts	Zimbabwe	Délégué/Delegate
4.	Burnet	Namacha	bnamacha@macra.org.mw	MACRA	Malawi	Délégué/Delegate
5.	Adueni Jean	KACOU	kacou.jean@laposte.ci		Délégué/Delegate	
6.	James	Paterson	jpaterson@dtps.gov.za	Dept of Communications and Digital Technologies	South Africa	Chef de délégation/Head of Delegation
7.	Joseph	Mutiti	mutiti@potraz.gov.zw	potraz	Zimbabwe	Délégué/Delegate
8.	Violet	Molete	Vmolete@icasa.org.za	Independent Communications Authority of South Africa (ICASA)	South Africa	Délégué/Delegate
9.	sudan	embassy	sudan@africaonline.co.zw	sudan embassy	Zimbabwe	Chef de délégation/Head of Delegation
10.	ANDRIAMANOHIS OA	RAMAHERIJAONA	ministre@mptdn.gov.mg	MINISTERE	Madagascar	Chef de délégation/Head of Delegation
11.	Hamdaratu	Zakaria	hamda.zakaria@pcsrc.gov.gh	Postal and Courier Services Regulatory Commission	Ghana	Chef de délégation/Head of

						Delegation
12.	Simplice	MENEKOU	menekou.simplice@laposte.ci	La Poste de Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	Délégué/Delegate
13.	Ndeye Coumba Seck	NIASS	coumba.seck@numerique.gouv.sn	Ministère de l'Economie Numerique et des Télécommunications	Senegal	Délégué/Delegate
14.	Joseph	Mutiti	jtmutiti2@gmail.com	self	Zimbabwe	Délégué/Delegate
15.	Reneilwe		rlanga@dtps.gov.za	Department of Communications and Digital Technologies	South Africa	Délégué/Delegate
16.	elliott	hungwa	ehungwa@gmail.com	Vickstrom	Zimbabwe	Délégué/Delegate
17.	DAME	FALL	amedaf@gmail.com	LA POSTE	Senegal	Chef de délégation/Head of Delegation
18.	TERRY	GACAU	tnyambura@posta.co.ke	POSTAL CORPORATION OF KENYA	Kenya	Délégué/Delegate
19.	SUDAN-Abubaker	MAHGOUB	abubaker@tpa.gov.sd	Telecommunications and Post Regulatory Authority	Sudan	Délégué/Delegate
20.	Magzoub	Ahmed	magzoub@tpa.gov.sd	Telecommunications and post Regulatory Authority	Sudan	Chef de délégation/Head of Delegation
21.	Merzak	Laichaoui	m.laichaoui@mpt.gov.dz	Ministère de la poste et des Télécommunications	Algeria	Délégué/Delegate
22.	CHARLES	TONTAMA	charles.millogo@arcep.bf	ARCEP BURKINA FASO	Burkina Faso	Chef de

	MILLOGO					délégation/Head of Delegation
23.	Marie-Laure Edom - Interpreter		emarielaure88@hotmail.com	PAPU	Zimbabwe	Délégué/Delegate
24.	Emilia	Eino	EEino@cran.na	Communications Regulatory Authority of Namibia	Namibia	Délégué/Delegate
25.	GERALD	ZANVONON	gzanvonon@gmail.com	LA POSTE DU BENIN	Benin	Délégué/Delegate
26.	bonnie	mtengwa	bmtengwa@potraz.gov.zw	potraz	Zimbabwe	Délégué/Delegate
27.	Massingue	APALA	mapala@arecom.gov.mz	INCM	Mozambique	Délégué/Delegate
28.	golden	chisi	gchisi@zimpost.co.zw	zimpost	Zimbabwe	Délégué/Delegate
29.	Nonkqubela	Jordan-Dyani	njordan@dtps.gov.za	Department of Communications and Digital Technologies	South Africa	Chef de délégation/Head of Delegation
30.	PAPU Hillaria Mazenge		qso@papu.co.tz	PAPU	Zimbabwe	Délégué/Delegate
31.	Assefa Taye	Kabtiyimer	assefataye16@gmail.com	The Embassy Of the FDR of ETHIOPIA	Ethiopia	Délégué/Delegate
32.	Linet	Onyando	onyando@ca.go.ke	Communications Authority of Kenya (CA)	Kenya	Délégué/Delegate
33.	Jude	Tarh	judetarh@gmail.com	PAPU	Tanzania	Délégué/Delegate
34.	Nicklaas	Kandjii	nrkandjii@gmail.com	Embassy of Namibia, Harare	Namibia	Délégué/Delegate
35.	Alain Adoré	ELOUTI MINO	alainelouti@yahoo.fr	MINISTERE	Cameroon	Délégué/Delegate

36.	abdaty	ka	abdatyka@gmail.com	La Poste	Senegal	Chef de délégation/Head of Delegation
37.	Sarai	AGBODJA	asarai@arcep.bj	ARCEP BENIN	Benin	Délégué/Delegate
38.	BIENDJUI JOSEPHINE	ADOU	adou.josephine@artci.ci	ARTCI	Côte d'Ivoire	Délégué/Delegate
39.	Ludovique	MBOSSA	ludovique.mbossa@gmail.com	SOPECO , LA POSTE	Congo	Délégué/Delegate
40.	Lovely Tembani- Fundisi		ltembani35@gmail.com	Africa University	Zimbabwe	Délégué/Delegate
41.	Andrew	Otim	aotim@ucc.co.ug	Uganda Communications Commission	Uganda	Délégué/Delegate
42.	Safia	OMARI	s.omari@mpt.gov.dz	Ministère de la Poste et des Télécommunications	Algeria	Délégué/Delegate
43.	Jessica	Uwera	juwera@ugapost.co.ug	Uganda Post Limited	Uganda	Délégué/Delegate
44.	Djibrilla	Ballo	d.ballo@atuat.africa	ATU	Kenya	Délégué/Delegate
45.	Pierre	Kaldadak	kaldadakpierre@yahoo.fr	Campost	Cameroon	Délégué/Delegate
46.	Christian	Minoungou	minoungouc@africa-union.org	African Union	Ethiopia	Délégué/Delegate
47.	Zimbabwe -Biggie	Chiripanhura	chiripanhura@potraz.gov.zw	POTRAZ	Zimbabwe	Délégué/Delegate
48.	Christopher	Wambua	wambua@ca.go.ke	CA	Kenya	Délégué/Delegate
49.	algeria,imene toumi		toumi.i@poste.dz	algerie poste	Algeria	Délégué/Delegate
50.	Wendy	Durand	translingualtd@yahoo.co.uk	PAPU	Zimbabwe	Délégué/Delegate
51.	Sana David	COMPAORE	compaoresada@yahoo.fr	MENPTD	Burkina Faso	Délégué/Delegate

52.	Regina	Chero	reginachero@gmail.com	Postal Corporation of Kenya	Kenya	Délégué/Delegate
53.	Khaled	Abid	Khaked.abid@tnpost.tn	La poste Tunisienne	Tunisia	Délégué/Delegate
54.	Muvengwa	Marumahoko	muvengwa@gmail.com	Zimpost	Zimbabwe	Délégué/Delegate
55.	Adewusi	Adebayo Ismail	bayoadewusi@gmail.com	Nigerian Postal Service	Nigeria	Chef de délégation/Head of Delegation
56.	idriッサ	kane	kane.idriッサ@gmail.com	Niger Poste	Niger	Délégué/Delegate
57.	SOMMANOGO	KOUTOU	sommanogo.koutou@arcep.bf	ARCEP BURKINA FASO	Burkina Faso	Délégué/Delegate
58.	SHERIF	FAROUK	sharif.farouk@EgyptPost.Org	EGYPT POST	Egypt	Chef de délégation/Head of Delegation
59.	Richard	Tonui	tonui@ca.go.ke	Communications Authority of Kenya	Kenya	Délégué/Delegate
60.	CAMEROUN-ABBA		abba_bien@yahoo.fr	MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	Cameroon	Délégué/Delegate
61.	Samir	ZOUAOU	s.zouaoui@mpt.gov.dz	Ministère de la Poste et des Telecommunications	Algeria	Délégué/Delegate
62.	Angola - Walter	Teixeira	walex6@gmail.com	Correios de Angola	Angola	Délégué/Delegate
63.	Renah	Lusiba	RLusiba@dtps.gov.za	Department of Communications and Digital Technologies	South Africa	Délégué/Delegate
64.	Taurai	Lazarus-Makuvise	makuvise@potraz.gov.zw	POTRAZ	Zimbabwe	Délégué/Delegate
65.	BREAKAWAY		mkuluchi@gmail.com	Vickstrom	Zimbabwe	Délégué/Delegate

	FRENCH					
66.	PAPU		sc@papu.co.tz	PAPU	Tanzania	Délégué/Delegate
67.	AMIN	BENJELLOUN TOUIMI	f.binoui@poste.ma	BARID AL MAGHRIB	Morocco	Chef de délégation/Head of Delegation
68.	SIBIRI	OUATTARA	s.ouattara@arcep.bf	ARCEP BURKINA FASO	Burkina Faso	Délégué/Delegate
69.	Alfred	Marisa	marisa@potraz.gov.zw	POTRAZ	Zimbabwe	Délégué/Delegate
70.	James	Kuiparima	andrie.kuipa@gmail.com	UPU	Zimbabwe	Délégué/Delegate
71.	Kennedy	Dewera	Kennedy.dewera@potraz.gov.zw			Délégué/Delegate
72.	NERMIN	MAHSOUB	n_hassan@egyptpost.org	EGYPT POST	Egypt	Délégué/Delegate
73.	RAPHAEL	MASHAURI	raphael.mashauri@tz.ey.com	Ernst & Young Dar es Salaam, Tanzania	Tanzania	Délégué/Delegate
74.	ROBERT EZEKIEL	ASIEDU	robert.asiedu@ghanapost.com			Délégué/Delegate
75.	PAPU Oumarou	LY	oabdourahamanely@gmail.com	PAPU	Tanzania	Délégué/Delegate
76.	CMR SG MINPOSTEL		mohamadousaoudi@yahoo.fr	Sg Minpostel Cameroun	Cameroon	Délégué/Delegate
77.	Madina	BOUDA	madina.bouda@tic.gov.bf	Ministère	Burkina Faso	Délégué/Delegate
78.	Yogasprea	Moodley	moodleyy@dirco.gov.za	South African Embassy	South Africa	Délégué/Delegate
79.	cyprien	bope	cyprien.bope@arptc.gouv.cd	ARPTC	Congo	Democratic Republic of the
80.	WESSAM	ALY	wahmed@egyptpost.org	EGYPT POST	Egypt	Délégué/Delegate
81.	JUDITH	GLIDJA	benin@laposte.bj	LA POSTE DU BENIN SA	Benin	Chef de

						délégation/Head of Delegation
82.	Johanna TN	Nashipili	Johanna.Nashipili@mict.gov.na	Ministry of ICT	Namibia	Délégué/Delegate
83.	Housseem	GHARBI	gharbi.housseem@gmail.com	La Poste Tunisienne	Tunisia	Délégué/Delegate
84.	Nathan	Mkandawire	nmkandawire1963@gmail.com	PAPU	Tanzania	Délégué/Delegate
85.	Mélanie	Planchand	melanie.planchand@laposte.fr	Groupe La Poste	France	Délégué/Delegate
86.	lawrence itayi	musemwa	larrymse@gmail.com	zimpost	Zimbabwe	Délégué/Delegate
87.	Pumela	Molosi	pumelam@yahoo.com	Department of Communication	South Africa	Délégué/Delegate
88.	Fofana	DIABATE	fofana.diabate@laposte.ci	Poste Cote d'Ivoire	Côte d'Ivoire	Délégué/Delegate
89.	Dimakatso	Mojela	dmojela@dtps.gov.za	Department of Communucations and Digital Technologies	South Africa	Délégué/Delegate
90.	Françoise	LUFULUABO	francoise.lufuluabo@arptc.gouv.cd	ARPTC	Congo	Democratic Republic of the
91.	Esther	Gopane	egopane@icasa.org.za	ICASA	South Africa	Délégué/Delegate
92.	NACIRA	DAHIM	n.dahim@poste.ma	BARID AL MAGHRIB	Morocco	Délégué/Delegate
93.	Jonathan Kayembe	Nkanka	jonathannkanka@gmail.com	Vickstrom	Zimbabwe	Délégué/Delegate
94.	Serge	Monemou	monemouserger@yahoo.fr	Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique	Guinea	Délégué/Delegate
95.	yan	JIN ZHUANG	yan.jin@laposte.fr	La Poste FR	France	Délégué/Delegate
96.	Jerome	Giles	Jerome.K.Giles@usps.gov	United States Postal Service	The United States	Délégué/Delegate
97.	Ahmed	Muktar	ahmedayyo@gmail.com	Ministry of Foreign Affairs	Kenya	Délégué/Delegate

98.	Rufai	Hahaha Ahmadu	yahayarufai2002@yahoo.com	Nigerian Postal Service	Nigeria	Délégué/Delegate
99.	Sami	Mekki	sami.mekki@tnpost.tn		Chef de délégation/Head of Delegation	
100.	Tshireletso	Sekawana	tshiresekawana@gmail.com	ICASA	South Africa	Délégué/Delegate
101.	SAMEH	SOLAIMAN	samehsolaiman@egyptpost.org	EGYPT POST	Egypt	Délégué/Delegate
102.	Addisu	Abera	addrastamen@hotmail.com	Embassy	Zimbabwe	Délégué/Delegate
103.	BREAKAWAY 1 FRENCH	COMMITTEE ROOM 1	lukemolai@yahoo.com	VICKSTROM	Zimbabwe	Délégué/Delegate
104.	Abdoulaye	KONDE	Abdoulayekonde@yahoo.fr	Ministère en charge de la Poste	Burkina Faso	Délégué/Delegate
105.	Erica	Beta	ericabeta@ymail.com	UPU	The United Kingdom	Délégué/Delegate
106.	Ishak	Gheni	i.gheni@mpt.gov.dz	Ministère de la poste et des Télécommunications	Algeria	Délégué/Delegate
107.	HATEM	ELSAYED	h.ibrahim@egyptpost.org	EGYPT POST	Egypt	Délégué/Delegate
108.	CAROLINE	KANUTI	caroline.kanuti@mawasiliano.go.tz		Délégué/Delegate	
109.	KHADIDJA	DAHMANI	k.dahmani@arpce.dz	Autorité de régulation de la poste et des communications electroniques	Algeria	Délégué/Delegate
110.	Linda	Aipinge	Linda.Aipinge@mict.gov.na	Ministry of Information and Communication Technology	Namibia	Délégué/Delegate
111.	ABDELNABY	ABOELNAGA	ahamdi@EgyptPost.Org	EGYPT POST	Egypt	Délégué/Delegate

112.	Gerome	Fogou	geromefogou@ymail.com	minpostel	Cameroon	Délégué/Delegate
113.	SIBIRI MICHEL	KABRE	kbsmichel@yahoo.fr	MINISTERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DES POSTES	Burkina Faso	Délégué/Delegate
114.	Harouna Serkin Abzin	Abdou Rahamane	serkinabzin@ymail.com	Ministère de la Poste et des Nouvelles Technologies de l'information	Niger	Délégué/Delegate
115.	fantrigue ali	silué	silue.fantrigue@laposte.ci	LA POSTE-CI	Côte d'Ivoire	Délégué/Delegate
116.	Nyasha	Paradzai	npparadzai@gmail.com	Zimpost	Zimbabwe	Délégué/Delegate
117.	faïçal	bayouli	faysal.bayouli@tunisia.gov.tn	Ministère des technologies de communication	Tunisia	Délégué/Delegate
118.	khaled	Abid	Khaled.abid@tnpost.tn	La Poste Tunisienne	Tunisia	Délégué/Delegate
119.	Avilla	Goba	avilla.goba@potraz.gov.zw	POTRAZ	Zimbabwe	Délégué/Delegate
120.	Marius Ngumi	Giih	gmariusngumi@yahoo.com	MINISTRY	Cameroon	Délégué/Delegate
121.	LOHORE ERIC	DAGBO	dagbo.eric@artci.ci	ARTCI	Côte d'Ivoire	Délégué/Delegate
122.	Gladson	Timoth	sibamakambu@gmail.com	papu	Tanzania	Délégué/Delegate
123.	adama.diouf		adama.diouf@artp.sn	ARTP	Senegal	Délégué/Delegate
124.	Faith	Sihlangu	fsihlangu@dtps.gov.za	Department of Communications and Digital Technologies	South Africa	Délégué/Delegate
125.	Amadou	HASSANE	amadou.hassane@arcep.ne	ARCEP	Niger	Délégué/Delegate
126.	Samuel Boafo	Adu	samuel.boafo-adu@moc.gov.gh		Délégué/Delegate	
127.	azaki (MICEVN/DEN)		azaki@mcinet.gov.ma	Ministère de l'Industrie, du commerce, de l'Économie Verte	Morocco	Délégué/Delegate

				et Numérique		
128.	Massingue	APALA	mapala@incm.gov.mz	INCM	Mozambique	Délégué/Delegate
129.	Uganda Agatha Kyakunzire		agatha.kyakunzire@gmail.com	UCC	Uganda	Délégué/Delegate
130.	Owen	Ramoroka	oramoroka@icasa.org.za	ICASA	South Africa	Délégué/Delegate
131.	Hayat	Abdi	hayatgeddy@gmail.com	Foreign Affairs	Kenya	Délégué/Delegate
132.	rogaia	Hassein	rogaiahasan@tpra.gov.sd	tpra	Sudan	Délégué/Delegate
133.	Pascal	CLIVAZ	pascal.clivaz@upu.int	Universal Postal Union	Switzerland	Délégué/Delegate
134.	dibuseng	mamabolo	dibuseng.mamabolo@postoffice.co.za	SAPO	South Africa	Délégué/Delegate
135.	Ndanatsei	Chinodya	ndahchinodya@gmail.com	Zimpost	Zimbabwe	Délégué/Delegate
136.	Ashley	Nyamukondiwa	ashienyamu@gmail.com	PAPU	Zimbabwe	Délégué/Delegate
137.	Mouna	Balti	mouna.balti@tunisia.gov.tn	Ministry of Communication Technologies	Tunisia	Chef de délégation/Head of Delegation
138.	YACOUBA	KOUSSOUBE	yacouba.koussoube@arcep.bf	ARCEP BURKINA FASO	Burkina Faso	Délégué/Delegate
139.	Duaa	mukhtar	duaa@tpra.gov.sd	telecommunication and post regulatory authority	Sudan	Délégué/Delegate
140.	Madagascar - Nancia RAZAFINDRAIBE		dpc@paositramalagasy.mg	PAOSITRA MALAGASY	Madagascar	Délégué/Delegate
141.	Rachel	kalala	rachel.kabedi@arptc.gouv.cd	ARPTC	Congo	Democratic Republic

						of the
142.	Yeboua Koffi	ADAM	yebadam@yahoo.fr	Mission Permanente de Côte d'Ivoire à Genève	Côte d'Ivoire	Délégué/Delegate
143.	Mosima	Lesolang	mlesolang@dtps.gov.za	DCDT	The United Kingdom	Délégué/Delegate
144.	Amani Léon	ANOUMOUYE	anoumouye.leon@artci.ci	Artci	Côte d'Ivoire	Délégué/Delegate
145.	Tichafa	Mujuru	mujuru@potraz.gov.zw	POTRAZ	Zimbabwe	Délégué/Delegate
146.	Victoria	SSekandi	vsekandi@ucc.co.ug	Uganda Communications Commission	Uganda	Délégué/Delegate
147.	Shupikile	Hweru	taropafadzwanashe.hweru@gmail.com	Zw	Zimbabwe	Délégué/Delegate
148.	Allan Mugarura	Ndagije	alanndagije@gmail.com	Permanent Mission of Uganda Geneva	Uganda	Délégué/Delegate
149.	Jean-Paul	Forceville	jean-paul.forceville@laposte.fr	Le groupe La Poste	France	Délégué/Delegate
150.	Fillemon	Johannes	fillemon.johannes@mict.gov.na	Ministry of Information & Communication Technology	Namibia	Délégué/Delegate
151.	Justin	Magwaza	magwaza@potraz.gov.zw			Délégué/Delegate
152.	Madina	Bouda	Madina.bouda@laposte.bf	Ministère	Burkina Faso	Délégué/Delegate
153.	South Africa Queen Montoedi		Qmontoedi@dtps.gov.za	Department of Communications & Digital Technologies	South Africa	Délégué/Delegate
154.	Cameroon: FOTINDONG/DCI		fonzok@yahoo.com	MINPOSTEL	Cameroon	Délégué/Delegate

155.	MULENGA	CHISANGA	mchisanga@zicta.zm	ZAMBIA ICT AUTHORITY	Zambia	Délégué/Delegate
156.	Julia	Kenyane	jkenyane@icasa.org.za	ICASA	South Africa	Délégué/Delegate
157.	CMR/ Florence	NWETIC	florence.tchatat@minpostel.gov.cm	Minpostel	Cameroon	Délégué/Delegate
158.	FELIX MBUNGE	SUMBELE	felix.sumbele@campost.cm		Délégué/Delegate	
159.	Caecilia	Nyamutswa	Nyamutswa@potraz.gov.zw	Postal and Telecommunications Regulatory Authority of Zimbabwe	Zimbabwe	Délégué/Delegate
160.	Willy MWARI (EN) MAYULU (MAYULU	wilymwari@gmail.com	Ministère des Postes, Télécommunications et NTIC	Congo	Democratic Republic of the
161.	moulay Driss	BOUKILI	delboukili@mcinet.gov.ma	Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Economie Verte et Numérique	Morocco	Délégué/Delegate
162.	UPU - Gladys Mutavaviri		gladys.mutyavaviri@upu.int	Universal Postal Union	Zimbabwe	Délégué/Delegate
163.	Nawel	Slimani	n.slimani@mpt.gov.dz	ministère de la poste et des TIC	Algeria	Délégué/Delegate
164.	Alfred	Fang	alfred_fang@yahoo.com	Interpreter	The United States	Délégué/Delegate
165.	salome	gaolekwe	gaolekwe@bocra.org.bw	Botswana Communications Regulatory Authority	Botswana	Délégué/Delegate
166.	tichaona	chafupa	tchafupa@gmail.com	Vickstrom	Zimbabwe	Délégué/Delegate
167.	Michael	BILE	bile.michael@artci.ci	ARTCI	Côte d'Ivoire	Délégué/Delegate
168.	Edison	Kuhlmann	ekuhlmann@gov.bw	Embaasy of Botswana	Zimbabwe	Délégué/Delegate
169.	Central	Admin	nyakudya7@gmail.com	zw	Zimbabwe	Délégué/Delegate

170.	Daniel	Chiwoni	dchiwoni@macra.org.mw	Malawi Communications Regulatory Authority	Malawi	Délégué/Delegate
171.	Janras Serame	Kotsi	Seramek7@gmail.com	Southern Africa Postal Operators Association	null	Délégué/Delegate
172.	CELESTINE	BEDOUMDJE MOYOMBAYE	ngaryenamoyo@yahoo.fr		Délégué/Delegate	
173.	Matano	Ndaro	ndaro@ca.go.ke	Communications Authority of Kenya	Kenya	Délégué/Delegate
174.	ASSOUMOU		bessou.regina@artci.ci	ARTCI	Côte d'Ivoire	Délégué/Delegate
175.	SHARON	MACHAYI	smachayi@zicta.zm		Délégué/Delegate	
176.	Hilda	MUTSEYEKWA	mutseyekwa@potraz.gov.zw	POTRAZ	Zimbabwe	Délégué/Delegate
177.	SIBIRI JEAN MICHEL	OUATTARA	osi@arcep.bf	ARCEP BURKINA FASO	France	Délégué/Delegate
178.	CHRISTIANE	GNOGBO	gauze.christiane@laposte.ci	LA POSTE DE COTE D'IVOIRE	Côte d'Ivoire	Délégué/Delegate
179.	Abdelsalam	Saleh	salehabdel58@gmail.com		Chef de délégation/Head of Delegation	
180.	MARTHA	MUCHATIBAYA	martha.muchatibaya@potraz.gov. zw	POTRAZ	Zimbabwe	Délégué/Delegate
181.	James	Kwofie	james.kwofie@ghanapost.com.gh		Délégué/Delegate	
182.	ZANGBEWENDIN SULVINT	COMPAORE	sulvint.compaore@arcep.bf	ARCEP BURKINA FASO	Burkina Faso	Délégué/Delegate

183.	Essam	Elsaghir	Essamnasr@egateegypt.com	Egate egypt	Egypt	Délégué/Delegate
184.	Habu	Zoaka	habu.zoaka@gmail.com	Nigerian Postal Service	Nigeria	Délégué/Delegate
185.	LOVERIDGE	DEBEGBUDU	taridee2007@gmail.com	NIPOST	The United States	Délégué/Delegate
186.	Jolly	Sogomo	sogomo@ca.go.ke	Communications Authority of Kenya	Kenya	Délégué/Delegate
187.	Kouadio	Koffi	koffi.anderson@artci.ci	ARTCI	Côte d'Ivoire	Délégué/Delegate
188.	Tontama Charles	MILLOGO	president@arcep.bf	ARCEP	Burkina Faso	Chef de délégation/Head of Delegation
189.	Michael	Samare	samare.michael@gmail.com	Vickstrom	Zimbabwe	Délégué/Delegate
190.	ahmed	kada	kada@poste.ma	Poste Maroc	Morocco	Délégué/Delegate
191.	DG Paositra Malagasy		dir_general@paositramalagasy.mg	PAOSITRA MALAGASY	Madagascar	Délégué/Delegate
192.	EMMANUEL	AGBOR	agbormanu@yahoo.fr	Interpreter_English	Tanzania	Délégué/Delegate
193.	Kolawole	Aduloju	kolawole.aduloju@gmail.com	Pan African Postal Union	Tanzania	Délégué/Delegate
194.	BENIN-Modérand ALAVO		malavo@laposte.bj	LA POSTE DU BENIN S.A	Benin	Délégué/Delegate
195.	Joseph	Mtengwa	josh@potraz.gov.zw	POTRAZ	The United Kingdom	Délégué/Delegate
196.	Isaac Alexis	GNAMBA-YAO	isaac.gnamba@laposte.ci		Délégué/Delegate	
197.	Emilia	Nghikembua	enghikembua@cran.na	Communications Regulatory Authority of Namibia	Namibia	Délégué/Delegate

198.	Pascal	CAPO-CHICHI	fructueuxcapo@yahoo.fr	PAN AFRICAN POSTAL UNION (PAPU)	Tanzania	Délégué/Delegate
199.	Tinuoye	Samson	samsontinuoye@yahoo.com	Nigerian Postal Service	Nigeria	Délégué/Delegate
200.	Annie Yauka	Kumwenda	annie.kumwenda@gmail.com	Malawi Embassy	Zimbabwe	Délégué/Delegate
201.	Jochen	Traut	jtraut@cran.na	Communications Regulatory Authority of Namibia	Namibia	Délégué/Delegate
202.	SIKA	KONE	siaka.kone@laposte.ci	LA POSTE DE COTE D'IVOIRE	Côte d'Ivoire	Délégué/Delegate
203.	SANA	COMPAORE	sanadavid.compaore@laposte.bf	MENPTD	Burkina Faso	Délégué/Delegate
204.	Tangeni	Erkana	TangeniEr@nampost.com.na	Namibia Post Limited	Namibia	Délégué/Delegate
205.	Tsitsi	Mariwo	tsitsi.mariwo@potraz.gov.zw	POTRAZ	Zimbabwe	Délégué/Delegate
206.	Yogaspre	Moodley	Moodley@dirco.gov.za	South African Embassy	Zimbabwe	Délégué/Delegate

ALLOCUTIONS ET DISCOURS D'OUVERTURE

ALLOCUTION DE DR. ING. SAM KUNDISHORA, SECRETAIRE PERMANENT DU MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DE LA POSTE ET DES SERVICES DE MESSAGERIE DU ZIMBABWE ET PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION POSTALE PANAFRICAINNE LORS DE LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE OFFICIELLE DE LA 39^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION PANAFRICAINNE DES POSTES (UPAP) LE 21 JUIN 2021 A VICTORIA FALLS.

- Excellence Monsieur le Ministre des Technologies de l'Information et de la Communication, des Postes et des services de messagerie de la République du Zimbabwe, Hon. Jenfan Muswere, Invité d'honneur ;
- Monsieur le Représentant de l'Union africaine, M. Christian Minoungou ;
- Monsieur le Directeur général de l'Union postale universelle, Amb Bishar Hussein ;
- Monsieur le président du Conseil d'administration de l'UPU ;
- Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration et l'ensemble des membres de l'UPAP ;
- Mesdames et Messieurs les DG des Autorités de Régulation et des Organisations Postales des pays membres de l'UPAP ;
- Les Organisations postales sous-régionales ;
- Nos partenaires au développement ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Communautés Economiques Régionales ;
- Chers Invités ;
- Les représentants des médias ;
- Distingués délégués ;
- Mesdames et Messieurs.

C'est un honneur pour moi de me joindre à vous ce matin à l'ouverture officielle de la 39^{ème} Session ordinaire du Conseil d'administration de l'Union postale panafricaine.

Au nom de mon pays, la République du Zimbabwe et du ministère des Technologies de l'Information et de la Communication, des Postes et des services de messagerie, je tiens à exprimer ma profonde gratitude aux membres de la l'Union panafricaine des postes (UPAP), pour l'honneur qui nous échoit

personnellement et au peuple et gouvernement du Zimbabwe en tant que Président de la 39^{ème} session du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de l'UPAP est un organe essentiel de notre Union dont les États et autres parties intéressées dépendent pour leur intendance en vue de la réalisation efficace des buts et objectifs de l'Union. Aussi, sommes-nous très reconnaissants pour l'appui et la collaboration dont nous avons bénéficié de leur part pendant l'exercice de notre fonction. Je tiens aussi à exprimer particulièrement ma profonde gratitude au Secrétariat général pour son soutien sans faille qui a sans nul doute rendu mon travail facile et intéressant.

À ce stade, permettez-moi de remercier le gouvernement du Zimbabwe, d'exprimer mes sincères remerciements au gouvernement du Zimbabwe, par le biais de notre invité d'honneur, Dr Jenfan Muswere, le ministre des Technologies de l'Information, de la Communications des Postes et des services de messagerie pour le soutien apporté au ministère, à la POTRAZ et à la ZIMPOST, entre autres, dans l'organisation de cet événement unique en son genre. Monsieur le Ministre, nous vous remercions sincèrement pour votre précieux soutien.

Dans le même ordre d'idée, j'aimerais remercier le Gouvernement de la République du Zimbabwe en général pour ses efforts et les ressources mis à la disposition du Comité d'organisation local afin de garantir le succès de cette importante réunion.

Monsieur l'Invité d'honneur, les chefs de délégations, Mesdames et Messieurs,

Dans un monde en rapide évolution, le rôle essentiel que les postes jouent pour garantir le droit aux communications, transport de colis ou d'envoi d'argent est maintenant plus pertinent que jamais. Les réseaux postaux sont essentiels au développement du commerce électronique et pour assurer la livraison de millions de colis chaque jour. Les réseaux postaux contribuent également à la facilitation du commerce en particulier aux micros, petites et moyennes entreprises, en offrant des produits et des services adaptés aux besoins de ces entreprises. En outre, plus de 1,5 milliards de personnes dans le monde ont accès aux services financiers par l'intermédiaire de la poste, faisant de celle-ci le deuxième plus grand intervenant du monde en matière d'inclusion financière.

Dans un monde caractérisé par une évolution rapide de la technologie, la poste doit constamment innover pour non seulement survivre, mais aussi prospérer et croître. Alors que la poste s'est organisée dans les pays développés grâce à des innovations telles que l'utilisation de drones ou de véhicules sans conducteur pour livrer des colis, et l'utilisation de crypto-monnaie pour les transferts d'argent dans des zones, la poste dans la plupart des pays africains a du mal à survivre malgré son vaste réseau.

En tant que président du Conseil d'administration, je me suis engagé à faire en sorte que la poste africaine conserve sa pertinence dans le cadre de l'infrastructure économique de la région et joue son rôle dans la réalisation de l'agenda 2063 de l'UA ainsi que les objectifs de développement durable, notamment dans les domaines de développement socio-économique, changement climatique ainsi que l'inclusion financière.

Les conclusions du nouveau rapport de l'UPU sur le développement postal fournissent un fondement probant à l'action des opérateurs postaux pour aider les populations à sortir de la pauvreté. En fait, le Rapport sur le développement postal 2018 de l'Union postale universelle (UPU) montre clairement comment le secteur postal contribue à l'objectif 8 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en favorisant l'inclusion financière. Selon le rapport, qui comprend l'Indice intégré pour les opérateurs de développement postal (ou 2IPD), il y a deux domaines où les contributions au Programme 2030 et à l'Objectif 8 sur le travail décent et la croissance économique sont très visibles. Le premier est le nombre global de personnes employées par les opérateurs postaux. Estimé à 5,32 millions de personnes en 2016, le chiffre indique comment les opérateurs soutiennent l'inclusion et le bien-être dans les sociétés. Deuxièmement, la portée étendue des opérateurs postaux.

Chaque bureau de poste dessert en moyenne 10 000 personnes ou plus et offre aux particuliers et aux entreprises du monde entier un accès inégalé à un vaste réseau financier, logistique et de communication. La recherche de l'UPU montre également comment les pays ayant un niveau de développement postal plus élevé ont en moyenne un pourcentage plus élevé d'adultes qui possèdent un compte bancaire, un signe d'inclusion financière. Les résultats soutiennent une étude de l'UPU en 2016 intitulée, Panorama mondial sur l'inclusion financière postale qui a souligné le rôle vital des opérateurs dans ce domaine. L'étude soutient fermement les actions menées par les opérateurs postaux dans les zones isolées ou rurales.

On se souviendra que, afin d'insuffler le dynamisme dans la poste africaine, l'UPAP et l'Union postale universelle (UPU), en 2015 ont défini les priorités pour l'Afrique pour le cycle de 2017-2020. Ces priorités régionales ont été alignées sur les priorités des principaux acteurs régionaux, en particulier l'Agenda 2063 de l'Union africaine : « ***l'Afrique que nous voulons*** ». Se basant sur les piliers fondamentaux de l'innovation, l'intégration et l'inclusion, les priorités régionales pour l'Afrique pour le cycle qui tire vers sa fin, mettent l'accent sur l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et le développement du commerce électronique, le développement des services financiers postaux, le développement du secteur postal, les services électroniques et la diversification. À mon avis, ces fondamentaux devraient être maintenus dans le prochain cycle étant donné que la mise en œuvre de ces priorités permettra de repositionner la poste africaine pour stimuler le développement socio-économique en Afrique et ainsi faire en sorte que l'Afrique ne reste pas le maillon faible dans le réseau postal mondial.

Monsieur l'Invité d'honneur, Mesdames et Messieurs,

Je me souviens avec une profonde fierté la façon dont l'ensemble de la région africaine a travaillé en solidarité pour les préparatifs et pendant le Congrès de l'UPU d'Istanbul. Pour montrer son unité, l'Afrique a soutenu fermement la proposition du programme de réforme de l'UPU, entre autres. Même si la région n'a pu voir se réaliser tous ses désirs lors du Congrès, beaucoup a été fait en particulier au niveau du programme de réforme et d'autres domaines. Je dois donc m'empresse d'ajouter que nous devons aborder toutes les questions pertinentes sur la scène postale mondiale, même cette fois-ci, avec une unité d'objectifs, comme nous l'avons fait cette fois-ci. En effet, alors que nous nous préparons pour le prochain Congrès de l'UPU à Abidjan en Côte d'Ivoire en août 2021, avançons à l'unisson, en particulier pour traiter la question controversée de « l'ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi ».

Monsieur l'Invité d'honneur, Mesdames et Messieurs,

L'Union doit relever plusieurs défis qui nécessitent des conversations franches, si la poste africaine devait devenir un acteur dynamique et réactif dans l'écosystème mondial des affaires. A cette fin, je voudrais ajouter ici que l'Afrique attend beaucoup de l'UPAP en ce qui concerne la recherche de solutions locales pour redynamiser la poste dans la région. Cependant, pour que notre Union satisfasse ces attentes, les

membres doivent également être disposés à respecter leur engagement et respecter leurs obligations à l'Union. Si nous la soutenons correctement, notre Union nous servira certainement mieux et plus efficacement.

Monsieur l'Invité d'honneur, Mesdames et Messieurs,

En conclusion, je vous souhaite des délibérations fructueuses lors de l'examen des rapports des différents comités techniques et autre point à l'ordre du jour de cette session du Conseil. Je suis convaincu que nous allons travailler comme une équipe engagée pour parvenir à un consensus pour le processus décisionnel afin que nous puissions en fin de compte atteindre notre objectif général, à savoir, tirer parti de la vaste infrastructure postale pour favoriser le développement socio-économique en Afrique.

Il m'échoit à présent l'honneur d'inviter l'Hon. Dr. Jenfan Muswere, Ministre des Technologies de l'Information, de la Communication, des Postes et des Services de Messagerie, Invité d'honneur, à prononcer son discours d'ouverture.

Je vous remercie



UNION PANAFRICAINNE DES POSTES

39^{EME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**CEREMONIE OFFICIELLE D'OUVERTURE DE LA 39^{EME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'UPAP**

**ALLOCUTION
DE M. YOUNOUSS DJIBRINE,
SECRETAIRE GENERAL DE L'UNION PANAFRICAINNE DES POSTES (UPAP)**

21 juin 2021 – Kingdom Hotel, Victoria Falls, Zimbabwe

Excellence Monsieur le Ministre des technologies de l'information et de la communication, des services postaux et de messagerie de la République du Zimbabwe, **Hon. Dr Jenfan Muswere (MP)** ;

Le président du Conseil d'administration de l'UPAP, **Dr Eng. Sam Kundishora** ;

Le représentant de la Commission de l'Union africaine, **Monsieur Christian Minoungou** ;

Le représentant du Directeur général de l'Union postale universelle, ;

Mesdames et Messieurs les PDG et DG des administrations postales des Etats membres de l'UPAP ;

Les membres du Conseil d'administration et la communauté postale africaine toute entière ;

Les Directeurs/ représentants des organisations postales sous régionales ;

Les représentants des Communautés économiques régionales ici présents ;

Mesdames et messieurs les représentants des institutions postales et partenaires de l'UPAP ;

Chers invités ;

Les représentants des médias ;

Distingués délégués ;

Mesdames et Messieurs.

C'est pour moi un grand honneur et un réel plaisir de m'adresser ce jour à cette auguste assemblée à l'occasion de la cérémonie officielle d'ouverture de la 39^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP, qui se tient ici à Victoria Falls, cité touristique et havre de sérénité, communément surnommée **« Mosi oa Tunya ou la fumée qui gronde »**.

En préambule, je voudrais vous inviter à présenter notre compassion à tous pour les effets préjudiciables de la pandémie de Covid-19 et poursuivre en disant « Que les âmes des défunts reposent dans la paix éternelle ». En effet, il est de notoriété publique que cette pandémie a provoqué des bouleversements majeurs de portée mondiale. Non seulement elle a fait reculer la croissance de l'Afrique, mais le continent a perdu les acquis et la croissance économique enregistrés au cours de la dernière décennie, ce dont la poste n'a pas été épargné.

Ainsi, le redressement de l'Afrique sera long et périlleux. Cependant, en l'état actuel des choses, encourageons-nous mutuellement en appréhendant la pandémie sous son aspect positif, en nous rappelant qu'elle a suscité et suscitera de nouvelles opportunités, à condition de réaménager le secteur

pour offrir des services innovants, tout en maintenant notre engagement dans les différentes chaînes de valeur logistiques.

Excellence ;

Distingués délégués ;

Mesdames et Messieurs ;

Ainsi que vous le savez, nous sommes réunis ici à l'aimable invitation du gouvernement de la République du Zimbabwe, ici représenté par S.E. l'Honorable Dr Jenfan Muswere, Ministre des Technologies de l'Information et de la Communication, des Services Postaux et de Messagerie, et ce à l'occasion d'un événement qui se tient dans la suite logique d'une longue série de rencontres antérieures au même titre. Cette hospitalité sans réserve démontre l'engagement exceptionnel du peuple et du gouvernement de la République du Zimbabwe en général, ainsi que des autorités postales de ce beau pays, notamment à l'égard de notre Union et de notre objectif commun de développement des services postaux sur notre continent, l'Afrique, et bien au-delà. Comme tant d'autres fois auparavant, nous sommes heureux de constater que nous avons été accueillis avec l'hospitalité et la fraternité légendaires qui caractérisent l'Afrique depuis notre arrivée à Victoria Falls.

Aussi, au nom de la communauté postale africaine, voudrais-je exprimer ma profonde gratitude à Son Excellence Dr Emmerson Dambuzo Mhangagwa, Président de la République du Zimbabwe, par l'entremise de Monsieur le Ministre qui a gracieusement accepté, malgré son calendrier fort chargé, d'honorer cette occasion de sa présence effective.

Excellence, Mesdames et Messieurs ;

Qu'il me soit également permis de rendre un vibrant hommage au président du Conseil d'administration de l'UPAP, Dr. Eng. Sam Kundishora, pour son leadership exceptionnel depuis sa prise de fonction, ayant pris le relais de M. Cosmas Chigwamba, un administrateur particulièrement humble et habile, qui a fait valoir ses droits à la retraite en septembre 2019. Tout au long de ce mandat, nous avons procédé à d'étroites consultations qui ont permis au Secrétariat de fonctionner efficacement, notamment en pleine pandémie de Covid-19 qui continue de ravager notre monde et de bouleverser nos modes de fonctionnement.

De même, le soutien de notre organisation mère, la Commission de l'Union africaine n'a jamais fait défaut. La CUA a continué d'aider l'Union de diverses façons, y compris par des subventions annuelles, la mise à disposition d'experts et la conduite d'études diverses. Nous en sommes sincèrement reconnaissants.

Excellence Monsieur le Ministre,

Mesdames et Messieurs ;

La présence ici aujourd'hui de **M. Pascal Clivaz**, est un témoignage éloquent de l'intérêt particulier accordé par le Directeur Général du Bureau International de l'UPU, **Son Excellence Bishar Hussein** et son équipe à la communauté postale africaine toute entière. Depuis qu'ils ont pris les rênes de l'UPU en 2012, ils n'ont cessé de travailler avec nous en étroite collaboration en vue du renforcement effectif du réseau postal africain, généralement réputé être le maillon faible du réseau postal mondial. Ils ont été un pilier pour notre cause sur le continent. Il n'y a pas de meilleur moment qu'aujourd'hui pour vous joindre à nous comme vous l'avez fait auparavant, au moment où toutes les régions du monde sont en train de se préparer pour le prochain Congrès de l'UPU prévu au mois d'août de cette année à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Etant donné qu'il s'agit de votre dernier rendez-vous avec nous en vos qualités respectifs de DG et Vice-DG de l'UPU, permettez-moi de confirmer que l'Afrique vous rend un vibrant hommage pour tous les efforts consentis au cours des neuf (9) dernières années, notamment dans les domaines de la réforme postale et de la modernisation de l'UPU entre autres. L'UPAP, en tant que l'une des plus grandes Unions restreintes, a été honorée de travailler avec vous, notamment pour la réalisation des objectifs stratégiques d'innovation, d'intégration et d'inclusion, que vous avez habilement baptisé les « 3i ».

J'aimerais également saluer avec gratitude la présence massive, physique ou virtuelle de nos Etats membres et des organisations sous régionales, notamment la **CPEAO**, la **COPTAC**, la **CRASA**, l'**EACO** et la **SAPOA**, pour leur participation active, qui ne cessent d'enrichir nos travaux et les fruits de nos efforts pour répondre aux attentes de nos Etats membres et de nos concitoyens africains. Ce geste s'étend bien entendu aux Communautés économiques régionales, où qu'elles se trouvent actuellement.

Excellence Monsieur le Ministre,

Mesdames et Messieurs ;

Ainsi que vous le savez, 2021 est une année charnière pour la communauté postale mondiale, qui prépare le 27^{ème} Congrès de l'UPU prévu à Abidjan en Côte d'Ivoire. Je voudrais saisir cette occasion pour inviter les États membres de l'UPAP à préparer avec soin l'événement, en toute solidarité, au regards des enjeux qu'il comporte, notamment en ce qui concerne l'ouverture de l'Union aux acteurs du secteur postal élargi, l'harmonisation des positions sur les propositions émanant de divers organes de l'UPU et des pays candidats à ces organes de l'UPU, à savoir le Conseil d'administration (CA) et le Conseil d'exploitation

postale (CEP), ainsi que des questions relatives au système de rémunération, à la sécurité, à la coopération, etc... Je tiens également à faire appel aux organisations sous régionales pour orienter leurs membres par rapport aux questions clés précitées en vue d'assurer une participation effective et efficace au cours du congrès. Nous souhaitons solennellement vous inviter à vous joindre à nous pour soutenir la cause africaine comme vous l'avez si bien fait lors des précédents Congrès.

Aux uns et aux autres, je voudrais souligner qu'en Afrique plus qu'ailleurs, la solidarité et l'identité de vue constituent un principe impératif de survie pour nos postes et une condition sine qua non pour assurer notre pleine participation à la réalisation des objectifs de développement socio-économique inclusif de nos populations, éléments essentiels de l'agenda 2063 de l'UA et des ODD des Nations unies.

A cet effet, je voudrais vous rassurer qu'au Secrétariat général de l'UPAP, nous n'épargnons et n'épargnerons aucun effort pour mener concomitamment le combat pour la sauvegarde des intérêts de notre cher continent sur la scène internationale dans notre domaine de compétence tout en jouant notre partition dans la réalisation des objectifs d'intégration intra-africaine.

Excellence, Mesdames et Messieurs ;

Comme vous le savez certainement, mon mandat de Secrétaire général de l'UPAP est arrivé à son terme. À cet égard, je rends grâce à Dieu Tout-Puissant de m'avoir permis de me joindre à vous en ce jour. Je Lui rends toute la gloire pour tout ce qu'Il a fait et continue de faire dans ma vie - une vie que je Lui ai consacrée pour un service désintéressé à l'humanité. Et par-dessus tout, je me réjouis d'avoir eu l'occasion de servir l'Afrique avec passion, au mieux des capacités que Dieu m'a accordées.

En toute honnêteté, les casse-tête administratifs de ces huit dernières années sont submergés par une montagne de souvenirs d'expériences et de relations inoubliables. De vieilles amitiés se sont forgées et j'ai eu l'occasion de tisser de nouvelles amitiés pendant mon séjour à la tête de cette organisation. Je quitte mes fonctions avec des pensées qui me suivront toute la vie. Mon expérience professionnelle à l'UPAP a été la plus agréable de ma vie. Je passerai (lors de la Conférence de plénipotentiaires qui se tiendra dans quelques jours) le flambeau à une nouvelle équipe dirigeante qui, je l'espère, fera de belles choses dans les années à venir.

A nos chers partenaires, je tiens à vous remercier pour la précieuse contribution que vous avez apportée à nos actions en vue de faire de la poste africaine un véritable acteur essentiel de l'agenda 2063 de l'UA et

des objectifs du Millénaire pour le développement, entre autres programmes politiques. Je vous félicite et vous demande de maintenir le même esprit dans le futur.

Aux collaborateurs du Secrétariat Général, je voudrais vous adresser mes remerciements les plus sincères pour l'esprit d'équipe dont vous avez fait montre, et qui nous a permis de réaliser ce que nous avons réussi à accomplir ensemble. Je vous invite à accorder le même élan de dévouement et de solidarité à la nouvelle équipe dirigeante. Il est évident que nous n'avons peut-être pas porté l'organisation aux sommets les plus élevés et les plus nobles comme nous l'aurions souhaité, mais, en tout état de cause, nous avons réussi à poser des fondements particulièrement solides pour que nos successeurs puissent reprendre le flambeau en toute sérénité et continuer à aller de l'avant.

En guise de conclusion, je voudrais à nouveau exprimer ma profonde gratitude à notre hôte, le Zimbabwe, pour nous avoir permis de tenir cette rencontre et à tous les participants pour leur enthousiasme et leur disponibilité à contribuer efficacement aux échanges prévus à l'ordre du jour.

Je vous souhaite de fructueuses délibérations et vous remercie sincèrement pour votre aimable attention.

Merci beaucoup !

Thank you very much !

Obigado !

Asante saana !

Shukran Jazilan !

Tatenda!

Siyabonga.



**ALLOCUTION DU DIRECTEUR GENERAL DE
LA POSTE DU ZIMBABWE (ZIMPOST) A L'OUVERTURE OFFICIELLE DE LA 39^{EME} SESSION
ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION PANAFRICAINNE DES POSTES (UPAP)
21 JUIN 2021**

- **Mesdames et Messieurs les représentants des pays membres ;**
- **Tous en vos rangs, grades et qualités respectifs, tout protocole observé ;**

Bonjour, Bon dier, Salamalekoum !

Bonjour et chaleureuses salutations postales à vous tous!

Excellences, distingués invités, Mesdames et Messieurs; C'est un réel plaisir et un véritable privilège pour moi de vous accueillir en qualité d'opérateur postal désigné du Zimbabwe, pays hôte de ces assises. En effet, cette réunion est un motif de célébration pour nous, membres de la communauté postale, car elle traduit la résilience, le courage et de l'engagement des postiers et des postières d'Afrique à conserver ces qualités sacrosaintes des services postaux.

En souhaitant la bienvenue à tous ceux d'entre vous qui sont ici présents et à nos homologues qui participent en mode virtuel, je tiens à rendre hommage à tous les postiers et postière à travers l'Afrique qui ont été emporté par la pandémie de Covid-19 dans l'exercice de leurs fonctions au service de nos concitoyens. Que leurs âmes reposent dans la paix éternelle et que leurs familles se sentent réconfortées par la certitude que nous partageons leur peine et que nous les accompagnons dans nos prières.

Distingués invités, Mesdames et Messieurs, je me réjouis de voir des collègues qui ont dirigé et maintenu les services postaux africains en activité, même face à l'adversité, aux crises économiques mondiales, aux catastrophes naturelles et aux pandémies. Les difficultés de l'environnement opérationnel actuel, imposées par le Covid-19, exige de nous une adaptation rapide à cette « nouvelle donne », sous peine d'être condamnés à la déchéance et à une disparition certaine:

Notre secteur se doit d'adopter des technologies adaptées qui permettront un accès virtuel à nos services 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans des domaines tels que le commerce électronique, le gouvernement électronique, les services monétaires numériques et les boîtes numériques (Digital Box).

Au Zimbabwe, la mise en œuvre de la stratégie de numérisation a dû être accélérée lorsque la réponse à la propagation de la pandémie de Covid-19 s'est traduite par des programmes nationaux de confinement,

des couvre-feux, des restrictions de mouvement pour les personnes et des efforts de désengorgement dans le respect des règles de distanciation sociale selon les directives de l'OMS. Cet état de fait a eu un impact considérable sur le nombre de clients qui se rendent physiquement au bureau de poste, affectant ainsi les recettes postales. Notre entreprise, Zimpost a dû redoubler d'efforts dans son activité de commerce électronique, qui consiste à distribuer des articles achetés en ligne, tels que des denrées alimentaires, des médicaments et des produits assimilés, ainsi qu'à verser les fonds envoyés par les migrants à l'international. L'entreprise est sur le point de lancer son service d'argent numérique, PostMoney, qui sera disponible partout, à tout moment et sur tous les appareils téléphoniques.

Au moment de vous souhaiter la bienvenue, chers frères et sœurs, nous espérons vivement qu'au cours des travaux du Conseil d'administration, nous procéderons aux échanges d'expériences et élaborerons ensemble la voie à suivre pour l'UPAP dans la coordination des activités visant à développer et à transformer les services postaux sur le continent africain au profit de nos concitoyens.

Mesdames et Messieurs, notre secteur, comme tous les autres secteurs, a subi de plein fouet les effets du Covid-19. Dès lors, le moment est venu d'engager des réflexions sur la façon de transformer le secteur postal afin d'assurer son passage en poste électronique, poste virtuelle, poste numérique, poste intelligente et, comme le veut l'actualité, en « **poste du futur** » dont l'offre de produits et de services suscitera l'engouement et la ferveur de nos clients.

Distingués invités, Mesdames et Messieurs, tenons-nous par la main et soutenons-nous mutuellement dans notre quête d'offrir des services essentiels qui redonnent espoir et sourire à tous les Africains du continent et d'ailleurs.

Je voudrais conclure mon propos en vous invitant à prendre du temps pour découvrir et profiter des magnifiques sites touristiques de la ville de Victoria Falls et de ses environs. Le bureau de poste de la ville se situe à juste une minute de marche du lieu de ces assises et nous serons certainement très heureux d'avoir vos idées sur les améliorations à apporter à cette structure, si vous voudrez bien vous y rendre. Une fois de plus, nous restons à votre service pour rendre votre séjour aussi agréable et aussi inoubliable que possible.

N'oublions pas de toujours observer les protocoles Covid-19.

Je vous souhaite plein succès dans ces travaux et vous remercie de votre aimable attention!

Annexe III



**10^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE LA
CONFERENCE DES PLENIPOTENTIAIRES
24 au 25 juin 2021, Victoria Falls, Zimbabwe**

UPAP/CP/X/2021 - Doc N°01 Rev2

Modifié le 15 juin 2021

Original : anglais

PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA CONFERENCE DES PLENIPOTENTIAIRES

BUREAU SORTANT

PRESIDENT	-	CAMEROUN
1 ^{ER} VICE-PRESIDENT	-	NAMIBIE
2 ^{ÈME} VICE-PRESIDENT	-	MALI
RAPPORTEURS	-	TANZANIE & TUNISIE
SECRETAIRE	-	SECRETARIAT GENERAL

HORAIRE DE TRAVAIL : 09h00 - 16h00 TU

POINT N°	ORDRE DU JOUR	DOCUMENT
1.	Inscription des délégués ;	
2.	Cérémonie d'ouverture officielle ;	
3.	Réunion de concertation des chefs de délégation ;	
4.	Ouverture des travaux par la Présidente sortante de la Conférence ;	
5.	Vérification du quorum ;	
6.	Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail ;	UPAP/CP/X/2021 – Doc. N°01 & 1a
7.	Election et installation des membres du nouveau Bureau ;	
8.	Allocution du président entrant ;	
9.	Présentation et approbation du rapport d'activités quadriennal de la Présidente sortante de la Conférence des plénipotentiaires ;	UPAP/CP/X/2021 – Doc. N°02

10. Rapport provisoire du Comité Ad hoc de vérification des pouvoirs ; **UPAP/CP/X/2021 – Doc. N°03**
11. Examen et approbation du rapport d'activités quadriennal du Secrétaire général (2016-2021) ; **UPAP/CP/X/2021 – Doc. N°04**
12. Examen et approbation du rapport quadriennal d'activités du président du Conseil d'administration ; **UPAP/CP/X/2021 – Doc. N°05**
13. Examen et adoption des thèmes pour la célébration des Journées de l'UPAP pour la période 2022-2025 ; **UPAP/CP/X/2021 – Doc. N°06**
14. Examen et approbation du Programme d'actions quadriennal pour la période 2021/2022 - 2024/2025 **UPAP/CP/X/2021 – Doc. N°07**
15. Examen et approbation des accords provisoires conclus par l'Union **UPAP/CP/X/2021 – Doc. N°08**
16. Questions relatives aux Thématiques du 27^{ème} Congrès de l'UPU ; **UPAP/CP/X/2021 – Doc. N°09**
17. Examen et fixation des plafonds du Budget pour la période quadriennale 2021/2022 - 2024/2025 et du barème des contributions financières statutaires des Etats membres/Membres associés ; **UPAP/CP/X/2021 – Doc. N°10**
18. Examen et adoption du Rapport de l'auditeur externe sur les comptes de l'Union pour les exercices 2015/2016 à 2019/2020 ; **UPAP/CP/X/2021 – Doc. N°11**
19. Appel de Fonds pour le projet de construction du siège de l'UPAP **UPAP/CP/X/2021 – Doc. N°12**
20. Rapport final du Comité Ad hoc de vérification des pouvoirs ; **UPAP/CP/X/2021 – Doc. N°03 Add 1**
21. Election des membres du Conseil d'administration de l'UPAP ; **UPAP/CP/X/2021 – Doc. N°13**
22.
 - Rappel des dispositions relatives à l'élection du SG et du SGA **UPAP/CP/X/2021 – Doc. N°14**
 - Allocution des candidats (5 minutes chacun)
23. Election du Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint : **UPAP/CP/X/2021 – Doc. N°15**
 - Signature des lettres de nomination

- Prestation de serment des fonctionnaires élus

24. Date et lieu de la prochaine session ordinaire de la Conférence **UPAP/CP/X/2021 – Doc. N°16**
des plénipotentiaires ;

25. Divers ;

26. Clôture :

- Motion de remerciements ;
- Communiqué final ;
- Allocution du SG UPAP et autres ;
- Allocution du Président de la Conférence des plénipotentiaires.

**RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES ACTIVITES DE L'UNION POUR LA PERIODE
2019-2020**

1. INTRODUCTION

Permettez-moi avant tout d'exprimer à nouveau ma sincère gratitude aux États membres qui ont donné au Zimbabwe la possibilité de présider le Conseil au cours de la période allant de 2019/2020 à 2020/2021 qui a été marquée par la flambée de la pandémie de Covid-19.

J'ai le plaisir en ce moment, de présenter au nom de la République du Zimbabwe, président en exercice du Conseil, le rapport des activités ci-après mises en œuvre pendant la période sous revue.

**2. 38^{EME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UPAP TENUE EN JUIN 2019,
A OUAGADOUGOU AU BURKINA FASO**

Selon les dispositions de l'article 5 du Règlement intérieur du Conseil d'administration de l'Union, le président organise les travaux des réunions. Il ouvre et clôt les réunions, dirige les débats, donne la parole, soumet au vote les questions faisant l'objet de débats, annonce les résultats des votes et tranche sur les points de procédure, conformément au Règlement intérieur.

Par ailleurs, l'article 5 du Règlement d'exécution de la Convention accorde au Conseil d'administration notamment la charge de diriger, de contrôler et de coordonner les activités financières et administratives de l'Union, entre autres, entre les sessions ordinaires de la Conférence des plénipotentiaires.

Conformément aux dispositions que je viens de citer, j'ai le plaisir d'annoncer qu'au cours de l'année le Zimbabwe a pu, avec l'aide du Secrétaire général et son personnel, accomplir son devoir avec succès. Aussi voudrais-je les remercier sincèrement pour leur collaboration et leur soutien dans ce sens.

Au cours de notre réunion tenue à Ouagadougou, nous avons examiné et approuvé entre autres, les activités ci-dessous soumises au Conseil à savoir :

- a) Thème de la célébration de la journée 2020 de l'UPAP ;
- b) Programme d'actions pour l'exercice 2019/2020 ;
- c) Budget de l'Union pour l'exercice 2019/2020 ;
- d) Nomination de l'auditeur externe.

Je suis heureux de signaler que toutes ces activités ont été entièrement exécutées et figurent de façon détaillée dans les rapports des commissions administratives techniques ainsi que dans le rapport d'activités du Secrétaire général pour les périodes 2019/2020 & 2020/2021 que vous aurez à examiner et adopter plus tard.

Le Secrétariat général, conformément à cette décision, a procédé au recrutement du cabinet Ernst & Young pour auditer les comptes de l'union. Ledit cabinet a vu son contrat renouvelé compte tenu de la qualité de son travail.

Les autres activités menées au cours de la période faisant l'objet du présent rapport sont les suivantes :

- a) l'exécution des tâches qui m'ont été assignées en tant que président du Conseil, à savoir l'approbation d'une contribution supplémentaire de deux (2) millions de dollars américains dans le cadre du projet de construction de l'immeuble de l'UPAP ;
- b) Un autre fait marquant de mon mandat a été le suivi de l'organisation du 27^{ème} Congrès de l'UPU en Afrique et particulièrement en Côte d'Ivoire. Nous avons effectué le suivi des préparatifs de ce Congrès qui se tiendra désormais en août 2021. Les États membres ont tous convenu qu'un rassemblement de la communauté postale mondiale en Afrique ne saurait être l'affaire de la Côte d'Ivoire uniquement. C'est l'affaire de toute l'Afrique. D'où la recommandation à tous les États membres d'accorder leur soutien à la Côte d'Ivoire pour le succès de cet événement. Sous la houlette du Comité africain de soutien au sein de la

structure de l'UPAP, les organisations postales sous-régionales ont été invitées à coordonner l'appui du continent africain au pays hôte.

- c) Il vous souvient que par Résolution N°18/UPAP/CA/XXXVI/2017, relative à la Régulation postale, le Conseil d'administration réuni en sa 36^{ème} session ordinaire du 8 au 10 mai 2017, à Nairobi, au Kenya, a chargé le Secrétariat général de l'édiction d'un projet de Directive postale à l'échelle régionale en s'inspirant des modèles sous régionaux. Pour enclencher le processus, lors de sa 37^{ème} session tenue à Alger, il a, par Résolution N°07/UPAP/CA/XXXVII/2018, adopté les termes de référence de l'étude suite à laquelle un consultant a été recruté. Le Consultant a présenté le rapport de l'étude à la 38^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration, réuni du 17 au 19 juin 2019, à Ouagadougou, au Burkina Faso.

Par Résolution N°08/UPAP/CA/XXXVIII/2019, le Conseil a en outre décidé de la diffusion de l'étude aux Etats membres de l'UPAP à l'effet de recueillir leurs suggestions/observations tout en chargeant le Groupe des experts juridiques de finaliser la rédaction de la Directive. Le projet finalisé sera présenté à la Conférence des plénipotentiaires pour suite à donner. Nous espérons avec ce processus, que la directive tant attendue aidera à mettre en place un cadre réglementaire postal harmonisé ainsi qu'un modèle réglementaire unique en Afrique.

d) Mise en place du Forum des Dirigeants postaux africains

Par Résolution N°06/UPAP/CA/XXXVIII/2019, le Conseil d'administration (CA) de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 38^{ème} session ordinaire du 17 au 19 juin 2019 à Ouagadougou au Burkina Faso, a décidé de la mise en place d'un forum des dirigeants postaux africains en vue de permettre aux DG des Opérateurs désignés de s'inspirer des expériences des uns et des autres et d'échanger sur des questions affectant leurs activités quotidiennes.

En conséquence, avec l'indulgence de mon bureau, la première édition a eu lieu virtuellement le 11 juin 2021, au cours de laquelle la discussion a porté sur la **Transformation postale en**

Afrique. Les participants se sont en outre focalisés sur l'avènement de la pandémie de COVID-19, en vue d'élaborer des stratégies qui atténueront les problèmes associés à la pandémie et proposer la meilleure façon d'avancer pour migrer en douceur vers la reprise normale des activités.

e) Membres associés

Malgré l'approbation de l'adhésion des membres associés, l'Union n'a jusqu'à présent enregistré que trois membres associés que sont : AsaaseGPS, DP World and USPS. Comme vous le savez, la 5^{ème} session extraordinaire de la Conférence des plénipotentiaires a adopté de nouveaux Actes pour l'Union, créant ainsi une opportunité d'admission d'entités, d'entreprises et d'organisations du secteur privé ou public engagées dans des activités postales ou connexes aux services postaux, y compris les institutions de recherche et de formation de renom comme membres associés de l'Union.

Compte tenu de l'importance de l'augmentation du niveau de participation au cadre de dialogue entre les acteurs du secteur postal, du renforcement de la participation à des études visant à développer le secteur postal ainsi qu'à accroître le niveau de financement des activités de l'Union, il est impératif que les États membres s'approprient cet appel à l'adhésion d'autres membres associés en recherchant et en recommandant des organisations pertinentes.

f) Contribution à l'apport en fonds propres pour la construction de l'immeuble de l'UPAP

Comme vous le savez, l'Union n'est pas encore pleinement en mesure de contribuer les 3 millions \$EU en fonds propres au projet de construction de l'immeuble de l'UPAP. Un manque à gagner de 860 000 \$EU demeure après la levée de la somme de 140 000 \$EU lors de l'appel de fonds lancé à l'occasion de la célébration du 40^{ème} anniversaire de l'UPAP à Arusha, en Tanzanie. L'Union est très reconnaissante envers les organisations et États membres suivants qui ont fait/promis des dons au projet à savoir : la Commission de l'Union africaine (promesse), le Burkina Faso (promesse), la République du Mali (versement en

espèces à l'avance) et la République du Cameroun (promesse). De plus amples détails vous seront communiqués par le président de la Commission Administration et Finances ainsi que par le Secrétaire général.

Compte tenu de l'importance de générer le solde des fonds propres nécessaires, mon bureau a écrit à la Présidente de la Conférence des plénipotentiaires et ministre des Postes et Télécommunications du Cameroun, Mme Minette Libong Li Likeng, lui demandant d'envoyer une lettre à tous les États membres les invitant à donner généreusement en vue de la levée des 860 000 \$EU restants. L'appel reste ouvert jusqu'à la tenue de la Conférence des plénipotentiaires et les États membres sont cordialement invités à envoyer leurs dons au fonds. Une séance sera consacrée à un appel de fonds dans le cadre de la construction de l'Immeuble-siège de l'UPAP lors de la Conférence.

3. PARTICIPATION À LA REUNION DU BUREAU DE LA CONFERENCE DES PLÉNIPOTENTIAIRES

En tant que président du Conseil d'administration, mon prédécesseur a participé à la réunion du Bureau de la Conférence des plénipotentiaires le 26 août 2019 à Yaoundé, au Cameroun. Au cours de la réunion, le rapport de la 38^{ème} session du Conseil d'administration a été présenté pour information. J'ai le plaisir d'annoncer que la présentation a été bien accueillie par les participants.

4. SOUTIEN MORAL LORS DES TRAVAUX DU 3^{EME} CONGRES EXTRAORDINAIRE DE L'UPU, GENEVE, SUISSE

Il vous souvient que lors du Congrès extraordinaire de 2018 tenu à Addis-Abeba en Ethiopie, la formule de rémunération des petits paquets telle que proposée par les États-Unis d'Amérique (USA) n'a pas été approuvée. En raison de cette décision prise, les États-Unis ont notifié au Bureau international leur intention de se retirer de l'Union postale universelle. (UPU). Le CA a donc décidé d'accélérer la révision des taux de rémunération des envois du format E en vue de modifier les dispositions de la Convention et de son Règlement avant le Congrès de 2020. Ces développements ont abouti à la tenue du Congrès extraordinaire de Genève les 24 et 25 septembre 2019 pour décider des taux de rémunération des envois du format E afin de préserver l'intégrité de l'Union.

Il vous souvient également que lors de la 38^{ème} session du Conseil d'administration tenue à Ouagadougou au Burkina Faso sous la présidence du Zimbabwe, un groupe ad hoc sur la rémunération a été créé, par résolution N°03/UPAP/CA/XXXVIII/2019. Le groupe était présidé par la Poste d'Egypte et la coordination assurée par le Secrétariat général. Il a été constitué pour analyser les trois options sur la rémunération des envois du format E et trouver une position pour l'Afrique avant le Congrès Extraordinaire de septembre à Genève en Suisse.

Le groupe a tenu deux téléconférences pour discuter des trois propositions initiales (options A, B et C) ainsi que des autres propositions soumises par les États membres au cours de la période précédant le 3^{ème} Congrès extraordinaire tenu à Genève

La position générale était de soutenir l'option A qui était considérée comme la meilleure option pour les pays du Groupe IV car elle offrait une balance des paiements plus équitable entre tous les pays membres de l'UPU et l'écart entre les taux plancher et plafond de l'option A n'était que de 20%. D'autres pays étaient toutefois en faveur de l'option B car ils étaient convaincus qu'ils bénéficieraient des taux auto déclarés.

A Genève, lors du Congrès extraordinaire, le groupe a poursuivi ses travaux pour essayer de trouver un compromis gagnant-gagnant pour tous les membres grâce à la «TEAM Approach (Ensemble, chacun réalise plus)». Finalement, l'option de compromis V a été adoptée pour la rémunération des envois du format E.

Mon rôle était d'apporter le soutien moral nécessaire au Secrétariat général ainsi qu'à l'Union en général pour sauvegarder les intérêts de l'Afrique dans la procédure. Je tiens donc à féliciter le Secrétariat général et le Groupe Rémunération pour ce travail bien accompli.

5. GESTION DES IMPLICATIONS DU REPORT DE LA 10^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES PLENIPOTENTIAIRES POUR CAUSE DE COVID-19

Comme nous le savons tous, la tenue de la 10^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires a été reportée sine die à la demande du pays hôte, le Zimbabwe, suite à une situation inédite provoquée par la pandémie de COVID-19, avec de multiples conséquences exceptionnelles sur la vie et le fonctionnement de l'Union. Dans ce contexte, il s'avérait impératif que la Présidente de la Conférence des plénipotentiaires prenne des décisions après concertation préalable avec les autres membres du bureau de la Conférence, élargie au président du Conseil d'administration.

En outre, il est de coutume à l'UPAP que lorsqu'un problème urgent émerge entre deux (2) sessions de la Conférence des plénipotentiaires, la Présidence en exercice est sollicitée soit par le Secrétaire général, soit par le Président du Conseil d'administration, pour prendre seule les décisions qui s'imposent, à charge pour elle d'en faire rapport à la prochaine session de la Conférence.

Fort de ce qui précède, mon bureau a écrit à la présidente de la Conférence des plénipotentiaires de l'UPAP pour lui soumettre des documents préparés par le Secrétariat général sur la meilleure façon de gérer la pandémie de COVID-19. En conséquence, suite à la soumission des documents et sur la base d'un consensus, la Présidente a pris une décision portant déclaration de force majeure à l'Union panafricaine des postes à compter du 1^{er} juillet 2020, de sorte que toutes les implications de cette situation puissent être traitées de manière décisive et exceptionnelle afin d'assurer le bon fonctionnement de l'Union.

6. QUESTIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

Il est nécessaire d'informer le Conseil des mesures prises par mon bureau par rapport aux questions relatives au personnel comme suit :

En décembre 2020, mon bureau a reçu du Secrétariat général une demande de titularisation du chargé de la comptabilité, M. Yonna Fred Singogo et du traducteur/interprète du français vers l'anglais, M. Jude AsuTarh, qui avaient tous rempli les conditions de titularisation les 5 et 6 janvier 2021 respectivement, après cinq (5) ans sous contrats à durée déterminée. Normalement, la décision de les titulariser aurait été prise en juin 2020, mais en raison de la pandémie mondiale qui a nécessité le report de la réunion, il a été demandé au président du Conseil d'administration de le faire à l'échéance susmentionnée. Mon bureau a observé que la décision portant force majeure avait été prise pour faciliter le bon fonctionnement de l'Union jusqu'à la 39^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration. En conséquence, j'ai approuvé, par Décision N°02/UPAP/P-CA/2020, la prolongation d'un an des contrats des deux fonctionnaires pour compter des 5 et 6 janvier 2021, dans l'attente de cet événement. Par conséquent, plus de détails sur la question seront communiqués par le président de la Commission Finances et Administration sur la base desquels le Conseil prendra une décision ultérieure.

7. DEFIS

Au cours de mon mandat, j'ai rencontré les difficultés suivantes :

- a) La représentation des Etats membres dans les commissions de l'UPU ainsi que dans les organes de l'UPU est encore faible. Les membres qui ont été élus au CA et au CEP n'ont pas exprimé leur intérêt à représenter l'Union surtout en qualité de président ou de vice-président des diverses commissions et groupes de travail ;
- b) La représentation des fonctionnaires de l'UPAP aux réunions de l'UPU est insuffisante en raison des mesures d'austérité imposées par le Conseil ;
- c) L'actuel mais obsolète barème des contributions financières annuelles au budget de l'Union et l'incapacité des États membres à payer à temps les sommes dues, affecte également la mise en œuvre harmonieuse de nos activités ;
- d) L'avènement de la pandémie de Covid-19 et ses incalculables ramifications.

8. RECOMMANDATIONS

Pour la bonne marche de notre organisation, nous soumettons les recommandations suivantes :

- a) Le paiement de la contribution financière annuelle obligatoire au budget de l'UPAP au cours des six premiers mois de l'exercice clos au 30 novembre de chaque année. Ceci permettra non seulement au Secrétariat général de planifier et d'exécuter les activités approuvées aisément, elle permettra également aux États Membres et aux membres associés d'éviter la surtaxe statutaire de 2% pour cause de règlement tardif des contributions annuelles. Augmentation éventuelle des contributions statutaires annuelles des États membres pour améliorer les flux de trésorerie de l'Union étant donné que la dernière légère revue du barème des contributions a eu lieu lors de la 34^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration tenue en 2015 à Khartoum, au Soudan ;

- b) Je lance un vibrant appel aux Etats membres qui seront élus au CEP & au CA pour une présence et une participation plus effective aux réunions de l'UPU ;
- c) Je lance également un appel à de généreux dons en espèces pour le projet de construction de l'immeuble de l'UPAP afin de garantir la levée des 860 000 \$EU restants surtout que la construction du bâtiment est en cours. J'invite donc instamment les États membres qui n'ont pas encore contribué/fait des promesses dans le cadre de la contribution en espèces de 1 million de dollars à compléter par l'UPAP, à volontairement contribuer financièrement pour assurer la réalisation du projet qui sera la fierté et l'honneur de toute la Communauté postale africaine ;
- d) Un effort soutenu pour que davantage de membres associés assurent une étroite collaboration sectorielle en vue du développement rapide des services postaux en Afrique et de la réalisation du territoire postal mondial unique grâce à des partenariats public-privés ;
- e) J'exprime ma profonde gratitude au Gouvernement et au peuple de la République Unie de Tanzanie pour leur engagement dans l'aboutissement malgré quelques écueils de la mise en route du projet de construction de l'immeuble de l'UPAP ;
- f) Enfin, poursuivre la lutte contre la pandémie de Covid-19 en suivant les mesures préventives de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) tout en fournissant des services postaux essentiels à nos nombreux clients

9. CONCLUSION

En conclusion, au nom de la République du Zimbabwe et en mon nom propre, j'aimerais saisir l'occasion pour remercier sincèrement tous les membres du bureau qui finit son mandat cette semaine, à savoir, Madagascar, le Sénégal, le Gabon et la Tunisie pour leur soutien indéfectible au cours du mandat du Zimbabwe.

Je suis également très redevable au Secrétaire général et au personnel du Secrétariat général qui a travaillé de manière satisfaisante avec nous et nous a donné tout le soutien dont nous avons besoin.

D'ailleurs, je manquerai à mon devoir si je ne remercie pas tous les États membres pour leur collaboration tout au long de mon mandat. Il convient de rappeler que nous avons toujours étendu cette coopération fraternelle à tout État membre élu à la présidence du Conseil d'administration de l'Union. Dans le même esprit, je souhaite que vous fassiez de même pour le président et les membres du nouveau bureau qui sera élu lors de la Conférence des plénipotentiaires qui débutera le 18 juin 2021 dans trois (3) jours.

Je tiens à les féliciter sincèrement d'avance pour leur élection bien méritée en tant que membres du bureau du Conseil d'administration de l'Union pour la prochaine année qui sera, je l'espère, très animée avec beaucoup de défis à relever surtout avec les questions cruciales qui affectent notre région l'Afrique. En leur passant le témoin, je suis très confiant s'appuieront sur une base solide pour conduire l'Union vers de plus grands horizons. Si vous avez besoin d'une quelconque assistance pendant cette session et au delà, je reste entièrement disponible pour vous l'offrir volontiers.

Enfin, à vous et à toute l'Union je souhaite plein succès aux délibérations et à nos interactions futures.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

Dr. Eng. Sam Kundishora

Secrétaire permanent du Ministère des TIC, de la Poste et des services de messagerie du Zimbabwe et Président du Conseil d'administration de l'UPAP pour les périodes 2019-2020 & 2020/2021.



RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETAIRE GENERAL DE L'UPAP

(Point 8 de l'ordre du jour)

<p>Objet</p> <p>Rapport d'activités du Secrétaire général de l'UPAP pour la période 2019-2020</p> <p>Rapport présenté le 21 juin 2021 à Victoria Falls au Zimbabwe</p>	<p>Références/alinéas</p> <p>Article 9, alinéa 17 du Règlement d'exécution de la Convention de l'UPAP</p>
<p>Décision attendue :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre note du rapport • Formuler des commentaires, le cas échéant • Adopter la résolution y relative ci-jointe 	

1. PREAMBULE

En application des dispositions pertinentes de l'article 9, alinéa 17 du Règlement d'exécution de la Convention, le Secrétaire général a l'honneur de présenter au Conseil d'administration le rapport d'activités de l'Union pour l'exercice 2019-2020. Le rapport couvrira également certaines activités menées au cours de la période 2020-2021 puisque la 39^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration n'a pas pu se tenir l'année dernière, en raison de la pandémie de Covid-19. Aussi, voudrais-je avant tout signaler que l'exercice 2019/2020 a été à la fois très prolifique et difficile pour l'Union. prolifique, car au cours du premier semestre de l'année, le Secrétariat général a assuré la coordination des discussions des États membres sur la question controversée des envois du format E par le biais d'un groupe ad hoc sur la rémunération créé par résolution **N°03/UPAP/CA/XXXVIII/2019** de la 38^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration tenue à Ouagadougou au Burkina Faso.

Qu'il vous souvienne, en effet, que lors du Congrès Extraordinaire de l'UPU de 2018, la formule de rémunération des petits paquets telle que proposée par les États-Unis d'Amérique (USA) n'a pas été approuvée. En raison de cette décision adoptée par ce Congrès extraordinaire, en octobre 2018, lors des sessions du Conseil d'exploitation postal (CEP) et du Conseil d'administration (CA), les États-Unis ont notifié au Bureau international leur intention de se retirer de l'Union postale universelle (UPU).

Ainsi, le CA a décidé d'accélérer la révision des taux de rémunération des envois du format E en vue de modifier les dispositions de la Convention et de son Règlement d'exécution avant le Congrès 2020. Cette évolution de la situation a entraîné la tenue du Congrès extraordinaire de Genève en 2019 pour décider des taux de rémunération des envois du format E afin de préserver l'intégrité de l'Union.

À Genève, lors du Congrès extraordinaire, le groupe ad hoc a poursuivi ses travaux pour essayer de trouver un compromis gagnant-gagnant pour tous les membres grâce à la «TEAM Approach (Ensemble, chacun réalise plus)». Finalement, l'option de compromis **V** a été adoptée pour la rémunération des envois du format E.

Le présent exercice a été également marqué par l'avènement de l'épidémie du nouveau Corona virus (COVID-19). Le Secrétariat général a fourni aux membres des mises à jour basées sur des informations obtenues d'autres organisations sanitaires telles que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Centre de l'Union africaine pour le contrôle des maladies (CDC) sur une base régulière.

L'UPU a également informé au jour le jour la communauté postale via EmlS et son site internet pour donner des orientations et conseils au personnel. Ces orientations et conseils ont porté sur l'impact de la pandémie sur les activités du secteur et la manière de les gérer au quotidien, sur la nécessité pour le personnel de se protéger contre la pandémie. Le Secrétariat général a par ailleurs recommandé au personnel d'éviter toute panique..

Malgré cela, les opérations de courrier ont été négativement affectées depuis le déclenchement de la pandémie, car une «preuve écrite de livraison» n'a pu être fournie aux expéditeurs, parce que dans certains cas, le courrier n'était pas physiquement livré aux destinataires, en particulier en Chine. Cela nécessitait que des explications soient fournies aux expéditeurs en mentionnant les circonstances de livraison exceptionnelles prévalant pendant la pandémie qui ne permettaient pas une preuve écrite de livraison. La pandémie a également causé des retards de courrier, car les compagnies aériennes ont dû suspendre les vols entraînant un stockage temporaire du courrier dans les centres de tri.

Outre les mesures susmentionnées prises par l'UPU et d'autres organisations, l'UPAP a travaillé en étroite collaboration avec l'UPU et d'autres partenaires pour élargir les connaissances sur cette pandémie et à son tour les partager régulièrement avec les États membres.

Dans le même ordre d'idées, j'aimerais saisir cette occasion pour féliciter les États membres qui ont pris des initiatives pour aider les communautés d'une manière ou d'une autre.

C'est dans ce contexte difficile et avec des ressources limitées que le Secrétariat général a mené les activités présentées dans le présent rapport qui s'articule ainsi qu'il suit :

- environnement des affaires ;
- performance réalisée ;
- fonctionnement courant de l'Union ;
- questions relatives à la politique, la régulation et la gouvernance ;
- gestion financière ;
- ressources humaines ;
- Coopération ;
- projets structurants ;
- conférences et ateliers internationaux ;
- défis et actions entreprises/envisagées ;
- perspectives/attentes pour le prochain exercice ;
- conclusion.

2. ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

Certes, l'année 2019-2020 a continué à être marquée par certains aspects politiques, économiques, environnementaux et technologiques tels que présentés ci-après:

Sur le plan politique, le continent a connu une baisse des conflits internes, des conflits transfrontaliers ainsi que de la criminalité. Sous le slogan «*Faire taire les armes à feu*» en Afrique d'ici à 2020, une initiative du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, visant à mettre fin à toutes les

guerres, conflits civils, violences basées sur le genre et à prévenir le génocide sur le continent, l'Afrique a été politiquement stable au cours de la période concernée.

C'est dans ce contexte que la bonne gouvernance a été considérée comme une condition *sine qua non* pour un développement économique et politique durable. Par conséquent, couplé à cette initiative (*Faire taire les armes à feu*), l'environnement politique est resté relativement stable et de plus en plus de pays ont adopté des principes de démocratie et de bonne gouvernance sous la direction de l'Union africaine. Il est agréable de noter que ce phénomène a continué à prévaloir jusqu'en 2021.

Sur le plan économique, les perspectives économiques de l'Afrique¹ selon la BAD continuent de s'améliorer. La croissance réelle de son PIB, estimée à 3,4% pour 2019, devrait grimper à 3,9% en 2020 et à 4,1% en 2021. En tête, six pays figurent parmi les dix (10) économies les plus dynamiques au monde, à savoir : le Rwanda, l'Éthiopie, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Tanzanie et le Bénin.

Les fondamentaux de la croissance s'améliorent également avec une transition progressive de la consommation privée vers l'investissement et les exportations. Et pour la première fois en une décennie, les investissements ont représenté plus de la moitié de la croissance du continent, la consommation privée représentant moins du tiers. Les perspectives pour 2020 ont indiqué toutefois que la croissance a été moins qu'inclusive. Malgré la solide croissance de l'Afrique, seulement un tiers environ des pays ont réalisé une croissance inclusive, réduisant à la fois la pauvreté et les inégalités.

Ainsi, avec plus de 660 000 bureaux de poste interconnectés dans le monde dont environ 25 000 d'entre eux en Afrique, la poste doit profiter de la croissance économique impressionnante pour combler le fossé de l'inclusion.

Cela est réalisable compte tenu de la présence susmentionnée de la poste dans les communautés de base sur le continent et que plus de 91% des opérateurs postaux offrent des services financiers directement ou en partenariat avec d'autres institutions financières; faisant ainsi de la poste le deuxième plus grand contributeur à l'amélioration de l'inclusion financière au monde. Par conséquent, la combinaison de tous ces facteurs permet à la poste de conserver sa position d'infrastructure nationale unique pour l'accélération de l'inclusion socio-économique.

En termes de commerce transfrontalier, il convient de mentionner que, grâce à l'Accord sur la Zone de libre échange continentale (ZLEC), l'Afrique est prête à accélérer le commerce intra-africain et à

¹ Les perspectives économiques de l'Afrique 2020 par la Banque Africaine de développement

renforcer la position commerciale de l'Afrique sur le marché mondial en renforçant la voix et l'espace politique communs de l'Afrique dans les négociations commerciales mondiales.

En outre, puisque l'accord favorise l'intégration continentale conformément aux aspirations de l'Agenda 2063, la poste doit assurer une participation active à ses activités en tant que levier de l'intégration de l'Afrique. À cet égard, lors du sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (UA) tenu en juillet 2019, à Niamey, au Niger, la phase opérationnelle de la ZLECAf a été lancée.

Lors du lancement, l'accent a été mis sur la nécessité d'établir des liens avec le secteur privé et les milieux d'affaires et d'investissement, entre autres.

A la date du 20 avril 2021, 36 pays avaient déjà déposé leurs instruments de ratification auprès du Secrétariat basé à Accra au Ghana. Le commerce dans le cadre de l'Accord de la ZLECAf a commencé le 1^{er} janvier 2021

Nous souhaitons avoir une combinaison des résultats de la 3^{ème} réunion du CTS, des initiatives de l'UPU ainsi que des résultats de la Conférence mondiale de l'UPU sur la coopération transfrontalière dans un monde du commerce électronique qui s'est tenue le 26 novembre 2019 à Xiamen en République populaire de Chine.

Lors de l'événement en Chine, il a été observé que les moteurs traditionnels de stimulation de la croissance du commerce international et des investissements transfrontaliers s'affaiblissent tandis que le commerce électronique transfrontalier, en particulier le B2C transfrontalier, a maintenu une forte croissance et est devenu un nouveau moteur de croissance économique mondiale.

Il a en outre été noté que la Poste est un important acteur, promoteur et bénéficiaire du commerce électronique transfrontalier. Étant donné que le secteur traditionnel de la poste aux lettres connaît une baisse depuis plus d'une décennie, les opérateurs désignés doivent se lancer dans un processus de transformation et diversifier désormais leurs activités avec les colis et les petits paquets..

Sur le plan environnemental, à l'exception de l'épidémie de COVID-19, annoncée dans le préambule, l'Afrique n'a pas connu/enregistré de catastrophes naturelles importantes au cours de la période concernée. Bien que le continent ait continué à atténuer les conséquences de la crise climatique qui a dévasté certaines parties de l'Afrique de l'est et australe, avec des inondations, des glissements de

terrain, des sécheresses et des cyclones au cours de l'année précédant l'exercice sous revue la poste a bien évolué dans ce sens au cours de cette période.

Sur le plan technologique, l'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (**NTIC**), notamment de l'internet, corolaire de la mondialisation, a continué d'ouvrir de bonnes perspectives de croissance pour le secteur et à renforcer sa capacité à opérer des adaptations et une diversification de ses produits et services, en vue de répondre avec efficacité aux attentes de sa clientèle.

C'est ce qui a motivé l'adoption en 2019, par les Ministres africains en charge de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication (CTIC) lors de la 3^{ème} réunion du Comité technique spécialisé (CTS), de la déclaration de Sharm el-Cheikh qui met un accent particulier sur la Stratégie de transformation numérique (STN) 2020-2030 de l'Union africaine.

Lors de la réunion susmentionnée, les Ministres ont affirmé le rôle des technologies numériques et de l'innovation dans la réalisation de la vision et des objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et des objectifs de développement durable des Nations Unies. Ils ont également souligné la nécessité d'inclure la numérisation des services postaux, à la fois dans les priorités nationales et les stratégies du numérique, de poursuivre la numérisation des services financiers postaux et de mettre en place des systèmes de paiement en ligne.

Fort de ce qui précède, nous ne cesserons de remercier l'UPU pour les nombreuses innovations élaborées par le Centre de technologies postales (CTP) telles que le Système de déclaration douanière (CDS), le Système postal international (IPS), le Système mondial de contrôle (SMC), etc., et aussi pour les initiatives conjointes de l'UPU et de l'UPAP telles que le projet de préparation opérationnelle au commerce électronique (ORE) et les solutions numériques visant à doter les postes de technologies ainsi qu'à renforcer leurs capacités en ressources humaines, les apprêtant ainsi à intervenir dans le secteur du commerce électronique en plein essor.

Nous sommes également reconnaissants à l'UPU d'avoir lancé le projet de transformation numérique et de diversification des produits postaux qui est mis en œuvre en collaboration avec nous.

Cependant, les défis restent nombreux et complexes comme suit :

D'abord, le phénomène de la baisse continue des volumes du courrier, l'arrimage aux évolutions technologiques, la concurrence déloyale, la libéralisation, les changements politiques, les nouvelles

attentes des clients et les mutations profondes au niveau des habitudes de consommation, entre autres, demeurent, pour le secteur, de sérieux défis à relever.

Ensuite, concernant le développement du réseau, la Poste africaine dispose d'à peine **25 000** bureaux de poste, inégalement répartis sur le continent dont environ 40% concentrés dans la sous-région nord. Ce qui, au regard de l'étendue du Continent et de sa démographie, est encore très loin de la **couverture territoriale de proximité** qu'on serait en droit d'attendre.

Pis, certains bureaux du réseau existant sont restés dans un état de **délabrement avancé** depuis de nombreuses années et non connectés à internet. Quand bien même la majorité des pays s'efforce d'améliorer l'offre des services postaux, l'incapacité des Postes à trouver des **financements pour leurs projets structurants**, tels que l'électrification et la connectivité ainsi que les systèmes d'adressage et de code postal, continue d'être un sérieux handicap dans la plupart des pays.

Néanmoins, l'engagement des États membres en faveur du service universel offre à la Poste la possibilité de poursuivre sa prestation de services inclusifs, de bénéficier toujours d'une confiance inestimable de la part des populations ; confiance renforcée par une myriade de décisions prises au plus haut niveau de l'Union africaine en faveur projets postaux, qui constitue une preuve évidente de la reconnaissance du secteur postal comme composante essentielle de l'infrastructure socio-économique de nos Etats membres, nécessaire à l'inclusion socio-économique.

Aussi, diverses politiques, stratégies et solutions intelligentes, doivent-elles être mises en œuvre par des institutions réformées et des effectifs de professionnels bien formés et expérimentés. Du moment où nos actions ont été toujours fondées sur la mise en œuvre de la Stratégie postale mondiale d'Istanbul à travers le Plan de Développement Régional (PDR) pour l'Afrique et que nous nous préparons pour la Stratégie postale mondiale d'Abidjan, il y a une forte probabilité pour que les mutations positives attendues soient réalisées à terme.

3. PERFORMANCE REALISEE

3.1- Etat de mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations

Ainsi que vous le savez, lors de la 38^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration, tenue à Ouagadougou au Burkina Faso, sept (7) décisions et onze (11) résolutions ont été prises. Un résumé desdites décisions et résolutions figure à l'**annexe I**. Toutes ces directives ont été mises en œuvre. Mais les présidents des diverses commissions techniques donneront de plus amples détails sur l'état de mise en

œuvre des directives relevant de leurs commissions respectives, pendant la présentation de leurs rapports plus tard au cours de la présente session.

3.2- Etat de mise en œuvre du programme d'actions de l'Union pour l'exercice financier 2019-2020

La 38^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration tenue à Ouagadougou, au Burkina, Faso a approuvé six (06) activités à entreprendre au cours de la période 2019-2020. Ces activités sont les suivantes :

3.2.1- Atelier de l'UPU sur la certification de la gestion qualité

Cette activité a été mise en œuvre dans le cadre du projet de préparation opérationnelle au commerce électronique (ORE).

3.2.2- Atelier de sensibilisation sur le rapport d'étude de la CUA relatif à la mise en place des plates-formes de commerce électronique en Afrique

Cette activité n'a pu se tenir en raison de contraintes financières.

3.2.3- Missions d'appui aux États membres/Organisations postales sous régionales pour répondre à des besoins identifiés, notamment dans les domaines de l'adressage, des services électroniques, des opérations au niveau des plates-formes d'acheminement du courrier international, de la conception et de l'élaboration des projets régionaux, etc.

Cette activité allait être mise en œuvre sous la forme d'un soutien à la sous-région Afrique de l'Est sous la coordination de l'Organisation du secteur des Communications de l'Afrique de l'Est (EACO). Cette dernière a sollicité un appui à l'organisation d'une réunion sur l'harmonisation des systèmes d'adressage et de codes postaux. Cependant, l'activité prévue du 23 au 27 mars 2020, au siège de l'UPAP à Arusha, en Tanzanie, n'a pu se tenir en raison de la pandémie de Covid-19. En lieu et place, un atelier virtuel sur l'adressage et le projet de code postal a été organisé le 18 novembre 2020.

3.2.4- Célébration du 40^{ème} anniversaire de la naissance de l'Union panafricaine des Postes

Cette activité a été menée avec succès autour du thème : « **La Poste, véritable partenaire pour l'inclusion financière et l'intégration régionale** ». Elle s'est tenue du 17 au 19 janvier 2020.

Les festivités ont été présidées par le Ministre tanzanien des Travaux publics, des Transports et de la Communication, l'honorable Isaack Aloyce Kamwelwe (MP), en qualité d'invité d'honneur.

La célébration a donné aux États membres l'occasion de renouveler leur engagement à améliorer l'inclusion financière et à renforcer l'intégration régionale qui vise à donner au secteur postal une orientation claire vers sa croissance.

L'événement avait également pour objectif de coordonner les efforts des États membres pour renforcer l'agenda 2023 de l'Union africaine «**l'Afrique que nous voulons**», les objectifs durables des Nations Unies, ainsi que le plan de développement régional pour l'Afrique 2017-2020.

L'événement a été marqué par les cinq (5) groupes d'activités suivants:

a) Forum ministériel de haut niveau

Un Forum ministériel de haut niveau s'est tenu le 17 Janvier 2020 au Centre International des Conférences d'Arusha.

Le forum a été divisé en deux (2) sessions, à savoir: Poste et inclusion financière et Poste et intégration régionale. Celles-ci ont été animées par Dr Kada du Maroc et Dr Jim Yonaz de Tanzanie, respectivement.

Une déclaration dite « **Déclaration d'Arusha portant sur la poste, véritable partenaire pour l'inclusion financière et l'intégration régionale** » et résumant les conclusions du Forum a été adoptée et figure en **annexe II** du présent rapport.

b) Célébration de la Journée de l'UPAP

La cérémonie de célébration de cet événement prestigieux présidée par l'Honorable Ministre des Travaux Publics, des Transports et de la Communication, Isaack Aloyce Kamwelwe a eu lieu dans la matinée du 18 janvier 2020 au Centre International des Conférences d'Arusha (AICC).

Une exposition a été organisée pour présenter les produits et services du secteur postal.

c) Dévoilement de la première pierre de l'immeuble de l'UPAP

Cette activité a eu lieu dans l'après-midi du 18 janvier 2020 sur le chantier de construction, c'est-à-dire la parcelle 113/2 à Sekei, juste à côté du siège actuel de l'UPAP à Arusha.

d) Dîner de gala - Levée de fonds en vue de la construction du siège de l'UPAP

Le 18 janvier 2020, un dîner de gala avec levée de fonds pour compléter le gap d'un (1) million de \$EU nécessaire pour la construction a été organisé dans le cadre de la contribution en fonds propres de l'Union à la construction de l'immeuble de l'UPAP. Il est à noter ici que le budget total s'élève à 4 000 000 \$EU, mais seuls sont disponibles 3 140 000 \$EU. Au total, cent quarante mille dollars américains (140 000 \$EU) ont été collectés en espèces et en promesses comme suit :

- i. **Commission de l'Union africaine** (100 000 \$EU) sous forme de promesse ;

- ii. **Burkina Faso** (20,000 \$EU sous forme de promesse) ;
- iii. **Cameroun** (10 000 \$EU sous forme de promesse) ;
- iv. **Mali** (10 000 \$EU en espèces).

e) Remise de distinctions honorifiques/prix

Lors du dîner de gala, des prix ont également été décernés aux États membres et à certaines personnalités pour leur performance comme suit :

i. Opérateurs désignés ayant fait preuve d'excellence et ayant été certifiés par l'UPU en matière de qualité de service :

- Kenya : 2016-2019 ;
- Nigéria : 2016-2019 ;
- Botswana : 2016-2019 ;
- Cameroun : 2016-2019 ;
- Eswatini : 2016-2019 ;
- Ethiopie : 2016-2019 ;
- Ghana : 2016-2019 ;
- Zimbabwe : 2016-2019.

ii. Opérateur désigné pour son parfait respect des normes de sécurité S58 et 59 : Maroc

iii. Administration postale pour sa performance exceptionnelle dans le cadre du projet d'adressage et de code postal : Tanzanie

iv. Les personnalités suivantes pour leur contribution exceptionnelle d'une manière ou d'une autre dans le passé au développement du secteur postal :

- Amb. Bishar Abdrahan Hussein, Directeur Général en exercice de l'UPU;
- Mr. Moussibahou Mazou, ancien Vice-directeur Général de l'UPU ;
- Feu Mohamed Ibrahim Sobhi, ancien Directeur Général de l'UPU ;
- Feu Edouard Madingou, premier Secrétaire général de l'UPAP ;
- Feu Alhaji Abubakar Musa Argungu, ancien Directeur général de la NIPOST.

f) Excursion

Dans le cadre de la célébration du 40^{ème} anniversaire, une excursion au parc national de Tarangire a été offerte par le gouvernement tanzanien le 19 janvier 2020. Cela a été un autre moment passionnant pour les délégués.

En somme, la célébration du 40^{ème} anniversaire de l'UPAP a été un succès, excepté le fait que les Etats membres ne soient pas massivement représentés au Forum de haut niveau, d'une part, et d'autre part, que l'espoir fondé sur l'appel de fonds n'a pas répondu à nos attentes. Nous invitons à nouveau les membres à verser des contributions volontaires afin que l'écart soit complètement comblé. C'est dans ce cadre que la présidente de la Conférence des plénipotentiaires a adressé une circulaire à l'ensemble des Etats membres.

4. FONCTIONNEMENT COURANT DE L'UNION

4.1- Opérations de contrôle de la qualité de la distribution des envois LC/AO intra-africains

Conformément à l'objectif stratégique de l'UPAP consistant à fixer les normes, assurer le suivi de leur mise en œuvre et améliorer de façon générale la qualité de service dans les Etats membres, le Secrétariat général a organisé une opération de contrôle des délais de transmission des envois EMS en Avril 2019 et des envois ordinaires de la poste aux lettres au cours du mois d'Octobre 2019.

4.1.1- Contrôle des délais d'acheminement du courrier pour les envois EMS

Une opération de contrôle des délais d'acheminement du courrier pour les envois EMS organisée par le Secrétariat général s'est déroulée du 22 avril au 3 mai 2019.

Comme en 2018, vingt-quatre (24) Opérateurs désignés ont participé au contrôle de cette année, parmi lesquels quinze (15) ont envoyé les cartes de contrôle vers les différentes destinations tandis que neuf (9) administrations de destination ont retourné les cartes qu'elles avaient reçues dans ce sens.

Le nombre de liaisons contrôlées a baissé de soixante-neuf (69) en 2018 à trente-huit (38) seulement cette année dont vingt-deux (22) ont transmis le courrier dans l'intervalle de cinq (5) jours ou même mieux. Les autres liaisons contrôlées ont été en mesure de distribuer le courrier entre six (6) et treize (13) jours après son expédition.

Il convient de noter qu'il n'a été tenu compte d'aucune norme dans la présente analyse des résultats puisque le Secrétariat général reconnaît l'existence de normes de qualité de service spécifiques aux pays qui varient également selon les zones de livraison sur le plan national. Aussi a-t-il été demandé aux Etats membres de vérifier les variations par rapport à leurs propres normes afin de prendre les mesures correctives nécessaires.

4.1.2- Contrôle des délais d'acheminement du courrier pour les envois ordinaires de la poste aux lettres (LC/AO)

Les opérations de contrôle des délais de transmission des envois ordinaires ont eu lieu du 21 octobre au 1^{er} novembre 2019.

Vingt et un (21) pays ont participé à l'opération, à savoir: le Burundi, le Burkina Faso, les Comores, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, Madagascar, le Malawi, le Mali, le Nigéria, l'Ouganda, la Tanzanie, et le Zimbabwe. Sur les vingt et un (21) pays qui ont participé aux opérations, dix-neuf (19) sont membres de l'UPAP - la Mauritanie et le Rwanda n'étant pas membres de l'UPAP - soit un taux de participation de 42%. Notons qu'en 2018, vingt-six (26) ont pris part à l'exercice.

Sur les vingt et un (21) pays ayant participé, quatorze (14) ont envoyé des cartes de contrôle vers différentes destinations. Cependant, seuls sept (7) des pays destinataires ont renvoyé au Secrétariat général les cartes qu'elles ont reçues en retour. Les liaisons contrôlées sont passées de soixante-douze (72) en 2018 à trente-six (36), soit une baisse de 50%.

Ainsi que vous le savez, le Conseil d'exploitation postale (CEP) de l'Union postale universelle (UPU) a révisé les normes de qualité de service de bout en bout, car l'objectif J+5 @ 85% ne pouvait pas être atteint par la plupart des régions du monde. La norme intra sous-régionale est passée à J+8 tandis que la norme inter sous-régionale est de J+9 pour la région Afrique. Ces nouvelles normes sont entrées en vigueur en janvier 2019.

Vingt-trois (23) liaisons intra sous-régionale ont été contrôlées. Sur les vingt-trois, quatorze (14) ont réussi à atteindre la moyenne de temps de transmission de J+8. Treize (13) liaisons inter sous régionale ont été contrôlées et seulement trois (3) ont atteint la norme établie de J+9. Les autres liaisons ne répondaient pas à la norme établie, ce qui indique un défi majeur dans les liaisons inter sous-régionale.

Une comparaison approfondie des résultats avec ceux de l'année précédente n'a pas été réalisée à partir du moment où les normes utilisées étaient différentes. Cependant, seulement 58% des liaisons ont atteint une moyenne de transmission d'au moins dix (10) jours contre 76% en 2018, ce qui indique une baisse générale de la qualité de service pour la région. En raison de la pandémie de Covid-19, aucune opération de contrôle n'a été effectuée en 2020 jusqu'au premier semestre 2021.

4.1.3- Comité de contact UPAP/AFRAA

La résolution N°02/UPAP/CA/XXXVIII/2019 portant reconstitution du comité de contact UPAP-AFRAA a été prise par la 38^{ème} session du Conseil d'administration à Ouagadougou, Burkina Faso en vue de faire face aux difficultés auxquelles la région est confrontée en matière de transport du courrier.

Le Secrétariat général a écrit aux organisations postales sous-régionales leur demandant de désigner des représentants au sein du comité. Malgré les rappels et les actions de suivi effectuées, seule la sous-région Afrique australe a désigné M. Israel Poonyanes, directeur des services d'exploitation de la Poste sud-africaine pour la représenter au sein du comité de contact UPAP/AFRAA.

La reconstitution du comité de contact UPAP - AFRAA s'avère désormais urgente et cruciale pour relever les défis de qualité de service auxquels la région est confrontée. Des retards dans la transmission du courrier ont été signalés dans de grands aéroports comme Addis-Abeba et Johannesburg. À Johannesburg, le courrier destiné au transbordement direct est envoyé au bureau d'échange de la Poste d'Afrique du Sud SAPO où le courrier enregistre de nouveaux retards.

Il a également été observé lors des missions d'évaluation sur le terrain effectuées dans la plupart des pays dans le cadre du projet de préparation opérationnelle au commerce électronique (ORE), que les relations avec les compagnies aériennes ne sont pas cordiales, ce qui entraîne un certain nombre de difficultés communes dont :

- d'importants retards de transmission du courrier, en particulier à l'étape du transport (étape 2) ;
- la signature d'accords sur les niveaux de service avec les compagnies aériennes ;
- le règlement des factures des compagnies aériennes par les OD entraînant des embargos ;
- l'échange de messages électroniques (CARDIT/RESBIT) avec des compagnies aériennes africaines.

Les difficultés énumérées ci-dessus pourraient être abordées collectivement par le comité de contact UPAP/AFRAA s'il est officiellement reconstitué.

4.1.4- Point sur le programme de l'UPU relatif à la qualité de service 2017-2020

Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution N°03/UPAP/CA/XXXVII/2018 adoptée par la 37^{ème} session du Conseil d'administration de l'UPAP, le Secrétariat général de l'UPAP fait au Conseil d'administration le point de la mise en œuvre du projet régional sur la qualité du service pour le cycle 2017-2020, à savoir le Projet de préparation opérationnelle au commerce électronique (ORE).

Des ateliers sont organisés chaque année pour permettre aux experts du projet d'échanger physiquement avec les responsables nationaux de projet ainsi que les facilitateurs régionaux de projet. Le

4^{ème} atelier destiné aux pays francophones s'est tenu du 8 au 12 juillet 2019 à Lomé, au Togo, tandis que celui destiné aux pays anglophones s'est tenu du 22 au 26 juillet 2019 au Caire, en Egypte.

Outre les ateliers organisés, des missions d'évaluation sur le terrain ont été effectuées par des experts et consultants de l'UPU afin d'apprécier le niveau de préparation des Opérateurs désignés au commerce électronique, l'état de mise en œuvre des feuilles de routes nationales ainsi que le niveau d'amélioration de l'efficacité opérationnelle de la chaîne logistique.

Ces missions d'évaluation ont été effectuées dans onze (11) pays en 2019 à savoir, la Gambie, le Rwanda, Djibouti, le Tchad, le Cap-Vert, les Comores, le Malawi, Madagascar, la Guinée équatoriale, le Ghana et le Mozambique. Des missions d'évaluation ont été effectuées cette année dans trois (3) pays, à savoir l'Angola, la Namibie et la Zambie au début de 2020.

La pandémie de Corona virus a empêché la tenue d'ateliers physiques en 2020. Le 5^{ème} atelier ainsi que les ateliers de clôture du projet ont donc été convertis en ateliers en ligne. Les missions sur le terrain non effectuées ont également été suspendues.

Suite au report du 27^{ème} Congrès de l'UPU, de nouveaux projets n'ont pu être mis en œuvre. Par conséquent, le Bureau international, en collaboration avec l'UPAP, a décidé de mettre en œuvre des activités en suspens pour certains projets régionaux en 2021. La 2^{ème} phase du projet régional de préparation opérationnelle pour le commerce électronique (ORE 2) est mis en œuvre en Afrique pour exécuter les tâches inachevées du cycle précédent et assurer le développement et le renforcement de la « préparation opérationnelle » des postes pour un commerce électronique transfrontalier transparent.

Les États membres sont invités à mettre en œuvre les étapes importantes en gardant à l'esprit que le projet ORE 2 sera mis en œuvre jusqu'à la fin de 2021. À la fin du projet, les OD africains devraient être prêts sur le plan opérationnel pour le commerce électronique et être en mesure de rivaliser sur le marché mondial.

5. QUESTIONS RELATIVES A LA POLITIQUE, LA REGULATION ET LA GOUVERNANCE

5.1- La situation de force majeure née de la pandémie du Covid-19

Comme vous le savez, le monde entier a vécu la pandémie mondiale du Covid-19, unanimement admise comme étant un cas de force majeure, avec les conséquences que nous connaissons. Le secteur postal, aussi bien au niveau de l'exploitation qu'à celui des organisations qui en ont la charge, n'a pas été épargné.

C'est d'ailleurs pour ces raisons que le Zimbabwe, pays hôte de la 10^{ème} session ordinaire de la Conférence des Plénipotentiaires de l'UPAP, initialement prévue pour la période du 08 au 20 juin 2020, a dû proposer le 21 avril 2020, le report sine die de ces assises. Dès lors, la tenue effective de la Conférence qui intervient bien au-delà de la fin normale du cycle en cours, c'est-à-dire en juin 2021, une situation non explicitement prévue par les Actes de l'Union, a imposé de rechercher des mesures palliatives idoines.

Par conséquent, il était devenu impératif de déclarer un cas de force majeure pour fonder la prise des mesures exceptionnelles appropriées à la circonstance et ainsi permettre la poursuite des activités de l'Union jusqu'à qu'à la tenue effective de la Conférence.

C'est ainsi que le Secrétariat général a préparé des documents de travail qui ont été soumis au Bureau de la Conférence des plénipotentiaires par l'entremise du Président du Conseil d'administration. Ils portaient sur les questions majeures suivantes :

- la déclaration de cas de force majeure ;
- la gestion budgétaire au-delà du 31 mai 2020 ;
- les mandats électifs en cours ;
- le délai de recevabilité des candidatures pour les postes électifs.

La prise de ces mesures exceptionnelles appropriées par la Présidente de la Conférence des plénipotentiaires, en concertation avec le bureau et le Président du Conseil d'administration, a été salutaire. En effet, elle a permis d'éviter à l'Union de se retrouver dans une situation de vide juridique préjudiciable dont les conséquences possibles auraient fait peser de graves menaces sur la continuité du service et le statut des organes permanents.

Suite à la fixation de la date de la 10^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires par le pays hôte, en concertation avec le Secrétariat général de l'UPAP, résultant d'une analyse prévisionnelle d'un possible retour à la normale, et après convocation par le Secrétariat général de ladite session pour la période du 7 au 19 juin 2021, il s'est est apparu que des incertitudes sont toujours liées à l'évolution de la pandémie de la Covid-19 dans le monde.

En effet, depuis la convocation de ces assises, précédée par la réunion de la 39^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration, plusieurs Etats membres ainsi que les principaux partenaires n'avaient eu de cesse d'exprimer leurs préoccupations par rapport aux difficultés potentielles, voire l'impossibilité pour eux

de pouvoir effectuer le déplacement de Victoria Falls pendant la période susvisée, en raison des restrictions des voyages imposées par la pandémie Covid-19 dans leurs pays respectifs.

C'est dans ces conditions qu'il a été décidé, après concertation avec le Zimbabwe ainsi qu'avec d'autres organismes internationaux du continent, de procéder à un léger réaménagement du calendrier initial et surtout du format des réunions pour prévoir la tenue des assises de la Conférence des plénipotentiaires et du Conseil d'administration en hybride (en présentiel et en ligne)..

Aussi, la Présidente de la Conférence des plénipotentiaires a-t-elle été sollicitée pour lever exceptionnellement et temporairement les obstacles dont sont porteurs les Actes afin de permettre la tenue de ces assises.

C'est ainsi que le Secrétariat général a préparé des documents de travail qui lui ont été soumis et portant sur :

- l'autorisation à titre exceptionnel de l'acceptation des instruments d'accréditation reçus par voie électronique, de la représentation et du vote en ligne des Etats membres ;
- l'autorisation à titre exceptionnel du vote en ligne pour les élections du Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint (SG et SGA) lors de la 10^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires.

Indéniablement que ces dispositions permettront d'assurer à tous et à chacun une participation équitable et de garantir le succès de nos réunions.

5.2- Les Membres associés

Il vous souvient qu'à la faveur de la refonte des Actes par la 5^{ème} session extraordinaire de la Conférence des plénipotentiaires, tenue en juillet 2018, à Antananarivo, à Madagascar, des dispositions relatives aux membres associés y ont été introduites. Afin de concrétiser cette innovation, le Secrétariat général a engagé une offensive envers les partenaires, potentiels adhérents, par l'envoi de lettres pour les inviter à rejoindre la grande famille postale africaine.

Il leur a été expliqué les nombreux avantages liés à leur adhésion comme membres associés de l'UPAP à savoir entre autres, la participation au cadre d'échanges avec les Etats membres et les autres membres associés, ce qui constitue une véritable opportunité de rencontre avec les décideurs, les opérateurs et les régulateurs.

A ce jour, le service postal gouvernemental des Etats Unis (United states postal service), Dubai Ports World (DP World) et Asaase GPS du Ghana ont favorablement répondu à l'appel. Des échanges sont en cours avec d'autres potentiels membres associés. Des lettres de sensibilisation sont régulièrement adressées aux partenaires à l'effet de faire adhérer le plus grand nombre.

5.3- Directive postale continentale

En ce qui concerne l'élaboration de la Directive continentale de l'UPAP, la 38^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration réunie du 17 au 19 juin 2019, à Ouagadougou, au Burkina Faso, après examen du rapport du Consultant, notamment le projet de Directive en annexe de ladite étude a décidé :

- De la diffusion aux Etats membres de l'UPAP du rapport de l'Etude à l'effet de recueillir leurs suggestions/observations au plus tard le 31 octobre 2019 ;
- De la réactivation du Groupe des experts juridiques établi au sein de la Commission Politique Stratégie et Gouvernance pour finaliser la rédaction de la Directive.

Toutes ces instructions ont été exécutées et le projet de Directive amendé sera soumis à l'examen de la Conférence des plénipotentiaires via le Conseil d'administration, pour suite à donner.

6. GESTION FINANCIERE

Le chapitre V de la Convention de l'UPAP portant sur les finances traite largement de la question des recettes, des dépenses et des avances de fonds à l'Union. Étant donné que les finances constituent le facteur clé pour l'atteinte des objectifs fixés dans les programmes d'activités de l'Union, il est impératif de focaliser les efforts sur la recherche des sources de financements si nous voulons assurer le fonctionnement efficace, sans heurts et sans discontinuité de l'Union et de son Secrétariat général. Compte tenu de la nécessité impérieuse de doter l'Union des fonds pour le financement de ses activités, la Convention révisée définit les sources de financement et les principaux éléments de dépense.

6.1- Sources de Recettes

Aux termes de l'article 15 de la Convention de l'Union, les recettes de l'Union proviennent essentiellement des :

- a) contributions statutaires des États-membres fixées selon le barème établi par la Conférence ;
- b) contributions statutaires des membres associés ;
- c) contributions volontaires des États membres et membres associés ;
- d) dons des États ou organisations non membres ;
- e) produits et activités réalisés par l'Union ;

- f) investissements approuvés par le Conseil ;
- g) les pénalités/amendes imposées pour violation de la Convention.

6.2- Contributions reçues

Au cours de l'exercice en revue, l'Union a perçu la somme de **huit cent quatorze mille cinquante-neuf dollars américains et quatre-vingt-sept centimes (814 059,87 \$EU)** versée par ses Etats membres au titre des contributions statutaires. Ces contributions statutaires réglées par 22 Etats membres sur les 45 que compte l'Union représente 59 % du montant budgétisé sous la rubrique correspondant. En effet, ce taux de réalisation représente une baisse par rapport à la somme de 899 157,61 \$EU versée par 23 Etats membres au cours de l'exercice 2019/2020. Toutefois, les recettes de l'Union se sont accrues grâce au recouvrement des arriérés auprès de cinq Etats membres, aux contributions statutaires des membres associés, au remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) payée lors des achats locaux, aux investissements et aux produits divers dont le montant total s'élève à deux cent quarante-neuf mille quatre cent dix-sept dollars américains et quatre-vingt et un centimes (249 417,81 \$EU).

Au total, les recettes perçues au cours de l'exercice 2020/2021 s'élèvent à un million soixante-trois mille quatre cent soixante-dix-sept dollars américains et soixante-huit centimes (1 063 477,68 \$EU). Ainsi, les recettes ont nettement reculé par rapport au montant de 1 369 291 de l'exercice antérieur. Avec ces perspectives de revenus, l'Union s'est fortement appuyée sur les 820 000,00 \$EU avancés par le pays hôte, la Tanzanie, pour financer ses activités. Sans ladite avance, l'Union n'aurait peut-être pas été en mesure de financer certaines activités pertinentes (notamment le paiement des salaires et les frais de fonctionnement du Secrétariat général). L'avance a été remboursée en mai 2021 conformément à l'accord de siège. La situation financière précaire pourrait également perdurer dès le début du nouvel exercice (2021/2022). Cet état des choses constitue un risque financier important susceptible d'affaiblir la capacité de l'Union à assurer la continuité de ses activités sur le long terme.

Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer que le versement tardif des contributions annuelles des Etats membres entrave la bonne exécution du programme d'activités de l'exercice en cours. A ce titre, force est de constater que même la majoration de 2 % pour paiement tardif/non-paiement des contributions annuelles ne semble pas produire l'effet dissuasif escompté. Par ailleurs, au regard de l'inefficacité de cette solution comme mesure incitative au paiement anticipé ou prompt des fonds nécessaires à la planification et à la mise en œuvre en temps opportun des programmes annuels, j'invite vivement les Etats membres, une fois de plus, de faire preuve d'un sursaut d'orgueil collectif en s'acquittant de leurs contributions au cours du premier trimestre de l'exercice, soit au plus tard le 31 août. Ce faisant, l'Union sera mieux outillée

pour assurer une meilleure planification et la bonne exécution des programmes adoptés au profit des Etats membres. Enfin, il est impératif pour les Etats membres de participer activement à l'effort de cooptation des membres associés actuellement déployé par l'Union.

6.3- Dépenses

L'article 16 de la Convention de l'Union précise que les dépenses de l'Union porteront sur les éléments ci-après :

- a) les sessions de la Conférence et du Conseil ainsi que les réunions des commissions administratives et techniques ;
- b) au fonctionnement du Secrétariat général ;
- c) la mise en œuvre du programme d'activités de l'Union ;
- d) toute autre activité qui concourt à la réalisation des objectifs de l'Union et approuvée par la Conférence des plénipotentiaires et/ou le Conseil d'administration.

Les dépenses totales non auditées de l'exercice 2020/2021 s'élèvent à un million quarante mille trois cent soixante-sept dollars américains (**1 040 367**) correspondant à 75 % des crédits ouverts au titre de l'exercice, soit la somme d'un million trois cent quatre-vingt mille cinq cent soixante-dix-sept dollars américains (**1 380 577 \$EU**). Il va sans dire que les dépenses ont été maîtrisées à ce niveau en raison du non-paiement/paiement tardif des ressources financières.

6.4- Résultats financiers

Les résultats financiers globaux affichent un excédent d'exploitation non audité de quatre-vingt-six mille trois cent sept dollars américains (**86 307 \$EU**). Ce qui correspond à un léger recul par rapport au montant de cent soixante-seize mille huit cent trente et un dollars américains (176 831 \$EU) réalisé sur l'exercice 2019/2020.

7. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

7.1- Titularisation du personnel contractuel

Les nominations à durée déterminée de deux (2) fonctionnaires ont été systématiquement reconduites au cours des cinq dernières années suite à des évaluations favorables de leurs performances professionnelles. Le Règlement du personnel dispose en son article 18 que peuvent être nommés à titre permanent, les membres du personnel qui, par leurs titres, leur travail et leur conduite, ont entièrement prouvé leur aptitude à la fonction publique internationale et montré, qu'ils possèdent les hautes qualités de

travail, de compétence et d'intégrité prévues par l'Union, à condition d'avoir accompli cinq ans de service continu sous contrats à durée déterminée. Eu égard du fait que les deux fonctionnaires auraient déjà effectué cinq années de service continu avant la prochaine session du Conseil d'administration, j'ai formulé une recommandation par le truchement de la Commission finances et administration aux fins de leur titularisation pour compter de la date à laquelle ils ont terminé leur période probatoire obligatoire de cinq ans.

7.2- Avancement

Huit (8) fonctionnaires permanents sont passés à l'échelon supérieur de leurs grades respectifs conformément à l'article 25 du Règlement du personnel et à la **résolution N°01/UPAP/CP/VIII/2012** de la 8^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires. En effet, il s'agit d'une disposition réglementaire que la direction actuelle du Secrétariat général s'était résolument engagée à mettre en œuvre depuis le cycle 2012-2016 dans l'objectif d'amener une ressource humaine surchargée à aspirer à un rendement meilleur et plus efficace.

7.3- Promotion

Faisant suite à la décision de la 39^{ème} session du Conseil d'administration, l'avis de vacance du poste de directeur du cabinet du Secrétaire général (P4) a été publié le 16 septembre 2019. Il convient de souligner que seul M. Amadou Amadou (cadre supérieur chargé de la communication) a fait acte de candidature. Ayant rempli toutes les conditions prévues par le Règlement du personnel et la décision N°07/UPAP/CA/XXXVIII/2019 du Conseil d'administration, il a bénéficié d'une promotion avec effet à compter du 2 décembre 2019.

7.4- Formation du personnel et renforcement des capacités

Au total, dix (10) membres du personnel ont reçu des cours de langues et d'autres formations professionnelles au cours de l'exercice écoulé. Ces formations de renforcement des capacités permettent aux personnes concernées de mieux appréhender les nouveaux enjeux, notamment dans le domaine postal et leur domaine de spécialisation.

7.5- Cours de langue française

Les cours élémentaires de langue et expression française dispensés aux fonctionnaires anglophones se sont poursuivis au cours de l'exercice et leur interruption en fin d'année n'est intervenue qu'en raison de la pandémie du Covid-19. En revanche, les cours d'anglais demeurent en suspens depuis la fermeture de

l'établissement qui les animait. Un tableau contenant la répartition du personnel figure en **annexe III** du présent rapport.

7.6- Caisse de retraite du personnel de l'UPAP

Les fonds de la Caisse de retraite du personnel, rapatriés par le gestionnaire Metropolitan Insurance Company (jadis American Life Insurance Company), demeurent domiciliés dans les comptes bancaires officiels de l'Union. Le Secrétariat général a exprimé le souhait de confier l'administration de cette Caisse de retraite au même assureur chargé de celle de la Commission de l'Union africaine. Cependant, les chefs d'État et de gouvernement de l'UA ont décidé que la Caisse de retraite du personnel de la CUA soit gérée en interne et ont ordonné que les fonds domiciliés aux États-Unis soient rapatriés en Afrique. Avec cette décision, l'Union n'a d'autre alternative que de poursuivre la gestion interne de la Caisse de retraite du personnel de l'UPAP. A cet égard et pour parer à l'éventualité d'un vide par rapport à l'administration de la Caisse de retraite, une proposition de révision du Règlement du personnel a été soumise à l'appréciation du Conseil par l'entremise de la Commission finances et administration. En cas d'approbation, l'Union sera en mesure de gérer les fonds en interne jusqu'à ce qu'un gestionnaire de retraite réputé et disposé à gérer les fonds dans la monnaie officielle de l'Union puisse être identifié.

7.7- Association du personnel de l'UPAP

Depuis la mise en place de l'Association du personnel au sein du Secrétariat général, les liens de solidarité et d'entraide se sont davantage raffermis et resserrés entre les adhérents. A travers ses diverses activités, l'Association contribue incontestablement non seulement à une meilleure compréhension des textes régissant l'organisation mais aussi au bien-être au travail du personnel, avec déjà des retombées concrètes enregistrées. A titre illustratif, les membres du personnel local ont pu bénéficier de certaines retombées comme, pour la première fois, l'exemption de droits de douanes sur les véhicules importés et l'utilisation de plaques diplomatiques.

Il est à noter que les activités de l'Association du personnel n'ont pas été épargnées par les effets de la pandémie de Covid-19, qui a conduit le personnel du Secrétariat général à travailler à domicile pendant la majeure partie de l'année 2020. L'Association a dû suspendre un certain nombre d'activités y compris le report de la tenue de son Assemblée générale jusqu'à ce que des réunions physiques puissent avoir lieu. Cependant, les membres de l'Association sont restés étroitement liés en se soutenant mutuellement dans les différentes circonstances. En novembre 2020, l'Association a réussi à organiser une retraite de

consolidation d'équipe pour permettre au personnel de s'engager et de discuter des problèmes qui les concernent dans un environnement convivial.

Des discussions autour de thèmes de santé, axées principalement sur la compréhension de Covid-19, ont eu lieu avec le prestataire de services d'assurance-maladie (AAR) pour s'assurer que le personnel était tenu au courant de ce qui se passait dans le monde et était en mesure de faire face à la situation.

Une Assemblée générale extraordinaire s'est tenue virtuellement en avril 2021 pour revoir les Statut et Règlement de l'Association afin de remédier à certaines lacunes qui avaient été négligées au départ.

7.8- Mise en place du nouvel organigramme

En raison des contraintes budgétaires, la mise en œuvre de l'organigramme du Secrétariat général adopté en 2017 se poursuit à ce jour. Compte tenu du fait que quatre postes vacants tardent à être pourvus pour renforcer les effectifs, force est de constater que la ressource humaine en place continue d'être surchargée. Une éventuelle révision du barème des contributions statutaires des Etats membres durant le cycle quadriennal en cours devrait permettre, dans une large mesure, de pourvoir à la totalité des postes et d'en assurer le financement effectif sur le long terme.

7.9- Analyse des effectifs du Secrétariat général

A la clôture de l'exercice 2019/2020, le Secrétariat général comptait un effectif de quinze (15) agents. Ces effectifs affichent un léger recul d'un (1) salarié par rapport à l'exercice 2018/2019 suite au départ volontaire d'un chauffeur. L'effectif total validé pour le cycle quadriennal en cours s'élève à vingt (20). L'effectif réel correspond à une baisse de cinq agents sur les vingt (20) approuvés pour le cycle 2016-2020.

Le détail de la situation et de la répartition des effectifs figure dans le tableau en **annexe III** du présent rapport.

8. ACTIVITES DE COOPERATION ET DE COMMUNICATION

8.1- Activités de Communication

8.1.1- Accords de Coopération

Dans le cadre de l'organisation de la 10^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires de l'UPAP, du 8 au 20 juin 2020, à Victoria Falls, le Secrétariat général a signé le 25 juin 2019 un protocole d'accord avec le Zimbabwe portant sur la période considérée.

8.1.2- Vers le tout numérique

Entamée, il y a deux années, la digitalisation de la communication au niveau du Secrétariat général s'est encore poursuivie cette année. Toute chose qui entre dans la stratégie digitale du Secrétariat général laquelle constitue une phase capitale de développement puisqu'elle permet de déployer efficacement son activité sur le web et les réseaux sociaux.

L'une des premières matérialisations a été la mise en ligne d'un site web dynamique et interactif avec un contenu renforcé et diversifié, doté d'un bon référencement web. Le caractère interactif du site nous a permis de traiter plusieurs demandes d'informations et documents reçues de nos Etats membres et autres partenaires.

D'autre part, le site web de l'Union depuis cette année a entièrement migré du nom de domaine DOT ORG au nom de domaine DOT AFRICA. Cela fait suite aux recommandations de la Commission de l'Union qui a acquis ce nom de domaine et a exhorté ses démembrements à y héberger leurs sites web.

Ainsi l'adresse de l'Union se présente ainsi qu'il suit : www.upap-papu.africa. Tous les tests techniques réalisés ont été jugés concluants par les services techniques. Cependant, pendant une année encore (12 mois), l'ancienne adresse reste opérationnelle mais est redirigée vers la nouvelle extension.

Nos plateformes WhatsApp et Facebook ont également permis de renforcer la communication entre le Secrétariat général et les Etats membres. Ces médias ont permis au Secrétariat général d'échanger avec les Etats membres sur les enjeux et défis du secteur postal, notamment certaines questions importantes à l'instar des frais terminaux.

Sans aucun doute, depuis la création de ces différents groupes, la communication entre le Secrétariat général et les États membres, d'une part, et entre les États membres eux-mêmes, a été renforcée et s'est traduite par des échanges d'expériences entre professionnels et l'obtention de solutions permanentes à leurs problèmes et également des accords sur des positions à prendre par rapport à des questions importantes.

Au-delà du renforcement de la visibilité du secteur postal africain, ces outils ont permis le renforcement de la visibilité du secrétariat général en particulier et le secteur postal en général et ceux, en usant de la technique d'Optimisation pour les Médias Sociaux (**Social Media Optimization**) qui est un ensemble de techniques permettant d'attirer des visiteurs vers les contenus d'un site web grâce à la promotion de ceux-ci via les réseaux sociaux.

Ce référencement social a favorisé le trafic et le référencement naturel ce qui permet d'améliorer votre visibilité sur les moteurs de recherche.

Pour réussir cette entrée dans le monde de la digitalisation, le Secrétariat général n'a pas fait l'impasse sur la sécurité de la plateforme web. Le Site web actuellement est en sécurité. Toutefois, une veille permanente est cependant de mise.

S'agissant de la protection des données sur le site web, le Secrétariat général a mis en place un dispositif ne permettant l'accès aux documents qu'aux seuls détenteurs des autorisations. Les Etats membres ont dû constater cet état de chose. Le système mis en place au cours de l'exercice financier précédent ne s'est pas montré très fiable, d'où la migration à la donne actuelle.

Le Secrétaire général entend cette année éditer un Document sur la politique des TIC au niveau du Secrétariat général. Ce document comportera l'ensemble des principes généraux indiquant la ligne de conduite adoptée pour l'utilisation et la gestion des TIC au niveau du Secrétariat général.

La mise en place d'une stratégie digitale est donc une phase capitale de développement puisqu'elle permet de déployer efficacement son activité sur le web et les réseaux sociaux, toute chose qui renforce la visibilité de l'Union dans ce village planétaire. Le taux de fréquentation de nos outils de communication témoignent de ce qu'ils sont de plus en plus en visité. En témoignent les nombreuses demandes d'informations reçues de la part non seulement des Etats membres mais également de la communauté postale mondiale. Nous invitons les Etats membres à s'approprier ces diverses plateformes d'information et de communication.

La conséquence de cette entrée dans la communication Web 2.0 est que progressivement le Secrétariat général utilise désormais très peu de papier aussi bien en interne qu'au cours des réunions. Ce qui permet de préserver les ressources énergétiques, financières, humaines. Une façon pour l'Union de contribuer à sa manière à la réalisation des Objectifs de Développement Durable tels que préconisés par les Nations unies.

Enfin sur ce sujet, l'avènement de la pandémie Covid 19 a obligé le monde entier à adopter de nouvelles habitudes. L'un d'elles est de parer à l'impossibilité de tenir des réunions physiques non seulement pour le respect des mesures barrières édictées par la communauté scientifique, mais également par le fait que pour des raisons financières (conséquences du Covid 19), certains Etats membres ne pourront pas effectuer les déplacements. C'est pourquoi au niveau du Secrétariat général, vous constaterez qu'aussi bien dans le plan d'action quadriennal et annuel, nous avons mis un accent particulier - et privilégié - sur les réunions en ligne. Dans ce cadre, des logiciels de conférence en ligne avec module interprétation ont été acquis par le Secrétariat général. Nous invitons nos Etats membres à s'approprier cette nouvelle donne pour les années futures.

8.1.3- Journée Panafricaine des Postes 2020

Le thème de la journée panafricaine des Postes, placée sous le thème « *La Poste, votre véritable partenaire dans l'inclusion financière et l'intégration régionale* », a coïncidé avec la célébration du 40e anniversaire de l'Union.

Dans son message de circonstance, le Secrétaire général a invité la communauté postale africaine à mieux appréhender le rôle potentiel des services postaux comme catalyseur d'intégration régionale et d'inclusion financière en Afrique. En résumé, il s'agit pour le secteur postal africain :

- D'établir le lien entre la poste et le développement socioéconomique du continent au moyen d'initiatives d'inclusion financière ;
- De saisir le rôle de la poste comme facilitateur de l'intégration politico-économique, dont la libre circulation des personnes et des biens/services ainsi que la création de zones de libre-échange continentales, entre autres. Les stratégies envisagées pour l'atteinte de ces objectifs devront intégrer des mesures incitatives pour faciliter le commerce électronique et les transferts électroniques d'argent, assurant ainsi la promotion du commerce, etc.

Il a saisi cette occasion pour exhorter l'ensemble des acteurs du secteur postal à faire preuve de plus d'engagement en vue d'accomplir leur mission et leurs objectifs de développement. Ainsi, le rôle de la Poste comme infrastructure essentielle pour un développement socioéconomique inclusif en sera renforcé.

Il est à noter cependant que le Forum organisé à l'occasion de la célébration des quarante (40) ans de l'UPAP portait sur le thème de cette célébration. Ce forum s'est soldé par la « **Déclaration d'Arusha sur la Poste comme véritable partenaire dans l'inclusion financière et l'intégration régionale** » qui figure en annexe au présent rapport tel que susmentionné.

8.1.4- Célébration de la Journée de l'UPAP 2021

Fidèle à une tradition datant de la création de notre Union, la communauté postale africaine se réunit le 18 janvier de chaque année pour célébrer la Journée de l'UPAP, saisissant une occasion unique pour mettre en valeur le rôle central du secteur postal ainsi que pour souligner les défis tant aux décideurs qu'au grand public.

Alors qu'il est d'usage que le thème de chaque célébration soit adopté par la Conférence des plénipotentiaires une fois tous les quatre ans lors de sa session ordinaire, l'organe suprême de l'Union n'a pas pu se réunir en 2020 en raison de la pandémie de Covid-19 en cours. À la lumière de ce développement imprévu, le Secrétariat général a célébré l'événement de cette année sous le thème : « La

poste : renforcer la résilience en temps de crise » qui a été développé dans le message du Secrétaire général de l'UPAP dans le cadre de la Journée de l'UPAP

Le choix de ce thème a été motivé par le besoin vital pour tous les acteurs du secteur postal de renforcer leur agilité et leur résilience face à la crise sanitaire qui sévit actuellement sur notre planète, en vue de renforcer leur préparation pour répondre à toute crise similaire qui pourrait se produire dans le futur. L'édition 2021 a été rythmée par l'organisation d'une conférence en ligne sur le thème : « Les envois de fonds à l'ère de la pandémie COVID-19, perspectives d'avenir : cas de la poste africaine ».

Les participants comprenaient des représentants du Fonds international de développement agricole (FIDA), tandis que deux opérateurs désignés des États membres de l'UPAP, à savoir le Congo (Brazzaville) et la Tanzanie, ont partagé leurs expériences à l'ère du Covid-19 en matière de prestation de services d'envoi de fonds.

8.1.5- Sauvegarde hors site des données

Suite à la recommandation des auditeurs et pour la sûreté ainsi que la sécurité de nos données, l'UPAP, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, a déjà mis en place une solution de sauvegarde hors site. Le Secrétariat général a déjà acquis le serveur ainsi que les logiciels. Le service de la Communication de l'UA a désigné une équipe qui appuie le Secrétariat dans ce processus. La dernière étape consistera au cours des prochaines semaines au paramétrage de l'équipement par un technicien de la CUA désigné à cet effet et qui effectuera le déplacement à Arusha. Il faut noter que le Secrétariat général a financé la formation de son responsable information à l'utilisation de cette technologie.

8.1.6- Activités d'information et de sensibilisation

Dans le cadre du renforcement de la communication interne et de la motivation du personnel, l'équipe médicale AAR, le prestataire de services d'assurance médicale de l'Union en collaboration avec le Secrétariat général a organisé une séance d'information et de sensibilisation sur la pandémie de « **Corona Virus (COVID-19)** » dont les conséquences ne sont plus à démontrer. Nous invitons les États membres et les membres associés à prendre des dispositions nécessaires pour sensibiliser leur personnel, notamment en renforçant leur système de veille médicale.

9. PROJETS STRUCTURANTS

9.1- Point sur le Projet de construction du siège de l'UPAP

Ce point couvre l'évolution du projet depuis la 38^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration tenue en juin 2019 à Ouagadougou.

La cérémonie de pose de première pierre à laquelle tous les ministres des États membres en charge des services postaux ont été invités, a eu lieu lors de la célébration du 40^{ème} anniversaire de la création de l'Union panafricaine des postes. Le président de la République-Unie de Tanzanie était représenté par l'Honorable Ministre des Travaux Publics, des Transports et de la Communication et l'Honorable Vice-ministre des Affaires étrangères et de la Coopération est-africaine. Les deux ministres ont effectué conjointement la cérémonie de pose de la première pierre le 18 janvier 2020, sur le site de construction de l'immeuble de 17 étages situé sur la parcelle 113/2 Block Z, dans le quartier Sekei à Arusha. Les travaux sont en cours et ont atteint le 5^{ème} étage de la sous-structure en mai 2021. L'Union est invitée à remercier la République-Unie de Tanzanie pour s'être engagée à rembourser la TVA prélevée sur les achats locaux effectués dans le cadre du projet par l'intermédiaire du ministère des Finances et Planification. La Tanzanie mérite également d'être remerciée pour avoir restauré le terrain objet de litige et aidé à fusionner les deux parcelles précédemment situées sur les parcelles 111 et 113/2 en une seule parcelle unifiée numéro 114, dont le titre de propriété m'a été personnellement remis par le Dr Faustine Ndugulile, Honorable Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information, en mars 2021. Permettez-moi également de saisir cette occasion pour rendre un vibrant hommage au Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie qui n'a ménagé aucun effort pour concrétiser ce projet. L'honneur revient à tous les chefs d'État tanzaniens successifs, de feu Mwalimu Julius Nyerere à l'actuel Dr Samia Suluhu Hassan, en passant par Ali Hassan Munyi, Benjamin Nkapa et Jakaya Kikwete et le Dr John Pombe Joseph Magufuli.

Comme vous le savez, un appel de fonds a été lancé pour s'assurer que l'UPAP est en mesure de contribuer ses 4 millions de dollars de fonds propres au projet. Nous remercions la Commission de l'Union africaine (100 000 \$EU), le Burkina Faso (20 000 \$EU), le Cameroun (10 000 \$EU) et le Mali (10 000 \$EU déjà payés) pour leurs généreux dons en faveur du projet. Des discussions sont en cours avec la Libye pour une éventuelle contribution au projet de cinquante pour cent de ses arriérés de contributions. Cette mesure, si elle est prise, permettra à la Libye d'obtenir une annulation des cinquante pour cent de contributions obligatoires restantes jusqu'à l'exercice 2020/2021. Cela permettra également à la Libye de reprendre le paiement de ses contributions annuelles et de participer aux activités de l'UPAP. Nous avons également pré vu une autre séance d'appel de fonds lors de la 10^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires et j'ai bon espoir que les États membres contribueront volontairement pour nous permettre d'atteindre les 860,000 \$EU de fonds propres restants pour le projet.

Je n'oublie pas non plus le soutien sans faille de tous les Honorables Ministres successifs chargés respectivement des Affaires étrangères et des Postes.

9.2- Fonds pour l'amélioration de la qualité de service (FAQS) – Mise en œuvre du projet sur le Système de déclaration en douane (CDS) pour les pays africains.

En raison des exigences croissantes en matière de sécurité dans de nombreux pays développés, par exemple les États-Unis et l'Union européenne (UE), il est fait davantage recours à la loi en cas de non fourniture d'informations préalables sur les envois postaux contenant des marchandises. Sans la fourniture de ces données électroniques préalables aux services de douanes, les opérateurs ne pourraient pas participer à la chaîne de valeur mondiale du commerce électronique.

Conformément à l'article 8 de la Convention postale universelle, les envois contenant des marchandises peuvent être soumis à des exigences spécifiques en matière de douane et de sécurité à l'importation pour la fourniture de données électroniques préalables (EAD). L'échange de messages ITMATT deviendra obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2021.

La mise en œuvre du système de déclaration en douane (CDS) est l'une des étapes à franchir par les opérateurs désignés dans le cadre du projet de préparation opérationnelle pour le commerce électronique (ORE). Il est donc inclus dans toutes les feuilles de route des pays participants au projet afin d'assurer la préparation au commerce électronique.

Pour veiller à ce que l'Afrique se conforme aux exigences susmentionnées, la 37^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP a adopté la résolution N°05/UPAP/CA/XXXVII/2018, invitant les États membres à mettre en œuvre le Système de déclaration en douanes (CDS) et veiller à l'échange de données électroniques préalables avec les services de douanes.

Qu'il vous souvienne qu'il s'agit d'un projet cofinancé par le Fonds pour l'amélioration de la qualité de service et les Émirats arabes unis. Le financement des Émirats arabes unis, d'un montant de 100.000 \$EU, a été sollicité par l'UPAP. Les seize (16) pays suivants participent au projet : Bénin, Botswana, Cameroun, Eswatini, Ghana, Lesotho, Libéria, Malawi, Namibie, Niger, Nigeria, Rwanda, Sierra Leone, Tchad, Zambie et Zimbabwe. Le projet est coordonné par l'UPAP.

Un certain nombre d'activités ont été menées depuis l'approbation du projet au nombre desquelles :

a) Décaissement de fonds pour l'achat d'équipement

Les fonds pour l'achat d'équipement ont été remis à tous les Opérateurs désignés tel que prévu dans le projet.

b) Rapport de démarrage

Le Secrétariat général a préparé un rapport de démarrage qui a été soumis au secrétariat du FAQS en Septembre 2019. Ledit rapport a été approuvé en Janvier 2020. Les grandes lignes de ce rapport initial étaient les suivants :

- Actualisation des équipes de projet régionales et nationales ;
- Elaboration d'un budget préliminaire ;
- Décaissement de fonds aux OD participants qui ont acheté de l'équipement.

c) Atelier de formation

Un atelier de formation de trois (3) jours s'est tenu en novembre 2019 à Arusha, en Tanzanie qui a enregistré la présence de tous les pays participant au projet. Deux délégués de chaque OD ont été sponsorisés. Sur la base des commentaires que nous avons reçus des participants et des animateurs, l'atelier dont les résultats sont détaillés dans le rapport de la Commission Exploitation et Technologies qui nous sera présenté plus tard au cours de cette session par son président, a connu un succès.

d) Rapport intérimaire

Un rapport intérimaire a été préparé et soumis en Mai 2020 dont les grandes lignes étaient les suivantes :

- Analyse de situation avec recommandations et plan d'activités du projet (poste et douane) ;
- Processus d'entreprise et comment les améliorer à l'aide du CDS ;
- Liste des couloirs pilotes (entrants et sortants) ;
- Plans d'action nationaux ;
- Calendrier des missions techniques.

e) Mission sur le terrain

Le Centre de technologie postale (PTC) de l'UPU a effectué des missions sur place chez seulement trois (3) Opérateurs Désignés participant, à savoir le Lesotho, le Botswana et le Bénin en raison de la pandémie de COVID-19.

Le reste des OD ont été soumis à des sessions de formation à distance qui se sont achevées en septembre 2020. Un calendrier détaillant toutes les sessions de formation est joint en annexe IV.

9.3- Projet sur les Données électroniques préalables (EAD)

En raison des réglementations européennes en vigueur ainsi que les lois américaines sur la sécurité, entre autres, l'UPU a recommandé que les pays participant au projet CDS régional de l'UPAP puissent migrer également vers le Projet mondial de l'UPU sur la saisie, la transmission et la conformité des données électroniques préalables (EAD), afin de leur permettre de bénéficier des avantages offerts par le projet mondial (EAD) et de s'assurer que les OD se conforment également aux normes de l'UPU et bénéficient de l'assistance technique.

Le projet mondial est financé par le Fonds commun du FAQS, ce qui signifie que les pays n'ont pas besoin d'engager des fonds supplémentaires pour y participer. Au vu de cette évolution, les 16 pays participant au projet régional de l'UPAP ont soumis des demandes d'examen de leur participation au projet mondial sur les Données électroniques préalables (EAD).

Les États membres ont été encouragés à signer des accords bilatéraux/multilatéraux de partage de données (DSA) avec les pays partenaires pour l'échange d'EAD et à poursuivre l'interaction avec les douanes nationales pour obtenir leur soutien et leur participation à la mise en œuvre du CDS afin de permettre l'échange de données électroniques préalables.

9.4- Projet d'électrification et de connectivité des bureaux de poste

Treize (13) pays ont été retenus pour participer au projet pilote. Il s'agit de : Afrique du Sud, Burkina Faso, Burundi, Ghana, Guinée, Kenya, Madagascar, Malawi, Nigéria, Ouganda, Soudan du Sud, Tanzanie et Tchad.

Selon les réponses reçues, les pays comme le Kenya, le Malawi, l'Ouganda et la Tanzanie ont réalisé des progrès sensibles dans la mise en œuvre du projet.

Pour ce qui est de la Tanzanie, le projet pilote couvre les cinq bureaux de poste suivants : Mwanga, Monduli, Karatu, Mahenge et Muheza. Les solutions comprennent l'énergie solaire pour l'électrification, une liaison d'au moins 512 kbit/s utilisant des câbles à fibres optiques avec une sauvegarde 3G pour la connectivité.

Le gouvernement de la Tanzanie mène actuellement un grand projet d'électrification rurale dont l'objectif est de couvrir presque tous les villages du pays. De plus, un grand barrage est en cours de construction sur la rivière Rufiji pour produire plus de 2000 MW. Tous les bureaux de poste sont essentiellement connectés au réseau national avec une source d'électricité fiable.

La Tanzanie est dotée d'une très bonne infrastructure de communication. Un câble à fibre optique appartenant au gouvernement s'étend sur environ 7 000 Kms et relie toutes les régions et presque tous les

districts. Un autre câble à fibre optique appartenant à la Compagnie Halotel s'étend sur environ 16 000 Kms à travers le pays.

Tous les bureaux de poste du projet pilote sont connectés via la fibre optique, l'ADSL ou via la Compagnie de téléphonie mobile. Plus précisément, les bureaux de poste de Mwangi, Monduli, Karatu et Muheza sont connectés via ADSL et le bureau de poste de Mahenge est connecté via la Tanzania Telecommunications Company Limited (TTCL) VSAT.

Des télé centres avec six (6) ordinateurs dans chacun des bureaux de poste suivants ont été créés: Mwangi, Karatu, Monduli, Mahenge et Muheza. Les services bancaires de la banque CRDB et de la banque TPB sont proposés dans ces bureaux de poste.

La Société des postes de Tanzanie (TPC) envisage d'introduire des services financiers dans tous les bureaux de poste au cours des cinq (5) prochaines années.

En ce qui concerne le Malawi, aucun changement n'a été signalé depuis la dernière période de référence pour les cinq bureaux de poste suivants ayant été identifiés comme pilotes à savoir : Bilira, Chikweu, Chituka, Mwansambo et Phalula. Cependant, tous ces bureaux de poste sont connectés au réseau national via le projet d'électrification rurale (MAREP). Le financement du MAREP provient du budget national.

Suivant le modèle du Projet d'Electrification et de Connectivité, la Société des postes du Malawi (MPC), en collaboration avec le gouvernement du Malawi, met également en œuvre un concept de guichet unique dénommé «Mlambe Centre».

Toutefois, le financement de la connectivité en termes d'offre de services est assuré par le budget annuel de la MPC dans les deux centres Mlambe des bureaux de poste de Mangochi et de Lilongwe.

Dans les centres Mlambe, les produits et services suivants sont offerts :

- tous les services postaux, y compris les services de transfert d'argent ;
- perception d'impôts pour le compte de l'autorité fiscale du Malawi (MRA) ;
- renouvellement de permis de conduire ;
- demande et renouvellement de passeport ;
- Déclaration de naissance et de décès, etc.

En ce qui concerne l'Ouganda, le projet dénommé ICT Public Access Facilities Project progresse. Un protocole d'accord a été signé entre l'Opérateur et le régulateur pour le financement des quatre (4) bureaux pilotes, à savoir Kitgum, Moroto, Mubende et Kasese. Le financement est à hauteur de 160 000 \$EU et contribuera énormément à l'achat de panneaux solaires, de matériel informatique, d'appareils de

photocopie et de scanner, de mobilier, à la réalisation de travaux de génie civil et à la rénovation des bureaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie de croissance, l'Ouganda est en train d'identifier dix (10) autres bureaux de poste qui prendront part au projet d'Electrification et de Connectivité.

Le projet est cofinancé par le budget ordinaire de la Poste ougandaise et le Régulateur, à savoir, la Commission des communications de l'Ouganda (UCC).

Comme nous vous l'avons mentionné l'année dernière, la situation n'a pas changé au **Kenya**. Sur les cinq (5) bureaux de poste identifiés comme bureaux de poste pilotes, deux (2) seulement ont été électrifiés car les trois (3) autres ont été fermés.

La Société des postes du Kenya a confirmé que le gouvernement a incorporé le projet d'Electrification et de Connectivité dans les plans de développement nationaux, conformément à la déclaration N°AU STC-CIT-1CP

Par conséquent, les services offerts dans les bureaux de poste comprennent les services de transfert de fonds et les services bancaires et publics.

La stratégie de croissance du Kenya consiste à déployer la connectivité vers les bureaux dotés d'énergie mais sans connexion Internet.

Le projet est financé grâce à des fonds générés en interne, en particulier la rénovation des bureaux. Quant à la prestation des services publics via les centres Huduma répartis dans tout le pays, le financement provient du budget national.

Tous les bureaux sont connectés au réseau électrique national.

Au cours de l'année 2021, presque tous les pays ont signalé des progrès lamentables apparemment en raison du ralentissement mondial des économies dû à la pandémie de Covid-19.

9.5- Étude sur la numérisation des services postaux africains : commerce électronique, par l'UPU et Laposte France

Cette étude vise la conformité aux objectifs énoncés dans la Stratégie de transformation numérique (STN) de l'Union africaine en donnant aux États membres de l'UA des suggestions concrètes pour moderniser les services postaux dans le but de faciliter le commerce électronique. Dans un sens plus large, elle vise à favoriser l'inclusion économique et sociale des populations. Elle vise également à soutenir la mise en œuvre de projets transversaux continentaux existants tels que l'électrification et la connectivité des bureaux de poste (ECP) et ecom@africa.

L'objectif de cette étude est d'encourager les États africains à investir dans les infrastructures postales et à tirer parti des réseaux postaux comme catalyseur de croissance pour favoriser le développement socio-économique en Afrique et contribuer à la mise en œuvre de la ZLECA qui vise à promouvoir le commerce intra-africain. Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en évidence les initiatives privées et publiques préexistantes sur l'ensemble du continent en termes de solutions de « livraison au dernier kilomètre » (y compris dans les zones transfrontalières), de techniques et d'initiatives visant non seulement à rationaliser les services logistiques, mais aussi à mettre en évidence les obstacles existants à leurs initiatives de développement.

Sous la supervision du Département des Infrastructures et de l'Énergie (IED) de la Commission de l'Union africaine et avec le soutien de l'Union panafricaine des postes (UPAP) et de l'Union postale universelle (UPU), l'étude ouvrira une réflexion au niveau continental sur les possibilités d'amélioration des infrastructures numériques existantes aux États membres de l'Union africaine intéressés et les conclusions correspondantes de l'étude passeront par le processus d'adoption de l'UA.

Les termes de référence du projet ont été élaborés et les pays sélectionnés dans ce cadre sont répertoriés dans le tableau ci-dessous :

Régions	Afrique du Nord	Afrique de l'Ouest	Afrique Centrale	Afrique de l'Est	Afrique Australe
Pays proposés	Egypte Mauritanie	Ghana Niger Benin	Cameroun Congo	Kenya Madagascar	Afrique du Sud Mozambique* Zimbabwe**

Entre-temps, un protocole d'accord a été signé en mai 2021 entre l'UPU et La Poste France pour commencer l'étude.

10. CONFERENCES ET ATELIERS INTERNATIONAUX

Dans le cadre de l'exécution de son mandat d'amélioration des connaissances et de promotion du développement postal en Afrique, le Secrétariat général a participé à un certain nombre de conférences et ateliers essentiels à la bonne marche de l'Union et susceptible de permettre de contribuer au débat sur des questions critiques. Certaines de ces conférences et leurs résultats ont formé la base de quelques unes des présentations que vous avez déjà suivies au cours de réunions techniques ou que vous allez tous suivre au cours de cette plénière. Il s'agit de :

10.1- Forum sur la stratégie régionale de l'UPU pour les caraïbes du 22 au 28 juin 2019, La Havane – Cuba

A l'approche du prochain cycle stratégique quadriennal, il s'avère impératif d'élaborer la future stratégie postale d'Abidjan 2021-2024, dans le but ultime de permettre la croissance de l'UPU et du secteur postal en général. Ainsi, dans le cadre de ce processus, il est nécessaire de s'inspirer de ce que font les autres sous-régions.

A cette fin, le Secrétariat général a profité du Forum sur la stratégie des Caraïbes, qui s'est concentré sur les tendances mondiales et régionales affectant le secteur dans cette région et a eu des discussions sur de nouvelles initiatives et possibilités de collaboration. Les principaux acteurs étaient: les gouvernements, les régulateurs et les opérateurs

10.2- 23^{ème} Congrès et 26^{ème} Assemblée générale de l'Organisation des communications en Afrique de l'Est (EACO) du 1^{er} au 05 juillet 2019, à Mwanza en Tanzanie

L'Organisation des communications en l'Afrique de l'Est (EACO) a organisé cet événement à Mwanza, en Tanzanie. Le thème était: «Positionner la région de l'Afrique de l'Est dans l'économie numérique».

A cette occasion, nous avons réaffirmé notre engagement à travailler avec l'organisation dans le domaine de la transformation numérique ainsi que sur d'autres projets tout aussi importants visant à diversifier les services postaux en Afrique de l'Est et dans toute la Région Afrique.

Nous avons également souligné le fait que l'événement intervenait à un moment opportun, compte tenu de l'environnement commercial actuel dans lequel nous évoluons actuellement. A cette fin, l'accent a été mis sur le fait que la poste peut effectivement participer à l'économie numérique et contribuer à la réalisation de l'agenda 2063 de l'UA, ainsi qu'à l'agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable

L'UPAP a également participé à la table ronde des DG des postes de l'EACO autour du thème «Stratégie de positionnement et de transformation du secteur postal» tenu le premier jour.

10.3- Forum sur la stratégie régionale de l'UPU pour la région Europe et Asie centrale du 9 au 10 juillet 2019, Minsk, Biélorussie

Le Forum stratégique régional pour l'Europe 2019 s'est tenu à Minsk pour préparer le 27^{ème} Congrès de l'Union postale universelle à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Le forum a défini les domaines de développement des services postaux en tenant compte des tendances mondiales actuelles. A cet égard, le

forum a fait une évaluation de la mise en œuvre régionale de la Stratégie postale mondiale d'Istanbul, examiné la composante régionale de la future stratégie postale d'Abidjan et défini les priorités régionales pour 2021-2024.

10.4- Rencontre avec l'Ambassadeur chinois à l'ambassade de la République Populaire de Chine le 15 juillet 2019, Dar es Salam, Tanzanie

Avant sa visite en Chine, le Secrétaire général a rendu une visite de courtoisie à Son Excellence l'Ambassadeur de Chine le 15 juillet 2019, à Dar es Salam. Le Secrétaire général et l'Ambassadeur de Chine ont profité de leur réunion pour examiner l'état de la coopération entre l'UPAP et la Chine. Ils ont estimé que la coopération était excellente compte tenu de la contribution multiforme de la Chine au développement du secteur postal africain. A l'issue de la rencontre, les deux personnalités sont convenues de renforcer et de consolider cette coopération.

10.5- Forum sur la stratégie régionale de l'UPU pour la région Arabe du 23 au 24 juillet 2019 à Sharm el Sheikh, Egypte

La réunion a eu lieu du 23 au 24 juillet 2019 à Sharm el-Cheikh. Les assises faisaient partie des six forums régionaux sur la stratégie qui ont eu lieu dans le monde. Le forum devait permettre l'élaboration de la stratégie de l'UPU en tenant compte des besoins régionaux des principales parties prenantes de l'UPU à savoir les autorités de tutelle, les opérateurs désignés et les organes de régulation.

10.6- Visite de travail à la Poste nationale de la République Populaire de Chine du 29 juillet au 2 août 2019, Beijing, Chine

Les activités suivantes ont été effectuées lors de la visite de travail :

- Examen de la coopération entre l'UPAP et la Chine ;
- Examen/discussion sur le programme de formation offert par la Chine ;
- Discussion sur les membres associés de l'UPAP ;
- Rencontre B2B avec le responsable de la Poste nationale ;
- Rencontre B2B avec le responsable de la Poste de Chine ;
- Rencontre B2B avec le responsable du ministère des Affaires Etrangères ;
- Visite des installations de commerce électronique, etc.

10.7- Réunion du Bureau de la Conférence des plénipotentiaires de l'UPAP, 26 août 2019, Yaoundé, Cameroun

Sur invitation de la Présidente, j'ai assisté à la réunion du Bureau de la Conférence des plénipotentiaires le 26 août 2019, à Yaoundé, au Cameroun. La réunion a été convoquée pour faire le point des réalisations et donner des orientations au Secrétariat général sur la voie à suivre dans la préparation de la 10^{ème} Conférence des plénipotentiaires qui se tient ici à Victoria Falls au Zimbabwe.

Les principales questions examinées et auxquelles le président du Conseil d'administration a déjà fait allusion sont les suivantes :

- a) Point sur les conclusions de la 38^{ème} session du Conseil d'administration de l'UPAP ;
- b) Point de la mise en œuvre des décisions et résolutions des sessions ordinaire (Yaoundé) et extraordinaire (Antananarivo) ;
- c) Point sur la mise en œuvre du projet de construction du siège de l'UPAP ;
- d) Thématiques de l'UPU : Questions liées à la Rémunération ; Organisation du 27^{ème} Congrès ordinaire de l'UPU en 2020 à Abidjan en Côte d'Ivoire ;
- e) Soutien aux candidatures africaines lors du 27^{ème} Congrès de l'UPU.
- f) Défis liés à la mise en œuvre des programmes/activités approuvés et pistes de solutions ;
- g) Point sur les préparatifs de la 10^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires de l'UPAP et directives connexes éventuelles ;
- h) Célébration du 40^{ème} anniversaire de l'UPAP etc.

Le Bureau a pris note des questions soumises et des orientations appropriées ont été données dans la mesure où certaines d'entre elles, à savoir la célébration du 40^{ème} anniversaire de l'UPAP et les questions de rémunération, ont été conclues avec succès. Les autres questions ont été soulevées séparément dans le présent rapport et feront également l'objet d'un rapport complet par les présidents des commissions.

10.8- Missions sur le terrain dans le cadre de la préparation opérationnelle pour le commerce électronique (ORE) du 2 au 6 septembre 2019, Accra, Ghana

Dans le cadre de la préparation opérationnelle du commerce électronique, une mission d'examen et d'évaluation des processus sur le terrain a été menée du 2 au 6 septembre 2019 à Accra, au Ghana. Au cours de la mission d'examen, des visites ont été effectuées dans les installations postales du Ghana, y compris au centre de tri postal d'Accra (Bureau d'échange), à la section de transbordement (unité de poste

aérienne) à l'aéroport, à la Recette principale d'Accra (GPO), au bureau de poste d'Accra Nord et au service des colis pour évaluer les processus opérationnels et leur conformité avec les exigences et les normes de traitement des envois de la poste aux lettres, y compris les petits paquets ainsi que les envois de colis postaux.

Des réunions ont également eu lieu avec des partenaires de la chaîne logistique, la Ghana Revenue Authority (Douanes), Air Ghana représentant SN Brussels, Kenya Airways et les départements de la sécurité et des technologies de l'information (TI).

De plus amples détails sur les observations et recommandations connexes ont été communiquées au Ghana sous la forme d'un rapport final préparé par les consultants.

10.9- Réunion du Conseil exécutif de la région Asie - Pacifique (APPU) du 2 au 6 septembre 2019, Tokyo - Japon

L'UPAP a été invitée à assister à cette réunion en qualité d'observateur pour partager l'expérience africaine avec les participants. La réunion a donc été une excellente occasion de discuter de questions d'importance stratégique pour le développement du secteur postal dans la région Asie-Pacifique et au-delà.

10.10- Congrès extraordinaire de l'UPU et session extraordinaire du Conseil d'exploitation postale (CEP) du 24 au 25 septembre 2019, Genève - Suisse

Ainsi que vous le savez, par sa résolution C 6/2018, le Congrès extraordinaire de 2018 a adopté le plan de rémunération intégrée et a chargé le Conseil d'exploitation postale (CEP) et le Conseil d'administration (CA) de le mettre en œuvre. Des propositions pour la mise en place d'un système de rémunération intégrée (SRI) à soumettre au Congrès de 2020 devraient en résulter.

Qu'il vous souvienne encore que lors du Congrès extraordinaire de 2018, la formule de rémunération des petits paquets telle que proposée par les États-Unis d'Amérique (USA) n'a pas été approuvée. En raison de cette décision prise par le Congrès extraordinaire, en octobre 2018, lors des sessions du Conseil d'exploitation postale (CEP) et du Conseil d'Administration (CA), les États-Unis ont notifié au Bureau international leur intention de se retirer de l'Union postale universelle. (UPU).

Le CA a décidé d'accélérer la révision des taux de rémunération des envois du format E en vue de modifier les dispositions de la Convention et de son Règlement avant le Congrès de 2020. Ces développements ont abouti à la tenue du Congrès extraordinaire de Genève pour décider des taux de rémunération des envois du format E afin de préserver l'intégrité de l'Union.

Par ailleurs, cette évolution de la situation a nécessité la constitution d'un groupe ad hoc sur la rémunération lors de la 38^{ème} session du Conseil d'administration tenue à Ouagadougou, Burkina Faso. Le groupe qui comprenait l'Afrique du Sud, l'Algérie, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, la République de Guinée, le Kenya, le Nigéria, le Malawi, l'Ouganda, le Sénégal, la Tanzanie, la Tunisie et le Zimbabwe a été constitué pour analyser les trois options sur la rémunération des envois du format E et trouver une position pour l'Afrique avant le Congrès Extraordinaire de septembre à Genève en Suisse.

Le groupe était présidé par Mme Nermin Hassan de la Poste d'Egypte tandis que le Secrétariat général fournissait un soutien logistique à savoir le secrétariat, la traduction et l'interprétation. Deux téléconférences ont eu lieu pour discuter des trois propositions initiales (options A, B et C) ainsi que des autres propositions soumises par les États membres au cours de la période précédant le 3^{ème} Congrès extraordinaire tenu à Genève.

La position générale était de soutenir l'option A qui était considérée comme la meilleure option pour les pays du Groupe IV car elle offrait une balance des paiements plus équitable entre tous les pays membres de l'UPU et l'écart entre les taux plancher et plafond de l'option A n'était que de 20%. D'autres pays étaient toutefois en faveur de l'option B car ils étaient convaincus qu'ils bénéficieraient des taux auto déclarés.

A Genève, lors du Congrès extraordinaire, le groupe a poursuivi ses travaux pour essayer de trouver un compromis gagnant-gagnant pour tous les membres grâce à la «TEAM Approach (Ensemble, chacun réalise plus)». Finalement, l'option de compromis V a été adoptée pour la rémunération des envois du format E.

10.11-Impact des transferts d'argent sur la transformation rurale en Afrique : « des engagements à l'action », 11 octobre 2019, Addis-Abeba, Ethiopie

Le Fonds international de développement agricole (FIDA) a invité l'UPAP à assister à l'événement susmentionné, organisé avec succès par le Forum mondial sur les migrations et le développement, en partenariat avec le FIDA et l'Institut africain des transferts de fonds (AIR) de l'Union africaine.

L'UPAP a présenté un exposé sur la manière dont la poste avec son vaste réseau peut contribuer efficacement aux envois de fonds dans le monde entier.

Il faut mentionner que l'événement s'est concentré sur les opportunités et les défis du marché des transferts de fonds en Afrique et sur la manière dont l'argent des migrants peut être utilisé pour favoriser le développement durable dans leurs pays d'origine.

10.12-Sessions du Conseil d'exploitation postales (CEP) du 14 au 18 octobre 2019 et du Conseil d'administration (CA) du 21 au 25 octobre 2019, Berne, Suisse

La sixième session (S6) du Conseil d'exploitation postale (CEP) a tenu sa réunion du 14 au 18 octobre 2019 au siège de l'UPU à Berne (Suisse). Au cours de la session, le succès du Congrès extraordinaire de l'UPU en septembre 2019 à Genève et en particulier, le compromis trouvé par les pays membres de l'UPU afin de parvenir à un accord sur l'adoption de l'option de rémunération «V» ont été appréciés. À cet égard, il a été rappelé aux participants qu'avec le 27^{ème} Congrès qui se tiendra dans moins d'un an, les pays membres du CEP devraient se concentrer sur l'achèvement de leurs livrables d'ici la S7.

La représentation de l'UPAP à la réunion visait à garantir la sauvegarde des intérêts de l'Afrique. Tout comme par le passé, en l'absence ou la faible représentation des États membres, le Secrétariat général a été obligé de combler le vide en parlant au nom de l'Afrique bien que le manque de ressources nous empêche d'optimiser notre participation.

Comme d'habitude, il découle du fait que les États membres qui ont été élus au CA et au CEP ne montrent toujours pas une présence suffisante lors des réunions du CEP et du CA, ce qui n'a donc pas d'incidence sur les discussions qui pourraient bénéficier aux États membres africains.

Pire encore, les changements de membres de délégation donnent lieu à des situations où certains délégués ont peu ou pas connaissance des enjeux. A cette fin, j'encourage les États membres à participer efficacement et activement lorsqu'ils seront élus au CEP/CA au cours du prochain cycle.

10.13-3^{ème} réunion du Comité technique spécialisé (STC) du 22 au 26 octobre 2019, Sharm El Sheikh, Egypte

La 3^{ème} réunion du Comité technique spécialisé (STC) a eu lieu à Sharm El Sheik comme indiqué ci-dessus. L'UPAP a assisté à la réunion et a fait une présentation sur les programmes continentaux de l'UPAP conformément à la Déclaration d'Addis-Abeba de 2015.

A cette occasion, les ministres africains en charge de la Communication et des Technologies de l'information et de la Communication (CTIC) ont adopté la Déclaration de Sharm El Sheikh 2019 qui met un accent particulier sur la Stratégie africaine de transformation numérique (DTS) et la Stratégie de communication et de plaidoyer de l'Union africaine (ACS), entre autres. Certains détails sur l'événement ont déjà été détaillés au point « Environnement des affaires » ci-dessus.

10.14- Réunion annuelle du Conseil consultatif et exécutif de l'Union postale des Amériques, de l'Espagne et du Portugal (UPAEP) du 18 au 21 novembre 2019, Montevideo, Uruguay

Suite à l'invitation du Secrétaire Général de l'UPAEP, l'UPAP a eu le privilège d'assister à la réunion du Conseil consultatif et exécutif en qualité d'observateur. Les principaux objectifs de la réunion étaient de discuter des questions de coopération technique ainsi que de participer à un forum sur les défis postaux actuels. La réunion a également créé un créneau au cours duquel les candidats de l'UPU (dont je fais partie) se sont présentés et ont discuté de questions d'importance stratégique pour le secteur postal

10.15-Réunions de la 51^{ème} Assemblée générale annuelle d'AFRAA (AGA), 8 au 13 novembre 2019, Balaklava, Maurice

L'Union était représentée à la 51^{ème} Assemblée générale annuelle de l'AFRAA à Maurice dont le thème central était «Succès dans une Afrique intégrée et interconnectée» et au cours duquel un message de bonne volonté a été délivré, traduisant les solides relations existant entre les deux organisations depuis 1985. Les réunions ont offert l'occasion de partager avec le public certains développements dans le secteur postal au niveau continental ainsi qu'au niveau international.

Au niveau continental, l'auguste Assemblée a été informée que nos relations avec l'AFRAA sont régies par un protocole d'accord (MoU) qui a été révisé l'année dernière en janvier pour l'aligner sur un environnement commercial dynamique en pleine évolution. Sur la scène internationale, l'Assemblée a été informée des efforts entrepris par la Poste dans le monde comme suit :

- L'adoption de règles sur la politique d'accès aux produits et services de l'UPU à tous les acteurs du secteur postal, notamment les compagnies aériennes et les douanes;
- La possibilité pour les compagnies aériennes de se connecter directement à POST*Net, le réseau de l'UPU et d'échanger des messages EDI avec les opérateurs désignés.

10.16- Conférence mondiale de l'UPU sur la coopération transfrontalière dans un monde de commerce électronique, 26 au 28 novembre 2019, Xiamen, Chine

La conférence a été organisée conjointement par l'Union postale universelle (UPU) et la Chine autour du thème «Coopération mondiale en matière de commerce électronique transfrontalier». Au cours de la conférence, il a été reconnu que les approches traditionnelles qui stimulent la croissance du commerce international et des investissements transfrontaliers s'affaiblissent tandis que le commerce

électronique transfrontalier, en particulier le B2C transfrontalier, se développe rapidement et était devenu un nouveau moteur de croissance pour l'économie mondiale.

Il a également été noté que la poste est un important acteur, promoteur et bénéficiaire du commerce électronique transfrontalier. Étant donné que le secteur traditionnel des lettres diminue depuis plus d'une décennie, les opérateurs désignés de nombreux pays se sont lancés dans un processus de transformation et ont commencé à diversifier leurs activités avec les colis et les petits paquets.

Cela a nécessité l'utilisation de nouvelles technologies tout au long de la chaîne logistique, l'amélioration de la qualité des services et l'augmentation de l'intégration des différents modes de transport. L'UPU avait déjà identifié quatre domaines qui devaient être abordés, à savoir :

- encourager les gouvernements à augmenter le financement de leurs projets de développement postal ;
- exhorter les régulateurs à unifier les outils afin d'accepter de nouveaux services sous de nouvelles plateformes ;
- exhorter les opérateurs postaux à améliorer leurs performances et à veiller à ce qu'ils occupent une position favorable dans la concurrence de plus en plus ouverte du marché ;
- chercher à intégrer tous les acteurs dans le secteur postal international

Cette vision devrait constituer la base de la stratégie postale d'Abidjan 2020 et aidera les opérateurs postaux et les partenaires à faire la transition vers l'ère du commerce électronique et à en bénéficier.

10.17-9^{ème} édition du Forum postal africain, 5 décembre 2019, le Caire, Egypte

L'UPAP a participé au 9^{ème} Forum des DG centré sur le thème de la « Coopération Sud-Sud pour l'Afrique », au Caire en Égypte. Il est nécessaire de souligner que le Forum était une plate-forme idéale pour partager des vues et des expériences visant à élargir nos connaissances et notre exposition aux solutions opérationnelles et commerciales offertes par les transformations numériques dynamiques, entre autres. Au cours de l'événement, les questions suivantes formulées lors du 8^{ème} Forum ont été adoptées :

- l'idée d'organiser une émission conjointe de timbres lors du Congrès d'Abidjan 2020 a été évoquée pour commémorer le 4^{ème} anniversaire du Carrefour philatélique africain organisé par le Maroc ;

- Burkina Post a été désigné pour diriger le projet Sac de courrier commun africain (African Common Mail Bag) ;
- l'Égypte a été élue à la présidence du Forum pour une période de deux (2) ans.

10.18-Formation organisée par la Chine sur la Facilitation des échanges, le 29 novembre 2019 à l'Institut de recherche de Wuhan sur les Postes et Télécommunications, Wuhan City, République populaire de Chine

Dans le cadre de l'accord de coopération signé entre l'Union panafricaine des postes (UPAP) et la République populaire de Chine, un séminaire sur le renforcement des capacités en matière de facilitation du commerce par le biais des services postaux pour les pays en développement a été organisé à Wuhan en Chine autour du sous-thème ci-dessus. Les pays suivants ont participé à la formation: Afrique du Sud, Algérie, Côte d'Ivoire, Kenya, Maroc, Nigéria, Sénégal, Tanzanie et Zambie.

Le principal résultat du séminaire a été de doter les participants des pays en développement, de connaissances et de compétences en matière de facilitation des échanges notamment par le biais de la poste. Ledit séminaire a été animé par des experts en technologie postale de l'Université des sciences et technologies de Huazhong.

Le séminaire s'est articulé autour des modules ci-après entre autres :

- technologie de gestion postale ;
- gestion de la logistique et des entrepôts ;
- entreprise de livraison express ;
- tri postal express intelligent ;
- commerce électronique ;
- services financiers postaux ;
- internet des objets postaux & gestion postale ;
- « cloud computing » et données de masse dans la gestion postale ;
- application de l'intelligence artificielle dans la gestion postale, etc.

10.19-Table ronde de la Région Afrique sur la Rémunération, 21 janvier 2020, Arusha, Tanzanie

L'UPAP et l'UPU ont organisé une table ronde sur la Rémunération le 21 janvier 2020 à Arusha, en Tanzanie. L'objectif principal de l'atelier était de solliciter la position africaine qui allait contribuer à l'élaboration de la position mondiale lors de la table ronde mondiale prévue en février 2020 à Berne, en Suisse.

Étant donné que la thématique de la rémunération constitue une question très controversée, il fallait une compréhension approfondie afin que les membres puissent prendre des décisions en connaissance de cause, à l'approche du Congrès d'Abidjan. Au cours de la table ronde, les questions suivantes ont été abordées :

- plan de rémunération intégrée (PRI) ;
- feuille de route pour l'élaboration d'un système de rémunération intégrée (SRI) ;
- aperçu des systèmes de rémunération dans le cycle actuel du Congrès (2018 - 2021) ;
- résultats du troisième Congrès extraordinaire concernant l'examen des formules de rémunérations ;
- mise en place d'une formule de rémunération des envois du format E;
- propositions pour un système de rémunération intégrée ;
- résumé des propositions et documentation du Congrès 2020 ;
- plan d'activités d'Abidjan - propositions de travail pour l'élaboration future du l'PRI et du l'SRI et leur mise en œuvre

Les participants ont été invités à délibérer en tenant compte de leurs objectifs et intérêts communs afin de parvenir à des résultats pouvant améliorer les systèmes de rémunération de l'UPU en vue d'assurer la pérennité et la croissance du réseau postal.

10.20-Mission d'évaluation de l'UPU sur le terrain relative à la préparation opérationnelle pour le commerce électronique (ORE) du 27 au 31 janvier 2020, Lusaka, Zambie

Dans le cadre du projet de préparation opérationnelle au commerce électronique (ORE), une mission d'examen et d'évaluation des processus sur le terrain a été effectuée du 27 au 31 janvier 2020 à Lusaka, en Zambie. Au cours de la semaine, des visites ont été effectuées dans les installations postales de la Zambie, y compris le bureau d'échange de Lusaka, la section du courrier entrant de l'aéroport (Airmail

Unit), Le Bureau de Poste de Lusaka et celui de Ridgeway. Des observations et recommandations connexes ont été communiquées à la Zambie sous la forme d'un rapport final préparé par les consultants.

10.21- Table ronde de l'UPU sur la rémunération 14 février 2020, Berne, Suisse

La table ronde qui a réuni des experts du secteur postal international, a examiné des questions telles qu'un aperçu des systèmes de rémunération dans le cycle actuel du Congrès (2018-2021), le plan de rémunération intégrée (PRI), les résultats du troisième Congrès extraordinaire tenu à Addis-Abeba, la mise en œuvre du nouveau système de rémunération des envois du format E, des projets de propositions du Congrès pour un système de rémunération intégrée (SRI); et le projet de plan de travail d'Abidjan sur des propositions de travail pour le développement ultérieur du PRI et du SRI.

Les pays africains représentés à la table ronde mondiale étaient le Cameroun, le Tchad, l'Égypte, Eswatini et la Tanzanie. Le Secrétariat général était également représenté.

Les propositions et le projet de document du congrès examinés lors de la table ronde ont ensuite été soumis au CEP pour approbation.

10.22- Session du Conseil d'Administration (CA) de l'UPU du 24 au 28 février 2020, Berne, Suisse

La délégation de l'UPAP a pris part aux travaux de la session du Conseil d'administration en février 2020 à Berne en Suisse.

Les principales questions débattues au cours de cette session étaient les suivantes :

10.22.1 Réforme du système appliqué aux contributions des Pays membres de l'Union – amélioration du recouvrement des arriérées de contributions

Le Bureau international a présenté un projet de résolution à présenter au Congrès portant sur l'urgence de recouvrer les arriérés en adoptant des mesures temporaires visant à améliorer la situation financière de l'Union.

Les principaux objectifs de cette proposition sont de :

- i) prévoir des accords de rééchelonnement des dettes à plus long terme pour les pays les moins avancés, conformément à la possibilité exceptionnelle décrite dans le Règlement général;
- ii) utiliser une partie des fonds recouverts à des fins de coopération technique et de développement visant les pays les moins avancés; et

- iii) Informer les autorités gouvernementales compétentes des pays membres de l'Union ayant des arriérés de longue date des décisions prises lors du 27^{ème} Congrès, afin de les motiver davantage à régulariser leur situation financière envers l'Union.

10.22.2 Stabilité et pérennité à long terme de la Caisse de prévoyance de l'Union

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil d'administration a été invité à prendre note de la présentation sur le sujet et à approuver le projet de résolution à présenter au 27^{ème} Congrès soulignant les travaux menés par le Conseil d'administration depuis 2017 sur la pérennité à long terme de la Caisse de prévoyance de l'UPU.

L'idée maîtresse du projet de résolution était la décision portant recapitalisation totale de la Caisse de prévoyance de l'UPU sur une période de vingt-cinq ans en deux étapes consécutives :

- Première étape : jusqu'à un taux de couverture de 85% d'ici à la fin du cycle du Congrès d'Abidjan (2024) ; et
- Deuxième étape : jusqu'à un taux de couverture de 100% d'ici à 2045 au plus tard, sous réserve d'une réévaluation de la situation financière de l'Union et, le cas échéant, du calendrier de recapitalisation.

10.22.3 Gestion des ressources humaines

Le Bureau international a présenté un mémorandum du Directeur général sur la gestion des ressources humaines en 2019 pour que la plénière en prenne note et fournisse des commentaires.

Ledit rapport donne un aperçu des principales activités relatives aux ressources humaines en 2019. Il fournit également au Conseil d'administration (CA) des informations statistiques sur la composition des effectifs du Bureau international ainsi qu'une analyse de ces effectifs.

En ce qui concerne l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à l'UPU et dans le secteur postal, le Conseil a approuvé la soumission d'une proposition au 27^{ème} Congrès visant à modifier les Actes de l'Union et le Règlement intérieur du Congrès afin de garantir l'utilisation d'un langage inclusif en matière de genre et encourager le DG du BI à envisager la nomination d'un point focal au sein du BI pour superviser l'élaboration et la mise en œuvre de la politique en liaison avec ONU Femmes et d'autres pays membres intéressés.

10.22.4 Rapport sur les finances de l'Union à présenter au Congrès d'Abidjan 2020

Le Bureau international a soumis au Conseil d'administration le projet de plan du rapport sur les finances de l'Union qui sera présenté au Congrès d'Abidjan 2020 et la décision attendue était d'examiner et d'approuver la structure dudit rapport. La structure approuvée fournit un aperçu global des quatre années

du régime financier d'Istanbul. Il abordera les travaux du CA dans le domaine des finances et d'autres sujets relatifs à la gestion financière de l'Union, tels que la situation financière des Pays membres de l'Union, le Programme d'activités et le budget, la fixation des limites des dépenses de la prochaine période financière et le financement des activités de l'Union.

10.22.5 Projets de propositions visant à la stabilité juridique des Actes de l'Union (et à la cohérence et à la rationalisation juridiques générales) - Note conjointe du Japon et du Bureau international

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Japon a présenté document contenant des projets de propositions visant à la stabilité juridique des Actes de l'Union (et à la cohérence et à la rationalisation juridiques générales). Il convient de rappeler que, durant la session S6 (octobre 2019) du Conseil d'administration (CA), le Japon avait présenté au CA un certain nombre de considérations et de propositions y relatives (v. CA C 2 2019.2–Doc 9) visant à accroître la stabilité juridique des Actes de l'Union, notamment en vue d'établir une Convention postale universelle permanente et de simplifier le processus de ratification ou d'approbation des Actes de l'Union.

Le CA a pris note du document et a approuvé sa soumission au 27^{ème} Congrès.

Le personnel du Secrétariat général a donné des orientations aux États membres de l'UPAP dans le sens de la compréhension des différents projets de propositions présentés sous chaque point afin de leur permettre de contribuer efficacement lors des débats au Congrès d'Abidjan en Côte d'Ivoire.

10.23-Forum de haut niveau de l'UPU sur l'ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi Février 2020, Berne, Suisse

En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies et le principal forum du secteur postal, il s'avère nécessaire selon l'UPU, que l'Union soit inclusive et sensible aux besoins de tous les acteurs du secteur postal. Le forum a réuni des représentants de haut niveau des gouvernements, des régulateurs, des opérateurs désignés, des organisations internationales, d'autres acteurs du secteur privé, ainsi que de la société civile, pour examiner trois questions clés à savoir : Pourquoi l'UPU devrait-elle s'ouvrir à des acteurs du secteur postal élargi ? Que peut offrir l'UPU à des acteurs et partenaires du secteur postal élargi ? Comment l'UPU doit-elle se transformer pour répondre aux besoins de ses parties prenantes ?

Les résultats du forum aideront l'organisation à élaborer une éventuelle feuille de route pour accélérer l'ouverture de l'UPU aux parties prenantes externes.

10.24- Stage d'imprégnation en planification stratégique au Département de la Stratégie et de la Communication de l'UPU du 17 au 20 février 2020, Berne, Suisse

Dans le cadre du renforcement des capacités au Secrétariat Général, le Directeur de cabinet a suivi un stage d'imprégnation au Département de la stratégie du Bureau international de l'UPU. Les connaissances acquises seront extrêmement utiles pour l'élaboration de la stratégie de l'UPAP pour la période 2020-2024

10.25-Mission de l'UPU sur le terrain pour l'évaluation du projet de préparation opérationnelle pour le commerce électronique (ore), du 9 au 13 mars 2020, Windhoek - Namibie

Dans le cadre de la préparation opérationnelle pour le commerce électronique, une mission d'examen et d'évaluation des processus sur le terrain a été effectuée du 9 au 13 mars 2020 à Windhoek, en Namibie. Au cours de ladite mission, des visites sur le terrain ont été effectuées dans les installations postales de Namibie, y compris dans le Bureau d'échange de Windhoek, dans l'unité du courrier international de l'aéroport et dans certains bureaux de poste.

Des réunions ont également eu lieu avec des partenaires de la chaîne logistique tels que la douane, Air Namibia, le prestataire des services de manutention au sol, les services de transport, de sécurité, le service à la clientèle et les services informatiques.

Un rapport détaillé avec les observations et recommandations a été soumis aux autorités postales en Namibie.

10.26-Rencontre avec la délégation japonaise sur la coopération au développement, le 10 mars 2020, Dar es Salam, Tanzanie

A l'invitation de la délégation japonaise basée à Dar es Salam, en Tanzanie, nous avons eu des discussions qui ont porté sur la coopération au développement entre l'UPAP et le Japon, les politiques clés de l'UPU, en particulier celles relatives à la rémunération à l'UPU et à l'élargissement de l'Union aux parties prenantes du secteur postal ainsi que le Congrès d'Abidjan au cours duquel le Japon est candidat au poste de Directeur Général. Le Secrétaire général a profité de cette occasion pour expliquer l'importance de l'adhésion du Japon à l'UPAP en qualité de membre associé.

10.27-Rencontre avec le ministre des Travaux Publics, des Transports et de la Communication de la République Unie de Tanzanie par rapport aux questions relatives

au Projet d'Immeuble de l'UPAP et à l'organisation avec succès du 40^{ème} anniversaire de l'Union, le 11 mars 2020, Dar es Salam, Tanzanie

Le Secrétaire général a rencontré le ministre des Travaux Publics, des Transports et de la Communication de la République Unie de Tanzanie pour remercier personnellement le gouvernement de la République Unie de Tanzanie et discuter de la coopération de longue date entre l'UPAP et la Tanzanie, y compris la célébration avec succès des 40 ans de l'UPAP en janvier 2020, la contribution potentielle de la Poste africaine au programme vital d'intégration régionale suite surtout à l'adoption récemment de la zone de libre échange continentale.

Il a profité de la rencontre pour remercier le gouvernement tanzanien au nom des États membres de l'UPAP, pour sa contribution incommensurable au succès de la célébration du 40^{ème} anniversaire de l'UPAP ainsi que pour le démarrage effectif de la construction du bâtiment du siège de l'Union.

10.28-CONFERENCE EN LIGNE SUR L'ETAT DES SERVICES FINANCIERS ET DE PAIEMENTS PENDANT LA PANDEMIE DE COVID-19, LE 17 AVRIL 2020

L'Union panafricaine des postes (PAPU), en collaboration avec la CUA et l'Institut africain des envois de fonds (AIR), a tenu une conférence téléphonique le 17 avril 2020 pour examiner l'impact du Covid-19 sur les services financiers en général et en particulier sur les envois de fonds et la manière dont le secteur pourrait contribuer à atténuer la pandémie.

La réunion a relevé les problèmes majeurs suivants :

- a) l'épidémie de Covid-19 affecte à la fois l'expéditeur et le bénéficiaire des transferts d'argent en raison des pertes d'emplois du verrouillage des frontières et du confinement ;
- b) à court terme, il est difficile de cibler à la fois l'expéditeur et le destinataire ;
- c) la possibilité de recevoir des l'argent entraîne l'aggravation des inégalités entre les populations africaines à travers les écarts de revenus ;
- d) le paiement en espèces peut contribuer à la propagation de Covid-19 étant donné que la plupart des gens ne sont pas bancarisés, les transactions en ligne restent donc l'idéal ;
- e) les postes et les services financiers postaux aident les PME et les autres entreprises à surmonter les goulets d'étranglement en matière de liquidités et à assurer la stabilité pendant la pandémie ;
- f) l'effondrement des petits acteurs et des postes en particulier peut conduire au retour du monopole et de l'hégémonie des grands acteurs ;

- g) certaines initiatives ont été prises par les bureaux de poste pour atténuer les effets de la pandémie en ce qui concerne les services financiers et les envois de fonds. Cela comprend entre autres :
- i. le dévoilement d'un guichet automatique en ligne pour les subventions sociales ;
 - ii. l'anticipation des paiements de pension ;
 - iii. la limitation de la perception des pensions aux personnes âgées de 75 à 79 ans et de plus de 80 ans à des dates précises, afin d'éviter l'affluence de clients dans les bureaux de poste en une journée ;
 - iv. le paiement à domicile de certains montants ;
 - v. la prolongation des heures d'ouverture des bureaux de poste pour la perception des pensions ;
 - vi. l'augmentation de la limite de retrait au niveau des distributeurs automatiques de billets pour éviter la grande affluence dans les bureaux de poste et pour encourager les clients à utiliser les distributeurs automatiques de billets plus qu'auparavant ;
 - vii. la prestation gratuite des services de transferts d'argent pendant la période de quarantaine ;
 - viii. Extension d'un service existant, permettant à un ami ou à une personne volontaire de confiance de retirer de l'argent dans n'importe quel bureau de poste (et éventuellement des banques, des sociétés de crédit immobilier et des coopératives de crédit) à l'aide d'une procuration à usage unique. Cela permet aux personnes vulnérables qui s'auto-isolent de conserver l'accès à l'argent liquide sans avoir à remettre une carte de débit et un code PIN à quelqu'un d'autre ;
 - ix. Permettre aux titulaires de comptes bancaires ou d'épargne de demander gratuitement le crédit de pension.

Comme perspective, la réunion a convenu des recommandations suivantes :

- a) les États membres doivent organiser la protection sociale des migrants ;
- b) la CUA doit promouvoir l'évolution du cadre réglementaire en vue d'inclure le numérique ;
- c) l'adoption de la connectivité comme catalyseur clé de services financiers et de transferts d'argent durables et abordables à améliorer, notamment par le biais des bureaux de poste au profit des Africains, principalement dans les zones rurales et isolées; à cette fin, les

États membres doivent accélérer la mise en œuvre du projet d'électrification et de connectivité des bureaux de poste.

- d) l'IED et l'UPAP rejoindront le groupe de travail mondial sur les envois de fonds avec le soutien de l'Institut africain pour les envois de fonds (AIR) ;
- e) les parties prenantes des secteurs public et privé doivent renforcer les partenariats pour enrayer la pandémie.

10.29-REUNION EXTRAORDINAIRE EN LIGNE DU BUREAU DU COMITE TECHNIQUE SPECIALISE (STC) SUR LES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION ET DE L'INFORMATION (CTS-CCIT) LE 5 MAI 2019

La Commission de l'Union africaine a organisé le 5 mai 2020, une réunion extraordinaire en ligne du Bureau du CTS afin de trouver ou d'élaborer une réponse proportionnée face à la crise dévastatrice de Covid-19. Le Bureau est composé des pays suivants :

- **Egypte** – Président (Afrique du Nord) ;
- **Burundi** – 1^{er} vice-président (Afrique centrale) ;
- **Malawi** – 2^{ème} vice-président (Afrique australe) ;
- **Sierra Leone** – 3^{ème} vice-président (Afrique de l'Ouest) ;
- **Djibouti** – Rapporteur (Afrique de l'Est).

La réunion du Bureau du CTS a été précédée le 4 mai 2020 d'une réunion préparatoire des experts. Après délibérations, la réunion a adopté les documents suivants :

- la réponse du Département de l'Infrastructure et de l'Énergie face au Covid-19 décrivant le contexte et la marche à suivre en termes généraux ;
- Le plan d'action de lutte contre le Covid-19 du secteur des TIC décrivant les actions urgentes à mener ;
- La déclaration de la réunion extraordinaire du bureau du Comité technique spécialisé (CTS) invitant les États membres à :
 - Mettre en place des politiques et réglementations visant à permettre le déploiement d'outils numériques et permettre l'échange et l'interopérabilité des données afin d'améliorer les moyens de lutte contre le COVID-19 ;
 - Assurer la connectivité des bureaux de poste et les associer à la mise en œuvre des stratégies de lutte contre le COVID-19, dont les services de paiements et les services électroniques, entre autres.

10.30-REUNION EN LIGNE ENTRE L'UAPP ET L'AFRAA LE 12 MAI 2020 SUR LES STRATÉGIES DE REDRESSEMENT EN MATIERE DE TRANSPORT DU COURRIER/FRET DANS LE CONTEXTE DE PANDEMIE DE COVID-19

L'UPAP a tenu une réunion en ligne avec l'AFRAA en vue d'élaborer des stratégies de redressement visant à atténuer l'impact négatif de COVID-19, car la prestation des services postaux, en particulier du courrier/fret, a été affectée par la mise en œuvre de politiques de confinement, l'instauration de couvre-feux, la suspension des vols, la fermeture des frontières, ainsi que la réduction du nombre d'heures de travail, entre autres.

Il est actuellement observé en outre que les restrictions de voyage imposées en raison de la pandémie ont déclenché une croissance exponentielle des volumes de paquets et de colis dans le monde. Cependant, alors qu'ailleurs les Postes ont grandement profité de cette recrudescence du trafic, celles d'Afrique en sont privées suite à l'interruption des vols à destination et en provenance du continent; empêchant ainsi la transmission de ces envois.

Compte tenu de cette évolution de la situation, il était nécessaire de réagir immédiatement pour contourner cette situation négative afin d'assurer à nouveau l'acheminement sans difficultés du courrier, en particulier sur le continent africain. Il a été reconnu que les efforts visant à atteindre cet objectif ne peuvent pas être entrepris seuls; ils nécessitent plutôt une collaboration entre tous les acteurs/parties prenantes de la chaîne logistique du courrier. Il s'agit de l'AFRAA, de la Commission de l'Union africaine, pour ne citer que quelques unes.

Comme perspectives, il a été convenu ce qui suit :

- Les négociations avec les compagnies aériennes doivent être basées sur l'utilisation de l'espace disponible dans l'avion, sinon le coût du transport du courrier basé sur le coût normal unitaire du fret pourrait être exorbitant prohibitif pour la plupart, sinon l'ensemble des entités postales ;
- Il a été conseillé à l'UPAP d'écrire à la CUA pour demander que le transport du courrier soit considéré comme essentiel par les gouvernements, étant donné qu'avec les avions-cargos mentionnés, l'accent était mis sur le transport des marchandises essentielles, telles que l'équipement médical et les denrées alimentaires telles que les fruits et légumes, uniquement. L'UPAP a tenu compte de ces conseils et a immédiatement écrit à la CUA.

10.31-REUNION EN LIGNE DE PREPARATION OPERATIONNELLE POUR LE COMMERCE ELECTRONIQUE (ORE) POUR LES PAYS ANGLOPHONES, LE 13 MAI 2020

Une réunion en ligne a été organisée le 13 mai 2020 pour les pays africains anglophones participant au projet ORE. Le but de la réunion était de faire le point sur la mise en œuvre du projet dans le contexte de la pandémie de COVID19 ainsi que de former les coordonnateurs nationaux de projet (CPM) sur l'utilisation des outils Microsoft pour organiser des réunions. L'UPAP a participé à ladite réunion.

Au cours de la réunion, il a été noté qu'avec l'avènement du COVID-19, le projet, tout comme de nombreux autres programmes, avait subi un impact négatif. Le 5^{ème} atelier ORE devait se tenir du 20 au 24 juillet et du 28 septembre au 2 octobre 2020 dans des lieux à confirmer par le Bureau international pour les pays anglophones et francophones respectivement. Ces ateliers n'ont pu se tenir comme prévu en raison de la suspension des déplacements et des rassemblements physiques. Par conséquent, les réunions se tiendront désormais en ligne à l'aide de la plateforme Microsoft Tools.

Les missions sur le terrain prévues pour l'année 2020 ont également été suspendues jusqu'à ce que la situation s'améliore pour permettre aux consultants de se déplacer et de mener lesdites missions. Des missions non encore effectuées étaient prévues pour l'Afrique du Sud, Eswatini, les Seychelles et l'Angola.

Il a été souligné que l'UPU poursuivra sa collaboration avec l'UPAP dans le cadre de la mise en œuvre du projet ORE jusqu'en décembre 2020, date à laquelle le projet devrait s'achever.

Les coordonnateurs nationaux de projet ont été exhortés à continuer à travailler sur le projet au niveau national afin d'assurer la réalisation de leurs feuilles de route et plans d'action jusqu'à la fin du projet. Ils devront présenter l'état de la mise en œuvre du projet lors du 5^{ème} atelier en ligne dont l'ordre du jour et la date seront annoncés ultérieurement. Des experts du Bureau international animeront les ateliers en ligne.

Il a également été signalé que le Bureau international était en train de travailler sur un plan de redressement post-COVID. Il procède à la collecte d'informations auprès des unions restreintes sur l'impact de la pandémie sur les services postaux et ce qui doit être fait pour le redressement.

Des travaux sont également en cours pour déterminer la manière dont le Fonds de gestion de la reprise après sinistre pourrait être étendu à la pandémie de COVID. Dès l'obtention d'un consensus officiel, celui-ci sera communiqué aux États membres.

11. AUTRES CONFERENCES TENUES DE JUIN 2020 A MAI 2021

D'autres conférences/ateliers, réunions et sessions de formation ont été organisés virtuellement (à l'exception de quelques-uns) en raison de la pandémie de Covid-19. Le tableau joint au présent rapport en **annexe V** contient une liste desdites activités.

12. DEFIS ET ACTIONS ENTREPRISES ET/OU ENVISAGEES

Au cours de la période sous revue tout comme au cours de l'année précédente, les difficultés suivantes ont été rencontrées :

- **Le financement du budget et l'incapacité des États membres à payer à temps les contributions dues lorsque cela est nécessaire pour assurer la mise en œuvre des activités pertinentes** : cette situation constitue un véritable handicap, qui affecte également la mise en œuvre harmonieuse de nos activités, y compris les plus courantes et le fonctionnement normal du Secrétariat général. Et ce, en dépit des efforts considérables consentis par la poignée de ces braves membres du personnel.
- **Restructuration du Secrétariat général** : Comme je l'ai signalé les années précédentes, malgré l'impérieuse nécessité de combler les postes vacants pour l'optimisation du rendement du Secrétariat général au profit des États membres en dépit du feu vert donné par le Conseil d'administration en sa session de 2017 à Nairobi, la mise en œuvre de la nouvelle structure adoptée ne pourrait être complétée que graduellement, à cause des contraintes financières. Cet exercice va donc se poursuivre dans le prochain cycle quadriennal ;
- **Réponse des États membres aux questionnaires** : nous sommes toujours confrontés à d'énormes difficultés pour obtenir les réponses aux questionnaires qui leur sont soumis par le Secrétariat général. Généralement, le taux de réponse est si faible qu'il ne permet pas au Secrétariat général de procéder à une analyse crédible et à une interprétation fiable. Les réponses sont également envoyées trop tard, bien après les délais, ce qui rend tout l'exercice vain.
- **La représentation des États membres dans les Commissions, Groupes ad hoc et autres organes de l'UPU** : elle laisse toujours à désirer, malgré les multiples sollicitations et rappels qui leur ont été adressés. Les États membres qui ont été élus au CA et au CEP

ne sont pas toujours présents lors des sessions et ce faisant, ils privent les États membres africains, qu'ils sont sensés représenter, de faire entendre leurs voix sur des questions importantes d'intérêt commun.

Pis encore, du fait des changements perpétuels des membres des délégations, certains ne semblent même pas au courant des enjeux en cours de débats, lorsqu'on observe la passivité avec laquelle ils assistent aux réunions ; en raison de cette absence/faiblesse de représentation des États membres, le Secrétariat général a donc été obligé de porter la voix de l'Afrique dans ces fora pour combler le vide. Là encore, la faiblesse des ressources budgétaires limitent drastiquement notre capacité de participation optimale.

- **Le financement du budget et le non-paiement à temps des contributions par près de la moitié des États membres** affectent gravement la bonne exécution de nos activités

13. RECOMMANDATIONS

Au vu de ce qui précède, qu'il me soit permis de formuler les recommandations suivantes :

- Le paiement diligent des contributions annuelles par tous les États membres, au plus tard trois (3) mois après le début de l'exercice budgétaire, afin de permettre au Secrétariat général d'engager suffisamment tôt la mise en œuvre du programme d'action annuel
- La participation effective et active des États membres élus aux CEP et CA à toutes les réunions de l'UPU ;
- Les États membres doivent s'efforcer à répondre aux questionnaires et à respecter les délais de soumission des réponses aux questionnaires.
- La nécessaire participation d'autres États membres, disposant d'expertises bien connues, aux travaux des commissions de l'UPU, afin d'assurer la prise en compte adéquate des intérêts vitaux de l'Afrique dans la prise de décisions.

14. PERSPECTIVES/ATTENTES POUR LE PROCHAIN EXERCICE

- Les perspectives sont prometteuses, notamment pour le prochain exercice, au regard du fait qu'il est envisagé une stabilité, voire une amélioration de la situation politique, économique et sociale sur le continent africain. Avec l'avènement du vaccin Covid-19 et le

maintien du respect des mesures préventives prescrites en cas de pandémie, l'avenir devrait être prometteur.

- En outre les membres, qui jusqu'alors étaient restés inactifs dans l'Union, sont maintenant de retour, tandis que nous attendons de nouveaux membres au cours de l'année à venir. Ces arrivées ainsi que l'adhésion de membres associés, pourraient présager sans aucun doute l'amélioration de la situation financière de l'Union telle qu'envisagée dans le plan stratégique et financier. A l'heure où nous vous parlons, trois (3) organisations, à savoir, Asaase GPS du Ghana, Dubai Ports World (DP World) et le service postal gouvernemental des Etats Unis (United States Postal Service) ont adhéré formellement à l'Union en qualité de Membres associés.
- Nous fondons également l'espoir que les Actes révisés et adoptés pourront aider à renforcer et améliorer les modalités de fonctionnement efficace de l'Union. Je saisis donc cette occasion pour inviter les États Membres à continuer à apporter leur soutien à l'Union en vue d'assurer la réalisation de notre objectif fondamental, qui est de contribuer efficacement à l'accélération du développement socio-économique inclusif de notre cher Continent, à travers la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, intitulé «L'Afrique que nous voulons».

15. CONCLUSION

Permettez-moi de conclure mon rapport en disant que beaucoup de réalisations ont eu lieu au cours de la période sous revue, puisque presque tous nos projets stratégiques reçoivent l'implication des États membres. Il s'agit du démarrage des travaux de construction du Projet d'immeuble de l'UPAP, des projets sur le système de déclaration en douane financé par le Fonds pour l'amélioration de la qualité de service et cofinancé par les Émirats arabes unis, le projet sur la préparation opérationnelle pour le commerce électronique (ORE), le projet sur les Données électroniques préalables, pour n'en citer que quelques-uns.

A cet égard, je voudrais profiter de l'occasion pour exprimer ma profonde gratitude à l'ensemble des États membres qui n'ont cessé de participer activement aux activités de l'Union. Vos efforts ont sans nul doute contribué à rehausser l'image de marque de notre institution.

Mes sincères remerciements s'adressent notamment aux États membres qui s'acquittent régulièrement de leurs contributions, à ceux qui respectent leurs engagements relatifs aux plans

d'amortissement convenus, et notamment à ceux qui s'efforcent d'assurer le paiement régulier de leurs contributions annuelles en dépit des difficultés conjoncturelles auxquelles ils sont confrontés.

Je voudrais également exprimer mes vifs remerciements à notre organisation mère, l'Union africaine, à l'Union postale universelle, aux Communautés économiques régionales, aux Unions restreintes postales sous régionales, à tous les autres pays et aux partenaires de l'Union, pour leur soutien inébranlable à notre noble cause. Un grand merci également à tous les pays qui ont abrité les réunions de l'Union et de l'UPU.

Permettez-moi de redire toute ma reconnaissance à la République Unie de Tanzanie qui abrite le siège de notre Union et qui ne cesse de nous prêter son concours et sa coopération dans plusieurs domaines.

Je ne saurais terminer mon propos sans rendre un vibrant hommage à Monsieur Dr. Ing. Sam Kundishora, président de notre Conseil d'administration pour le soutien inébranlable et les conseils qu'il n'a cessé de nous apporter au Secrétariat général ainsi que les relations étroites de travail entretenues avec nous.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

L'heure est venue de faire parler mon cœur. Ainsi que vous le savez, je présente le rapport d'activités du Secrétaire général pour la dernière fois. Et ce sera en même temps ma dernière session du Conseil d'administration à laquelle j'assiste en qualité de Secrétaire général. Après deux mandats réglementaires, je quitte l'Union avec une richesse de connaissances que je garderai toujours jalousement. Travailler au Secrétariat général de l'UPAP a été une expérience d'apprentissage fantastique, et je suis reconnaissant pour les compétences que j'ai acquises après avoir interagi avec vous. Honnêtement, je pense qu'avoir travaillé au siège de l'UPAP a rendu ma personne plus complète. On ne cesse d'apprendre, y compris avec l'âge.

J'ai amélioré mes compétences en management, critique et compliments. Ce sont des principes que je pourrai maintenant appliquer confortablement dans de nombreuses situations différentes à l'avenir.

Les neuf années que j'ai passées avec vous m'ont doté d'une ouverture d'esprit me permettant d'apprécier les opinions des autres et de comparer d'autres idées avec les miennes, pour aboutir à un excellent résultat final. Ces neuf années ont été formidables.

Mesdames et Messieurs les représentants des Etats membres, l'Union vous doit son succès. Vous êtes tous des leaders! A travers vous, j'ai pu travailler avec des experts nationaux merveilleux, engagés avec

vous pour la sauvegarde et la promotion du secteur postal africain. Le travail réalisé constitue une grande expérience dans ma carrière. Mon départ de l'Union n'est pas synonyme d'adieu car je suis sûr de revenir très prochainement dans un autre rôle.

Sur ce, je souhaite bonne chance à la nouvelle équipe qui prend le relais où nous l'avons laissé, mon adjoint (M. Kolawole Aduloju) et moi. Je suis certain qu'ils prendront le relais d'une fondation qui, dans les limites des ressources dont nous disposons, pourrait être considérée comme solide. Enfin, comme mon collègue le secrétaire général adjoint et moi-même aimons une politique de porte ouverte, nous serons certainement toujours disponibles pour vous quand et où cela sera nécessaire.

C'est avec ces mots que se conclut le présent rapport, qui est présenté aux honorables membres du Conseil pour examen et adoption. Un projet de résolution ad hoc figure ci-joint au présent rapport en **annexe VI.** /-

Décisions et Résolutions de la 38^{ème} session du CA

N°	INSTRUMENT	INTITULE
1.	Décision N°01/UPAP/CA/XXXVIII/2019	Portant approbation du programme d'activités de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour l'exercice financier 2019/2020
2.	Décision N°02/UPAP/CA/XXXVIII/2019	Approbation des états financiers de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour l'exercice financier 2017/2018
3.	Décision N°03/UPAP/CA/XXXVIII/2019	Portant nomination de l'auditeur externe
4.	Décision N°04/UPAP/CA/XXXVIII/2019	Portant approbation du budget de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour l'exercice financier 2019/2020
5.	Décision N°05/UPAP/CA/XXXVIII/2019	Portant renouvellement des engagements à durée déterminée
6.	Décision N°06/UPAP/CA/XXXVIII/2019	Portant modification du Règlement du personnel de l'Union panafricaine des postes (UPAP)
7.	Décision N°07/UPAP/CA/XXXVIII/2019	Relative à l'exécution de la décision du Conseil d'administration portant sur la restructuration du Secrétariat général
8.	Résolution N°01/UPAP/CA/XXXVIII/2019	Portant adoption du rapport d'activités annuel du Secrétaire général, pour la période 2018/2019
9.	Résolution N°02/UPAP/CA/XXXVIII/2019	Portant reconstitution du Comité de contact UPAP/AFRAA
10.	Résolution N°03/UPAP/CA/XXXVIII/2019	Portant création d'un groupe ad hoc sur la rémunération à l'UPU
11.	Résolution N°04/UPAP/CA/XXXVIII/2019	Portant mise en œuvre des Projets d'inclusion financière
12.	Résolution N°05/UPAP/CA/XXXVIII/2019	Portant développement des services électroniques en Afrique
13.	Résolution N°06/UPAP/CA/XXXVIII/2019	Relative à la mise en place d'un forum des dirigeants postaux africains

14.	Résolution N°07/UPAP/CA/XXXVIII/2019	Relative à la mise en place d'un système sécurisé en matière d'accès à l'information/aux documents de travail
15.	Résolution N°08/UPAP/CA/XXXVIII/2019	Relative à la célébration du 40ème anniversaire de la création de l'UPAP
16.	Résolution N°09/UPAP/CA/XXXVIII/2019	Relative à la Directive postale continentale
17.	Résolution N°10/UPAP/CA/XXXVIII/2019	Relative à la Régulation postale
18.	Résolution N°11/UPAP/CA/XXXVIII/2019	Portant fixation du barème des contributions financières statutaires des membres associés de l'Union panafricaine des postes (UPAP)

DÉCLARATION D'ARUSHA

«La poste, véritable partenaire pour l'inclusion financière et l'intégration régionale»

PRÉAMBULE

Nous, délégués des États membres de l'UPAP ci-dessous, réunis à Arusha, République Unie de Tanzanie, les 17 et 18 janvier 2020 à l'occasion de la célébration du 40^{ème} anniversaire de l'Union:

Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo (République), Congo (République démocratique), Égypte, Gambie, Kenya, Malawi, Mali, Madagascar, Maroc, Niger, Nigeria, Tanzanie, Tchad et Zimbabwe.

En présence des partenaires suivants:

Commission de l'Union africaine (CUA), Association des compagnies aériennes africaines (AFRAA), Union africaine des télécommunications (UAT), Fonds international pour le développement agricole (FIDA), Japon, Parlement panafricain, Union postale universelle (UPU), Banque centrale de Tanzanie (BoT).

Exprimant notre gratitude à Son Excellence Dr John Pombe Joseph Magufuli, Président de la République Unie de Tanzanie, pour sa détermination indéfectible à accueillir le siège de l'Union panafricaine ;

Exprimant en outre notre gratitude au gouvernement de Tanzanie pour avoir abrité les festivités marquant le 40^{ème} anniversaire de l'UPAP et en avoir facilité l'organisation, nous donnant ainsi l'occasion de renouveler l'engagement des postes en faveur de l'inclusion financière, d'une part, et de l'intégration postale et régionale, d'autre part, dans nos pays respectifs, et de coordonner nos efforts afin de renforcer la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine «l'Afrique que nous voulons», les Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) ainsi que le Plan de développement régional pour l'Afrique (2017-2020) ;

Rappelant le thème du 40^{ème} anniversaire de l'UPAP à savoir, «La poste, votre véritable partenaire pour l'inclusion financière et l'intégration régionale» ;

Prenant note des nouvelles initiatives visant à favoriser l'inclusion financière et l'intégration régionale de notre continent aux niveaux national, régional et continental, telles que le Mécanisme d'assistance technique pour l'inclusion financière ;

Considérant la résolution L12 sur les services financiers postaux adoptée par la septième conférence annuelle conjointe CUA /CEA des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement Economique tenue en mars 2014 à Abuja, qui a souligné, entre autres, la nécessité du déploiement par les réseaux postaux des Technologies de l'information et de la communication (TIC) avancées afin de fournir un accès adéquat aux services financiers et autres services de base et a confirmé son engagement à donner la priorité à la transformation des actifs et ressources postaux existants en vue d'améliorer l'accès aux services de base et de promouvoir ainsi l'inclusion financière ;

Déterminés à adopter une approche inclusive, innovante et intégrante dans la mise en œuvre des initiatives d'inclusion financière et d'intégration régionale via la poste à tous les niveaux ;

CONVENONS PAR LA PRÉSENTE CE QUI SUIT :

Concernant l'inclusion financière

L'accès aux services financiers est un droit fondamental pour la majorité de nos populations, en particulier celles défavorisées et vivant dans les zones rurales ;

La nécessité pour la Poste en Afrique d'être autorisée à diversifier son portefeuille de produits pour fournir des services financiers tels que l'autorisation d'ouvrir des bureaux de change, de travailler pour le compte du gouvernement dans le cadre de la collecte de recettes ;

Concernant l'intégration régionale

Le rôle de l'opérateur postal est de développer des partenariats qui déboucheront sur l'innovation, l'inclusion et l'interopérabilité ;

L'Afrique doit créer des infrastructures interdépendantes pour favoriser le développement régional

Invitons les Etats membres à élaborer des objectifs de développement sur l'inclusion financière et l'intégration régionale dans le contexte du Plan de développement régional pour l'Afrique (2017-2020 et au-delà) qui sont soutenus par des cibles et des indicateurs mesurables ;

Renouvelons notre engagement à renforcer davantage le rôle de la Poste en tant que véritable partenaire pour l'inclusion financière et l'intégration régionale. À cet égard:

Exhortons les gouvernements à établir des priorités et à allouer des ressources dans leur budget national pour la promotion de l'inclusion financière et de l'intégration régionale via la poste;

Exhortons en outre les opérateurs postaux désignés à se soumettre aux systèmes de gestion de la qualité ISO afin de renforcer la confiance des clients et d'améliorer la qualité du service;

Invitons les partenaires au développement à soutenir la présente déclaration.

Enfin :

Demandons à la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec les Communautés économiques régionales, les organisations postales régionales et les États membres, d'harmoniser et de coordonner la formulation de ces objectifs de développement en améliorant la performance des services financiers postaux et l'intégration régionale et de promouvoir l'innovation dans les domaines dans lesquels la poste fait face à des défis particuliers ;

Invitons l'Union postale universelle (UPU), le Fonds international pour le développement agricole (FIDA) et d'autres partenaires au développement à faciliter l'adoption par la communauté internationale de ces objectifs de développement à atteindre par la poste.

Fait à Arusha, en Tanzanie, le 18 janvier 2020

**Synthèse de la répartition des effectifs par sous-région, langue et par sexe, fonctionnaires
élus compris**

N°	Catégorie socioprofessionnelle	Sous-région					Langue		Sexe	
		Est	Centrale	Nord	Australe	Ouest	Anglais	Français	Masculin	Féminin
1	Secrétaire général	-	1	-	-	-		1	1	-
2	Secrétaire général adjoint	-	-	-	-	1	1	-	1	-
3	Chefs de département	-	1	-	1	1	2	1	3	-
4	Catégorie professionnelle (P1-P3)	1	1	-	1	2	2	3	4	1
5	Services généraux A	2	-	-	-	-	2	-	1	1
6	Services généraux B	3	-	-	-	-	3	-	3	-
	Total	6	3	-	2	4	10	5	13	2

Il y a une baisse de l'effectif après la démission volontaire d'un chauffeur.

CALENDRIER DES MISSIONS DU PROJET RÉGIONAL CDS DE L'UPAP

OPERATEUR DESIGNE	DATE PREVUE POUR LA MISSION	ETAT DE REALISATION
Lesotho	3 au 7 février 2020	Effectuée
Botswana	24 au 28 février 2020	Effectuée
Bénin	9 au 13 mars 2020	Effectuée
Tchad	23 au 29 juin 2020	Formation effectuée en ligne
Niger	30 juin au 2 juillet 2020	Formation effectuée en ligne
Rwanda	30 juin au 2 juillet 2020	Formation effectuée en ligne
Cameroun	16 au 19 juin 2020	Formation effectuée en ligne
Eswatini	1 ^{er} au 4 juillet 2020	Formation effectuée en ligne
Ghana	3 au 6 août 2020	Formation effectuée en ligne
Sierra Leone	13 au 17 juillet 2020	Formation effectuée en ligne
Liberia	13 au 17 juillet 2020	Formation effectuée en ligne
Malawi	13 au 17 juillet 2020	Formation effectuée en ligne
Namibie	20 au 24 juillet 2020	Formation effectuée en ligne
Zambie	20 au 24 juillet 2020	Formation effectuée en ligne
Zimbabwe	20 au 24 juillet 2020	Formation effectuée en ligne
Nigeria	23 au 24 septembre 2020	Formation effectuée en ligne

AUTRES CONFÉRENCES, RÉUNIONS ET ATELIERS TENUS APRÈS LE 31 MAI 2020

N°	INTITULE DE LA CONFERENCE/ATELIER DE FORMATION	DATE	OBSERVATIONS
1.	Réunion de planification en ligne du projet de préparation opérationnelle pour le commerce électronique (ORE)	12 juin 2020	Virtuel
2.	Étude sur la numérisation des services postaux en Afrique : rencontre entre l'UPAP et la CUA	22 juin 2020	Virtuel
3.	Vidéoconférence de l'UPU sur le COVID-19 avec les Unions restreintes	9 juillet 2020	Virtuel
4.	Partage des meilleures pratiques pendant la pandémie de COVID-19	9 juillet 2020	Virtuel
5.	Ateliers en ligne sur le projet ORE	14 au 16 juillet 2020	
6.	Étude sur la transformation numérique des services postaux en Afrique	27 juillet 2020	Virtuel
7.	Atelier en ligne sur le projet ORE pour les pays du groupe 1	27 juillet 2020	
8.	Atelier en ligne sur le projet ORE pour les pays du groupe 2	29 th juillet 2020	
9.	Séminaire virtuel – Statistiques Postales UPU / Statistiques postales de l'UPU – Afrique	30 juillet 2020	Virtuel
10.	Commerce électronique : accélération de la création de valeur dans le commerce électronique pour les pays en développement (CNUCED/UPU/ITC)	26 août 2020	Virtuel
11.	Réunion virtuelle du Bureau du Comité technique spécialisé sur les technologies de la communication et de l'information (STC-CITC) de la CUA	16 septembre 2020	Virtuel
12.	Atelier virtuel sur le projet mondial de l'UPU sur les données électroniques préalables (EAD)	16 septembre 2020	Virtuel
13.	Formation sur le système intégré de rapports de qualité (IQRS) : Rapports sur les tableaux de bord	22 septembre 2020	Virtuel
14.	Atelier sur les données électroniques préalables (EAD) pour l'Afrique francophone	30 septembre 2020	Virtuel
15.	Formation IQRS : Rapport douanier, PREDES vs ITMATT (anglophones)	8 octobre 2020	Virtuel

16.	Formation IQRS : rapport de transport, performances de numérisation des réceptacles (anglais)	15 octobre 2020	Virtuel
17.	Formation IQRS : Rapports de conformité, Statistiques de volume mensuel (anglophones)	19 octobre 2020	
18.	Consultation virtuelle des membres africains du CA de l'UPU	19 octobre 2020	Virtuel
19.	Formation sur le Système mondial de contrôle (SMC)	20 octobre 2020	Virtuel
20.	Conférence postale mondiale sur l'avenir de la poste organisée par le Groupe postal universel	20 octobre 2020	Virtuel
21.	Réunion préparatoire avec les pays africains membres du CA de l'UPU avant la récente réunion du CA de l'UPU	26 octobre 2020.	Virtuel
22.	Ateliers de clôture ORE (Anglophones)	25 novembre 2020	Virtuel
23.	Ateliers de clôture ORE (Francophones)	27 novembre 2020	Virtuel
24.	Point général présenté à la Présidente de la Conférence des plénipotentiaires par le Secrétaire général de l'UPAP	2 décembre 2020	Présentiel -Yaoundé, Cameroun
25.	Atelier des experts examinateurs de l'UPU en sécurité postale	8 décembre 2020	Virtuel
26.	Conférence en ligne UA-UPU-UPAP sur le commerce électronique, l'inclusion et la transformation numérique en Afrique à travers les infrastructures postales et les zones franches	14 décembre 2020	
27.	Semaine du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA), sur la transformation postale numérique en Afrique organisée par la CUA et le NEPAD	18 janvier 2021	Virtuel
28.	Les envois de fonds pendant l'ère de la pandémie COVID-19 et les perspectives d'avenir : cas de la poste africaine (Conférence organisée à l'occasion de la Journée de l'UPAP)	18 janvier 2021	Virtuel
29.	Réunion du Groupe sur le développement des services électroniques du CEP de l'UPU (CEP-C3-GSDE 2021.1)	4 février 2021	Virtuel
30.	Étude sur la numérisation des services postaux pour le commerce électronique	12 février 2021	Virtuel
31.	Réunion du Groupe sur l'intégration des rémunérations (RIG) du CEP de l'UPU	16 février 2021	Virtuel

32.	Réunion du Groupe sur l'intégration des rémunérations (RIG) du CEP de l'UPU	25 février 2021	Virtuel
33.	Réunion du Groupe sur le développement des services électroniques du CEP de l'UPU (CEP-C3-GSDE 2021.2)	4 mars 2021	Virtuel
34.	ZLECA : quelles perspectives pour l'industrie postale africaine ?	16 mars 2021	Virtuel
35.	Table ronde virtuelle de l'UPAP sur la dynamisation du service de courrier express (EMS) en Afrique	18 mars 2021	Virtuel
36.	Dialogue sur les paiements "Évolution et révolution : les paiements du point de vue du consommateur"	22 mars 2021	Virtuel
37.	Réunion du Programme régional de l'UPU pour l'Afrique et les PMA	30 mars 2021	Virtuel
38.	Amélioration de la gouvernance et de l'environnement dans le secteur des TIC (EGEE-TIC) en Afrique orientale et australe et dans l'océan Indien	31 – 1 ^{er} avril 2021	Virtuel
39.	Atelier à distance de l'UPU sur la préparation opérationnelle pour le commerce électronique (ORE 2) dans les pays africains anglophones	8 avril 2021	Virtuel
40.	Réunion virtuelle avec les membres africains de l'Equipe spéciale sur l'ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi	12 avril 2021	Virtuel
41.	Réunion préparatoire virtuelle avec les pays membres africains du CEP et du CA de l'UPU avant la réunion du CA de l'UPU	12 avril 2021	Virtuel
42.	Séries de débats en direct du Forum postal africain	15 avril 2021	Virtuel
43.	10 ^{ème} Atelier Pré-AGA de la CRASA : Sécuriser le forum en ligne du cyber domaine de la SADC	26 au 28 avril 2021	Virtuel
44.	Sessions du CEP/CA de l'UPU avril 2021	26 au 30 avril 2021	Virtuel
45.	Assemblée générale annuelle de la CRASA	29 au 30 avril 2021	Virtuel

46.	Préparation de la prochaine session du CEP/CA de l'UPU d'avril 2021 : réunion virtuelle africaine de concertation sur : <ul style="list-style-type: none"> - l'ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi - Préparatifs du 27^{ème} Congrès de l'UPU prévu à Abidjan en Côte d'Ivoire 	26 mai 2021	Virtuel
47.	Point sur l'organisation des réunions des commissions administratives et techniques, du Conseil d'administration et de la 10 ^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires prévues à Victoria Falls au Zimbabwe	26 mai 2021	Virtuel

Résolution N° .../UPAP/CA/XXXIX/2020

Portant adoption du rapport d'activités annuel du Secrétaire général, pour la période 2019/2021

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 39^{ème} session ordinaire du 21 au 22 juin 2021, à Victoria Falls au Zimbabwe ;

Vu l'article 5 alinéa 5 du Règlement d'exécution de la Convention de l'UPAP ;

Ayant examiné le rapport annuel présenté par le Secrétaire général lors de la 39^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration ;

Ayant noté les améliorations significatives apportées dans la présentation dudit rapport tant dans la forme que dans le fond ;

DECIDE

1. d'exprimer sa satisfaction relativement au rapport annuel d'activités présenté par le Secrétaire général lors de la 39^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration ;
2. de féliciter le Secrétaire général et l'ensemble de son équipe pour le travail abattu, malgré les difficultés exposées ;
3. d'adopter ledit rapport.

Fait à Victoria Falls au Zimbabwe, le 22 juin 2021



Original: anglais

COMMISSION EXPLOITATION ET TECHNOLOGIES

UPAP/CA/XXXIX/2021 - Doc N°4

Réunion virtuelle, du 7 au 8 juin 2021

RAPPORT DE LA REUNION DE LA COMMISSION EXPLOITATION ET TECHNOLOGIES (CET)

(Point 9c de l'ordre du jour du CA)

1.0 INTRODUCTION

La commission exploitation et technologies a tenu ses travaux du 7 au 8 juin 2021.

2.0 PARTICIPATION

Etats membres présents :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Rép. Dém du Congo (RDC), Egypte, Eswatini, Ghana, Kenya, Madagascar, Malawi, Maroc, Namibie, Nigeria, Ouganda, Sénégal, Soudan, Tanzanie, Tchad, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

Autres organisations présentes :

Le Bureau international de l'Union postale universelle, la Poste des Etats-Unis (Membre associé), la Poste Italienne, le Fonds international pour le développement agricole et l'Association des Opérateurs postaux d'Afrique du Sud (SAPOA).

La liste complète des participants figure en **annexe 1** au présent rapport.

3.0 BUREAU

Le bureau était le suivant :

Président – Tunisie – M. Housseem Gharbi

Rapporteur – Secrétariat général de l'UPAP

4.0 MOT DE BIENVENUE DU SECRETAIRE GENERAL ADJOINT DE L'UPAP

Le Secrétaire général adjoint de l'UPAP, M. Kolawole Raheem Aduloju, a souhaité la bienvenue à tous les participants à la réunion et a indiqué que c'était la première fois que les réunions des commissions se tenaient en ligne en raison de la pandémie de COVID-19 qui a changé la façon de mener les activités en général. Il a remercié les Etats membres pour leur soutien indéfectible au Secrétariat général et a souhaité à la commission de fructueuses délibérations.

5.0 ALLOCUTION D'OUVERTURE PAR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION

Le président de la commission a remercié tous les participants à la réunion virtuelle pour leur disponibilité et a souhaité un bon déroulement de la réunion. Il a exprimé l'espoir que la commission soit en mesure de se réunir en présentiel bientôt. Il a ensuite ouvert la séance et annoncé le démarrage des travaux de la journée.

6.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Secrétariat général a présenté le projet d'ordre du jour qui a été adopté avec un amendement mineur portant sur l'ordre des discussions afin de permettre au Maroc de faire sa présentation en premier puisque le présentateur avait d'autres engagements plus tard entre autres.

La Commission a alors adopté l'ordre du jour suivant :

- a) Mot d'introduction du Président ;
- b) Adoption de l'ordre du jour ;
- c) Point de la mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations de la 38^{ème} session du CA, présenté par le Secrétariat général ;
- d) Etat de mise en œuvre du Programme d'activités 2019/2020 ;
- e) Rapport sur la qualité de service, présenté par le Secrétariat général :
 - Résultats des opérations de contrôle de la qualité de service organisées par l'UPAP en 2019
 - Résultats du SMC au niveau régional en 2019
 - Rapport sur l'état d'avancement de la reconstitution du Comité de contact UPAP/AFRAA
 - Riposte contre la pandémie de Covid-19 en 2020 ;

- f) Rapport sur l'état de mise en œuvre du projet de préparation opérationnelle au commerce électronique (ORE), rapport présenté par le Secrétariat général ;
- g) Rapport sur l'état de mise en œuvre du projet sur le Système de déclaration en douane (CDS) :
 - Rapport du Secrétariat général
 - Etat de mise en œuvre par les Etats membres : Kenya, Nigeria, Ouganda ;
- h) Respect des normes de sécurité S58 et S59, une présentation par le Maroc ;
- i) Développement des services physiques :
 - Petits paquets
 - Service de livraison avec suivi ;
 - Colis ECOMPRO ;
- j) Plan d'intégration des produits (PIP), rapport présenté par le Secrétariat général ;
- k) Questions liées à la rémunération :
 - Rapport du Groupe Ad hoc sur la rémunération ;
 - Résumé des propositions à soumettre au Congrès d'Abidjan ;
- l) Poste et Inclusion financière
 - Rapport présenté par le Secrétariat général
 - Partage d'expériences par les Etats membres : Ghana, Egypte ;
 - Réseaux postaux africains: fournir un accès essentiel à l'argent, une présentation du FIDA ;
- m) Rapport sur la digitalisation et la diversification des services et produits postaux en Afrique:
 - Rapport du Secrétariat général ;
 - Partage d'expériences par les Etats membres : Algérie, Tunisie, Zimbabwe ;
- n) Présentation du président du Groupe « .post » pour présenter les services et les projets futurs du groupe ;
- o) Examen du projet de Programme d'activités 2021-2022 ;
- p) Date et lieu de la prochaine réunion ;
- q) Divers ;
- r) Adoption du rapport ;
- s) Clôture.

7.0 POINT SUR LA MISE EN OEUVRE DES DÉCISIONS, RÉOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA 38^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un point a été fait par le Secrétariat général sur la mise en œuvre des directives de la 38^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration sous le document intitulé **UPAP/CAT/CET/2021 - Doc N°02**. Par lettre circulaire réf. N°029/LC/UPAP/SG/ET du 21 août 2019, les Etats membres et leurs Opérateurs désignés ont été invités à prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des résolutions relatives aux questions liées à l'exploitation, prises par la 38^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration tenue à Ouagadougou au Burkina Faso.

Par lettre circulaire du 27 février 2020 accompagnée de deux questionnaires, les États membres ont été priés de transmettre l'état de mise en œuvre des directives au Secrétariat général afin de lui permettre de présenter un rapport complet à la 39^{ème} session du Conseil d'administration qui était prévue en juin 2020 à Victoria Falls au Zimbabwe. La date limite pour le retour des questionnaires était fixée au 31 mars 2020. Etant donné l'absence de réponses à la date d'échéance, un rappel a été envoyé le 2 avril 2020 fixant une nouvelle date limite au 22 avril 2020.

Seuls les pays suivants ont répondu au questionnaire : Cameroun, Côte d'Ivoire, Kenya, Malawi et Ouganda. Des informations provenant d'autres sources telles que le Bureau international de l'UPU ont également été utilisées pour compiler le rapport.

Il a été signalé que la Commission était sur la bonne voie dans la mise en œuvre des résolutions et les États membres ont été instamment invités à continuer de prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les résolutions sur les projets d'inclusion financière et de développement des services électroniques en Afrique afin de diversifier leurs portefeuilles de produits et d'assurer la pérennité des services postaux. La Tunisie a informé la commission qu'elle mettait en place un système de paiement numérique avec la Mauritanie

Toutefois, les Etats membres ont été priés de répondre aux questionnaires afin de fournir au Secrétariat général des informations pertinentes sur l'état de mise en œuvre des résolutions dans la région. Le Président a également demandé que tous les questionnaires soient affichés sur le site Web de l'UPAP pour en garantir l'accès à tous les membres.

8.0 ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTIONS 2019-2020

Le Secrétariat général a, sous le document intitulé **UPAP/CAT/CET/2021 - Doc N°03**, présenté un rapport d'état de mise en œuvre du programme d'activités de la commission Exploitation et Technologie, approuvé par la 38^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration tenue à Ouagadougou au Burkina

Faso. Ledit programme avait été précédemment envoyé aux États membres et à leurs opérateurs désignés en les invitant à prendre les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre par lettre circulaire réf. N°029/LC/UPAP/SG/ET du 21 août 2019.

Par lettre circulaire du 27 février 2020 accompagnée de deux questionnaires, les États membres ont été priés de transmettre l'état de mise en œuvre des directives. La date limite fixée pour le retour des questionnaires était fixée au 31 mars 2020. Etant donné l'absence de réponses à la date d'échéance, un rappel a été envoyé le 2 avril 2020 fixant une nouvelle date limite au 22 avril 2020.

Seuls les pays suivants ont répondu au questionnaire : Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Kenya, Malawi, Ouganda, Tanzanie et Zimbabwe. Des informations provenant d'autres sources telles que les ateliers organisés ainsi que du Bureau international de l'UPU ont également été utilisées pour compiler le rapport.

Il a été noté avec plaisir que les membres progressaient dans la mise en œuvre du Projet de préparation opérationnelle pour le commerce électronique, du projet sur le Système de déclaration en douane (CDS), la conformité à la norme d'adressage S42 et le développement des services électroniques. Cependant, davantage d'efforts et de ressources doivent être consacrés à la mise en œuvre des normes de sécurité S58 et S59 ainsi que l'échange de données électroniques préalables (EAD) avec les compagnies aériennes. La Poste des États-Unis (USPS) a promis son soutien à la mise en œuvre de certains des projets, notamment le respect des normes de sécurité, l'échange de données électroniques préalables ainsi que la signature d'accords de partage de données. Les demandes peuvent être adressées à EAD@usps.gov.

Il a également été noté que la Tunisie a mis en œuvre le projet CDS tandis que l'Algérie était également en conformité avec la norme d'adressage S42, mais cela n'avait pas été pris en compte dans le rapport. Le Secrétariat général a donc été instamment prié d'entrer en contact avec le Coordonnateur de la région arabe au Bureau international pour garantir l'obtention de rapports précis sur l'état de mise en œuvre du projet dans la région

La mise en œuvre du programme d'actions de la Commission se poursuit, quand bien même il s'avère important de noter que certaines des activités sont en cours et ne peuvent pas être entièrement réalisées en un an.

9.0 RAPPORT SUR LA QUALITE DE SERVICE

Le Secrétariat général a présenté un rapport sur la qualité de service portant sur les opérations de contrôle organisés par le Secrétariat général, les résultats du SMC de l'UPU, la reconstitution du Comité de contact UPAP AFRAA et la situation des Postes en Afrique pendant la pandémie de Covid-19, à travers le document intitulé **UPAP/CAT/CET/2021 - Doc N°4**.

9.1 Résultats des opérations de contrôle en 2019

a) Envois EMS

Une opération de contrôle des délais d'acheminement du courrier pour les envois EMS organisée par le Secrétariat général s'est déroulée du 22 avril au 3 mai 2019. Comme en 2018, vingt-quatre (24) OD ont participé au contrôle de cette année, parmi lesquels quinze (15) ont envoyé les cartes de contrôle vers les différentes destinations tandis que neuf (9) administrations de destination ont retourné les cartes qu'elles avaient reçues dans ce sens.

Le nombre de liaisons contrôlées a baissé de soixante-neuf (69) en 2018 à trente-huit (38) seulement cette année dont vingt-deux (22) ont transmis le courrier dans l'intervalle de 5 jours ou même mieux. Les autres liaisons contrôlées ont été en mesure de distribuer le courrier entre 6 et 13 jours après son expédition.

b) Envois ordinaires de la poste aux lettres (LC/AO)

Les opérations de contrôle des délais de transmission des envois ordinaires (LC/AO) ont eu lieu du 21 octobre au 1^{er} novembre 2019.

Vingt et un (21) pays ont participé à l'opération, à savoir: le Burundi, le Burkina Faso, les Comores, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, Madagascar, le Malawi, le Mali, le Nigéria, l'Ouganda, la Tanzanie, et le Zimbabwe. Sur les Vingt et un (21) pays qui ont participé aux opérations, dix-neuf (19) sont membres de l'UPAP - la Mauritanie et le Rwanda n'étant pas membres de l'UPAP - soit un taux de participation de 42%. Notons qu'en 2018, vingt-six (26) ont pris part à l'exercice. Sur les vingt et un (21) pays ayant participé, quatorze (14) ont envoyé des cartes de contrôle vers différentes destinations. Cependant, seuls sept (7) des pays destinataires ont renvoyé au Secrétariat général les cartes qu'elles ont reçues en retour. Les liaisons contrôlées sont passées de soixante-douze (72) en 2018 à trente-six (36), soit une baisse de 50%.

Ainsi que vous le savez, le Conseil d'exploitation postale (CEP) de l'Union postale universelle (UPU) a révisé les normes de qualité de service de bout en bout, car l'objectif J+5 @ 85% ne pouvait pas être

atteint par la plupart des régions du monde. La norme intra sous-régionale est passée à J+8 tandis que la norme inter sous-régionale est de J+9 pour la région Afrique.

Vingt-trois (23) liaisons intra sous-régionale ont été contrôlées. Sur les vingt-trois, quatorze (14) ont réussi à atteindre la moyenne de temps de transmission de J+8. Treize (13) liaisons inter sous régionale ont été contrôlées et seulement trois (3) ont atteint la norme établie de J+9. Les autres liaisons ne répondaient pas à la norme établie, ce qui indique un défi majeur dans les liaisons inter sous-régionale.

9.2 Résultats SMC 2019

Certains pays ont participé aux opérations de contrôle de la qualité de service organisées par l'UPU dans le cadre de la mise en œuvre du Système mondial de contrôle (SMC). L'objectif principal de ce système est de fournir aux pays membres des résultats opérationnels objectifs et de haute qualité. Ces résultats peuvent être utilisés pour déterminer la rémunération des frais terminaux de l'UPU, selon un système de primes de performance établi au sein de l'UPU, et pour contribuer à des décisions éclairées sur les améliorations aux niveaux opérationnel et de la qualité.

a) Résultats SMC 2019 (objectifs entrants)

Les résultats SMC de 2019 montrent que la plupart des pays africains ne parviennent pas à atteindre les objectifs entrants. Les seuls pays qui ont atteint leurs objectifs de performance sont l'Éthiopie, Eswatini, l'Ouganda le Sénégal, le Togo et la Tunisie.

b) Résultats 2019 du SMC de bout en bout (E2E)

Trente trois (33) pays africains ont participé aux tests de qualité de bout en bout (E2E) du SMC. Les performances restent faibles malgré la révision des normes de livraison de J + 5 à J + 8, J + 9, J + 10 et J + 11 selon la liaison. L'Éthiopie et le Maroc ont réussi à livrer plus de 80% des envois sortants dans les délais de livraison. Le Bénin et le Sénégal étaient les seuls opérateurs désignés qui ont réussi à livrer plus de 80% des articles entrants dans les délais de livraison.

Il a été recommandé de cesser les opérations de contrôle de l'UPAP car le procédé était manuel, archaïque et ne fournissait pas un moyen réaliste et objectif de surveiller et de mesurer les performances de qualité des États membres. La mise en œuvre du SMC comme outil objectif de mesure de la qualité et l'utilisation des résultats pour identifier les retards dans les différentes étapes de la chaîne logistique du courrier pour prendre des mesures correctives ont été recommandées. Le Secrétariat général a été invité à collaborer avec le Bureau international de l'UPU à cet égard pour veiller à ce que les liens régionaux soient testés et les résultats contrôlés.

9.3 Rapport sur l'état d'avancement de la reconstitution du Comité de contact UPAP - AFRAA

La résolution N°02/UPAP/CA/XXXVIII/2019 portant reconstitution du comité de contact UPAP-AFRAA a été prise par la 38^{ème} session du Conseil d'administration à Ouagadougou, Burkina Faso en vue de faire face aux difficultés auxquelles la région est confrontée en matière de transport du courrier.

Le Secrétariat général a écrit aux organisations postales sous-régionales leur demandant de désigner des représentants au sein du comité. Malgré les rappels et les actions de suivi effectuées, seule la sous-région Afrique australe a désigné un représentant au sein du comité de contact UPAP/AFRAA. La Tunisie a informé les participants à la réunion qu'elle fournirait au Secrétariat général les coordonnées de la personne désignée pour représenter la région de l'Afrique du Nord.

Il a été souligné que la désignation de représentants au sein du comité s'avère désormais urgente étant donné les problèmes de transport du courrier, les retards dans la transmission du courrier qui avaient été signalés dans les grands aéroports comme Addis-Abeba et Johannesburg et les problèmes de transport du courrier, y compris la suspension du transport de passagers par les compagnies aériennes pendant la pandémie de Covid-19.

9.4 Riposte contre la pandémie de Covid-19 en 2020

La pandémie de Covid-19 a eu un impact considérable sur les activités de la poste, y compris en Afrique. La situation dans la région au plus fort de la pandémie pourrait être résumée comme suit :

- La plupart des pays étaient en état d'urgence avec confinement partiel ou total ;
- Certains pays offraient des services limités couvrant principalement le traitement du courrier domestique et les services financiers ;
- Les vols de passagers qui, dans la plupart des cas, sont utilisés pour le transport du courrier ont été suspendus ;
- Il y avait peu d'avions cargo opérant dans la région pour acheminer le courrier ;
- Le courrier international entrant et sortant ne circulait pas dans la plupart des pays en raison des problèmes de transport et de la fermeture des frontières ;
- Les postes établissent des partenariats avec les gouvernements pour la livraison de fournitures médicales, d'Équipement de protection individuelle (EPI) et de vivres aux sociétés vulnérables ;
- certains postes s'associent à des supermarchés et à des boutiques en ligne pour la livraison d'articles d'épicerie pendant le confinement.

a) Riposte du Secrétariat général

La riposte du Secrétariat général face à la pandémie a été caractérisée par, mais sans s'y limiter, les actions suivantes :

- Publication d'une circulaire en février 2020 informant les membres des effets du virus sur les envois postaux ;
- Report des réunions de la Conférence des plénipotentiaires, du Conseil d'administration et des Commissions techniques de l'UPAP à la demande du pays hôte, le Zimbabwe ;
- Publication d'une circulaire conseillant aux pays membres d'émettre des messages EmlS sur les effets de la pandémie de Covid-19, les meilleures pratiques à adopter pendant la période de pandémie ainsi que sur la manière dont la poste peut demeurer pertinente ;
- Un webinaire organisé avec l'AFRAA pour faciliter le mouvement du fret, y compris du courrier pendant la période.
- Le Secrétariat général de l'UPAP a envoyé un questionnaire aux Etats membres et aux organisations sous-régionales le 30 avril 2020 avec comme date limite le 15 mai 2020 pour évaluer la situation et savoir comment ils la géraient.

b) Nouvelles initiatives des postes

Une analyse du questionnaire diffusé a révélé de nouvelles initiatives que les postes ont mises au point pour faire face aux défis posés par la pandémie, dont certaines étaient la/le/les/l' :

- Fourniture d'Équipement de protection individuelle (EPI) aux membres du personnel ;
- Production de masques pour le personnel et pour la vente ;
- Introduction de logistique domestique ;
- Services de transport de passagers/Location d'autobus ;
- Partenariat avec les supermarchés/restaurants pour les services de livraison d'achats en ligne ;
- Paiement des pensions via téléphone mobile (Mobile money) ;
- Paiement de pension à domicile aux bénéficiaires ;
- Services de ramassage et de livraison ;
- Transport de fournitures d'aide humanitaires vers les zones nécessiteuses;
- Transport d'échantillons des tests de divers endroits vers les laboratoires nationaux ;
- Utilisation d'avions cargos pour le transport du courrier international ;
- Travail à domicile pour le personnel non essentiel.

Les États membres ont été instamment priés de garantir l'émission de messages Emls à l'UPU pour informer les opérateurs partenaires de la situation dans leurs pays respectifs et de l'organisation du traitement du courrier. L'utilisation des ressources fournies par l'UPU sous la forme d'un Guide de reprise des activités en cas de pandémie ainsi que l'assistance technique pour se remettre de la pandémie a également été encouragée.

10.0 RAPPORT SUR L'ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE PREPARATION OPERATIONNELLE AU COMMERCE ELECTRONIQUE (ORE)

Le Secrétariat général a présenté un rapport d'état de mise en œuvre du projet de préparation opérationnelle pour le commerce électronique (ORE) dans le document intitulé **UPAP/CAT/CET/2021 - Doc N°5**. Comme vous vous en souvenez, le projet ORE vise à garantir la préparation opérationnelle des postes pour un commerce électronique transfrontalier transparent grâce à une approche intégrée. Le projet dans la région Afrique vise plus précisément à surmonter les obstacles qui empêchent les clients d'effectuer des transactions transfrontalières en ligne et à aider les opérateurs désignés (OD) participants à moderniser leurs processus opérationnels grâce à l'utilisation des outils et des systèmes informatiques disponibles afin de répondre aux exigences du commerce électronique.

10.1 Ateliers régionaux annuels

Des ateliers ont été organisés chaque année pour permettre aux experts du projet d'échanger physiquement avec les responsables nationaux de projet ainsi que les facilitateurs régionaux de projet. Des ateliers distincts sont organisés pour les pays anglophones et les pays francophones.

Le 4^{ème} atelier destiné aux pays francophones s'est tenu du 8 au 12 juillet 2019 à Lomé, au Togo, tandis que celui destiné aux pays anglophones s'est tenu du 22 au 26 juillet 2019 au Caire, en Egypte.

Les ateliers de 2019 ont notamment abordé les sujets suivants :

- I. examen de l'état de mise en œuvre des feuilles de route nationales relatives au projet régional sur l'état de préparation opérationnelle pour le commerce électronique en Afrique (ORE) ;
- II. concentration sur l'amélioration du transport international (étape 2) ;
- III. questions de coopération entre l'Association du transport aérien international (IATA) et l'UPU ;
- IV. application de commerce électronique standard de l'UPU sur l'interface de programmation (API) ;

- V. présentation de la nouvelle plateforme en ligne de l'UPU pour des informations sur les produits et services.

La pandémie de coronavirus a empêché la tenue d'ateliers physiques en 2020. Le 5^{ème} atelier a donc été converti en ateliers virtuel tenu à l'aide de la plateforme Microsoft Teams. Les pays ont été répartis en quatre groupes et les ateliers destinés au groupes francophones ont eu lieu les 14 et 16 juillet 2020 tandis que ceux des groupes anglophones ont eu lieu les 27 et 29 juillet 2020.

L'ordre du jour des ateliers a également été revu, le limitant à la présentation de rapports sur les progrès régionaux réalisés dans la mise en œuvre du projet ainsi que la révision des délais d'achèvement des activités en instance. Les derniers ateliers ont eu lieu en novembre 2020 et a fin du projet était prévue pour fin décembre 2020 au plus tard.

10.2 Missions d'évaluation sur le terrain

Outre les ateliers organisés, des missions d'évaluation sur le terrain ont été effectuées par des experts et consultants de l'UPU afin d'apprécier le niveau de préparation des Opérateurs désignés au commerce électronique, l'état de mise en œuvre des feuilles de routes nationales ainsi que le niveau d'amélioration de l'efficacité opérationnelle de la chaîne logistique. Ces missions d'évaluation ont été effectuées dans onze (11) pays en 2019 à savoir, la Gambie, le Rwanda, Djibouti, le Tchad, le Cap-Vert, les Comores, le Malawi, Madagascar, la Guinée équatoriale, le Ghana et le Mozambique.

Le reste des missions d'évaluation sur le terrain étaient prévues pour 2020, notamment en Zambie, en Namibie, aux Seychelles, en Eswatini, en Afrique du Sud et en Angola. Les missions de Zambie et de Namibie ont été effectuées en janvier et mars, respectivement, tandis que les autres ont été annulées en raison de la pandémie de COVID-19

10.3 ORE 2

En raison du report du 27^{ème} Congrès de l'UPU, de nouveaux projets n'ont pas pu être mis en œuvre. Par conséquent, le Bureau international a décidé de mettre en œuvre des activités exceptionnelles pour certains projets régionaux en 2021.

Le projet régional sur l'état de préparation opérationnelle pour le commerce électronique (ORE 2) a pour objectif principal de conclure les tâches inachevées du cycle précédent et d'assurer le développement et le renforcement de la «préparation opérationnelle» des postes pour un commerce électronique transfrontalier transparent.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Continuer à intégrer les activités opérationnelles postales et le commerce électronique, afin d'assurer l'amélioration des performances de livraison des OD ;
- Aider les OD à moderniser les processus opérationnels et à utiliser tous les outils informatiques standardisés et les systèmes de bout en bout disponibles ;
- Mettre en place des solutions opérationnelles répondant aux exigences du commerce électronique ;
- Renforcer encore la contribution des opérateurs postaux à la croissance du marché du commerce électronique.

Au nombre des certaines des activités à couvrir on distingue le/la/li :

- ateliers pour les pays anglophones et francophones ;
- examen des processus en ligne à distance axé sur les faiblesses identifiées lors des précédentes missions d'examen des processus sur place ;
- Si la situation le permet, il y aura des missions physiques sur le terrain pour les pays dont les missions ont été suspendues en raison de la pandémie. Si la situation ne s'améliore pas, les missions se feront en ligne.

Le Secrétariat général a été invité à collaborer avec le coordinateur régional arabe afin d'obtenir l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets ORE1 et ORE2 dans la région.

Les États membres ont été instamment priés d'accélérer la mise en œuvre des jalons en suspens, en gardant à l'esprit que le projet ORE 2 sera mis en œuvre jusqu'à la fin de 2020. À la fin du projet, les OD africains devraient être prêts sur le plan opérationnel pour le commerce électronique et être en mesure de rivaliser sur le marché mondial.

11.0 RAPPORT SUR L'ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET SUR LE SYSTEME DE DECLARATION EN DOUANE (CDS)

Conformément à l'article 8 de la Convention postale universelle, les envois contenant des marchandises peuvent être soumis à des exigences spécifiques en matière de douane et de sécurité à l'importation pour la fourniture de données électroniques préalables (EAD). L'échange de messages ITMATT est devenu obligatoire à partir du 1er janvier 2021.

La mise en œuvre du système de déclaration en douane (CDS) est l'une des étapes à franchir par les opérateurs désignés dans le cadre du projet de préparation opérationnelle pour le commerce

électronique (ORE). Il est donc inclus dans toutes les feuilles de route des pays participants au projet afin d'assurer la préparation au commerce électronique.

Pour veiller à ce que l'Afrique se conforme aux exigences susmentionnées, la 37^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP a adopté la résolution N°05/UPAP/CA/XXXVII/2018, invitant les États membres à mettre en œuvre le Système de déclaration en douanes (CDS) et veiller à l'échange de données électroniques préalables avec les services de douanes.

Le Secrétariat Général a présenté le point sur la mise en œuvre de la résolution dans le document intitulé **UPAP/CAT/CET/2021 - Doc N°6**. Ainsi que vous vous en souvenez, les seize (16) pays participant au Projet régional de l'UPAP pour la mise en œuvre du Système de déclaration en douane (CDS) sont : le Bénin, le Botswana, le Cameroun, l'Eswatini (Swaziland), le Ghana, le Lesotho, le Libéria, le Malawi, la Namibie, le Niger, le Nigéria, le Rwanda, le Sierra Leone, le Tchad, la Zambie et le Zimbabwe.

Un certain nombre d'activités ont été menées depuis l'approbation du projet au nombre desquelles :

- Décaissement de fonds pour l'achat d'équipement ;
- Rapport de démarrage soumis au Secrétariat du FAQS ;
- Atelier de formation tenu en 2019 à Arusha ;
- Missions sur le terrain dont certaines s'étaient déroulées en présentiel et d'autres en distanciel pendant la période de pandémie ;
- Rapport d'état d'avancement qui portait principalement sur les activités réalisées dans la mise en œuvre du projet pendant la pandémie COVID préparé et soumis pour examen au Conseil fiduciaire du FAQS en juillet 2020 ;
- Rapport intérimaire préparé et soumis au Secrétariat du FAQS en février 2021 ;
- Suivi du projet et préparation du rapport final.

Il est agréable de noter que certains pays à savoir; le Bénin, le Cameroun, le Ghana, le Liberia, le Malawi, le Niger, le Nigéria, le Rwanda, la Sierra Leone, la Zambie et le Zimbabwe échangeaient déjà des messages ITMATT.

11.1 Projet sur les Données électroniques préalables (EAD)

Il a été recommandé que les pays participant au projet CDS régional de l'UPAP puissent adhérer également au Projet mondial de l'UPU sur la saisie, la transmission et la conformité des données électroniques préalables (EAD), afin de leur permettre de bénéficier des avantages offerts par le projet mondial. Alors que le projet CDS régional de l'UPAP en cours couvre en grande partie le déploiement du logiciel CDS et la fourniture des équipements et autres infrastructures nécessaires, ainsi que la formation

du personnel, le projet mondial (EAD) va au-delà de ces exigences de base et englobe également la conformité aux normes de l'UPU ainsi que l'assistance technique.

Le projet mondial est financé par le Fonds commun du FAQS, ce qui signifie que les pays n'ont pas besoin d'engager des fonds supplémentaires pour y participer. Au vu de cette évolution, les 16 pays participant au projet régional de l'UPAP ont soumis des demandes d'examen de leur participation au projet mondial sur les Données électroniques préalables (EAD).

Les États membres ont été encouragés à signer des accords bilatéraux/multilatéraux de partage de données (DSA) avec les pays partenaires pour l'échange d'EAD et à poursuivre l'interaction avec les douanes nationales pour obtenir leur soutien et leur participation à la mise en œuvre du CDS afin de permettre l'échange de données électroniques préalables. L'USPS a également promis son soutien dans le domaine de l'échange de données électroniques préalables ainsi que les accords de partage de données pour assurer la conformité aux exigences et aux réglementations.

Les opérateurs désignés du Kenya, du Nigéria et de l'Ouganda ont partagé leur expérience de la mise en œuvre du projet dans leurs pays respectifs au profit des autres membres. Tous les trois opérateurs désignés (OD) ont signalé un succès dans la mise en œuvre du projet et se conforment actuellement à l'échange de données électroniques préalables sous la forme de messages ITMATT.

12.0 RESPECT DES NORMES DE SECURITE S58 ET S59

Le Maroc a fait une présentation sur les normes de sécurité S58 et S59 afin de partager son expérience avec les autres États membres, car il a été le premier pays africain à être certifié par l'UPU dans le cadre du respect desdites normes. Ils ont souligné que la certification n'était pas un objectif en soi mais plutôt un processus que les opérateurs désignés doivent suivre pour s'assurer qu'ils respectent les normes.

La Poste des États-Unis a promis son soutien aux États membres qui souhaiteraient se conformer aux normes de sécurité et aussi échanger des données préalables électroniques avec des partenaires

13.0 DEVELOPPEMENT DES SERVICES PHYSIQUES

Le Secrétariat général a, dans son document intitulé **UPAP/CAT/CET/2021 - Doc N°7**, fait une présentation sur un aperçu de certains services physiques postaux que les membres doivent comprendre et en assurer la fourniture. La présentation portait sur les envois de la poste aux lettres contenant des marchandises (petits paquets), les services de livraison avec suivi et les colis ECOMPRO. Le rapport couvrait les attributs du service ainsi que les nouveaux développements et les décisions du Congrès sur les services.

Étant donné que le commerce électronique offre un potentiel de croissance pour le secteur postal et que les clients ont besoin d'accéder à une gamme simple, abordable, fiable et variée de services postaux internationaux, il est important que les OD offrent la gamme complète de produits et services disponibles sur le PIP actualisé. Il est également important de veiller à ce que les membres suivent les évolutions au niveau du PIP ainsi que les propositions connexes pour réviser les caractéristiques des produits et leur rémunération.

Un projet de résolution figure ci-joint en **annexe 2** pour examen par le Conseil.

14.0 POINT SUR LE PLAN D'INTEGRATION DES PRODUITS (PIP)

Un point sur le Plan d'intégration des produits (PIP) a été préparé et présenté par le Secrétariat général sous le document intitulé **UPAP/CAT/CET/2021 - Doc N°8**.

Le 26^{ème} Congrès d'Istanbul a également adopté la résolution C 15/2016 (Mise en œuvre du Plan d'intégration des produits), chargeant le Conseil d'exploitation postale (CEP), notamment, d'inclure dans ses programmes pour la période 2017-2020 des activités connexes au PIP et d'adopter une approche intégrée des problèmes liés au développement des produits et à la chaîne logistique en fonction des besoins de la clientèle.

Le document a porté sur les questions relatives aux travaux sur le PIP, dont :

- les travaux sur la version intégrée actualisée du PIP ;
- la mise en œuvre de la 1^{ère} étape du PIP ;
- le Projet de PIP actualisé (2022-2025) ;
- la Proposition d'ordre général relative au PIP ;
- les Propositions de modification de la Convention relatives au PIP ;
- le Projet de PIP pour la période 2022 à 2025 – Prochaines étapes.

Des inquiétudes ont été exprimées par rapport à la pénalité proposée pour non-conformité avec l'identifiant d'envoi S10 pour les petits paquets, notamment en termes de date de mise en œuvre qui était considérée comme pratiquement trop proche. À cet égard, il a été proposé de déplacer la date de mise en œuvre de 2022 à 2023

Un projet de résolution sur les travaux sur le PIP à soumettre au 27^{ème} Congrès est joint en **annexe 3** pour examen par le Conseil.

15.0 QUESTIONS LIEES A LA REMUNERATION

Le Secrétariat général a fait une présentation sur le Plan de rémunération intégrée (PRI) sous le document intitulé **UPAP/CAT/CET/2021 - Doc N°9**.

Qu'il vous souvienne que, par sa résolution C 6/2018, le Congrès extraordinaire de 2018 a adopté le plan de rémunération intégrée qui a chargé le Conseil d'exploitation postale (CEP) et le Conseil d'administration (CA) de le mettre en œuvre. Des propositions pour la mise en place d'un système de rémunération intégrée (SRI) à soumettre au 27^{ème} Congrès devraient en résulter.

Le plan de rémunération intégrée (PRI) définit l'orientation stratégique, les buts et la feuille de route pour aboutir à des propositions relatives à un système de rémunération intégrée, moderne et tourné vers l'avenir – le système de rémunération intégrée (SRI). Ledit système repose sur une approche intégrée de la rémunération relative aux différents produits, tenant notamment compte des questions de développement des produits, de la dynamique du marché, de la concurrence et de la transition ainsi que des activités de recherche concernant toute la gamme des services physiques, en vue de moderniser et d'intégrer les systèmes de rémunération de l'UPU.

La présentation a porté sur les points suivants :

- le rapport du groupe ad hoc sur la Rémunération ;
- les tables rondes régionales sur la Rémunération ;
- la table ronde mondiale sur la rémunération ;
- le résumé des propositions sur le SRI

La Commission a pris note de l'évolution de la situation en matière de rémunération et a soutenu en particulier les commentaires des États membres :

- commentaire du Nigeria, soutenu par la Tunisie et le Kenya portant report de la pénalité de 0,50 DTS à infliger à l'OD expéditeur au cas où un identifiant d'envoi S10 n'est pas appliqué ;
- commentaire de la Tunisie de ne pas soutenir la proposition du congrès 25_32202_002 faite par CA/POC pour l'introduction du concept de taux de base ILR auto-déclarés pour les envois de colis postaux. La Tunisie a proposé d'autres études sur l'impact de cette proposition sur les OD africains. La Tunisie a également proposé de valider d'abord la nouvelle méthodologie pour déterminer les taux plafonds de l'ILR spécifiques au pays

La Commission a invité le Conseil à examiner le projet de résolution en **annexe 4** portant sur la mise en place d'un groupe de travail permanent sur la Rémunération, en charge des questions de rémunération dans le cadre du Commission Exploitation et Technologies pour le prochain cycle afin de s'assurer que

l'Afrique surveille en permanence les nouveaux développements et oriente les États membres, compte tenu de la nature technique des propositions de rémunération. Le Comité a chargé le futur Groupe de travail sur la Rémunération d'élaborer une position africaine commune sur les sujets précités. Le Président de la CET a exprimé son souhait que le Groupe tienne une réunion virtuelle avant le Congrès

L'Égypte, la Tunisie, la Tanzanie, l'Algérie, le Sénégal, le Ghana, l'Ouganda, le Botswana et l'Afrique du Sud ont soutenu la recommandation et ont exprimé leur intérêt à faire partie du nouveau Groupe de travail sur la Rémunération.

16.0 POSTE ET INCLUSION FINANCIERE

Un rapport a été présenté par le Secrétariat général sur les services financiers en Afrique sous le document intitulé **UPAP/CAT/CET/2021 - Doc N°10**.

L'inclusion financière a été identifiée comme action prioritaire de niveau deux dans la Stratégie postale mondiale d'Istanbul (SPMI). Ceci est également en conformité avec l'objectif de développement durable N°6 de l'Organisation des Nations Unies qui contient des cibles sur l'inclusion financière ainsi que l'aspiration N°1 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

En 2014, la résolution L-12 relative aux services financiers postaux a été adoptée par la réunion conjointe Union africaine Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique des ministres des Finances, soulignant notamment la nécessité que des partenaires au développement tels que la Fondation Bill et Melinda Gates puissent aider les pauvres dans le cadre du développement de l'inclusion financière.

Le Conseil d'administration de l'UPAP a également adopté la résolution N°09/UPAP/CA/XXXVI/2017 portant sur le développement des services financiers postaux en Afrique et la résolution N°04/UPAP/CA/XXXVII/2018 portant mise en œuvre des projets de digitalisation et d'inclusion financière afin d'assurer le développement des services financiers en Afrique.

16.1 Thème de la Journée de l'UPAP 2020

En 2020, le thème de l'UPAP qui était « La Poste, votre véritable partenaire dans l'inclusion financière et l'intégration régionale » est intervenu dans un contexte de célébration du 40^{ème} anniversaire de l'Union. Pour bien présenter l'événement et le thème, un forum ministériel de haut niveau a été organisé. Sur le plan conceptuel, il a été noté que l'inclusion financière nous amène à un examen des ODD des Nations Unies et de l'Agenda 2063 de l'UA qui montrent que l'inclusion sociale et économique ainsi que l'innovation sont au cœur du programme de développement des gouvernements. Dans ce cadre, l'inclusion financière détient son importance car, selon le Groupe de la Banque mondiale (2015), elle permet aux particuliers et aux entreprises d'avoir accès à des produits et services financiers utiles et

abordables qui répondent à leurs besoins sous la forme de transactions telles que les paiements, l'épargne, le crédit et assurance, fournis de manière responsable et durable.

Une déclaration précisant les résultats des délibérations a été lue à la fin de la célébration de l'anniversaire.

16.2 Mécanisme d'assistance technique pour l'inclusion financière (FITAF)

Le Mécanisme d'assistance technique pour l'inclusion financière (FITAF) de l'UPU fournit aux postes les moyens nécessaires pour combler la lacune d'inclusion financière grâce au développement de services financiers postaux numérisés. En d'autres termes, il aide les postes à tirer parti de la digitalisation des services financiers postaux pour développer l'inclusion financière.

Avec un financement de la Fondation Bill & Melinda Gates et de VISA Inc., l'UPU prévoit de soutenir, comme dans les années précédentes, 20 postes dans le lancement de projets nationaux de services financiers numériques pour l'inclusion financière via le FITAF chaque année. Le FITAF fournit aux postes sélectionnés un soutien sur plusieurs fronts, notamment:

- Évaluations des services financiers numériques (SFN)
- Acquisition de logiciels
- De nouveaux services financiers
- Renforcement des capacités
- Expertise

A ce jour, les pays africains suivants bénéficient du mécanisme :

- 1^{er} appel - Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana et Rwanda.
- 2^{ème} appel - Burkina Faso, Egypte, Maroc, Rwanda et Tunisie
- 3^{ème} appel - Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Madagascar and Mozambique.

L'Égypte et le Ghana ont fait des présentations pour partager leurs expériences avec d'autres membres sur les initiatives d'inclusion financière ainsi que l'appui technique et financier reçu dans le cadre du FITAF.

16.3 Réseaux postaux africains : fournir un accès essentiel à l'argent, une présentation du FIDA

Le représentant du Fonds International de Développement Agricole (FIDA), M. Hans Boon a fait une présentation sur la façon dont les postes en Afrique offrent des initiatives d'inclusion financière y compris des services d'envoi de fonds essentiels. Dans sa présentation, il a souligné l'impact et les principales tendances émergeant de la pandémie de Covid-19 comme suit :

- La pandémie et le confinement ont conduit dans certaines parties de l'Afrique à une diminution des envois de fonds ; **la reprise est en marche**
- Utilisation accrue des **canaux numériques** pour envoyer des fonds ; en Afrique rurale, **bénéficiaires** doivent **avoir accès à l'argent**
- Utilisation accrue des **canaux formels** ; **les Postes** sont souvent considérées comme des **prestataires de services essentiels**, pour les envois de fonds et la livraison de marchandises
- Utilisation accrue des paiements en ligne pour le **commerce électronique**
- **Liens** vers l'inclusion financière, l'éducation financière et une gamme plus large de services, y compris l'administration en ligne, les identifiants et l'adresse GPS.

Il a exhorté les postes à communiquer leurs données sur l'inclusion financière non seulement à l'UPAP et à l'UPU, mais aussi à la Banque mondiale afin que leur travail soit sur le radar mondial. Les postes ont également été invitées à tirer parti des travaux menés par le FIDA et des ressources disponibles sur le site Web de l'organisation lors de la mise en œuvre de projets d'inclusion financière.

A la fin de la présentation, le FIDA a fait les recommandations suivantes à l'intention des États membres :

- Nécessité d'une approche holistique, structurée et partagée par les gouvernements et leurs opérateurs postaux
- Les réseaux postaux doivent réagir rapidement car le marché des transferts de fonds évolue à un rythme rapide.
- Un engagement ferme du gouvernement et une stratégie claire sont nécessaires.

L'Ouganda a fait part de son expérience et a indiqué avoir bénéficié de dons du FIDA pour l'inclusion financière et continuer d'en bénéficier. À partir de 2017, après avoir soumis une proposition de projet, l'Ouganda a mis en œuvre un projet sur l'augmentation des envois de fonds et l'inclusion financière par le biais des bureaux de poste, d'une valeur de 465 000 euros. Le projet a financé un certain nombre de composantes, notamment l'achat d'équipements TIC pour les services financiers, la rénovation de trente 30 bureaux de poste de district ainsi que des services de conseil et de marketing pour le projet.

Dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions du Conseil d'administration portant sur le développement des services financiers postaux en Afrique, les Opérateurs désignés ont été exhortés à adhérer aux initiatives d'inclusion financière, y compris la digitalisation, en utilisant les solutions disponibles pour faciliter la fourniture de services financiers efficaces et rentables.

Un projet de résolution figure en **annexe 6** pour examen par le Conseil.

17.0 TRANSFORMATION NUMERIQUE ET DIVERSIFICATION DES SERVICES ET PRODUITS POSTAUX EN AFRIQUE

Le deuxième objectif de la Stratégie postale mondiale d'Istanbul approuvée lors du Congrès de 2016 porte sur la modernisation et la diversification du réseau postal. Dans ce cadre, un projet a été élaboré sur la transformation numérique et la diversification afin que les postes puissent participer à l'économie numérique et contribuer au Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030.

17.1 Initiatives UA/UPAP

La Stratégie de transformation numérique (DTS) pour l'Afrique 2020-2030 a été élaborée et approuvée par la réunion des ministres africains responsables des Technologies de la Communication, de l'Information et de la Communication (CICT) en octobre 2019.

En outre, l'UA, en collaboration avec l'UPAP, a organisé un forum de haut niveau sur la transformation numérique du secteur postal africain en mars 2020 à Tunis, en Tunisie. L'occasion a été une réelle opportunité pour les participants de sensibiliser le monde aux opportunités offertes par la révolution technologique et le numérique.

Au cours de l'événement, un projet de document stratégique a été conclu, présentant des arguments pour que les gouvernements soutiennent pleinement les services financiers postaux, préparent les acteurs postaux à se préparer à l'avènement de l'économie numérique et à l'Internet des objets (IoT), pour ne citer que quelques exemples.

17.2 Projets de transformation numérique et de services électroniques

L'UPU, en collaboration avec l'UPAP, a organisé les ateliers de démarrage du projet qui se sont tenus respectivement à Grand Bassam, en Côte d'Ivoire, et au Caire, en Égypte pour les pays francophones et anglophones en 2019.

En outre, le Bureau international de l'UPU (BI) aide les pays membres à explorer comment la poste peut assurer la portée mondiale des services numériques, contribuer au développement du commerce électronique et participer à la réduction de la fracture numérique pour mieux servir les citoyens, les entreprises et les gouvernements dans les pays en développement.

Depuis les ateliers de démarrage sur la transformation numérique et la diversification des services postaux en Afrique, les États membres mettent en œuvre les projets. Puisque la pandémie a affecté la mise en œuvre des projets, elle a mis en évidence le besoin urgent de transformation numérique de la Poste.

À cet égard, les pays de la région Afrique de l'Est et australe poursuivront la mise en œuvre du projet régional sur la transformation numérique et la diversification des services postaux en 2021, dont l'objectif est d'aider les pays à élaborer des stratégies de transformation numérique et de diversification des services postaux et d'accélérer l'adoption de la solution .post.

Dans le même temps les pays de la région de l'Afrique de l'Ouest et Centrale mettront en œuvre un projet régional de services électroniques en 2021. L'objectif du projet est de renforcer la contribution des postes aux stratégies nationales d'inclusion numérique et d'économie numérique.

17.3 Evaluation du développement des services électroniques

Le Bureau international publie le rapport intitulé «Evaluation du développement des services électroniques postaux», qui met en lumière l'évolution des services électroniques postaux dans les pays et les régions, en fournissant aux dirigeants, aux décideurs et aux analystes des services postaux une meilleure compréhension des tendances et des défis qui se posent dans la mise en œuvre de ces services à l'échelle mondiale.

La Commission 3 du Conseil d'exploitation postale (Développement des marchés et services électroniques) a décidé d'élargir la couverture du rapport intitulé «Evaluation du développement des services électroniques postaux», au-delà d'un simple rapport sur les activités connexes aux services électroniques, pour englober les questions plus étendues de l'économie numérique et la contribution de la

Poste à son développement, créant ainsi une publication phare intitulée «**L'économie numérique et les activités postales numériques - Un panorama mondial**» pouvant servir de référence aux décideurs et à la communauté internationale. La première édition a été publiée en 2019.

La publication montre que l'Afrique a fait de grands progrès dans le développement et la numérisation des services électroniques, bien que la pandémie de Covid-19 ait souligné la nécessité d'accélérer les projets de numérisation.

Conformément à la Résolution N°08/UPAP/CA/XXXVI/2017 portant adoption de la solution .post en vue du développement du commerce électronique et de la diversification des produits, qui invite les Opérateurs désignés à adopter .post en vue de promouvoir la croissance du commerce électronique et le développement des services et produits électroniques ainsi qu'à la Résolution N°05/UPAP/CA/XXXVIII/2019 portant sur le développement des services électroniques en Afrique, les Opérateurs désignés doivent partager leurs expériences en s'inspirant des meilleures pratiques en matière de transformation numérique afin de diversifier leurs services et rester pertinents.

A cet égard, l'Algérie, la Tunisie et le Zimbabwe ont partagé leurs expériences en matière d'initiatives de transformation numérique mises en œuvre par leurs Opérateurs désignés.

La poste a également été exhortée à faire usage de la STN pour s'assurer que les citoyens africains bénéficient d'un développement socio-économique inclusif stimulé par celle-ci. Avec les commentaires du Zimbabwe, soutenus par la Tunisie et l'Algérie, le projet de résolution a été amendé pour garantir que le Secrétariat général soit davantage impliqué dans cette initiative en mobilisant des financements, en facilitant et en encourageant les États membres à mettre en œuvre des stratégies de transformation numérique.

Un projet de résolution figurant **en annexe 7** est soumis au Conseil pour examen.

18.0 PRESENTATION DU RAPPORT DU GROUPE « .POST » SUR LES SERVICES ET PROJETS FUTURS DU GROUPE

Le président du groupe .Post a fait une présentation sur les services offerts aux membres de l'UPU par le groupe ainsi que sur les travaux futurs du groupe. Il a été agréable de noter qu'un certain nombre de pays africains avaient enregistré des domaines avec .Post

19.0 EXAMEN DU PROGRAMME D' ACTIONS DE LA COMMISSION EXPLOITATION ET TECHNOLOGIE 20221/2022

Un projet de programme d'activités de la commission pour l'année 2021/2022 a été présenté par le Secrétariat général et adopté. Ledit programme est joint en **Annexe 8**

20.0 DIVERS

Aucun point ne figurait à ce point de l'ordre du jour.

21.0 DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion de la commission se tiendra à une date et un lieu qui seront communiqués par le Secrétariat général.

22.0 ADOPTION DU RAPPORT

Le rapport a été présenté par la suite et adopté.

23.0 CLÔTURE DE LA RÉUNION

Le Président a remercié les participants pour leur présence et leur participation active et a clos la réunion.

Signature

.....

Président :

Tunisie

.....

Rapporteur : Hillaria Mazenge

UPAP

ANNEXE

LISTE DES PARTICIPANTS

S/N	NOM	ADRESSE EMAIL
1.	Tunisie - Housseem Gharbi Président	gharbi.housseem@gmail.com
2.	UPAP - Hillaria Mazenge	qso@papu.co.tz
3.	Zimbabwe - Zimpost Equipe Exploitation et Technologie	pkapitu@zimpost.co.zw
4.	Nigeria Samson Tinuoye	samsontinuoye@yahoo.com
5.	Namibie - Emilia Eino - Cran	eeino@cran.na
6.	Onisoya Backshaw	obackshaw@mailamericas.com
7.	Algérie - Dahmani Khadidja	k.dahmani@arpce.dz
8.	Emmanuel Agbor Interprète (En)	agbormanu@yahoo.fr
9.	Sapoa - Janras Serame Kotsi	seramek7@gmail.com
10.	Tchad - Abdelsalam Saleh	salehabdel58@gmail.com
11.	Wendy Durand - Interprète (Fr-Eng)	translingualtd@yahoo.co.uk
12.	Joseph Mandjolo Mush	josemandjolo@gmail.com
13.	Soudan - Magzoub Ahmed	magzoub@tpa.gov.sd
14.	Algérie- BERRABAH Ali Khadidja Brahim	brahimi.khadidja@poste.dz
15.	Marie - Laure EDOM	emarielaure88@hotmail.com
16.	Ghana - James Kwofie	james.kwofie@ghanapost.com.gh
17.	Algérie - Ishak Gheni	i.gheni@mpt.gov.dz
18.	Algérie - Imene Toumi	toumi.i@poste.dz
19.	Alfred Fang - Interprète (En-Fr)	alfred_fang@yahoo.com
20.	Walter Teixeira	walex6@gmail.com
21.	Maroc - Elmassoudia	elmassoudi@poste.ma
22.	Algérie Mekaoui Said	mekaoui.s@poste.dz
23.	Ouganda - Jessica Uwera	juwera@ugapost.co.ug
24.	Madagascar - Nancia Razafindraibe	dpc@paositramalagasy.mg

25.	Zimbabwe - K Khumalo - BYO Region	kkhumalo@zimpost.co.zw
26.	Nigeria - Loveridge Debegbudu	taridee2007@gmail.com
27.	Maroc Ahmed KADA	kada@poste.ma
28.	Botswana - Salome Gaolekwe	gaolekwe@bocra.org.bw
29.	Boris De Bonaparte Banzouzi Ndala	bonapartesopeco@gmail.com
30.	Maroc - Aziz Haitam	a.haitam@poste.ma
31.	Malawi - Bennie Aggrey Saka	bennie.saka@malawipost.post
32.	CONDE Mohamed Kaba	daudpostegn@gmail.com
33.	Afrique du Sud - Dibuseng Mamabolo	dibuseng.mamabolo@postoffice.co.za
34.	Kenya - Joan Toroitich	joan.toroitich@gmail.com
35.	UPAP - Kolawole Aduloju	kolawole.aduloju@gmail.com
36.	Nigeria Post - Habu Zoaka	habu.zoaka@gmail.com
37.	Poste de Tanzanie - Constantine Kasese	constantine.kasese@posta.co.tz
38.	Malawi - Bwighnane Nkhonjera	bnkhonjera@malawiposts.com
39.	Zambie - Sharon Machayi	smachayi@zicta.zm
40.	Algérie - Sehnoune Abderraouf	sehnoune.r@ems.dz
41.	Zambie - Chibwe Kaliwanda	ckaliwanda@zampost.com.zm
42.	Malawi - Angel Banda	abanda@malawiposts.com
43.	Algérie - Nawel Slimani	n.slimani@mpt.gov.dz
44.	UPAP - Nathan Mkandawire	nmkandawire1963@gmail.com
45.	Burkina Faso - Ibrahim ROUAMBA	ibrahim.rouamba@laposte.bf
46.	Algérie Salem Djaroun	djaroun.salem@poste.dz
47.	UPAP - Pascal CAPO-CHICHI	fructueuxcapo@yahoo.fr
48.	Sénégal - Mourba Mour Ndiaye BA	mourndiayeba@gmail.com
49.	Eswatini - Thulani Fakudze	thulani.fakudze@esccom.org.sz
50.	Tanzanie - Elia Madulesi	ekutimwa@gmail.com
51.	Côte d'Ivoire - Yves Désiré Kouandi	kouandi.desire@artci.ci
52.	Zambie - Bernard Banda	bbanda@zicta.zm
53.	Ouganda - Agatha Kyakunzire	agatha.kyakunzire@gmail.com
54.	Burkina Faso - Adama Sawadogo	adama.sawadogo@laposte.bf

55.	Eswatini - Vuyelwa Mashwama	vuyelwa.mashwama@esccom.org.sz
56.	Tanzanie - Dorosela Rugaiyamu	dorosela.rugaiyamu@mawasiliano.go.tz
57.	Afrique du Sud Zanele K Ntuli	zntuli@icasa.org.za
58.	Côte d'Ivoire - Lohore Eric Dagbo	dagbo.eric@artci.ci
59.	Tunisie - Housseem Gharbi	gharbi.housseem@gmail.com
60.	Sénégal - Dame Fall	dame.fall@laposte.sn
61.	Yahaya Rufai	yahayarufai2002@yahoo.com
62.	Zimbabwe - Ndanatsei Chinodya	ndahchinodya@gmail.com
63.	Ouganda - Immaculate K Amanya	iamanya@ucc.co.ug
64.	Regina Chero	reginachero@gmail.com
65.	Eswatini - Mvila Dlamini	mvila.dlamini@esccom.org.sz
66.	Tanzanie - Sayyida Mohamed	sayyida.mohamed@tcra.go.tz
67.	Angola - Gisela Inacio	gisela.inacio@minttics.gov.ao
68.	Frida Inchoga	inchogaf@gmail.com
69.	Kenya - Veronica Githinji	veronica.githinji@posta.co.ke
70.	Abdaty Ka	abdatyka@gmail.com
71.	Ghana - Robert Ezekiel Asiedu	robert.asiedu@ghanapost.com
72.	Willy Mwari (En) Mayulu	wilymwari@gmail.com
73.	Tanzanie - Aicha Nangawe	aicha.nangawe@posta.co.tz
74.	Kenya - Chiimbiru Gimode	gimode@ca.go.ke
75.	Afrique du Sud -Elizabeth Queen Montoedi	qmontoedi@dtps.gov.za
76.	Ouganda - Muhwezi Daraus Jim	muhweda@gmail.com
77.	Egypte - Nermin Mahsoub	n_hassan@Egyptepost.org
78.	Zambie - Chewe Puta	cheweputa@zampost.com.zm
79.	Zimbabwe - Dupont Matatu	dmatatu@zimpost.co.zw
80.	Zambie - Masiye Phiri	phirim@zampost.com.zm
81.	Kenya - Anastasia Makeba	makeba@ca.go.ke
82.	Kenya - Beatrix Mbadi	mbadi@ca.go.ke
83.	Tanzanie - Jasson C. Kalile	jassonkalile@gmail.com
84.	Zimbabwe - H Tendenedzai	htenedezai@zimpost.co.zw

85.	Zimbabwe - Masvingo Region	lsimanga@zimpost.co.zw
86.	Soudan - Abubaker Mahgoub	abubaker@tpa.gov.sd
87.	Côte d'Ivoire - Marie Therese Lohourignon	lohourignon.mariethere@artci.ci
88.	Tunisie - Faïçal Bayouli	faysal.bayouli@Tunisie.gov.tn
89.	Maroc - Ahmed Lahbabi	lahbabi@poste.ma
90.	Zimbabwe - Joel Katsande	jkatsande@zimpost.co.zw
91.	Maroc - Bensalah Yassine	y.bensalah@poste.ma
92.	Ibrahima Dione	idione3@gmail.com
93.	Côte d'Ivoire - Amani Léon Anoumouye	anoumouye.leon@artci.ci
94.	Nigeria - Abiodun John Ogundele	biodunogundele2000@yahoo.com
95.	Oladapo Olakunle	oladapo_kunle@yahoo.co.uk
96.	Nigeria - Yahaya Rufai , Felix Ewwaraye	felix.otega@nipost.gov.ng
97.	Ajire Olajide	olajyde64@gmail.com
98.	Zambie - Simbeye Alfred	simbeye@zampost.com.zm
99.	Tom Kwaghmande	tomkwaghmande5@gmail.com
100.	Kenya - Jolly Sogomo	sogomo@ca.go.ke
101.	Awale Farah	awale02@hotmail.com
102.	Zimbabwe - Raines Magwaza	rmagwaza@zimpost.co.zw
103.	USA - Jimmy Ortiz	jimmy.ortiz@usps.gov
104.	Zambie - Mwenya Chitalu	chitalupm@zampost.com.zm
105.	Zambie - Boniface Mwila	mwilab@zampost.com.zm
106.	Zambie - Emeldah Lungu	lungue@zampost.com.zm
107.	Zimbabwe - Chief Moyo	scmoyo@zimpost.co.zw
108.	UPU - DOT POST GROUP - Massimiliano Aschi	aschim@posteitaliane.it
109.	Clara Ester Phiri	claraph2008@yahoo.com
110.	Sénégal - Allasane Sané	allassanesane@laposte.sn
111.	Algérie-Dahmani Khadidja	k.dahmani@arpce.dz
112.	b.aboudawaya aboudawaya	b.aboudawya@libyapost.ly
113.	Botswana - Mogomotsi Tebakae	mtebakae@botswanapost.co.bw
114.	Joseph Mandjolo Mush	josemandjolo@gmail.com

115.	Kenya - Rysper Cherotich	rcherotich@posta.co.ke
116.	Algérie - EMS	sehnoune.r@ems.dz
117.	Zimbabwe - Gladys Tsanga	gtsanga@zimpost.co.zw
118.	Algérie - Ali BERRABAH Khadidja Brahim	brahimi.khadidja@poste.dz
119.	Malawi - Bwighnane Nkhonjera	bnkhonjera@malawiposts.com
120.	Zambie - Chibwe Kaliwanda	ckaliwanda@zampost.com.zm
121.	Algérie -Salem Djaroun	djaroun.salem@poste.dz
122.	Zambie - Sharon Machayi	smachayi@zicta.zm
123.	Kenya - Michael Langat	mlangat@posta.co.ke
124.	Malawi - Vokhiwa Shadreck	svokhiwa@malawiposts.com
125.	Yeboua Koffi ADAM	yebadam@yahoo.fr
126.	Kenya -Terry Gacau	tnyambura@posta.co.ke
127.	UPU - Paul Donohoe	paul.donohoe@upu.int
128.	Zambie - Bernard Banda	bbanda@zicta.zm
129.	Nigeria - Olajide Ajire	olajyde64@gmail.com
130.	Nigeria - Tom Kwaghmande	tomkwaghmande5@gmail.com
131.	Ghana - Ekow Paintsil	ekow.paintsil@ghanapost.com.gh
132.	Egypte - Abdelnaby Aboelnaga	ahamdi@Egyptepost.org
133.	Fabs Aba	fabsaba@gmail.com
134.	IFAD - Hans Boon	hans.boon@postfinance.nl
135.	Madagascar - Nancia Razafindraibe	dpc@paositramalagasy.mg
136.	Tunisie - Mouna Balti	mouna.balti@Tunisie.gov.tn
137.	Kenya - Beatrix Mbadi	mbadi@ca.go.ke
138.	Abdaty KA	abdatyka@gmail.com
139.	Kenya - Anastasia Makeba	makeba@ca.go.ke
140.	Kenya – Richard Tonui	tonui@ca.go.ke
141.	Botswana - G B Merafhe	gmerafhe@botswanapost.co.bw
142.	PAPU Jude Tarh	judetarh@gmail.com
143.	Angola - Gisela Inacio	gisela.inacio@minttics.gov.ao
144.	Eswatini - Thulani Fakudze	thulani.fakudze@esccom.org.sz

145.	Algérie - Samir Zouaoui	s.zouaoui@mpt.gov.dz
146.	Algérie - Nawel Slimani	n.slimani@mpt.gov.dz
147.	Sénégal - Ouleymatou Diallo Dia	ouleymatou.diallodia@numerique.gouv.sn

ANNEXE

Original : anglais

Projet de Résolution N°01/UPAP/CA/XXXIX/2021

Portant sur l'arrêt des opérations de contrôle de la qualité organisées par l'UPAP et l'utilisation du système mondial de contrôle (SMC)

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 39^{ème} session ordinaire du 21 au 22 juin 2021 à Victoria Falls au Zimbabwe ;

Considérant l'importance de la qualité de service dans le réseau postal mondial et les évolutions inévitables des systèmes de rémunération des produits postaux internationaux ;

Conscient que l'Afrique est à la traîne en termes de performance de qualité de service et d'atteinte des objectifs de qualité de service fixés ;

Reconnaissant que le lien qualité de service avec les Frais terminaux est devenu obligatoire pour tous les pays y compris ceux du régime transitoire au 1^{er} janvier 2020 ;

Notant que les opérations de contrôle de la qualité de l'UPAP sont manuels, archaïques et ne fournissent pas un moyen réaliste et objectif de contrôle et de mesure des performances de qualité des États membres;

Notant en outre la baisse de la participation aux opérations de contrôle de la qualité de service organisés par le Secrétariat général de l'UPAP au fil des ans ;

Conscient du fait que le Système mondial de contrôle (SMC) donne aux pays membres l'accès à des technologies de pointe et à des moyens plus objectifs de contrôler et d'améliorer leur qualité de service ;

DECIDE :

- l'arrêt des opérations de contrôle de la qualité organisées par l'UPAP ;
- que les États membres mettent en œuvre le SMC pour garantir une mesure objective de la qualité de service.

INVITE :

Les Opérateurs désignés à :

- Prendre des mesures correctives pour améliorer la qualité du service et répondre aux normes fixées.

CHARGE :

- le Secrétariat général de collaborer avec le Bureau international de l'UPU pour l'utilisation du SMC et veiller à ce que les liens régionaux soient testés et les résultats contrôlés ;
- Le Secrétariat général de l'UPAP de rendre compte des progrès réalisés au Conseil d'administration.

Fait à Victoria Falls au Zimbabwe, le 22 juin 2021

ANNEXE

Original : anglais

Projet de Résolution N°02/UPAP/CA/XXXIX/2021

Portant sur le développement des services physiques

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 39^{ème} session ordinaire du 21 au 22 juin 2021 à Victoria Falls au Zimbabwe ;

Pleinement conscient des travaux menés jusqu'à présent par la Commission services physiques et intégration du commerce électronique du Conseil d'exploitation postale pour élaborer le Plan d'intégration des produits (PIP) afin de proposer une gamme diversifiée de produits postaux physiques selon une approche axée sur le marché et la clientèle ;

Prenant note de la résolution C 15/2016 du Congrès de l'Union postale universelle sur le Plan d'intégration des produits (PIP) avec un portefeuille de produits à offrir par les pays membres, qui comprend les petits paquets, le service de livraison avec suivi et les colis ECOMPRO ;

Conscient du fait que la mise en œuvre du PIP actualisé se déroule tel qu'approuvé par le 2^{ème} Congrès extraordinaire de l'UPU tenu à Addis-Abeba, en Éthiopie en 2018 ;

Reconnaissant que l'utilisation obligatoire de l'identifiant d'envoi S10 pour les petits paquets contenant des marchandises est entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Reconnaissant en outre l'introduction du service de colis ECOMPRO pour promouvoir le commerce électronique ;

Conscient de la proposition de rendre obligatoire le service de livraison avec suivi à partir de 2023 ;

Reconnaissant que la région africaine doit s'adapter aux évolutions du secteur postal conformément aux décisions du Congrès ainsi qu'aux modifications de la Convention et de ses Règlements ;

DECIDE QUE :

- Les opérateurs désignés prennent les mesures nécessaires pour offrir :
 - le service des petits paquets sortants pour promouvoir les exportations ;
 - le service de colis ECOMPRO et développer le commerce électronique ;
 - le service de livraison avec suivi conformément à la décision du 27th congrès de l'UPU.

- Les opérateurs désignés fournissent :
 - des codes à barres S10 pour le service de petits paquets afin éviter des pénalités ;
 - des informations de suivi et de localisation sur les envois du service de livraison avec suivi pour gagner des revenus supplémentaires ;
 - des messages ITMATT pour tous les envois contenant des marchandises d'ici au 1er janvier 2021.

- Les pays membres suivent l'évolution des travaux sur le PIP, y compris la rémunération, les normes, l'amélioration de la qualité et les objectifs de performance, afin d'assurer la sauvegarde des intérêts de l'Afrique ;

CHARGE :

Le Secrétariat général de suivre l'état d'avancement de la présente résolution et d'en présenter un rapport au Conseil d'administration.

Fait à Victoria Falls au Zimbabwe, le 22 juin 2021

ANNEXE

Original : anglais

Projet de Résolution N°03/UPAP/CA/XXXIX/2021

Portant sur le Plan d'intégration des produits (PIP)

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 39^{ème} session ordinaire du 21 au 22 juin 2021, à Victoria Falls au Zimbabwe ;

Pleinement conscient du fait que le 26^{ème} Congrès a pris note du Doc 39.Rev 1 du Congrès sur le Plan d'intégration des produits (PIP) 2017-2020 et a adopté les propositions pertinentes et la Résolution C 15/2016 portant sur le Plan d'intégration des produits avec un portefeuille de produits à offrir par les États membres, qui y sont contenues ;

Conscient que les principaux objectifs du PIP initial étaient d'élaborer un portefeuille entièrement intégré de produits physiques (poste aux lettres, colis postaux et envois EMS) avec des systèmes de rémunération adéquats et compétitifs qui couvrent les coûts de livraison des produits et qui répond aux exigences du marché, des besoins des clients et de la chaîne logistique afin de garantir que les opportunités offertes par le commerce électronique puissent profiter à l'ensemble des membres de l'UPU ;

Reconnaissant que le Congrès extraordinaire d'Addis-Abeba a également adopté la résolution C 5/2018 portant sur la mise en œuvre du PIP actualisé, qui a notamment chargé le CEP, entre autres, de/d' :

- soumettre au 27^{ème} Congrès une recommandation pour rendre le service de livraison avec suivi obligatoire, avec 2022 pour date de mise en œuvre, s'il est approuvé ;
- assurer la poursuite de la révision du PIP dans le but de soumettre une version actualisée au 27^{ème} Congrès en 2021.

Reconnaissant qu'une proposition d'ordre général sur l'actualisation du PIP, dont un certain nombre de recommandations, a été préparée par le Conseil d'exploitation postale (POC) sous forme de résolution du Congrès ;

Reconnaissant en outre les propositions visant à rendre obligatoire le service de livraison avec suivi à partir de 2023, à soumettre au Congrès d'Abidjan ;

DECIDE QUE :

- les États membres soutiennent la proposition d'ordre général concernant l'actualisation du Plan d'intégration des produits et les recommandations connexes qui pourraient être conformes aux intérêts et aux capacités de l'Afrique ;
- les États membres soutiennent l'**option 4** rendant le service de livraison avec suivi obligatoire pour les envois entrant (marchandises) et facultatif pour les envois sortant (marchandises) et facultatif pour les envois entrant et sortant (documents) afin de donner du temps aux pays qui ne sont pas prêts à offrir le service pour les envois sortant tout en leur offrant néanmoins des revenus supplémentaires pour les envois entrant du commerce électronique reçus ;

CHARGE :

Le Secrétariat général de suivre l'évolution des travaux d'élaboration des propositions relatives au PIP et conseillera les membres de manière appropriée.

Fait à Victoria Falls au Zimbabwe, le 22 juin 2021

ANNEXE 5

Original : anglais

Projet de Résolution N°04/UPAP/CA/XXXIX/2021

Portant sur la mise en place d'un Groupe permanent sur la Rémunération

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 39^{ème} session ordinaire du 21 au 22 juin 2021, à Victoria Falls au Zimbabwe ;

Rappelant que par résolution C 6/2018, le Congrès extraordinaire de 2018 a adopté le Plan de rémunération intégrée (PRI), et a chargé le Conseil d'exploitation postale et le Conseil d'administration de la mise en œuvre dudit Plan et de l'élaboration de propositions pour la mise en place d'un système de rémunération intégrée (SRI) à soumettre au 27^{ème} Congrès ;

Conscient de ce que le Congrès n'a pas adopté le taux de rémunération des petits paquets (envois de format E contenant des marchandises) selon la proposition des Etats-Unis ;

Prenant note des propositions à soumettre au 27^{ème} Congrès d'Abidjan sur le système de rémunération intégrée ;

Reconnaissant la nature technique des propositions de rémunération et donc la nécessité d'une analyse minutieuse par des experts afin de sauvegarder les intérêts de l'Afrique ;

DECIDE QUE/QU' :

Un Groupe permanent sur la Rémunération soit mis en place par la 39^{ème} Conseil d'Administration chargé des tâches suivantes :

- analyser les propositions de rémunération et de formuler des recommandations pertinentes pouvant orienter les États membres tout en préservant les intérêts de l'Afrique ;
- travailler sur les questions de rémunération tout au long du prochain cycle du Congrès et conseiller les États membres en conséquence

CHARGE :

Le Secrétariat général d'apporter le soutien nécessaire au groupe pour pouvoir mener ses travaux.

Fait à Victoria Falls au Zimbabwe, le 22 juin 2021

ANNEXE

Original : anglais

Projet de Résolution N°05/UPAP/CA/XXXIX/2021

Portant sur la Poste et l'inclusion financière

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des Postes (UPAP), réuni en sa 39^{ème} session ordinaire du 21 au 22 juin 2021, à Victoria Falls au Zimbabwe ;

Conscient que l'inclusion financière a été identifiée comme action prioritaire de niveau deux dans la Stratégie postale mondiale d'Istanbul (SPMI) et que ceci est en conformité avec l'objectif de développement durable N°6 de l'Organisation des Nations Unies ainsi que l'aspiration N°1 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine ;

Rappelant la résolution N°09/UPAP/CA/XXXVI/2017 portant sur le développement des services financiers postaux en Afrique adoptée par la 36^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration et la résolution N°04/UPAP/CA/XXXVII/2018 portant mise en œuvre des projets de digitalisation et d'inclusion financière afin d'assurer le développement des services financiers ;

Notant la Déclaration faite lors de la célébration du 40^{ème} anniversaire de l'UPAP autour du thème « la Poste votre véritable partenaire pour l'inclusion financière et l'intégration régionale qui s'est tenue à du 17 janvier au 19 janvier 2020 à Arusha en Tanzanie ;

Reconnaissant les défis rencontrés par les Opérateurs désignés dans la fourniture de services financiers dont notamment :

- les contraintes financières ;
- l'instabilité de la fourniture en énergie électrique ;
- l'intermittence de la connectivité Internet ;
- les retards au niveau de la compensation par les partenaires bilatéraux ;
- les opérations manuelles ;
- le manque de liquidités.

DECIDE QUE :

Les États membres utilisent toutes les sources de financement possibles pour faciliter la mise en œuvre des initiatives d'inclusion financière surtout le FITAF ;

INVITE :

Les opérateurs désignés à mettre en œuvre les projets d'inclusion financière et numérique, à l'aide des solutions disponibles afin de faciliter la fourniture de services financiers efficaces et rentables ;

CHARGE :

Le Secrétariat général de l'UPAP de suivre de près les avancées dans ce sens et d'en rendre compte au Conseil d'administration.

Fait à Victoria Falls au Zimbabwe, le 22 juin 2021

ANNEXE

Original : anglais

Projet de Résolution N°06/UPAP/CA/XXXIX/2021

Portant sur la transformation numérique en Afrique

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des Postes (UPAP), réuni en sa 39^{ème} session ordinaire du 21 au 22 juin 2021, à Victoria Falls au Zimbabwe ;

Reconnaissant les opportunités de croissance offertes par le commerce électronique et la nécessité pour la poste de s'adapter aux tendances commerciales mondiales ;

Conscient des priorités de l'Afrique pour la période 2017-2020, à savoir :

- **Niveau de priorité 1** : Amélioration de l'efficacité opérationnelle et développement du commerce électronique ;
- **Niveau de priorité 2** : Services électroniques et diversification des produits ;

Conscient de la publication de l'UPU sur le développement des services électroniques intitulée «L'économie numérique et les activités postales numériques - Un panorama mondial» ;

Conscient également de la Stratégie de transformation numérique 2020-2030 de l'Union africaine ;

Reconnaissant le faible taux de pénétration des services numériques en Afrique par rapport aux autres régions ;

Conscient que la pandémie de Covid-19 a mis en évidence le besoin urgent de transformation numérique de la poste

Notant les principaux obstacles à la mise en œuvre de la transformation numérique en Afrique, dont :

- les contraintes en matière de ressources ;
- les limites de l'infrastructure informatique postale ;
- le manque d'expertise interne pour développer les services électroniques à un rythme plus rapide ;

DECIDE QUE :

- les opérateurs désignés élaborent et mettent en œuvre des stratégies de transformation numérique pour assurer la diversification et renforcer la croissance de leurs activités ;

- les États membres s'inspirent des expériences en matière d'initiatives de transformation numérique et mettent les leurs au profit des autres ;
- les opérateurs désignés explorent la manière dont ils peuvent intervenir dans la réduction de la fracture numérique en partenariat avec différentes parties prenantes ;
- les opérateurs désignés élaborent des feuilles de route spécifiques pour démarrer et s'assurent qu'il existe des mécanismes de suivi.

CHARGE

- Le Secrétariat général à s'impliquer davantage dans cette initiative en mobilisant des financements, en facilitant et en encourageant les États membres à mettre en œuvre des stratégies de transformation numérique ;
- Le Secrétariat général de l'UPAP de suivre également de près les progrès réalisés dans ce sens et d'en rendre compte au Conseil d'administration

Fait à Victoria Falls au Zimbabwe le 22 juin 2021

ANNEXE

Original : anglais

PROJET DE PROGRAMME D' ACTIONS DE LA COMMISSION EXPLOITATION ET TECHNOLOGIE 2021/2022

N°	ACTIONS A MENER	RESPONSABLE	DELAI
1.	Participer aux travaux sur l'examen des thématiques du Congrès de l'UPU relatives au Plan d'intégration des produits (PIP) et aux questions de rémunération	Secrétariat général de l'UPAP, Etats membres	Août 2021
2.	Intégrer les groupes du Conseil d'exploitation postale (CEP) en charge d'examiner les questions importantes liées à l'exploitation au cours du prochain cycle du Congrès dont la rémunération, la qualité de service, le commerce électronique, les services financiers, etc.	Secrétariat général de l'UPAP, Etats membres	Avril 2022
3.	Participer en 2021 au projet sur la préparation au commerce électronique (ORE 2) de l'UPU	Secrétariat général de l'UPAP, Etats membres	Décembre 2021
4.	Mettre en œuvre des projets relatifs à la transformation/digitalisation en vue d'assurer la diversification des produits et services	Etats membres	Décembre 2021
5.	Respecter les normes de sécurité S58 et S59 et garantir la certification	Etats membres	Mai 2022
6.	Echanger des messages électroniques CARDIT/RESBIT avec les compagnies aériennes en vue d'assurer la visibilité de l'étape 2 du courrier ainsi que la reddition de comptes des compagnies aériennes	Etats membres	Mai 2022
7.	Mettre en œuvre le Système de déclaration en douane (CDS) en participant au projet mondial d'échange des données électroniques préalables (EAD) en vue d'assurer l'échange des données électroniques préalables avec les opérateurs et services de douanes partenaires	Etats membres	Décembre 2021
8.	Participer aux opérations de contrôle de la qualité de service des envois entrants organisées par l'UPU dans le cadre de la mise en œuvre du Système mondial de contrôle (SMC) afin de bénéficier pleinement du lien qualité de service et frais terminaux	Etats membres	Janvier 2022

COMMISSION POLITIQUE, STRATEGIE ET GOUVERNANCE (CPSG)

OBJET : RAPPORT DE LA CINQUIEME REUNION EN LIGNE DE LA CPSG TENUE DU 7 AU 8 juin 2021	Références LES DEBATS
DECISION ATTENDUE <ul style="list-style-type: none"> • EXAMEN ET ADOPTION DU RAPPORT 	

1.0 INTRODUCTION

Réunie en ligne du 7 au 8 juin 2021 en prélude à la 39^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), la Commission Politique, Stratégie et Gouvernance a procédé à l'examen des questions inscrites à son ordre du jour.

En effet, créée en vertu des dispositions de l'article 14 de la Convention, la Commission a pour mission d'évaluer la mise en œuvre et la formulation des politiques, des stratégies, des systèmes de gouvernance, des réformes et de la réglementation du secteur postal, et d'examiner des questions relatives aux Actes de l'Union.

2.0 PARTICIPANTS

Ont participé à ces assises, les États membres et organisation ci-après :

- **Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Congo, Congo (République démocratique), Egypte, Ghana, Kenya, Madagascar, Malawi, Mozambique, Niger, Nigéria, Sénégal, Soudan, Tanzanie, Tunisie, Ouganda, Zambie, Zimbabwe, CRASA.**

Voir la liste de présence en **annexe 1**.

3.0 LE BUREAU

Le bureau était constitué comme suit :

- **Président : Zambie ;**
- **Rapporteurs : Burkina Faso, Ethiopie ;**
- **Secrétaire : Secrétariat général de l'UPAP.**

Il est à noter l'absence de l'Ethiopie et du Gabon qui assurent respectivement les postes de rapporteur et de vice-président.

4.0 PROPOS LIMINAIRES DU PRESIDENT

Après les civilités d'usage, le Président de la Commission a d'abord salué la participation massive des membres ; il leur a par ailleurs invité à s'adapter au mode en ligne de la réunion en faisant preuve de concision dans leurs interventions et ainsi permettre de gérer le temps pour avancer dans les débats. Puis, il a exprimé ses remerciements au Secrétariat général pour la qualité des documents de travail mis à temps à la disposition des participants.

5.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été adopté sans modification.

Voir l'ordre du jour définitif en **annexe 2**.

6.0 POINT DE LA MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS, RESOLUTIONS ISSUES DE LA COMMISSION DE CEANS

Le Secrétariat général a donné lecture du document **UPAP/CA/CPSG/05/2021 - Doc N°02**, portant état de mise en œuvre de la décision et des résolutions de la Commission adoptées par la 38^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration tenue à Ouagadougou, au Burkina Faso.

La Commission a pris note de la présentation.

7.0 EVALUATION DU PROGRAMME QUADRIENNAL D'ACTIVITES 2017 2o2o.

Le Secrétariat général a présenté le document **UPAP/CA/CPSG/05/2021 - Doc N°03** et son annexe portant sur l'évaluation du programme quadriennal d'activités 2017-2020 de l'UPAP.

La Commission a formulé les observations suivantes :

- au niveau de l'avant dernier paragraphe du projet de résolution, l'ajout du bout de phrase : « dans un délai de six (6) mois au plus tard ».
- le taux de mise en œuvre global du rapport d'activités étant de 62%, il fallait procéder à un résumé desdites activités accompagné de recommandations appropriées ;
- la faible mise en évidence de l'activité relative à la zone de libre-échange continentale.

Recommandation :

La Commission recommande au Conseil d'administration le projet de résolution portant mise en cohérence des programmes d'activités de l'Union panafricaine des postes et ceux de l'Union postale universelle figurant en annexe No.3.

8.0 EXAMEN DU PROJET DE PLAN STRATEGIQUE 2022-2025

Le Secrétariat général a présenté le document **UPAP/CA/CPSTG/05/2021 - Doc N°04 et ses 2 annexes** portant sur l'objet cité en titre.

La Commission fait les observations suivantes :

- L'avènement de la pandémie de la Covid-19 n'a pas été suffisamment pris en compte dans le plan stratégique
- La résilience du secteur postal doit également y être reflétée à sa juste valeur ;
- La nécessité d'établir un lien entre les documents No4 et No5, à savoir que ce dernier qui a trait au programme d'activités doit contribuer à l'atteinte des objectifs de la réalisation du plan stratégique.

Recommandation :

La Commission recommande au Conseil d'administration le projet de décision joint en annexe N°4.

9.0 PRESENTATION DU PROGRAMME QUADRIENNAL 2022-2025

Le Secrétariat général a donné lecture du document **UPAP/CA/CPSTG/05/2021 - Doc N°05 et ses 2 annexes** portant programme quadriennal 2022/ 2025.

La Commission a tenu à formuler les observations suivantes :

- La prise en compte du Congrès extraordinaire de l'UPU parmi les activités ;
- La révision de la périodicité de l'atelier sur « *la cyber sécurité et le respect de la vie privée à l'ère du numérique et du commerce électronique* » en raison de son importance ;
- La clarification de l'activité No.8 relative aux "missions d'appui pour répondre à des besoins identifiés" en ce qui concerne ses bénéficiaires (Etats ou organisations)

Recommandation :

- **La Commission recommande le Programme quadriennal au Conseil d'administration, pour approbation.**

Le projet de décision y relatif est joint en **annexe N°5**.

10.0 EXAMEN DU PROGRAMME D'ACTIVITES 2021-2022

La Commission a procédé à l'examen du document **UPAP/CA/CPSTG/05/2021 - Doc N°06 et ses 2 annexes** sur le programme d'activités 2021/ 2022. Les activités y figurant ont été extraites du document No.5 relatif au programme quadriennal.

- **La Commission le recommande au Conseil d'administration, pour adoption.**

Le projet de décision portant adoption du programme d'activités est joint en **annexe N°6**.

11.0 THEMES DES JOURNEES PANAFRICAINES DES POSTES POUR LA PERIODE 2022-2025

Suite à la présentation du document N° **UPAP/CA/CPSTG/05/2021 - Doc N°07**, la Commission a formulé le constat ci-après :

- L'ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi a été jugée très pertinente pour figurer comme premier thème du cycle en 2022.
- **Recommandation :**

- la Commission recommande le projet de décision au Conseil d'administration, pour approbation.

Le projet de décision figure en **annexe N°7**.

12.0 TDR PORTANT SUR LA MISE EN PLACE D'UN COMITE AD HOC CHARGE DE LA VERIFICATION DES POUVOIRS

La Commission a pris connaissance des TDR sus-indiqués à travers le **document N°UPAP/CA/CPSTG/05/2021 - Doc N°08** et son annexe.

Il s'en est suivi l'observation ci-après :

- la nécessité pour le Secrétariat général d'accuser réception des instruments d'accréditation à lui envoyés .

Par conséquent, la Commission recommande le projet de Résolution joint en annexe N°8 au Conseil d'administration, pour adoption.

13.0 EXAMEN DU PROJET DE DIRECTIVE POSTALE AFRICAINE

La Commission a suivi la présentation du document N° **UPAP/CA/CPSTG/05/2021 - Doc N°09** et ses deux annexes portant sur le projet de Directive postale africaine, après quoi, elle a formulé les observations suivantes :

- l'insertion au niveau de l'applicabilité de la Directive de la mention « sous réserve du respect de la législation nationale » ;
- le terme « Guidelines » au lieu de « Directive » est plus approprié dans la version anglaise.

Recommandation :

La Commission recommande la transmission du projet de décision figurant à l'annexe No.9 au Conseil d'administration, pour suite à donner.

14.0 PROJETS DE REVISION DES REGLEMENTS INTERIEURS DE LA CONFERENCE DES PLENIPOTENTIAIRES ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Secrétariat général a présenté lesdits projets de révision contenus dans le document **UPAP/CA/CPSTG/2021 - Doc N°10** et ses annexes **No10-a, No10-b, No10-c, No10-d, No10-e**.

Après les échanges :

La commission recommande les projets de décisions aux organes habilités, pour suite à donner.

Lesdits projets figurent en **annexe N°10**.

15.0 EXAMEN DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR DE LA CONFERENCE DES PLENIPOTENTIAIRES

Après la présentation du document N° **UPAP/CA/CPSG/2021 - Doc N°11**, et son annexe relatifs à l'examen de l'ordre du jour de la Conférence des plénipotentiaires, la Commission a pris bonne note.

16.0 PROPOSITION DE RECONSTITUTION DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Le Secrétariat général a présenté le document **N°UPAP/CA/CPSG/2021 - Doc N°12 Annexes No1 et 2** relatifs à la proposition de création de deux nouvelles commissions administratives et techniques que sont la Commission "Politique et Régulation" et la Commission "Stratégie postale".

La Tunisie a manifesté son intérêt pour présider cette dernière commission dès qu'elle sera créée.

La Commission recommande la transmission du projet de décision joint en annexe N°11 au Conseil d'administration, pour adoption.

17.0 PROPOSITION DE COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LE CYCLE 2022- 2025

Le Secrétariat général a présenté le document **N°UPAP/CA/CPSG/2021 - Doc N°13 et ses annexes N°1, 2, 3, 4 et 5**. Après avoir procédé à la mise à jour de la liste des candidatures avec celle reçue de l'Organisation des communications en l'Afrique de l'Est (EACO), le Secrétariat général a indiqué que celle-ci est toujours ouverte et que les concertations doivent se poursuivre au sein des Unions restreintes.

A la suite des échanges, la commission recommande les projets de décision figurant en **annexe N°12** au Conseil d'administration, pour suite à donner.

18.0 EXAMEN DES ACCORDS PROVISOIRES CONCLUS ENTRE L'UNION, LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET LES ETATS

Le Secrétariat général a présenté le document **UPAP/CA/CPSG/2021 - Doc N°14** et son annexe relatifs aux accords de coopération provisoires conclus entre l'Union, les organisations internationales et les Etats. Il l'a complété par le nouveau Protocole d'accord relatif à la certification électronique signé le 4 juin 2021 entre l'Union d'une part et LLEIDANET SOUTH AFRICA et eGATE, d'autre part.

La Commission a pris bonne note et recommande le projet de décision joint en annexe N°13 au Conseil d'administration, pour suite à donner.

19.0 DIVERS

En l'absence de tout point inscrit, le Président a adressé ses remerciements à tous les participants pour leurs pertinentes contributions dans la sérénité, au Secrétariat général pour la bonne organisation de la réunion et aux interprètes pour la qualité du travail.

20.0 DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

La prochaine session se tiendra dans un lieu et à une date qui seront fixés ultérieurement.

21.0 COMPTE RENDU DES TRAVAUX

La Commission a adopté le rapport en y apportant quelques amendements.

22.0 CLOTURE DE LA SEANCE

Le Président a déclaré la séance levée le 7 juin 2021 à 13 h30 GMT.

Annexe

Liste des participants

N°	Name (Original Name)	User Email
1.	South Africa Dibuseng mamabolo (South Africa Dibuseng mamabolo)	dibuseng.mamabolo@postoffice.co.za
2.	ALGERIA AMINA BOUDISSA (ALGERIA AMINA BOUDISSA)	amina.annabi82@gmail.com
3.	Zimbabwe Kennedy Dewera (Kennedy Dewera)	kennedy.dewera@potraz.gov.zw
4.	Congo Ludovique MBOSSA (Ludovique MBOSSA)	ludovique.mbossa@gmail.com
5.	PAPU (Potraz Regulator)	potraz@potraz.gov.zw
6.	Côte d'Ivoire- MENEKOU Simplicie (Simplice MENEKOU)	menekou.simplice@laposte.ci
7.	Angola - Matias Borges (Matias Borges)	materazyborges@hotmail.com
8.	DRC JOSEPH MANDJOLO MUSH (JOSEPH MANDJOLO MUSH)	josemandjolo@gmail.com
9.	TUNISIA- Mona Balti (Mouna Balti)	mouna.balti@tunisia.gov.tn
10.	Algeria-Ishak Gheni (Ishak Gheni)	i.gheni@mpt.gov.dz
11.	INTERPRETER-ENG-JARJU (Kebba Jarju)	k.jarju@aiic.net
12.	Interp (FR) Romuald (Romuald Assogho)	assogho@yahoo.fr
13.	DRC Françoise LUFULUABO (Françoise LUFULUABO)	francoise.lufuluabo@arptc.gouv.cd
14.	NIGER Amadou HASSANE (Amadou HASSANE)	amadou.hassane@arcep.ne
15.	ALGERIE Nawel Slimani (Nawel Slimani)	n.slimani@mpt.gov.dz
16.	PAPU Abdourahamane Oumarou Ly (Abdourahamane Oumarou Ly)	oabdourahamanely@gmail.com
17.	ALGERIE Samir ZOUAOUI (Samir ZOUAOUI)	s.zouaoui@mpt.gov.dz
18.	PAPU ASG Kolawole ADULOJU (Kolawole Aduloju)	kolawole.aduloju@gmail.com
19.	ALGERIE.Fouzia benmerad (Fouzia benmerad)	benmerad.fouzia@poste.dz
20.	UGA Victoria (Andrew Otim)	aotim@ucc.co.ug
21.	TZA Oliver Temu (Oliver Temu)	olytemu@gmail.com
22.	Mozambique- Adriana Miranda (Adriana Pedro)	arafael@incm.gov.mz

	Rafael Miranda)	
23.	TANZANIA- ELIA MADULESI (ELIA MADULESI)	ekutimwa@gmail.com
24.	Zambia - Eric Lwao (Eric Lwao)	elwao@zicta.zm
25.	ZAMBIA - SHARON MACHAYI (SHARON MACHAYI)	smachayi@zicta.zm
26.	Constantine Kasese	constantine.kasese@posta.co.tz
27.	INTERPRETER-FR-HUGUES (Hugues Duclair Souop Djoyou)	souopdjoyou@yahoo.com
28.	Adama SAWADOGO	adama.sawadogo@laposte.bf
29.	INTERP-FR->EN-Emmanuek (Emmanuel Ayuk)	ashudlb@gmail.com
30.	EGYPT ABDELNABY ABOELNAGA (ABDELNABY ABOELNAGA)	ahamdi@egyptpost.org
31.	Violet Molete	vmolete@icasa.org.za
32.	CRASA - Brian Mwansa (Brian Mwansa)	bmwansa@crasa.org
33.	Nigeria ... LOVERIDGE DEBEGBUDU (LOVERIDGE DEBEGBUDU)	taridee2007@gmail.com
34.	Adueni Jean KACOU	kacou.jean@laposte.ci
35.	Zambia Khumbuzo Nkunika (Khumbuzo Nkunika)	khumbuzo.nkunika@mtc.gov.zm
36.	Kundai Dhlembeu	kdhlembeu@zimpost.co.zw
37.	Esther Gopane	egopane@icasa.org.za
38.	Cote d'ivoire biendjui Joséphine adou (biendjui Joséphine adou)	adou.josephine@artci.ci
39.	MARY KORPISAH	kakpier65@gmail.com
40.	Madagascar- Nancia RAZAFINDRAIBE (Jeanne Nancia RAZAFINDRAIBE)	dpc@paositramalagasy.mg
41.	Noufou OUIBGA	noufou.ouibga@laposte.bf
42.	Senegal Abdaty KA (Abdaty KA)	abdatyka@gmail.com
43.	Safia OMARI	s.omari@mpt.gov.dz
44.	Jonathan Ansah	jonathan.ansah@ghanapost.com.gh
45.	Lukas Musembi	lukas.musembi@gmail.com
46.	Cameroun Parfait Richard BITOMA (Parfait Richard BITOMA)	pbitoma8@yahoo.fr
47.	Niger HAMA MADOUGOU (HAMA MADOUGOU)	hama.madougou@arcep.ne

48.	South Africa Queen Montoedi (Queen Elizabeth Montoedi)	qmontoedi@dtps.gov.za
49.	Pindali Emidio	dali.zo180@gmail.com
50.	SUDAN - Magzoub Ahmed (Magzoub Ahmed)	magzoub@tpa.gov.sd
51.	KABRE SIBIRI MICHEL KABRE (SIBIRI MICHEL KABRE)	kbsmichel@yahoo.fr
52.	Tunisia-faiçal bayouli (faiçal bayouli)	faysal.bayouli@tunisia.gov.tn
53.	Tsitsi Mariow	tsitsi.mariwo@potraz.gov.zw
54.	Abdoulazize Touré	azizemtoure@gmail.com
55.	Pascal CAPO-CHICHI	fructueuxcapo@yahoo.fr
56.	UGA-Immaculate K Amanyanya (Immaculate K Amanyanya)	iamanya@ucc.co.ug
57.	Ouleymatou DIALLO DIA	ouleymatou.diallodia@numerique.gouv.sn
58.	Tanzania Dorosela Rugaiyamu (Dorosela Rugaiyamu)	dorosela.rugaiyamu@mawasiliano.go.tz
59.	SARAI AGBODJA	asarai@arcep.bj
60.	PAPU HAF (MICHAEL ONYEZEWE)	af@papu.co.tz
61.	SUDAN- MAHGOUB abubaker (MAHGOUB abubaker)	abubaker@tpa.gov.sd
62.	ANGOLA - Gisela Inácio (Gisela Constância e S. Primo)	gisela.inacio@minttics.gov.ao
63.	jessica uwera	juwera@ugapost.co.ug
64.	Justin Magwaza	magwaza@potraz.gov.zw
65.	Madalo Phiri	mphiri@macra.org.mw

Annexe



5^{ème} réunion des commissions administratives et techniques

du 7 au 9 juin 2021, Victoria Falls, Zimbabwe,

UPAP/CA/CPSG/05/2021-Doc N°01

Original : français

COMMISSION POLITIQUE, STRATEGIE ET GOUVERNANCE (CPSG)

PROJET D'ORDRE DU JOUR

BUREAU

PRESIDENT	-	ZAMBIE
VICE - PRESIDENT	-	GABON
RAPPORTEURS	-	BURKINA FASO ET ETHIOPIE
SECRETAIRE	-	SECRETARIAT GENERAL

HORAIRES DE TRAVAIL

MATIN	:	09:30	-	13:00
PAUSE CAFE	:	10:30	-	11:00
APRES-MIDI	:	15:00	-	18:00
PAUSE CAFE	:	16:00	-	16:30

Point N°02 de l'ordre du jour

POINT N°	PROJET D'ORDRE DU JOUR	DOCUMENT
•	Mot d'ouverture du Président	
•	Adoption de l'ordre du jour	UPAP/CA/CPSG/05/2021 - Doc N°01
•	Etat de mise en œuvre des décisions, résolutions de la CPSG adoptées par la 38 ^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP	UPAP/CA/CPSG/05/2021 - Doc N°02 Annexe N°1
•	Rapport sur l'évaluation du programme quadriennal d'activités 2017-2020 de l'UPAP	UPAP/CA/CPSG/05/2021 - Doc N°03 Annexe N°1
•	Examen du projet de Plan stratégique 2022-2025	UPAP/CA/CPSG/05/2021 - Doc N°04 Annexes N°1 et 2
•	Examen du programme d'action quadriennal 2022-2025	UPAP/CA/CPSG/05/2021 - Doc N°05

		Annexes N°1 et 2
•	Examen du programme d'activités 2021-2022	UPAP/CA/CPSPG/05/2021 - Doc N°06 Annexes N°1 et 2
•	Thèmes des journées panafricaines des postes pour la période 2022-2025	UPAP/CA/CPSPG/05/2021 - Doc N°07
•	TDR portant sur la mise en place d'un comité ad hoc chargé de la vérification des pouvoirs	UPAP/CA/CPSPG/05/2021 - Doc N°08 Annexe No1
•	Examen du projet de Directive postale continentale	UPAP/CA/CPSPG/05/2021 - Doc N°09 Annexes N°1 et 2.
•	Projets de révision des Règlements intérieurs de la Conférence des plénipotentiaires et du Conseil d'administration	UPAP/CA/CPSPG/2021 - Doc N°10 Annexes No1-a, No1-b, No1-c No1-d
•	Examen du projet d'ordre du jour de la Conférence des plénipotentiaires	UPAP/CA/CPSPG/2021 - Doc N°11 Annexe No1
•	Proposition de reconstitution des commissions administratives et techniques	UPAP/CA/CPSPG/2021 - Doc N°12 Annexes No1 et 2
•	Proposition de composition du Conseil d'administration pour le cycle 2022-2025	UPAP/CA/CPSPG/2021 - Doc N°13 Annexes No1, 2, 3, 4,
•	Examen des accords provisoires conclus entre l'Union, les organisations internationales et les pays	UPAP/CA/CPSPG/2021 - Doc N°14 Annexes No1
•	Date et lieu de la prochaine réunion	
•	Divers	
•	Adoption du rapport	
•	Clôture	

Annexe

Résolution N°X /UPAP/CP/X/2021

Portant mise en cohérence des programmes d'activités de l'Union panafricaine des postes et ceux de l'Union postale universelle

La Conférence des plénipotentiaires de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réunie en sa 10^{ème} session ordinaire du 24 au 25 juin 2021 à Victoria Falls, au Zimbabwe ;

Vu les articles 9 et 11 de la Convention, 2 du Règlement d'exécution de la Convention ;

Ayant examiné le rapport de mise en œuvre du programme d'activités du cycle quadriennal 2017/2020 de l'UPAP ;

Notant le faible taux de mise en œuvre dudit programme et des programmes antérieurs ;

Convaincue que la récurrence de cette situation trouve principalement son explication à travers la tenue de la session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires de l'UPAP avant le Congrès ordinaire de l'UPU ;

Constatant de ce fait que les projets de programmes quadriennaux et les plafonds budgétaires quadriennaux de l'UPAP sont adoptés sans aucune connaissance des priorités et des programmes mondiaux quadriennaux à mettre en œuvre pendant le cycle ;

Relevant que si les programmes adoptés par le Congrès de l'UPU s'écartent de ceux formulés et adoptés par la Conférence des plénipotentiaires, il devient impossible d'ajuster les programmes et le budget approuvé auparavant ;

Considérant l'impérieuse nécessité de remédier à cette situation en mettant en cohérence les programmes d'activités des deux organisations ;

DECIDE :

- de mettre en cohérence les programmes quadriennaux mondiaux de l'UPU et le programme d'activités de l'UPAP;

ORDONNE EN CONSEQUENCE

- la tenue de la 11^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires de l'UPAP après la tenue du 28^{ème} Congrès ordinaire de l'UPU, au plus tard dans un délai ne dépassant pas six (6) mois.

CHARGE

- le Secrétariat général de la mise en œuvre de la présente résolution

Fait à Victoria Falls, Zimbabwe, le 25 juin 2021

Annexe

Décision N°X /UPAP/CP/X/2021

Portant approbation du plan Stratégique pour la période quadriennale 2022/2025

La Conférence des plénipotentiaires de l'Union panafricaine des postes, réunie en sa 10^{ème} session ordinaire du 24 au 25 juin 2021 à Victoria Falls au Zimbabwe ;

Vu les articles 9, 11 de la Convention, 2-2 du Règlement d'exécution de la Convention ;

Considérant le projet de Stratégie postale mondiale 2022-2025 ;

Considérant les Objectifs de Développement Durable de l'ONU ;

Tenant compte de l'Agenda 2063 de l'Union africaine ;

Ayant examiné le projet de plan Stratégique 2022-2025 présenté par le Secrétariat général

DECIDE :

D'approuver le plan Stratégique de l'Union pour la période 2022-2025, tel que figurant en annexe de la présente décision.

CHARGE :

Le Secrétariat général d'assurer sa mise en œuvre

CHARGE PAR AILLEURS :

Le Secrétariat général de préparer en tant que de besoin toutes propositions correctives au présent document, les présenter au Président du Conseil d'administration pour prise en compte.

Fait à Victoria Falls, Zimbabwe, le 25 juin 2021

Décision N°X /UPAP/CP/X/2021

Portant approbation du programme quadriennal d'activités de l'Union panafricaine des postes pour l'exercice financier 2022/2025

La Conférence des plénipotentiaires de l'Union panafricaine des postes, réunie en sa 10^{ème} session ordinaire du 24 au 25 juin 2021 à Victoria Falls, au Zimbabwe ;

Vu l'article 2-3 du Règlement d'exécution de la Convention ;

Considérant le Plan stratégique 2022-2025 ;

Ayant examiné le projet de programme d'activités pour la période quadriennale 2022/2025 présenté par le Secrétariat général ;

DECIDE :

D'approuver le programme quadriennal d'activités pour la période 2022-2025, tel que figurant en annexe de la présente décision.

CHARGE :

Le Secrétariat général d'assurer la mise en œuvre des activités approuvées, tout en gardant à l'esprit la vision, la mission et les objectifs stratégiques de l'Union.

Fait à Victoria Falls, Zimbabwe, le 25 juin 2021

Annexe

Décision N°X /UPAP/CA/EXTRA/X/2021

Portant approbation du programme d'activités de l'Union panafricaine des postes pour l'exercice financier 2021/2022

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 10^{ème} session extraordinaire à Victoria Falls au Zimbabwe ;

Vu les articles 12(2) de la Convention, 5(2-3) du Règlement d'exécution de la Convention et 10(1) du Règlement financier de l'Union ;

Vu le Plan stratégique 2021/2022-2024/2025 ;

Considérant le programme d'activités quadriennal 2021/2022-2024/2025 ;

Ayant examiné le projet de programme d'activités de l'exercice financier 2020/2021 présenté par le Secrétariat général ;

DECIDE :

D'approuver le programme annuel d'activités pour la période 2021-2022, tel que figurant en annexe de la présente décision.

CHARGE :

Le Secrétariat général d'assurer la mise en œuvre des activités approuvées, tout en gardant à l'esprit la vision, la mission et les objectifs stratégiques de l'Union.

Fait à Victoria Falls, Zimbabwe, le 22 juin 2021

Annexe

Résolution N°X /UPAP/CP/X/2021

Portant adoption des thèmes des Journées panafricaines des postes pour la période 2022-2025

La Conférence des plénipotentiaires de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réunie en sa 10^{ème} session ordinaire du 24 au 25 juin 2021 à Victoria Falls, au Zimbabwe ;

Vu les articles 9, 11 de la Convention, 2 du Règlement d'exécution de la Convention ;

Vu les priorités à moyen et à long terme du continent africain contenues dans le rapport du Forum sur la Stratégie postale africaine tenu le 18 juin 2019 à Ouagadougou, au Burkina Faso, en marge de la 38^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP ;

Considérant le projet de Stratégie postale mondiale d'Abidjan du cycle 2022-2025 de l'UPU contenant les principaux domaines prioritaires que l'UPU souhaite mettre en œuvre à travers des objectifs et des programmes pertinents ;

Convaincue que la célébration de la journée panafricaine est l'occasion de focaliser l'attention des décideurs et du public sur les défis du secteur postal ainsi que sur les objectifs et programmes régionaux et mondiaux.

DECIDE :

- D'adopter, pour les Journées panafricaines des postes pour la période 2022-2025, les thèmes suivants :

2022	« Exploiter les synergies avec les acteurs du secteur postal élargi en Afrique et au-delà »
2023	La Poste : véritable acteur du commerce électronique en Afrique
2024	Assurer la mise en place d'un système efficace de traitement des réclamations des utilisateurs
2025	La poste : un secteur socialement responsable au service d'un développement inclusif

CHARGE

- Le Secrétariat général de la mise en œuvre de la présente résolution

Fait à Victoria Falls, Zimbabwe, le 25 juin 2021

Annexe

Résolution N°X/UPAP/CA/XXXIX/2021

portant adoption des termes de référence pour la mise en place d'un Comité ad hoc chargé de la vérification des pouvoirs et de l'examen des dossiers des candidatures aux postes des fonctionnaires élus

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 39^{ème} session ordinaire du 21 au 22 juin 2021 à Victoria Falls, au Zimbabwe,

Vu les dispositions des articles 22 et 27 du Règlement d'exécution de la convention ;

Vu en outre les dispositions de l'article 5 en ses alinéas 11 et 12 du Règlement d'exécution de la Convention qui énoncent que :

« le Conseil d'administration [...] - examine les dossiers de candidatures de tout le personnel du Secrétariat général, y compris des candidats aux postes électifs

- *créé les comités ad hoc, en cas de besoin, pour réaliser les objectifs de l'Union et définit les modalités de fonctionnement. »*

Considérant également qu'aux termes des dispositions de l'article 3 a) du Règlement intérieur de la Conférence :

« la séance d'ouverture d'une session de la Conférence est précédée par la lecture du rapport du Comité de vérification des pouvoirs sur le statut financier et les instruments d'accréditation des Etats membres [...] » ; que la Résolution N°01/UPAP/CA/XXVIII/2009, portant recouvrement des arriérés de contributions des pays membres, précise la nature des instruments d'accréditation qui doivent être authentiques ;

Prenant en compte la nécessité de créer un comité dédié à la vérification des pouvoirs et à l'examen des dossiers des candidatures aux postes des fonctionnaires élus ;

Ayant examiné les termes de références pour la mise en place d'un tel comité ad hoc ;

Soucieux de ne conférer le droit de vote qu'aux Etats membres remplissant les critères découlant des textes et d'assurer l'organisation d'un scrutin juste et transparent ;

DECIDE :

- D'adopter les TDR, tels que figurant en annexe de la présente résolution, pour la mise en place d'un Comité ad hoc chargé de la vérification des pouvoirs et de l'examen des dossiers des candidatures aux postes des fonctionnaires élus ;

CHARGE

- Le Secrétariat général de la mise en œuvre de la présente résolution.

Fait le 22 juin 2021 à Victoria Falls, au Zimbabwe,

ANNEXE de la Résolution N°X/UPAP/CA/XXXIX/2021

TDR DU COMITE AD HOC CHARGE DE LA VERIFICATION DES POUVOIRS ET DE L'EXAMEN DES DOSSIERS DES CANDIDATURES AUX POSTES DE SECRETAIRE GENERAL ET DE SECRETAIRE GENERAL ADJOINT.

Objet <ul style="list-style-type: none">• Termes de référence du Comité Ad hoc chargé de la vérification des pouvoirs et de l'examen des dossiers des candidatures aux postes des fonctionnaires élus	Références <p>Articles 5.11, 5.12, 22 alinéas 1 et 2 et 27 du Règlement d'exécution de la Convention (REC) ; Résolution N°01/UPAP/CA/XXVIII/2009 Portant recouvrement des arriérés de contributions des pays membres ; Article 3 a) du Règlement intérieur de la Conférence (RIC)</p>
Décision attendue <ul style="list-style-type: none">• Examiner et adopter les termes de référence du Comité Ad hoc.	

1. INTRODUCTION

L'article 5.12 du REC habilite le Conseil d'administration à créer des comités ad hoc, en cas de besoin, pour réaliser les objectifs de l'Union.

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Il est de coutume avant chaque session de la Conférence des plénipotentiaires que le statut financier ainsi que les instruments d'accréditation soient vérifiés afin de permettre de déterminer les Etats électeurs et ceux dont les ressortissants sont éligibles. Dans la même optique, les dossiers des candidatures aux postes électifs doivent être examinés. Considérant que ces tâches n'entrent pas dans les attributions des commissions existantes, il convient de créer un Comité ad hoc pour les prendre en charge.

3. RAPPEL DES DISPOSITIONS LEGALES

Aux termes des dispositions de l'article 5.11 du REC : « *le Conseil d'administration examine [...] les dossiers des candidatures de tout le personnel du Secrétariat général, y compris des candidats aux postes électifs [...].* »

Les articles 22 alinéas 1 et 2 et 27 du REC disposent respectivement que :

Article 22 :

« 1. Les Etats-membres paient à l'avance leurs contributions annuelles calculées sur la base du budget approuvé par le Conseil.

2. Tout Etat-membre, en retard de deux ans consécutifs dans ses paiements à l'Union, perd son droit de vote ; si le retard persiste au-delà d'une année supplémentaire, il est suspendu, conformément aux dispositions de la Convention. »

Article 27 :

« 1. La délégation envoyée par un Etat-membre aux réunions de l'Union doit être accréditée conformément aux dispositions suivantes :

- a) Pour les sessions de la Conférence, par un acte signé du chef de l'Etat, ou du premier Ministre ou du ministre des Affaires Etrangères ;
 - b) Pour toutes les autres réunions de l'Union, les délégations doivent être dûment accréditées.
2. Les instruments d'accréditation doivent être déposés dès l'ouverture de la réunion auprès de l'autorité désignée à cet effet. »
 3. Les instruments d'accréditation confèrent aux délégations les pleins pouvoirs et, le cas échéant, le droit de signer les actes finals.
 4. Pour la session de la Conférence des plénipotentiaires ou du Conseil d'administration, le gouvernement de chaque Etat membre transmet à l'avance au Secrétariat général de l'Union les noms des membres de sa délégation. »

Aux termes de la Résolution N°01/UPAP/CA/XXVIII/2009, Portant recouvrement des arriérés de contributions des pays membres, il est précisé que l'accréditation pour participer aux Conférences des plénipotentiaires sera basée sur la présentation **d'instruments authentiques**.

Conformément aux dispositions de l'article 3 a) du RIC : « la séance de la session de la Conférence est précédée par la lecture du rapport du Comité de vérification des pouvoirs sur le statut financier et les instruments d'accréditation des Etats membres [...] ».

Aux fins de détermination des Etats membres ayant droit de vote et de l'examen des candidatures éligibles, en prélude à la 10^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires, il s'avère nécessaire de mettre en place, conformément à l'article 5.12 du REC, un Comité ad hoc à cet effet

4. OBJECTIFS

Les objectifs visés consistent à :

- analyser les instruments d'accréditation des Etats membres ;
- analyser le statut financier des Etats membres ;
- recevoir toutes les candidatures parvenues au Secrétariat général ;

- Examiner ces candidatures tant en la forme qu'au fond, conformément aux critères contenus dans l'appel à candidatures ;
- dresser un rapport à présenter à la Conférence.

3. COMPOSITION

Le Comité ad hoc de vérification des pouvoirs est composé :

- d'un Etat membre par région géographique ;
 - de la Tanzanie, en tant que pays hôte.
- (Etats membres proposés : Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Cameroun, Madagascar, Tanzanie, Algérie)

Le Comité élit un bureau en son sein :

- un président ;
- un vice-président ;
- un rapporteur ;

Le secrétariat est assuré par le Secrétariat général de l'UPAP.

4. CRITERES DE CHOIX

Les Etats membres du Comité doivent :

- être en règle vis-à-vis de l'Union par rapport au paiement des contributions financières ;
- ne pas présenter de candidat aux postes de Secrétaire général ou de Secrétaire général adjoint.

5. DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux se dérouleront en prélude à la 10^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires.

6. RAPPORT

Le rapport du Comité sera présenté à la plénière de la session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires.

Annexe

Décision N°XX/UPAP/CP/X/2021

Portant approbation de la Directive postale africaine de l'Union panafricaine des postes (UPAP)

La Conférence des plénipotentiaires de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réunie en sa 10^{ème} session ordinaire du 24 au 25 juin 2021 à Victoria Falls, au Zimbabwe ;

Vu l'Acte constitutif de l'Union africaine ;

Vu l'agenda 2063 de l'Union africaine « *l'Afrique que nous voulons* » ;

Vu les dispositions des articles 9, 11, 29 de la Convention ; 2, du Règlement d'exécution de la Convention ;

Vu la Résolution N°18/UPAP/CA/XXXVII/2017 chargeant le Secrétariat général de l'édition de lignes directrices de régulation à l'échelle régionale en s'inspirant des modèles sous régionaux ;

Vu la Résolution N°07UPAP/CA/XXXVII/2018, portant adoption des termes de référence pour le recrutement d'un consultant chargé de l'élaboration d'une Directive postale Africaine ;

Vu la Résolution N°09/UPAP/CA/XXXVIII/2019 décidant notamment de la diffusion de l'étude aux Etats membres de l'UPAP à l'effet de recueillir leurs suggestions/observations ;

Considérant la nécessité d'établir les principes directeurs et réglementaires harmonisés et efficaces pour l'encadrement du marché postal à l'échelle continentale, ainsi que les conditions d'y accéder ;

Considérant en outre le besoin de proposer un modèle type de régulation postale applicable partout en Afrique, décrivant les missions et caractéristiques d'une autorité de régulation sur le plan fonctionnel ;

Ayant examiné le projet de Directive ;

DECIDE :

- D'adopter la Directive postale à l'échelle africaine ;

CHARGE

- Le Secrétariat général de sa transmission à la Commission de l'Union africaine pour adoption définitive par les organes compétents.

Fait le 25 juin 2021, à Victoria Falls, au Zimbabwe

Annexe

Décision N°X/UPAP/CA/XXXIX/2021

Portant introduction de la procuration dans le Règlement intérieur du Conseil d'administration de l'UPAP

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 39^{ème} session ordinaire du 21 au 22 juin 2021 à Victoria Falls, au Zimbabwe ;

Vu l'article 24 du Règlement intérieur du Conseil d'administration ;

Considérant que l'article 17-3 du Règlement intérieur du Conseil d'administration n'autorise pas le vote par procuration des Etats membres et par voie de conséquence la représentation d'un Etat membre par un autre ;

Conscient que l'impossibilité de recourir à la procuration peut compromettre l'atteinte du quorum nécessaire aux délibérations mais aussi entacher la légitimité des élus ;

Soucieux de la nécessité de corriger cette insuffisance en instituant la représentation et le vote par procuration ;

DECIDE :

1. De formuler la disposition de l'article 17-3 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, comme suit :

Article 17-3 : Droit de vote

Chaque Etat membre peut, au besoin, se faire représenter par la délégation d'un autre Etat membre. Toutefois, il est entendu qu'une délégation ne peut représenter qu'un seul Etat membre autre que le sien.

Les pouvoirs autorisant à représenter un Etat membre ne comprennent implicitement que le comptage dans la vérification du quorum et le droit de voter.

Les pouvoirs d'un Etat membre qui se fait représenter au Conseil par la délégation d'un autre Etat membre (procuration) doivent revêtir la même forme que ceux qui sont mentionnés dans le Règlement d'exécution de la Convention.

2. D'abroger toutes dispositions antérieures contraires

CHARGE :

- Le Secrétariat général de l'exécution de la présente décision.

Fait à Victoria Falls, au Zimbabwe, le 22 juin 2021

Annexe

Décision N°X/UPAP/CP/X/2021

Portant introduction de la procuration dans le Règlement intérieur de la Conférence des plénipotentiaires de l'UPAP

La Conférence des plénipotentiaires de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réunie en sa 10^{ème} session ordinaire du 24 au 25 juin 2021, à Victoria Falls, Zimbabwe

Vu l'article 24 du Règlement intérieur de la Conférence des plénipotentiaires ;

Considérant que l'article 17-3 du Règlement intérieur de la Conférence des plénipotentiaires n'autorise pas le vote par procuration des Etats membres et par voie de conséquence la représentation d'un Etat membre par un autre ;

Consciente que l'impossibilité du recours à la procuration peut compromettre l'atteinte du quorum nécessaire aux délibérations mais aussi entacher la légitimité des élus ;

Soucieuse de la nécessité de corriger cette insuffisance en instituant la représentation et le vote par procuration ;

DECIDE :

1. De formuler la disposition de l'article 17-3 du Règlement intérieur de la Conférence des plénipotentiaires, comme suit :

Article 17-3 : Droit de vote

Chaque Etat membre peut, au besoin, se faire représenter par la délégation d'un autre Etat membre. Toutefois, il est entendu qu'une délégation ne peut représenter qu'un seul Etat membre autre que le sien.

Les pouvoirs autorisant à représenter un Etat membre ne comprennent implicitement que le comptage dans la vérification du quorum et le droit de voter.

Les pouvoirs d'un Etat membre qui se fait représenter à la Conférence par la délégation d'un autre Etat membre (procuration) doivent revêtir la même forme que ceux qui sont mentionnés dans le Règlement d'exécution de la Convention.

2. D'abroger toutes dispositions antérieures contraires

CHARGE

- Le Secrétariat général de l'exécution de la présente décision.

Fait à Victoria Falls, au Zimbabwe, le 25 juin 2021

Annexe

Décision N°X/UPAP/CA/XXXIX/2021

**Portant introduction des attributions pour les rapporteurs dans le Règlement intérieur du
Conseil d'administration de l'UPAP**

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 39^{ème} session ordinaire du 21 au 22 juin 2021 à Victoria Falls, Zimbabwe ;

Vu les articles 4 et 24 du Règlement intérieur du Conseil d'administration ;

Considérant que le Règlement intérieur de la Conseil d'administration prévoit des attributions aux membres du bureau à l'exclusion des rapporteurs ;

Soucieux de la nécessité de conférer des attributions aux rapporteurs afin d'assurer le bon déroulement des réunions du Conseil ;

DECIDE :

D'amender le Règlement intérieur du Conseil d'administration en créant une disposition prévoyant des attributions aux rapporteurs, ainsi qu'il suit :

- Article 5 (bis) : Fonctions des rapporteurs

Le rapport des travaux du Conseil d'administration est élaboré sous la responsabilité des rapporteurs.

CHARGE

- Le Secrétariat général de l'exécution de la présente décision.

Fait à Victoria Falls, au Zimbabwe, le 22 juin 2021

Annexe

Décision N°X/UPAP/CP/X/2021

Portant introduction des attributions pour les rapporteurs dans le Règlement intérieur de la Conférence des plénipotentiaires de l'UPAP

La Conférence des plénipotentiaires de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réunie en sa 10^{ème} session ordinaire du 24 au 25 juin 2021 à Victoria Falls, Zimbabwe

Vu les articles 4 et 24 du Règlement intérieur de la Conférence des plénipotentiaires ;

Considérant que le Règlement intérieur de la Conférence des plénipotentiaires prévoit des attributions aux membres du bureau à l'exclusion des rapporteurs ;

Soucieuse de la nécessité de conférer des attributions aux rapporteurs afin d'assurer le bon déroulement des réunions de la Conférence des plénipotentiaires ;

DECIDE :

D'amender le Règlement intérieur de la Conférence des plénipotentiaires en créant une disposition prévoyant des attributions aux rapporteurs, ainsi qu'il suit :

- Article 5 (bis) : Fonctions des rapporteurs

Le rapport des travaux de la Conférence des plénipotentiaires est élaboré sous la responsabilité des rapporteurs

CHARGE

- Le Secrétariat général de l'exécution de la présente décision.

Fait à Victoria Falls, au Zimbabwe, le 25 juin 2021

Annexe N°10-e

Décision N°X/UPAP/CA/XXXIX/V/2021

Relative au rétablissement de la hiérarchie entre des dispositions de la Convention et celles du Règlement intérieur du Conseil d'administration de l'UPAP

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 39^{ème} session ordinaire du 21 au 22 juin 2021 à Victoria Falls, Zimbabwe

Vu les articles 18-3 de la Convention et 29 du Règlement d'exécution de la Convention ;

Vu également les articles 9 et 24 du Règlement intérieur du Conseil d'administration ;

Considérant qu'en vertu du principe de la hiérarchie, tous les Actes de l'Union doivent être conformes à la Convention et à son Règlement d'exécution ;

Relevant l'existence d'une contradiction entre l'article 29 du Règlement d'exécution de la Convention qui prévoit pour toutes les réunions des organes de l'Union un quorum de 2/3 et l'article 9 du Règlement intérieur du Conseil d'administration qui le fixe à 51% ;

Soucieux de la nécessité de faire prévaloir en toutes circonstances la hiérarchie entre les Actes de l'Union, conformément à l'article 18-3 de la Convention ;

DECIDE :

1. D'amender l'article 9 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, comme suit :

- Article 9 (nouveau) : *Quorum*

Le quorum est constitué par deux tiers des Etats membres de l'Union

2. D'abroger toutes dispositions antérieures contraires

CHARGE :

- Le Secrétariat général de l'exécution de la présente décision.

Fait à Victoria Falls, au Zimbabwe, le 22 juin 2021

Annexe

Décision N°XX/UPAP/CP/X/2021

Portant création de deux nouvelles Commissions administratives et techniques à l'Union panafricaine des postes (UPAP)

La Conférence des plénipotentiaires de l'Union panafricaine des postes, réunie en sa 10^{ème} session ordinaire du 24 au 25 juin 2021, à Victoria Falls, au Zimbabwe ;

Vu les dispositions des articles 14 de la Convention, 16, 17, 18 du Règlement d'exécution de la Convention ;

Soucieuse de procéder au réaménagement des Commissions administratives et techniques afin de les outiller à mieux se focaliser sur la mise en œuvre du plan d'action quadriennal en droite ligne avec la stratégie postale de l'UPU ;

Constatant que la " stratégie", l'un des trois volets des TDR de la Commission *Politique Stratégie et Gouvernance*" est de la plus haute importance à l'Union et mérite d'être érigée en Commission autonome;

Constatant en outre l'arrivée à terme prochaine du mandat du Comité africain de soutien qui connaît de certaines questions techniques de stratégie, notamment l'harmonisation des positions africaines ;

Considérant par conséquent l'impérieuse nécessité de la création d'une Commission *Stratégie* ainsi que d'une Commission *Politique et Gouvernance*, en plus des Commissions existantes ;

Convaincue que la création de ces nouvelles Commissions n'emporte pas d'incidence sur la durée et les coûts des sessions du Conseil d'administration ;

DECIDE

- De la création, en plus des Commissions existantes, des Commissions administratives et techniques, pour le cycle 2021/2022-2024/2025, suivantes :
 - Commission "*Politique et Régulation*" chargée de la réforme et de la régulation ainsi que des questions relatives aux Actes de l'Union ;
 - Commission "*Stratégie*" chargée de l'élaboration de la stratégie, de la mise en œuvre et de l'évaluation ainsi que de l'harmonisation des positions africaines sur les questions techniques clés ;
- Qu'il sera loisible à ces Commissions de constituer des groupes de travail chargés de questions spécifiques relevant de leurs programmes de travail respectifs ;

- Qu'elles définiront leurs propres termes de référence, leurs règlements intérieurs et programmes d'action, et les soumettront à l'approbation du Conseil d'administration ;
- De l'abrogation de toutes dispositions antérieures contraires.

CHARGE

Le Secrétariat général de l'exécution de la présente décision.

Fait à Victoria Falls, le 25 juin 2021

Annexe

Décision N°XX/UPAP/CP/X/2021

**Portant adoption de la nouvelle répartition des sièges au Conseil d'administration de l'Union
panafricaine des postes**

**La Conférence des plénipotentiaires de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réunie en sa
10^{ème} session ordinaire du 24 au 25 juin 2021, à Victoria Falls, au Zimbabwe ;**

Vu les dispositions des articles 11, 12 de la Convention ;

Vu en outre les dispositions des articles 2, 3, 4, 5, 6,7, 22 du Règlement d'exécution de la Convention ;

Considérant que le nombre des sièges des membres du Conseil d'administration de l'Union est passé
de 20 à 25 membres depuis la révision des Actes lors de la 5^{ème} session extraordinaire de la
Conférence des plénipotentiaires tenue à Antananarivo, à Madagascar ;

Tenant à la fois compte du découpage géographique adopté par l'Union africaine et des Etats membres
de l'UPAP par zone géographique ;

DECIDE DE :

- d'adopter la nouvelle répartition des sièges au Conseil d'administration de l'Union comme suit :

1. Centre : 4
2. Est : 5
3. Nord : 3
4. Ouest : 7
5. Sud : 6

- d'abroger toutes dispositions antérieures contraires

CHARGE

Le Secrétariat général de la mise en œuvre de la présente décision.

Fait à Victoria Falls, le 25 juin 2021

Annexe

Décision N°XX/UPAP/CP/X/2021

**Portant élection des membres du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes
pour le cycle 2022-2025**

La Conférence des plénipotentiaires de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réunie en sa 10^{ème} session ordinaire du 24 au 25 juin 2021, à Victoria Falls, au Zimbabwe ;

Vu les dispositions des articles 11, 12 de la Convention ;

Vu en outre les dispositions des articles 2, 3, 4, 5, 6,7, 22 du Règlement d'exécution de la Convention ;

Considérant les listes consensuelles des sous-régions portant sur les Etats membres devant les représenter au sein du Conseil d'administration ;

DECIDE DE :

- Déclarer les Etats ci-après, classés par région géographique, membres du Conseil d'administration pour la période quadriennale 2022-2025 ;

- Centre :

- Est

- Nord

- Ouest

- Sud :

CHARGE

Le Secrétariat général de la mise en œuvre de la présente décision.

Fait à Victoria Falls, le 25 juin 2021

**Portant approbation des accords provisoires conclus entre l'Union les organisations
internationales et les Etats**

**La Conférence des plénipotentiaires de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réunie en sa
10^{ème} session ordinaire du 24 au 25 juin 2021, à Victoria Falls, au Zimbabwe ;**

Vu les dispositions des articles 9, 11, 23, 24 et 25 de la Convention ;

Vu en outre les dispositions de l'article 2-7 du Règlement d'exécution de la Convention ;

Ayant examiné la liste des accords conclus entre l'Union les organisations internationales et les Etats
au cours du cycle 2017/2020

DECIDE :

- D'approuver les accords provisoires conclus entre l'Union les organisations
internationales et les Etats au cours du cycle 2017/2020 ;

CHARGE

- Le Secrétariat général de la mise en œuvre de la présente décision

Fait à Victoria Falls, le 25 juin 2021



Original : anglais

1^{er} Forum des DG de l'UPAP (Session virtuelle)

11 juin 2021

UPAP/FDG/II/2021 – Doc. N°6

RAPPORT DU 1^{ER} FORUM DES DG DE L'UPAP
(Point 9c de l'ordre du jour du Conseil d'administration)

1. Objet	Références/Alinéas	Observations
Rapport du 1^{er} Forum des DG de l'UPAP	Ordre du jour du 1^{er} Forum des DG de l'UPAP UPAP/FDG/II/2021 – Doc. N°1	
2. Décisions attendues <ul style="list-style-type: none"> • Prendre note du rapport ; • Apporter des contributions éventuelles ; • Adopter le rapport. 	Ordre du jour de la 39^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration PAPU/AC/XXXIX/2021 - Doc No.1 Rev1	

- **Introduction/contexte**

Le 1^{er} Forum des DG de l'UPAP s'est tenu virtuellement le 11 juin 2021 à partir de 9h00 TU. Le Forum était présidé par l'Égypte et le Botswana en était le vice-président après avoir été nommé par le Forum. Le Secrétariat général a joué le rôle de rapporteur.

- **Participation**

Les membres suivants ont participé au Forum :

- Etats membres de l'UPAP : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, République du Congo, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo (RDC), Égypte, Ghana, Kenya, Madagascar, Maroc, Namibie, Nigéria, Ouganda, Sénégal, Tanzanie, Tunisie, Zambie, Zimbabwe,
- Autres organisations : Union postale universelle (UPU), Commission de l'Union africaine (CUA) et Association des opérateurs postaux d'Afrique australe (SAPOA).

Une liste détaillée des participants figure en **annexe 1**

- **Allocutions d'ouverture**

Les allocutions d'ouverture ont été prononcées par les dignitaires suivants :

- Le Secrétaire général de l'Union panafricaine des postes (UPAP) M. Younouss Djibrine ;
- Le Directeur général de l'Union postale universelle (UPU), M. Bishar Hussein ;
- Le Représentant de l'Union africaine (CUA), M. Christian Minoungou ;
- Le président de la Poste d'Egypte, Dr. Harif Farouk

• **Installation du bureau**

Le Bureau a été installé comme suit :

Président	-	Egypte
Vice-président	-	Botswana
Rapporteur	-	Secrétariat général

• **Adoption de l'ordre du jour**

Le Secrétariat a présenté le document **UPAP/FDG//2021 – Doc. N°1** intitulé projet d'ordre du jour provisoire du Forum qui a été adopté à l'unanimité sans aucun amendement. L'ordre du jour figure en **annexe 2** du présent rapport.

• **Adoption du compte-rendu du 9^{ème} Forum des DG sur la Coopération Sud-Sud**

Après la présentation par le Secrétariat général du document **UPAP/FDG//2021 – Doc. N°2** contenant le procès-verbal du 9^{ème} Forum des DG sur la coopération Sud-Sud qui s'est tenu le 5 décembre 2021, au Caire en Egypte, le Forum a adopté à l'unanimité le procès-verbal sans aucun amendement.

• **Questions découlant du rapport du 9^{ème} Forum des DG sur la Coopération Sud-Sud**

Le Secrétariat général a présenté le document **UPAP/FDG//2021 – Doc. N°3** d'où le tableau ci-après a été extrait. Ledit tableau énumère les points émergents dans le compte-rendu du 9^{ème} Forum des DG sur la Coopération Sud-Sud qui s'est tenu le 5 décembre 2019 au Caire, en Égypte, et le suivi qui en a été effectué :

Liste des points signalés comme des questions découlant du compte-rendu du 9^{ème} Forum des DG

S/N	Point du CR	Question examinée	Responsable	Observation (s)
1.	Point 2 Adoption du compte-rendu de la 8 ^{ème} réunion du	L'idée d'organiser une émission philatélique commune en marge du Congrès d'Abidjan 2020 a été évoquée pour commémorer le 4 ^{ème} anniversaire du lancement du Hub philatélique	Maroc	Discuté en tant que sujet inscrit au point 8 de l'ordre du jour.

	Forum, 1 ^{er} tiret	africain hébergé par le Maroc.		Doc 4a
2.	Point 2 Adoption du compte-rendu de la 8 ^{ème} réunion du Forum, 3 ^{ème} tiret	La Poste de Burkina a été désignée à la tête du projet de mutualisation des sacs postaux.	Burkina Faso	Discuté en tant que sujet inscrit au point 8 de l'ordre du jour, Doc 4b
3.	Point 3 Hub philatélique Africain	L'ensemble des pays membres ont été appelés à mettre le lien du hub https://www.africaphilatelyshop.post/ sur leurs sites web respectifs.	Maroc	Discuté en tant que sujet inscrit au point 8 de l'ordre du jour, Doc 4a
4.	Point 3 Hub philatélique Africain	La Poste Maroc en sa qualité de Chef du projet et hôte du Hub examinera la possibilité d'intégrer le mode de paiement par les coupons réponses internationaux de l'UPU.	Maroc	Discuté en tant que sujet inscrit au point 8 de l'ordre du jour, Doc 4a
5.	Point 3 Hub philatélique Africain	Le secrétariat général de l'UPAP est invité à prévoir un atelier de travail en marge d'un prochain évènement de l'UPAP pour coordonner les synergies qui peuvent être développées entre le Hub philatélique Africain Hébergé par le Maroc et les autres initiatives du groupe de travail concernant les produits philatéliques présidé par la Tunisie.	UPAP	Pas possible puisque le Forum s'est tenu sous format virtuel
6.	Point 4	Le rapport du Président sortant pour la période 2017-2019 , sera communiqué par courrier à l'ensemble des membres par NIPOST dans les meilleurs délais.	Nigeria	Action effectuée
7.	Point 6	Suite à la présentation orale de M. Djibrine SG (UPAP), il a été décidé que l'UPAP assure dorénavant le secrétariat du Forum des DG	UPAP	Action effectuée
8.	Point 6	L'UPAP en concertation avec le nouveau président du Forum des DG présentera lors de la prochaine réunion du Forum une nouvelle charte de gouvernance du Forum	Président/ UPAP	Action effectuée

		des DG pour faire cohabiter les deux initiatives y afférentes		
--	--	---	--	--

- **Séances de travail**

En raison de la nature virtuelle du déroulement du Forum, les séances de travail n'ont pas pu se tenir. Aussi, le Forum a-t-il suivi les points faits par les pays pilotant les projets, comme suit :

- **Plateforme philatélique africaine**

Le Maroc pilote ce projet présenté dans le document **UPAP/FDG//2021 – Doc. N°4a** dont les principaux points saillants ont été les suivants :

..1 le lancement officiel du Hub Philatélique Africain a eu lieu en marge du 26^{ème} Congrès de l'UPU à Istanbul en octobre 2016. Le lancement a été commémoré par l'émission commune d'un timbre-poste, intitulé « Hub Philatélique Africain » ;

..2 Jusqu'à présent, les douze (12) pays suivants ont signé la convention d'adhésion au Hub Philatélique Africain : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Centrafrique, Congo, Cote d'Ivoire, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo ;

..3 Le Hub Philatélique Africain est une opportunité pour renforcer la coopération à travers des processus de mutualisation et de création des synergies au niveau des espaces économiques, culturels et régionaux communs, via un partenariat bénéfique pour toutes les parties ;

..4 Les actions prises sont les suivantes :

Lors de la réunion du Forum CEO CSSA tenue à Abidjan le 06 décembre 2018, il a été décidé de :

a) Réaliser une émission philatélique commune commémorant le 4^{ème} anniversaire du lancement du site : www.africaphilatelyshop.post en marge du Congrès de l'Union Postale Universelle à Abidjan → Seul le Niger a produit et a envoyé les timbres pour la mise en vente sur le hub ;

b) Lors du 9^{ème} Forum CEO CSSA tenu en Egypte, il a été convenu d'organiser une remise des Prix pour les meilleurs timbres du Hub Philatélique Africain :

c) Trois Prix « meilleure vente : Gold, Silver, Bronze », qui seront octroyés aux timbres les plus vendus sur le hub ;

- d) Trois Prix du « meilleur timbre : Gold, Silver, Bronze », qui seront octroyés aux timbres ayant reçu le plus de votes des clients et des opérateurs postaux africains.
- e) Les deux timbres les plus vendus de chaque pays (d'ici le 20 juin 2021) seront nominés pour le prix du meilleur timbre et proposés aux clients et aux opérateurs postaux africains pour vote.

Le secrétariat général de l'UPAP a été invité à relancer les pays africains pour participer à l'émission philatélique commune prévue en marge du Congrès Abidjan. Au minimum les pays n'ayant pas pu produire des timbres à temps, peuvent participer à la signature de l'enveloppe de premier jour lors de la cérémonie. A cet égard, ledit secrétariat a été prié de gérer la liste des participants d'ici à la date de l'évènement dont l'ensemble des Etats membres de l'UPAP y seront conviés. Une photo de famille des chefs de délégation participant en présentiel à Abidjan pour commémorer cet évènement sera prise.

- **Projet de Sac postal commun africain**

Le Burkina Faso qui pilote ce projet, a présenté le document **UPAP/FDG//2021 – Doc. N°4b** dont les principaux points saillants ont été les suivants :

- a) La réunion du Forum des CEO des postes d'Afrique s'est tenue le 11 avril 2019 au Bureau International, en marge des sessions du Conseil d'Exploitation Postale et du Conseil d'Administration 2019 1 de l'Union Postale Universelle ;
- b) Cette réunion a désigné le Burkina Faso pour poursuivre la mise en œuvre du projet « Mutualisation des sacs postaux » à travers l'acquisition desdits sacs par un projet commun regroupant des pays africains intéressés ;
- c) Le projet a pour objectifs majeurs, le renforcement des liens de coopération et d'amitié entre les pays membres : Il permettra :
 - l'acquisition de sacs postaux de qualité ;
 - la réduction des coûts d'acquisition des sacs pour chaque pays participant..
- d) Le projet sera financé directement par le FAQS et/ou les Etats membres. Chaque pays intéressé participera financièrement en complément d'un financement existant de trente mille (30 000) USD apporté par les Emirats Arabes Unis.
- e) Les quantités de sacs à attribuer à chaque pays participant sera déterminés proportionnellement à sa participation financière.
- f) Pour ce faire, chaque pays indiquera le montant de son engagement financier à travers un formulaire de déclaration d'engagement et communiquera ses besoins en indiquant sur la fiche de recensement des besoins :

- les dimensions souhaitées (grande taille, moyenne taille ou petite taille) ;
 - type de sac : sac avion ou sac voie de surface.
- g) Par lettre circulaire du 29 novembre 2019 du Directeur général de LA POSTE BURKINA FASO, accompagnée d'une fiche de recensement et d'un formulaire de déclaration d'engagement, les opérateurs désignés de vingt-trois (23) pays membres ont été invités à communiquer leur besoin et le montant de leur engagement financier afin de permettre l'élaboration du projet ;
- h) Une seconde lettre a été adressée en juin 2020 aux opérateurs désignés qui n'avaient pas réagi à la lettre du 29 novembre 2019 à bien vouloir communiquer leur réponse ;
- i) A la date du 18 mai 2021 onze (11) pays sur vingt-trois (23), à savoir le Benin, le Burkina Faso, le Cameroun, les Comores, le Congo Brazzaville, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Maroc, le Mali, le Sénégal et la Sierra Leone ont répondu en manifestant leur intérêt pour le projet ;
- j) Les pays qui sont intéressés par cette initiative et qui n'ont pas encore réagi peuvent toujours communiquer leur besoin et le montant de leur engagement pour le démarrage du projet d'ici à la fin de l'année 2021.

- **Plateforme de commerce électronique ecom@africa**

L'Egypte qui pilote ce projet, a présenté au Forum, le document **UPAP/FDG//2021 – Doc. N°4c** dont les principaux points saillants ont été les suivants :

- a) En février 2020, l'Égypte a signé un accord de coopération avec l'UPU pour la création et la mise en œuvre de l'initiative Ecom@Africa en République arabe d'Égypte et a prôné ladite initiative dans le cadre du Forum des DG ;
- b) L'Égypte a déjà mis en place son propre centre de consolidation en 2019 et l'a équipé de toutes les infrastructures et solutions informatiques nécessaires. L'Égypte a signé quatorze (14) accords de plateformes de consolidation du commerce électronique avec les pays africains suivants :

Afrique du Sud, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libye, Madagascar, Mauritanie, Nigéria, Soudan, Togo, plus un pays arabe, la Jordanie ;

- c) L'Égypte a informé l'UPU qu'elle allait utiliser son centre de consolidation pour rejoindre l'initiative Ecom@Africa en effectuant tous les amendements et mises à jour qui pourraient être nécessaires ;

- d) L'Égypte a organisé deux ateliers sur le commerce électronique en janvier et mars 2020 pour présenter la plateforme de consolidation et son fonctionnement ;
- e) Avec la propagation du COVID-19 les activités de la plateforme ont été temporairement arrêtées en raison des réglementations de confinement dans le monde entier. Cependant, il faut noter que la Poste d'Égypte a rénové et développé sa plateforme de consolidation à la pointe de la technologie, en particulier sur le plan électronique et est prête à offrir des services de commerce électronique dès la reprise du service ;
- f) La Poste d'Égypte a, à ce jour, conclu des partenariats avec des sociétés géantes telles que MYUS.COM, UGOTBOX et JUMIA aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Chine pour offrir des services de commerce électronique aux clients égyptiens et africains ;
- g) L'Égypte est maintenant prête à recevoir des experts du Bureau international de l'UPU à commencer la mise en œuvre effective de l'initiative conformément aux normes établies par l'UPU ;
- h) L'Égypte souhaite coopérer avec tous les Opérateurs désignés africains en vue d'offrir des services de commerce électronique à leurs clients dans le cadre de cette initiative, pour qu'ils profitent de tarifs préférentiels et de les aider aussi à générer directement des revenus de ces services pour améliorer et développer davantage les services postaux dans leurs pays.

- **Présentation de la version actualisée des TDR par le Secrétariat général de l'UPAP UPAP/FDG/II/2021 – Doc. N°5**

Le Secrétariat général a présenté la version actualisée des TDR conformément aux instructions du 9^{ème} Forum des DG. Le Forum a adopté ladite version et la décision connexe, sans aucune modification. Les TDR actualisés et le projet de décision figurent respectivement en **annexes 3 et 3a** du présent rapport.

- **Panel de discussions - « Transformation postale en Afrique »**

Suite à la note conceptuelle du 1^{er} Forum des DG de l'UPAP résumée dans le document **UPAP/FDG/II/2021 – Doc. N°6**, le Secrétariat général a organisé l'événement le 11 juin 2021, dont la première édition a porté sur la «**Transformation postale en Afrique**» déclinée en deux (2) sous-thèmes. Ceux-ci ont été au centre de deux (2) séances de discussions.

Cependant, avant d'approfondir les discussions sur les sous-thèmes, un aperçu de la transformation numérique postale en Afrique a été fourni par M. Ahmed Mansour, Secrétaire général de la Poste égyptienne. L'aperçu a été essentiellement focalisé sur les domaines suivants :

- a) Écosystème de la transformation numérique ;

- b) Quatrième révolution industrielle ;
- c) Débloquer l'innovation ;
- d) Tendances de la transformation numérique ;
- e) Expérience d'inclusion financière de la Poste d'Égypte ;
- f) Collaboration avec les parties prenantes
- g) Vers la normalisation de la situation.

- **1^{ère} session : Transformation numérique : Opportunités**

Cette session a été modérée par le Kenya. Les principaux intervenants étaient : l'Algérie, le Sénégal et le Botswana.

- **2^{ème} session : Transformation numérique : Défis & solutions (à l'ère post - Covid-19)**

Cette session a été modérée par le Maroc. Les principaux intervenants étaient : la Tunisie, le Cameroun et le Nigeria.

Les principaux points à retenir des deux sessions sont contenus dans le projet de déclaration du Forum qui figure en annexe 4 au présent rapport.

- **Date et lieu du prochain Forum**

La date et le lieu du 2^{ème} Forum des DG de l'UPAP seront communiqués par le Secrétariat général après concertation avec le Président.

- **Divers**

Aucun point n'a été soulevé au titre des divers.

- **Adoption du rapport du 1^{er} Forum des DG de l'UPAP**

Le rapport a été adopté avec quelques amendements.

- **Clôture**

Les allocutions de clôture ont été prononcées par le Secrétaire général et le Président comme suit :

- **Allocution du Secrétaire général**

Le Secrétaire général a remercié le Président pour la manière unique dont il a présidé la réunion et a félicité les participants pour leur endurance au cours de la réunion. Il a en outre remercié les modérateurs pour l'excellent travail accompli ainsi que les orateurs pour les excellentes présentations faites au cours des discussions. Il a souligné le fait que travailler en ligne cette fois-ci était une expérience splendide qui a donné une idée de ce à quoi ressemblera l'avenir, en particulier en ce qui

concerne le prochain Congrès de l'UPU en Côte d'Ivoire. Il était convaincu que l'Afrique était capable de participer efficacement aux réunions en ligne. Il a profité de l'occasion pour féliciter à nouveau le personnel du Secrétariat général pour un travail bien fait qui s'est traduit par un succès record du Forum.

- **Allocution du Président**

Dans son allocution de clôture, le président a souligné l'importance de la numérisation des services postaux en soulignant le fait qu'elle simplifie non seulement la fourniture de services de base mais permet également d'offrir des services financiers facilement accessibles, abordables, sûrs et fiables, entre autres.

Le Président a ensuite clos le Forum à 15h10 TU.

Liste des participants au 1^{er} Forum des DG de l'UPAP

N°	Nom (Original)	E-mail utilisateur
1.	Namibia: Emilia Eino - CRAN (Namibia: Emilia Eino - CRAN)	eeino@cran.na
2.	Uganda-agatha kyakunzire (agatha kyakunzire)	agatha.kyakunzire@gmail.com
3.	Adjoua Marie Laure TANOH	tanoh.marielaure@artci.ci
4.	Isaac GNAMBA-YAO [Côte d'ivoire CI] (Isaac GNAMBA-YAO [Côte d'ivoire CI])	isaac.gnamba@gmail.com
5.	ALGERIA-Ishak Gheni (ALGERIA-Ishak Gheni)	i.gheni@mpt.gov.dz
6.	Zambia-K. Nkunika (Zambia-K. Nkunika)	khumbuzo.nkunika@mtc.gov.zm
7.	CAMEROON : FELIX MBUNGE SUMBELE (CAMEROON FELIX MBUNGE SUMBELE)	felix.sumbele@campost.cm
8.	ZIMPOST-ZIMBABWE (ZIMPOST-ZIMBABWE)	nihuchu@gmail.com
9.	UPAP PAPU	it@papu.co.tz
10.	Cameroun MANA ALIOUM (MANA ALIOUM)	manaalioum@yahoo.fr
11.	Alfred (Alfred Fang)	alfred.fang@african-court.org
12.	NAMIBIA Emilia Nghikembua (Emilia Nghikembua)	enghikembua@cran.na
13.	URT sayyida Mohamed (sayyida Mohamed)	sayyida.mohamed@tcra.go.tz
14.	Tunisian Post - Housseem GHARBI (Housseem GHARBI)	gharbi.housseem@gmail.com
15.	AMADOU BELLO	belloamadou@gmail.com
16.	NIGERIA - DR. ADEBAYO ADEWUSI (ADEBAYO ADEWUSI)	felix.otega@nipost.gov.ng
17.	ALGERIA.Khadidja Dahmani (Khadidja Dahmani)	k.dahmani@arpce.dz

18.	CMR-Marius Ngumi Giih (Marius Ngumi Giih)	mariusngumi@yahoo.com
19.	UPU Mutua Muthusi - (Mutua Muthusi)	mutua.muthusi@upu.int
20.	BOTSWANA-Mogomotsi Tebakae (Mogomotsi Tebakae)	mtebakae@botswanapost.co.bw
21.	BRIGHTON NGOMA (BRIGHTON NGOMA)	ngomab@zampost.com.zm
22.	Cameroun-Alain Adoré ELOUTI MINO (Alain Adoré ELOUTI MINO)	alainelouti@yahoo.fr
23.	Zambia Clara Phiri (Clara Phiri)	claraph2008@yahoo.com
24.	PAPU-Nathan Mkandawire (nathan mkandawire)	nmkandawire1963@gmail.com
25.	Nigeria Post - (Habu Zoaka) (Habu Zoaka)	habu.zoaka@gmail.com
26.	SG PAPU YOUNOUSS DJIBRINE (YOUNOUSS DJIBRINE)	djibriney@gmail.com
27.	Madagascar RICHARD RANARISON (RICHARD RANARISON)	dir_general@paositramalagasy.mg
28.	EMMANUEL AGBOR	agbormanu@yahoo.fr
29.	Marie-Laure EDOM	emarielaure88@hotmail.com
30.	KENYA-DAN KAGWE (DAN KAGWE)	dkagwe@posta.co.ke
31.	SAPOA Janras Serame Kotsi (Janras Serame Kotsi)	seramek7@gmail.com
32.	Sénégal Dame Fall (Dame Fall)	dame.fall@laposte.sn
33.	GHANA Hamdaratu (Hamdaratu)	hamda.zakaria@pcsrc.gov.gh
34.	PAPU - HAF (MICHAEL ONYEZEWE)	af@papu.co.tz
35.	ALGERIE POSTE Hanoufi Baya (Hanoufi Baya)	hanoufi.b@poste.dz
36.	Wendy D. - Interpreter (FR-ENG) (Wendy Durand)	translingualtd@yahoo.co.uk
37.	South Africa Dibuseng Mamabolo (Nomkhita Mona)	nomkhita.mona@postoffice.co.za
38.	KENYA-TERRY GACAU (TERRY GACAU)	terrygacau@gmail.com
39.	SHARIF FAROUK	sharif.farouk@egyptpost.org

40.	Burkina - Bamory OUATTARA (Bamory OUATTARA)	bamory.ouattara@laposte.bf
41.	Tunisia-Mona Balti (Mouna Balti)	mouna.balti@tunisia.gov.tn
42.	RD Congo-Joseph (JOSEPH MANDJOLO MUSH)	josemandjolo@gmail.com
43.	ANGOLA - Pindali Emídio (Pindali Emídio)	dali.zo180@gmail.com
44.	Ghana-James Kwofie (James Kwofie)	james.kwofie@ghanapost.com.gh
45.	Morocco ahmed kada (ahmed kada)	kada@poste.ma
46.	African Union Commission-Christian Minoungou (Christian Minoungou)	minoungouc@africa-union.org
47.	Uganda - Jessica Uwera (Jessica Uwera)	juwera@ugapost.co.ug
48.	SAMEH SOLAIMAN	samehsolaiman@egyptpost.org
49.	PAPU-Hillaria Mazenge (Hillaria Mazenge)	qso@papu.co.tz
50.	Botswana - Cornelius Ramatlhakwane (Cornelius Ramatlhakwane)	cramatlhakwane@botswanapost.co.bw
51.	Egypt - AHMED MANSOUR (AHMED MANSOUR)	amansour@egyptpost.org
52.	Congo Rép_Ludovique MBOSSA	ludovique.mbossa@gmail.com
53.	BOTSWANA GOFHAONE BINO MERAFHE (GOFHAONE BINO MERAFHE)	gmerafhe@botswanapost.co.bw
54.	PAPU (ASG)Kolawole Aduloju (Kolawole Aduloju)	kolawole.aduloju@gmail.com
55.	Egypt Hatem El Soly (NERMIN MAHSOUB)	n_hassan@egyptpost.org
56.	NIGERIA ...LOVERIDGE DEBEGBUDU (LOVERIDGE DEBEGBUDU)	taridee2007@gmail.com
57.	Nigeria -- GM Counter ADEDOYIN ADENIYI (ADEDOYIN ADENIYI)	sisdeeng@gmail.com
58.	Bishar Hussein	dgoffice@upu.int
59.	Egypt ABDELNABY ABOELNAGA (ABDELNABY ABOELNAGA)	ahamdi@egyptpost.org
60.	Burkina Noufou OUIBGA (Noufou OUIBGA)	noufou.ouibga@laposte.bf
61.	PAPU Oumarou LY	oabdourahamanely@gmail.com

62.	Pascal CAPO-CHICHI	fructueuxcapo@yahoo.fr
63.	Uganda -Andrew Otim (Andrew Otim)	aotim@ucc.co.ug
64.	Abdulwakil Jamiu	aremcx84@gmail.com
65.	Allassane Sané	allassane.sane@laposte.sn
66.	Jude Tarh	judetarh@gmail.com
67.	Senegal Abdaty KA (Abdaty KA)	abdatyka@gmail.com
68.	ZAMBIA - SHARON MACHAYI (SHARON MACHAYI)	smachayi@zicta.zm
69.	Kenya-Frida Inchoga (Frida Inchoga)	inchogaf@gmail.com
70.	Henry Zimba	zimbah@zampost.com.zm
71.	Cameroon: FRU DERIC NJI (FRU DERIC NJI)	fruderic@gmail.com
72.	SUDAN-ABUBAKER MAHGOUB (ABUBAKER MAHGOUB)	abubaker@tpa.gov.sd
73.	Amadou HASSANE	amadou.hassane@arcep.ne
74.	NIGERIA YEWANDE OGUNBODEDE (YEWANDE OGUNBODEDE)	wandyss27@yahoo.com
75.	TANZANIA POSTS PMG-MACRICE (ELIA MADULESI)	ekutimwa@gmail.com
76.	kenya - joan toroitich (joan toroitich)	joan.toroitich@gmail.com
77.	MourBA- SENEGAL (Mour Ndiaye BA)	mourndiayeba@gmail.com
78.	ZAMBIA-Bernard Banda (Bernard Banda)	bbanda@zicta.zm
79.	marie josiane Mendouga	mj.mendouga@gmail.com
80.	Shepherd Musonza	smusonza@zimpost.co.zw
81.	Ndanatsei Chinodya	nchinodya@zimpost.co.zw
82.	Joel Katsande	jkatsande@zimpost.co.zw
83.	Françoise LUFULUABO	francoise.lufuluabo@arptc.gouv.cd

84.	Samuel Bofo Adu	samuel.bofo-adu@moc.gov.gh
85.	Pascoal Alé Fernandes	pbale.fernandes@inacom.gov.ao
86.	LOHORE ERIC DAGBO	dagbo.eric@artci.ci
87.	Hashim Elhaj	hashim.elhaj@upu.int
88.	Essam Elsaghir	essamnars@egateegypt.com
89.	Yvonne TEMBE TIFUH	tembety@yahoo.fr
90.	ZW Moyo	scmoyo1@gmail.com
91.	Mouna Tunis	monna101070@yahoo.fr



39^{EME} session ordinaire du Conseil d'administration

UPAP/FDG//20212021 - Doc N°1

11 juin 2021 (Virtuel)

ORDRE DU JOUR DU 1^{ER} FORUM DES DG DE L'UPAP

BUREAU

PRESIDENT - EGYPTÉ
 VICE-PRESIDENT - A élire au cours du Forum
 SECRETAIRE/RAPPORTEUR - SECRETARIAT GENERAL

HORAIRES DE TRAVAIL 09h00 - 16h00 TU

POINT N°	ORDRE DU JOUR	DOCUMENT
1.	Inscription des délégués ;	
2.	Cérémonie officielle d'ouverture ;	
	a) Secrétaire général de l'UPAP, M. Younouss Djibrine ;	
	b) Directeur général de l'UPU, M. Bishar Hussein ;	
	c) Représentat de la Commission de l'Union africaine (CUA), M. Christian Minoungou.	
3.	Allocution d'ouverture du président ;	
4.	Installation du bureau ;	
5.	Adoption de l'ordre du jour ;	UPAP/FDG//2021 - Doc N°1
6.	Examen et adoption du compte-rendu du 9 ^{ème} Forum des DG sur la Coopération Sud-Sud ;	UPAP/FDG//2021 - Doc N°2
7.	Questions découlant du rapport du 9 ^{ème} Forum des DG sur la Coopération Sud-Sud ;	UPAP/FDG//2021 - Doc N°3
8.	Séances de travail sur :	
	• Plateforme philatélique africaine, par le Maroc	UPAP/FDG//2021 - Doc N°4a

- Projet de Sac postal commun africain, par le Burkina Faso **UPAP/FDG/II/2021 - Doc N°4b**
 - Plateforme de commerce électronique ecom@africa, par l’Egypte **UPAP/FDG/II/2021 - Doc N°4c**
9. Présentation de la version actualisée des TDR par le Secrétariat général de l’UPAP ; **UPAP/FDG/II/2021 - Doc N°5**
 10. Panel de discussions : Transformation postale en Afrique ; **UPAP/FDG/II/2021 - Doc N°6**
 11. Examen et adoption du rapport du 1^{er} Forum des DG de l’UPAP ; **UPAP/FDG/II/2021 - Doc N°7**
 12. Date et lieu du prochain Forum ;
 13. Divers ;
 14. Clôture.

FORUM DES DIRIGEANTS POSTAUX AFRICAINS
TERMES DE REFERENCE (ACTUALISES - Original : Anglais)

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Par la Résolution N°18/UPAP/CA/XXXVI/2017, le Conseil d'administration (CA) de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 36^{ème} session ordinaire du 8 au 10 mai 2017, à Nairobi au Kenya, a décidé de l'organisation d'un Forum annuelle sur la Régulation postale, en marge des travaux du CA. Depuis lors, le Forum figure à l'ordre du jour des travaux du CA.

Dans cette même optique, les postes africaines se réunissent périodiquement dans le cadre de rencontres « informelles » des dirigeants postaux. Il s'agit de réunions de la plus haute importance pour le secteur postal africain qui gagneraient à être institutionnalisées.

2. OBJECTIFS

2.1- Objectif global :

Il consiste à créer un cadre formel et privilégié d'échanges, de partages d'expériences et de rencontre de partenaires.

2.2- Objectifs spécifiques :

Ils visent à permettre aux dirigeants :

- a) d'établir le diagnostic du contexte dans lequel les postes africaines opèrent ;
- b) d'ébaucher des stratégies concernant les défis actuels et opportunités pour le secteur ;
- c) de définir des modèles économiques potentiellement opérationnels ;
- d) de discuter des nouvelles attentes de la clientèle, particulièrement en matière de TIC ;
- e) d'exprimer leurs attentes vis-à-vis des organisations postales internationales notamment l'UPAP ;
- f) d'établir des relations professionnelles et nouer des partenariats avec les autres acteurs du secteur.

3. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats ci-après sont attendus à l'issue de chaque Forum :

- 3.1 un échange sur les défis du secteur et partage de solutions possibles ;
- 3.2 une plus grande motivation des dirigeants postaux vis-à-vis des travaux de l'UPAP ;
- 3.3 une meilleure compréhension des thématiques discutées ;
- 3.4 des partenariats établis.

4. THEMATIQUES

Les thématiques riches et variées pouvant être abordées sont notamment :

- 4.1 les tendances mondiales et régionales ;
- 4.2 les besoins de la clientèle et les nouveaux services ;
- 4.3 les opportunités offertes par la numérisation ;
- 4.4 le rôle du service public de la poste ainsi que des ébauches de redéfinition du service universel ;
- 4.5 les relations avec les autorités gouvernementales ;
- 4.6 la place des services financiers postaux ;
- 4.7 le phénomène de la concurrence ;
- 4.8 les rapports entre les opérateurs postaux, les régulateurs postaux et les régulateurs financiers ;
- 4.9 les droits des consommateurs ;
- 4.10 les normes de qualité, etc.

5. PARTICIPANTS

Le Forum qui vise à réunir le maximum de dirigeants postaux africains est ouvert à tous y compris les États non membres de l'UPAP comme détaillé ci-dessous :

- 5.1 En fonction des questions inscrites à l'ordre du jour, les travaux du Forum sont ouverts à tout opérateur privé, association ou entreprise qui participeront en qualité d'observateur, sous réserve d'approbation préalable de leur demande de participation par les membres du Forum. La demande motivée doit préciser les objectifs à atteindre en participant aux travaux.
- 5.2 Ils ont le droit de participer aux débats à l'exclusion du droit de vote.
- 5.3 Ils ne sont destinataires que des informations et documents non-confidentiels diffusés par le Secrétariat du Forum.

6. DEROULEMENT DES TRAVAUX

A l'instar du Forum des régulateurs postaux, le Forum des dirigeants postaux africains se tiendra en marge du Conseil d'administration de l'UPAP :

- 6.1 soit annuellement pendant une demi-journée ;
- 6.2 soit bi-annuellement pendant une journée, alternativement avec le Forum des régulateurs postaux.

7. ORGANISATION

Le rôle de rapporteur du Forum est assuré par le Secrétariat général de l'UPAP.

Le Forum pourrait se tenir en marge des travaux du Conseil d'administration. La vice-présidence du Forum revient au pays hôte de la session du Conseil d'administration. Par la suite, celui-ci prend le relais de la présidence et ainsi de suite.

8. Financement

L'organisation du Forum ne nécessite pas de ressources financières supplémentaires ou particulières en dehors de la dotation prévue au budget ordinaire de l'Union. Toutefois, il convient de souligner que :

- 8.1** il est loisible aux observateurs de contribuer au financement de la coopération africaine multilatérale dans le cadre du Forum, notamment au plan de financement de chaque projet ;
- 8.2** le pays assurant la présidence du Forum supporte les frais de fonctionnement du Forum ;
- 8.3** le Président pourrait faire appel aux partenaires et sponsors en technologie pour participer au financement.

Décision N°00/UPAP/CA/XXXIX/2021

Portant sur l'harmonisation de la Charte du Forum des DG sur la «Coopération Sud-Sud pour l'Afrique» et des Termes de référence (TDR) du Forum des Dirigeants postaux africains Le Conseil d'administration de l'Union Panafricaine des Postes (UPAP), réuni en sa 39^{ème} session ordinaire du 21 au 22 juin 2021 à Victoria Falls au Zimbabwe ;

Rappelant que par Résolution N°06/UPAP/CA/XXXVIII/2019 relative à la mise en place d'un Forum des dirigeants postaux africains, le Conseil d'administration réuni en sa 38^{ème} session ordinaire du 17 au 19 juin 2019, a créé le Forum des DG des postes africaines au sein des structures de l'UPAP en vue de fournir une plateforme formelle et fiable pour le partage d'idées et d'expériences, ainsi que pour la construction de nouveaux partenariats ;

Considérant les TDR y relatifs é adoptés lors de ladite session du Conseil d'administration ;

Constatant l'existence depuis 2014 d'un Forum des PDG sur la «coopération Sud-Sud pour l'Afrique» disposant de sa propre charte de gouvernance ;

Désireux d'harmoniser les contenus des deux documents ;

Tenant en compte les résultats des consultations menées avec le Président du Forum et les décisions du 1^{er} Forum des DG de l'UPAP du 11 juin 2021 sur la nécessité de proposer un cadre harmonisé des deux initiatives connexes ;

DECIDE :

D'adopter le document harmonisé, ci-après dénommé TDR, tel que figurant en annexe de la présente décision.

CHARGE :

Le Secrétariat général de la mise en œuvre de la présente décision

Fait à Victoria Falls, au Zimbabwe, le 22 juin 2021

DECLARATION DU 1^{ER} FORUM DES DG DE L'UPAP

Nous, les DG et représentants suivants des opérateurs désignés des États membres de l'UPAP et observateurs :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, République du Congo, République démocratique du Congo (RDC), Côte d'Ivoire, Égypte, Ghana, Kenya, Madagascar, Maroc, Namibie, Nigéria, Ouganda, Sénégal, Tanzanie, Tunisie, Zambie, Zimbabwe, Union postale universelle (UPU), Commission de l'Union africaine (CUA) et Association des opérateurs postaux d'Afrique australe (SAPOA).

Réunis en marge de la 39^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP le 11 juin 2021 et ayant délibéré autour des questions clés suivantes inscrites à l'ordre du jour à savoir :

1. Examen et adoption du compte-rendu du 9^{ème} Forum des DG sur la Coopération Sud-Sud ;
2. Questions découlant du rapport du 9^{ème} Forum des DG sur la Coopération Sud-Sud ;
3. Plateforme philatélique africaine, par le Maroc ;
4. Projet de Sac postal commun africain, par le Burkina Faso ;
5. Plateforme de commerce électronique ecom@africa, par l'Égypte ;
6. Présentation de la version actualisée des TDR par le Secrétariat général de l'UPAP ;
7. Panel de discussions : Transformation postale en Afrique ;
8. Aperçu de la transformation postale en Afrique, par M. Ahmed Mansour, Secrétaire général de la Poste d'Égypte ;
9. Présentations sur la Transformation numérique : Opportunités, par l'Algérie, le Sénégal et le Botswana ;
10. Présentations sur la Transformation numérique : Défis & solutions (à l'ère post-COVID-19) par la Tunisie, le Cameroun et le Nigeria.

Considérant l'accent particulier mis sur le thème de la « Transformation postale en Afrique » qui a été subdivisé en deux (2) sous-thèmes lors des discussions en séances distinctes, à savoir,

« Transformation postale : opportunités » et « Transformation postale : défis et solutions (à l'ère post COVID-19) ;

Considérant en outre que nous avons discuté des opportunités et des défis énormes présentés par la transformation de la poste sur le continent africain, en particulier sur le front numérique et que nous nous sommes efforcés de stimuler la diversification des produits et services postaux en vue de garantir leur pérennité et leur croissance ;

Conscient du fait que le Forum nous a permis de comparer et d'échanger des expériences sur la transformation numérique comme moyen de transformer les postes africains pour devenir des acteurs de la logistique de premier plan ;

Notant l'existence de défis dans la poursuite de la transformation, la poste doit élaborer les moyens de les atténuer, en particulier avec l'avènement de la pandémie de COVID-19 en vue d'une migration harmonieuse vers une situation normale ;

DECLARONS QUE/QU' :

Il est indéniable que le recours à la numérisation pour insuffler un nouveau souffle au secteur postal africain à l'heure du commerce électronique est essentiel dans le sillage de l'évolution constante des besoins des clients dans les chaînes de valeur physiques et numériques.

Plus précisément, le Forum a abouti aux résultats clés suivants pour aider dans les opérations futures :

- a) Avançons comme un continent pour qu'aucun pays ne soit laissé pour compte ;
- b) Ayant noté que chaque pays a fait des progrès vers l'adoption de la numérisation, par exemple, le Botswana qui a un portail national pour coordonner toutes les initiatives numériques tandis que l'Algérie a des robots et des drones ;
- c) Les pays devraient partager les solutions développées afin que d'autres pays ne réinventent pas la roue ;
- d) Nous devrions développer un plan directeur qui devrait être un cadre à utiliser par tous les DO dans les initiatives de transformation numérique sur la base des cadres déjà existants tels que la stratégie de transformation numérique de l'UA (STN) 2020-2030 ;
- e) La collaboration avec le reste du monde sera plus facile si l'Afrique avance comme un seul bloc ;

- f) Nous devons nous adapter en permanence à la situation du marché dans les dimensions physique, financière et électronique de l'entreprise ;
- g) Plusieurs études ont montré que les revenus de la poste ont été impactés négativement par la pandémie,
- h) Une approche globale est nécessaire pour atténuer les effets de la pandémie ;
- i) Un renforcement continu des capacités et une sensibilisation à la cybersécurité sont nécessaires pour gérer la nouvelle norme ;
- j) Il est temps pour la communauté postale d'investir davantage dans les technologies de livraison de pointe ;
- k) Il est nécessaire d'exploiter les fonds de la diaspora pour aider au processus de relance ;
- l) La transformation numérique devrait être une priorité pour les DG des opérateurs postaux à cette époque ;
- m) Le leadership est essentiel dans le processus de rétablissement après la pandémie;
- n) Au fur et à mesure que nous élaborons des stratégies de relance, le comportement et l'expérience des consommateurs doivent être pris en compte.

CHARGE LE SECRETARIAT GENERAL

D'assurer la coordination étroite de la mise en œuvre des actions en collaboration avec les DG

Fait à Victoria Falls au Zimbabwe le 22 juin 2021



Original : français

4^{ème} Forum des Régulateurs postaux de l'UPAP (Session virtuelle)

14 juin 2021

RAPPORT DU 4^{ème} FORUM DES REGULATEURS POSTAUX DE L'UPAP

3. Objet	Références/Alinéas	Observations
Rapport du 4^{ème} Forum des Régulateurs postaux de l'UPAP	Note conceptuelle du 4^{ème} Forum Régulateurs postaux de l'UPAP Présentations des panélistes et débats	
4. Décision attendue <ul style="list-style-type: none"> • Prendre note du rapport ; • Adoption de la Déclaration et du projet de Résolution 		

- **Introduction/contexte**

Le 4^{ème} Forum des Régulateurs postaux de l'UPAP s'est tenu virtuellement le 14 juin 2021 à partir de 9h 00 TU. Il est organisé en application de la Résolution N°18/UPAP/CA/XXXVI/2017 du Conseil d'administration (CA) de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni à Nairobi, au Kenya, du 8 au 10 mai 2017, en sa 36^{ème} session ordinaire, qui a décidé de l'organisation annuelle d'un forum sur la Régulation postale, en marge des travaux du CA.

Le Forum a été présidé par Dr. Gift K. Machengete, Directeur Général de la POTRAZ.

Le Secrétariat général a joué le rôle de rapporteur.

- **Participation**

Les membres suivants ont participé au Forum :

- Etats membres de l'UPAP : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Botswana, Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo (RDC), Ghana, Kenya, Madagascar, Namibie, Niger, Nigéria, Soudan, Ouganda, Sénégal, Tanzanie, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.
- Organisations : Commission de l'Union africaine (CUA), CRASA et EACO

La liste détaillée des participants figure en **annexe 1**

- **Allocutions d'ouverture**

La cérémonie d'ouverture a été marquée par les allocutions des officiels suivants :

- Le Secrétaire général de l'Union panafricaine des postes (UPAP) M. Younouss Djibrine ;

Dans son mot de bienvenue, il a indiqué que la protection des données à caractère personnel constitue légitimement un motif de préoccupation partagée chez les citoyens, face aux opérateurs et autres gestionnaires de données, qui peuvent soit les monnayer, soit tout simplement ne pas être suffisamment outillés pour les protéger des éventuels criminels ou des personnes malveillantes.

Le Secrétaire général a ajouté qu'une veille stratégique s'avère indispensable par les acteurs compétents pour, à défaut de prévenir l'usage non autorisé et inapproprié des données personnelles, au moins en réduire les dégâts (en nombre de cas et de portée).

- Le Représentant de la Commission de l'Union africaine (CUA), M. Christian Minoungou ;

M. Minoungou a mis d'abord l'accent sur la place prépondérante de l'économie numérique dans le monde qui contribue pour près du tiers du PIB mondial. L'Afrique qui connaît un taux de forte croissance est malheureusement une cible privilégiée de la cybercriminalité.

Ensuite M. Minoungou a donné quelques informations sur la Convention de l'Union africaine sur la cyber sécurité et la protection des données à caractère personnel qui, à ce jour n'a été ratifiée que par 10 Etats membres de l'UA alors que son entrée en vigueur nécessite 15 ratifications.

- **Ouverture proprement dite**

L'allocution d'ouverture des travaux a été prononcée par Dr. Gift K. Machengete, Directeur Général de la POTRAZ dont la biographie a été présentée par M. Kola ADULOJU, Secrétaire général adjoint de l'UPAP. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, il a mis en évidence le lien qui existe entre le développement du numérique, ses multiples applications et la thématique du Forum. En effet, les nouvelles technologies qui font partie du quotidien des citoyens les exposent malheureusement à des menaces. D'où a t'il laissé entendre, la nécessité de mettre en place des systèmes appropriés de protection des usagers. Dr. Gift K. Machengete a terminé son propos en souhaitant à tous des débats fructueux.

- **Thématique du Forum**

La thématique du Forum a porté sur : « *le régulateur postal et la protection des données à caractère personnel* » (**voir note conceptuelle Annexe 2**). Le choix du thème se justifie par son actualité. En effet, quotidiennement, les consommateurs sont amenés à diffuser des données à caractère personnel qui sont des informations nécessaires pour identifier un usager. Dès lors, la nécessité d'assurer la

confidentialité des données collectées par les opérateurs ainsi que la protection et la sécurité de ces données est devenue un enjeu central.

Par ailleurs lors de l'édition 2019 du Forum des régulateurs tenu le 18 juin 2019 à Ouagadougou, au Burkina Faso, bien que la thématique de la protection des consommateurs était au menu des discussions, la protection des données à caractère personnel avait été longuement abordée ; d'où, il convient de consacrer cette thématique à l'édition 2021.

- **Modération du Forum**

La modération du Forum a été assurée par Mme Couro KANE, Directrice de la Régulation postale à l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) du Sénégal, représentant le Directeur Général empêché.

- **Panélistes**

L'éminent panel de discussion est composé comme suit :

- M. Charley Lewis (PhD, MComm), de l'Afrique du Sud, maître de conférences à l'Université de Witwatersrand ;
 - Mme Victoria Nawajji Ssekandi (Ouganda), avocate auprès de la Haute Cour d'Ouganda ;
 - Momar NDAO, (Sénégal), Président de l'Association des consommateurs du Sénégal (ASCOSEN) ;
 - M. Seyni Gado Moussa (Niger), Magistrat, Secrétaire général de la Haute Autorité à la Protection des Données à caractère Personnel du Niger
- M. Charley Lewis (PhD, MComm).

M. Lewis a introduit en définissant les données à caractère personnel qui constituent une question d'actualité dont la protection est nécessaire pour éviter les abus et assurer la confiance.

Divers instruments nationaux et internationaux y concourent. En Europe, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) constitue le texte de référence en la matière ; il responsabilise les organismes publics et privés qui traitent leurs données. M. Lewis a déroulé les principes clés de ce Règlement notamment le consentement, le droit à l'effacement, la responsabilisation, le droit à la portabilité.

En Afrique, il a mis l'accent sur la Convention de l'Union africaine sur la cyber sécurité et la protection des données à caractère personne, évoquée plus haut, toujours en souffrance faute de recueillir le nombre requis de ratifications.

M. Lewis a conclu en faisant quelques recommandations notamment le besoin d'élaborer des lignes directrices exhaustives pouvant assurer la protection des données à caractère personnel dans le secteur postal ; par exemple dans les licences ; la nécessité d'harmoniser cette matière en Afrique.

- Mme Victoria Nawajji Ssekandi (Ouganda).

Madame Ssekandi a d'entrée de jeu évoqué la prise en compte de la protection de la vie privée dans la Constitution de l'Ouganda ; au plan législatif, c'est une loi de 2019 qui régit la matière. Cette loi est applicable aux personnes physiques et aux institutions et prévoit des détails sur chaque phase de l'usage des données ainsi que tous les droits classiques dans le champ des données à caractère personnel.

En Ouganda, le bureau de la protection des données est séparé du régulateur postal.

La mission du bureau est de guider les citoyens sur leurs droits. L'institution travaille avec les traiteurs et les contrôleurs des données et prend même en compte les droits des enfants.

En définitive, la panéliste conclut en encourageant les opérateurs à réviser leurs pratiques afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux directives en vigueur et recommande fortement la nécessité d'assurer la sensibilisation du public.

- Momar NDAO, (Sénégal).

M. Ndao est parti de la définition classique de la notion de DP avant d'aboutir à une autre définition. Ainsi de l'empreinte de l'humanité, ou possession la plus absolue, il considère que la DP est de nos jours l'or gris. Il a laissé entendre que les DP constituent assurément une arme d'autodestruction massive qui peut être actionnée à distance. C'est pourquoi, la collecte et l'enregistrement doivent se faire de manière licite, loyale et non frauduleuse.

Les acteurs des DP sont les Organisations internationales, les Etats, leurs démembrements et les consommateurs. Ces derniers, très regardants, n'ont pas hésité avec l'avènement de l'identification des abonnés de la téléphonie mobile, de demander un filtre pour sélectionner les données auxquelles les opérateurs peuvent accéder.

Au Sénégal, deux institutions s'occupent des DP à savoir l'ARTP et la Commission de protection.

M. Ndao a conclu en s'appesantissant sur l'implication des associations des consommateurs dans la sensibilisation des usagers.

- M. Seyni Gado Moussa (Niger)

M. Gado Seyni a expliqué qu'avant la création de la HAPDP, c'est l'ARCEP qui régulaient les DP, conformément à la loi de 2005 dont des dispositions portent sur la confidentialité et la sécurité des correspondances. Il a indiqué que dans la Constitution du Niger figure le respect du secret et de l'inviolabilité des correspondances. Une loi de 2007 régit les DP et prévoit toute la panoplie des droits classiques : transparence, rétention des données, qualité, participation du propriétaire etc.

Parlant de son institution qu'est la HAPDP, installée seulement en 2020, elle a une mission de service public ; elle peut être saisie sur simple plainte des usagers et rend des délibérations susceptibles d'être

attaquées devant le Conseil d'Etat. Des contacts sont d'ores et déjà établis avec les opérateurs postaux notamment l'opérateur désigné Niger Postes.

La HAPDP veille au respect d'un certain nombre de droits comme le droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de portabilité, de retrait du consentement ; l'exercice de tous ces droits s'effectue sans frais.

- **Allocution de clôture**

Dans son allocution de clôture, le Président du Forum a remercié les panélistes pour la pertinence des développements autour de la thématique, le Secrétariat général pour la bonne organisation du Forum ainsi le choix judicieux des panélistes. Le Président a donné rendez-vous à Victoria Falls, au Zimbabwe, pour la 10^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires.

Le Président a ensuite clos le Forum à 14h29 TU.

La fin des travaux du Forum a été sanctionnée par une Déclaration (**annexe 3**).

Un projet de résolution est soumis à l'adoption du Conseil d'administration (**annexe 4**).

Liste des participants au 1^{er} Forum des DG de l'UPAP

	Name (Original Name)	User Email
1.	Vokhiwa Shadreck	svokhiwa@malawiposts.com
2.	EACO - Alexis Sinarinzi (Alexis Sinarinzi)	asinarinzi@eaco.int
3.	NAMIBIA - Emilia Nghikembua (Emilia Nghikembua)	enghikembua@cran.na
4.	NIGERIA Yewande Ogunbodede (NIGERIA Yewande Ogunbodede)	wandyss27@yahoo.com
5.	Zambia-K. Nkunika (Zambia-K. Nkunika)	khumbuzo.nkunika@mtc.gov.zm
6.	ZIMBABWE GIFT KALLISTO MACHENGETE (ZIMBABWE GIFT KALLISTO MACHENGETE)	machengete@potraz.gov.zw
7.	UPAP PAPU	it@papu.co.tz
8.	Mélanie Planchand	melanie.planchand@laposte.fr
9.	TANZANIA SAYYIDA Mohamed (SAYYIDA Mohamed)	sayyida.mohamed@tcra.go.tz
10.	CAMEROON-Marius Ngumi Giihah (Marius Ngumi Giihah)	gmariusngumi@yahoo.com
11.	Alfred Fang	alfred_fang@yahoo.com
12.	Christophe KARORERO	chriskarorero44@gmail.com
13.	Senegal COURO KANE (COURO KANE)	couro.kane@artp.sn
14.	PAPU Kola Aduloju- Asst Secretary General (Kola Aduloju- Asst Secretary General(PAPU))	kolawole.aduloju@gmail.com
15.	EMMANUEL AGBOR	agbormanu@yahoo.fr
16.	PAPU SG YOUNOUSS Dj. (AMADOU AMADOU)	belloamadou@gmail.com
17.	South Africa Dr Charley Lewis (ICASA) (Charley Lewis)	clewis@icasa.org.za

18.	Hadjaratou BAMBA	bamba.hadjaratou@artci.ci
19.	ALGERIA.KHADIDJA DAHMANI (KHADIDJA DAHMANI)	k.dahmani@arpce.dz
20.	BOTSWANA Murphy Setshwane (Murphy Setshwane)	setshwane@bocra.org.bw
21.	moulay Driss BOUKILI	delboukili@mcinet.gov.ma
22.	UPAP AMADOU BELLO (AMADOU AMADOU)	cop@papu.co.tz
23.	MADAGASCAR - Nancia RAZAFINDRAIBE (JEANNE NANCIA RAZAFINDRAIBE)	dpc@paositramalagasy.mg
24.	Nigeria Post - (Habu Zoaka) (Habu Zoaka)	habu.zoaka@gmail.com
25.	Algérie Slimani (Nawel Slimani)	n.slimani@mpt.gov.dz
26.	UGANDA _Agatha Kyakunzire (Agatha Kyakunzire)	agatha.kyakunzire@gmail.com
27.	Pdt Momar NDAO	ascosen@gmail.com
28.	NIGER-Amadou HASSANE (Amadou HASSANE)	amadou.hassane@arcep.ne
29.	NIGERIA GIDEON SHONDE (GIDEON SHONDE)	shonde.g.oludotun@gmail.com
30.	France - Yan JIN ZHUANG (yan JIN ZHUANG)	yan.jin@laposte.fr
31.	Marie-Laure EDOM	emarielaure88@hotmail.com
32.	Christopher Kamba	krismakoni@gmail.com
33.	PAPU- Nathan Mkandawire (nathan mkandawire)	nmkandawire1963@gmail.com
34.	salome gaolekwe	gaolekwe@bocra.org.bw
35.	PAPU Oumarou LY	oabdourahamanely@gmail.com
36.	BENIN SARAI AGBODJA (SARAI AGBODJA)	asarai@arcep.bj
37.	UGANDA-Victoria Ssekandi (Victoria Ssekandi)	vsekandi@ucc.co.ug
38.	Angola - Pindali Emídio (Pindali Emídio)	dali.zo180@gmail.com
39.	Wendy D. - Interpreter (FR-ENG) (Wendy Durand)	wendyjoandg@gmail.com

40.	Kenya-Jolly Sogomo (Jolly Sogomo)	sogomo@ca.go.ke
41.	Tebogo kabelo	kabelo@bocra.org.bw
42.	Cameroun-Alain Adoré ELOUTI MINO (Alain Adoré ELOUTI MINO)	alainelouti@yahoo.fr
43.	Moussa SEYNI GADO	sgadomoussa@gmail.com
44.	Rosemary Mpofu	rosemfufu@yahoo.com
45.	South Africa Zanele K Ntuli (Zanele K Ntuli)	zntuli@icasa.org.za
46.	Angola - Walter Teixeira	walex6@gmail.com
47.	I. PAPU (ITESI TAGUABA)	sc@papu.co.tz
48.	Uganda-Andrew Otim (Andrew Otim)	aotim@ucc.co.ug
49.	GHANA Hamdaratu (Hamdaratu)	hamda.zakaria@pcsrc.gov.gh
50.	Tunisia-faiçal bayouli (faiçal bayouli)	faysal.bayouli@tunisia.gov.tn
51.	African Union-Christian Minoungou (Christian Minoungou)	minoungouc@africa-union.org
52.	Tare Moyo	tarermoyo@yahoo.co.uk
53.	PAPU-Hillaria Mazenge (Hillaria Mazenge)	qso@papu.co.tz
54.	Algérie Ishak gheni (ishak gheni)	i.gheni@mpt.gov.dz
55.	Kennedy Dewera	dewera@potraz.gov.zw
56.	PAPU Jude Tarh	judetarh@gmail.com
57.	Uganda - Jessica Uwera (Jessica Uwera)	juwera@ugapost.co.ug
58.	CRASA - Brian Mwansa (Brian Mwansa)	bmwansa@crasa.org
59.	JOSEPH MANDJOLO MUSH	josemandjolo@gmail.com
60.	Françoise LUFULUABO	francoise.lufuluabo@arptc.gouv.cd
61.	Emilia Eino - Namibia (Emilia Eino)	eeino@cran.na

62.	URT -Dorosela Rugaiyamu (Dorosela Rugaiyamu)	dorosela.rugaiyamu@mawasiliano.go.tz
63.	South Africa Owen Ramoroka (Owen Ramoroka)	oramoroka@icasa.org.za
64.	Tebogo Mmoshe	mmoshe@bocra.org.bw
65.	SE	gherve@arcep.bj
66.	Angola-Gisela Constância e S. Inácio (Gisela Constância e S. Inácio)	gisela.inacio@minttics.gov.ao
67.	SUDAN-ABUBAKER MAHGOUB (ABUBAKER MAHGOUB)	abubaker@tpa.gov.sd
68.	KALIDOU GAYE	kalidou.gaye@artp.sn
69.	Pascal CAPO-CHICHI	fructueuxcapo@yahoo.fr
70.	Firmine GANSOU	gfirmine@arcep.bj
71.	ZW_Zimpost_EXCO (Ngoni Huchu)	nihuchu@gmail.com
72.	Chrétien TSAKEM	chrtientsakem@yahoo.fr
73.	Dimakatso Mojela	dmojela@dtps.gov.za
74.	Adjoua Marie Laure TANOH	tanoh.marielaure@artci.ci
75.	SHARON MACHAYI	smachayi@zicta.zm
76.	Tsitsi Mariwo	tsitsi.mariwo@potraz.gov.zw
77.	Zambia-Clara Ester Phiri (Clara Ester Phiri)	claraph2008@yahoo.com
78.	DENISE LILIANE BROU	brou.liliane@laposte.ci
79.	Zimbabwe - Ndanatsei Chinodya	ndahchinodya@gmail.com
80.	HAMA MADOUGOU	hama.madougou@arcep.ne
81.	Namibia - Jochen Traut (CRAN) (Jochen Traut)	jtraut@cran.na
82.	ZW Moyo	scmoyo1@gmail.com

Thème central : le Régulateur et la protection des données à caractère personnel**Note conceptuelle**

Par Résolution N°18/UPAP/CA/XXXVI/2017, le Conseil d'administration (CA) de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni à Nairobi, au Kenya, du 8 au 10 mai 2017, en sa 36^{ème} session ordinaire, a décidé de l'organisation annuelle d'un forum sur la Régulation postale, en marge des travaux du CA.

Lors du 3^{ème} Forum des régulateurs tenu le 18 juin 2019 à Ouagadougou, au Burkina Faso, portant sur la thématique de la protection des consommateurs, la protection des données à caractère personnel est revenue de manière récurrente au cours des échanges ; d'où, il s'avère important dans la foulée de prolonger le débat en consacrant le forum 2021 à cette thématique.

C'est un truisme de dire que la vie quotidienne est sans cesse bouleversée par les innovations technologiques du monde numérique à travers la circulation des données, surtout des données personnelles. Les consommateurs sont amenés à diffuser des données à caractère personnel qui sont des informations nécessaires pour identifier un usager. Dès lors, la nécessité d'assurer la confidentialité des données collectées par les opérateurs ainsi que la protection et la sécurité de ces données est devenue un enjeu central.

La protection des données à caractère personnel est consacrée tant par les textes supranationaux que nationaux de la plupart des Etats. Parmi les instruments internationaux, il faut citer la Convention de l'Union Postale Universelle, qui à son article 10 relatif au traitement des données personnelles, dispose que :

« 1. Les données personnelles des usagers ne peuvent être utilisées qu'aux fins pour lesquelles elles ont été recueillies, conformément à la législation nationale applicable. 2. Les données personnelles des usagers ne sont divulguées qu'à des tiers autorisés par la législation nationale applicable à accéder à ces données. 3. Les Pays-membres et leurs opérateurs désignés doivent assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles des usagers, dans le respect de leur législation nationale. 4. Les opérateurs désignés informent leurs usagers de l'utilisation qui est faite de leurs données personnelles et de la finalité de leur collecte. »

Au plan continental, les Etats africains ont exprimé leur volonté de mettre en place des politiques en matière de lutte contre la cybercriminalité. C'est ainsi qu'ils ont adopté la Convention de l'Union Africaine sur la cyber sécurité et la protection des données à caractère personnel lors de la 23^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union qui s'est tenue le 27 juin à Malabo, République de Guinée Equatoriale. A la date du 28 juin 2019, la Convention a été

ratifiée par 5 Etats membres de l'Union africaine ; son entrée en vigueur nécessite 15 ratifications.

A la suite de ces instruments, plusieurs pays ont adopté des législations nationales visant à maîtriser et garantir le contrôle des données personnelles de leurs citoyens. Dans certains pays, la régulation est assurée par le régulateur des télécommunications et des postes tandis que dans d'autres, il a été institué un organe distinct.

L'objectif global du forum est de partager les expériences et les pratiques relatives aux différents mécanismes mis en place pour assurer la protection des données à caractère personnel.

Les objectifs spécifiques consistent à doter les participants de connaissances sur :

- la notion de données à caractère personnel ;
- les données utilisées ;
- les principes de base gouvernant le traitement des données à caractère personnel ;
- les droits conférés à la personne dont les données font l'objet d'un traitement ;
- Les tiers autorisés à accéder aux données ;
- les enjeux pour les entreprises ;
- les rapports entre les autorités de régulation et le régulateur des données à caractère personnel, lorsqu'il ne s'agit pas de la même entité ;
- les obligations auxquelles sont assujetties le responsable d'un traitement des données à caractère personnel (confidentialité, sécurité, conservation, pérennité par exemple)

Au terme du Forum, les participants auront eu une meilleure compréhension du droit à la protection des données personnelles et surtout une meilleure approche pour en assurer la mise en œuvre effective.

Pour débattre de ce thème, les principaux acteurs sont les régulateurs, les opérateurs, les associations de consommateurs.

Projet de programme de travail

(09:00 – 16:00 GMT)

Ouverture du Forum	
09h00 – 09h30	Ouverture des travaux par le Secrétaire général adjoint (SGA) qui officie le déroulement du programme de travail. Ce dernier salue la présence des hautes personnalités et invite les personnes ci-après à tour de rôle à prononcer leurs allocutions :

	<ul style="list-style-type: none"> - Le Secrétaire général de l'UPAP, Monsieur Younouss Djibrine ; - Le Représentant de la Commission de l'Union africaine ; - Le Directeur général de l'UPU.
09h30 – 09h45	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du Président du Forum par le SGA ; - Mot d'ouverture par le Président du Forum, Dr. Gift K. Machengete, Directeur général de POTRAZ.
PANEL DE DISCUSSION Thème central: « le régulateur et la protection des données à caractère personnel »	
09h45 – 09h55	Présentation du modérateur par le Président du Forum. Il s'agit de Mme Couro KANE, Directrice de la Régulation postale à l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) du Sénégal.
09h55 – 11h55	Prise de parole par le modérateur pour la présentation des différents orateurs : <ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} orateur (Afrique du Sud) : M. Charley Lewis (PhD, MComm), maître de conférences à l'Université de Witwatersrand en Afrique du Sud. - 2^{ème} orateur (Ouganda) : Mme Victoria Nawajji Ssekandi, avocate auprès de la Haute Cour d'Ouganda. - 3^{ème} orateur (association des consommateurs) : M. Momar NDAO, Président de l'Association des consommateurs du Sénégal (ASCOSEN).
11h55 – 13h25	Séance questions-réponses entre orateurs et participants, animée par le modérateur
13h25 – 13h30	Conclusion des échanges par le modérateur et remise de parole au Président du Forum
13h30 – 14h30	Pause déclarée par le Président afin de permettre au Secrétariat de l'UPAP d'élaborer la Déclaration du Forum
Clôture du Forum	

14h30 – 15h00	<ul style="list-style-type: none">- Reprise des travaux par le Président qui procède à la lecture de la Déclaration du Forum pour adoption ;- Invitation du Secrétaire général de l'UPAP à prononcer un mot de fin ;- Clôture des travaux par le Président.
----------------------	---

4^{ème} FORUM DES REGULATEURS POSTAUX (14 juin 2021)**Déclaration du Forum**

Le 4^{ème} Forum des régulateurs postaux s'est réuni en ligne le 14 juin 2021, en prélude à la 39^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'Union Panafricaine des Postes, conformément à la Résolution N°18/UPAP/CA/XXXVI/2017, relative à la régulation postale qui a décidé de l'organisation annuelle d'un forum sur la régulation postale, en marge du Conseil d'administration de l'UPAP.

Le Forum a réuni sous la présidence du Président du Conseil d'administration et la modération du Sénégal, outre ses principaux acteurs que sont les régulateurs mais aussi, des représentants des Ministères, des opérateurs ainsi que des observateurs.

Les participants ont suivi avec intérêt, les exposés portant sur le thème : « *le régulateur et la protection des données à caractère personnel* » de l'Afrique du Sud, de l'Ouganda, du Niger ainsi que du Sénégal.

A l'issue des travaux, les participants recommandent :

1. Aux Etats membres :

1.1 de mettre en place, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, des structures de protection des données à caractère personnel dans le cadre des Autorités de régulation existantes ou sous forme d'entités distinctes ;

1.2 de ratifier, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, la Convention de l'Union Africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel adoptée lors de la 23^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union qui s'est tenue le 27 juin à Malabo, République de Guinée Equatoriale, afin de permettre l'entrée en vigueur de ladite Convention ;

1.3 de mettre en place des directives en matière de protection des données à caractère personnel ;

1.4 d'adopter massivement le projet de Directive postale africaine afin de permettre sa transmission aux organes compétents de l'Union africaine ;

1.5 d'impliquer les associations des consommateurs, voire les accompagner dans la mesure du possible dans les campagnes de sensibilisation ;

2. Aux régulateurs :

D'instituer des rencontres périodiques avec les structures de protection pour échanger sur les mesures idoines à prendre pour garantir la protection des données à caractère personnel.

Le Forum adresse ses remerciements les plus sincères au Secrétaire général de l'UPAP pour la parfaite organisation des assises en mode virtuel ainsi que pour le choix de la thématique et des principaux orateurs de ce 4^{ème} Forum des régulateurs.

Fait à Victoria Falls, en mode virtuel le 14 juin 2021

Résolution N°xx/UPAP/CA/XXXIX/2021

Relative à la Régulation postale

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 39^{ème} session ordinaire du 21 au 22 juin 2021, à Victoria Falls, au Zimbabwe ;

Vu la Déclaration du 4^{ème} Forum des régulateurs postaux, tenu en ligne le 14 juin 2021 ;

Considérant la nécessité d'assurer la confidentialité des données à caractère personnel collectées, leur protection ainsi que leur sécurité ;

Constatant qu'en dépit de cette nécessité, des Etats membres de l'UPAP ne disposent toujours pas d'organes de protection des données à caractère personnel ;

Constatant par ailleurs que certains opérateurs postaux ne disposent pas de lignes directrices en la matière ;

Convaincu de la nécessité d'impliquer les organisations des consommateurs dans les campagnes de sensibilisation des utilisateurs sur la question de la protection des données à caractère personnel ;

Notant que la Convention de l'Union Africaine sur la cyber sécurité et la protection des données à caractère personnel adoptée lors de la 23^{ème} session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union tenue le 27 juin à Malabo, République de Guinée Equatoriale, n'est toujours pas entrée en vigueur faute de recueillir les 15 ratifications nécessaires à sa entrée en vigueur ;

DECIDE :

1. D'exhorter les Etats membres à :

1.1 mettre en place, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, des structures de protection des données à caractère personnel dans le cadre des Autorités de régulation existantes ou sous forme d'entités distinctes ;

1.2 ratifier, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, la Convention de l'Union Africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel adoptée lors de la 23^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union qui s'est tenue le 27 juin à Malabo, République de Guinée Equatoriale, afin de permettre l'entrée en vigueur de ladite Convention ;

1.3 mettre en place dans le secteur postal des directives en matière de protection des données à caractère personnel ;

1.4 adopter massivement le projet de Directive postale africaine afin de permettre sa transmission aux organes compétents de l'Union africaine ;

1.5 d'impliquer les associations des consommateurs, voire les accompagner dans la mesure du possible dans les campagnes de sensibilisation ;

2. D'exhorter les régulateurs postaux à :

- instituer des rencontres périodiques avec les structures de protection pour échanger sur les mesures idoines à prendre pour garantir la protection des données à caractère personnel.

3. Charge

- Le Secrétariat général de la mise en œuvre de la présente résolution.

Fait à Victoria Falls, le 22 juin 2021

RAPPORT DU COMITE AFRICAIN DE SOUTIEN (CAS)

(Point 9 de l'ordre du jour du CA)

<u>OBJET :</u> RAPPORT DU COMITE AFRICAIN DE SOUTIEN (CAS)	<u>Références</u> LES DEBATS
DECISION ATTENDUE <ul style="list-style-type: none">• EXAMEN ET ADOPTION DU RAPPORT	

1.0. INTRODUCTION

Réunie en ligne le 10 juin 2021 en prélude à la 39^e session ordinaire du Conseil d'Administration de l'Union panafricaine des Postes (UPAP), le Comité africain de soutien a procédé à l'examen des questions inscrites à son ordre du jour.

Le Comité africain de soutien a été créée par décision N°07/UPAP/CA/XXXVI/2017, lors de la 36^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP tenue du 8 au 10 mai 2017, à Nairobi, Kenya, avec mission d'examiner les questions clés pendantes de l'UPU.

2.0. PARTICIPANTS

La liste des participants figure en **annexe 1**.

3.0. LE BUREAU

Le Bureau en exercice était constitué ainsi qu'il suit :

Président	:	Tunisie ;
1 ^{er} Vice-président	:	Afrique du sud ;
2 ^{ème} Vice- président	:	Guinée ;
1 ^{er} Rapporteur	:	Ouganda ;
2 ^{ème} Rapporteur	:	Guinée Equatoriale.

Le bureau est assisté par le Secrétariat général de l'UPAP.

4.0. MOT DE BIENVENUE DE LA PRESIDENTE

A l'entame de la réunion, la présidente du Comité africain de soutien, Mme Mouna Balti de la Tunisie a souhaité la bienvenue à tous les membres du Comité ainsi qu'aux observateurs. Elle a souligné le caractère exceptionnel des réunions organisées en marge de la Conférence des Plénipotentiaires en saluant la résilience dont ont fait preuve le secteur postal africain et son personnel.

Elle a par la suite rappelé les enjeux du 27^e Congrès de l'Union postale universelle au cours duquel des sujets importants pourront être discutés, et dont certains auront visiblement un impact sur la marche du secteur postal africain et même mondial. Il importe donc, a-t-elle poursuivi, de participer activement et effectivement à toutes les délibérations lors des assises d'Abidjan.

5.0. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté sans amendement ainsi qu'il suit :

1. Mot d'ouverture du président
2. Adoption de l'ordre du jour

3. Point sur les thématiques de l'UPU :
 - a) Candidatures aux organes de l'UPU ;
 - b) Ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi, présentation par l'UPAP ;
 - c) Réforme du système appliqué aux contributions des Pays-membres de l'Union (proposition d'un modèle alternatif de contribution);
 - d) Pérennité à long terme de la Caisse de prévoyance de l'Union,;
 - e) Propositions relatives aux questions sur la Rémunération.
4. Soutien à apporter à la Côte d'Ivoire dans le cadre de l'organisation du 27^{ème} Congrès ordinaire de l'UPU en 2021
5. Célébration du 40^e anniversaire de l'Union panafricaine des Postes
6. Date et lieu de la prochaine réunion
7. Adoption du rapport de la réunion
8. Clôture.

6.0. POINTS SUR LES THEMATIQUES DE L'UPU

6.1. CANDIDATURES AUX ORGANES DE L'UPU

Le Secrétariat général a procédé à la présentation du document **UPAP/CA/XXXIX/CAS/2021 - Doc N°2a** relatif aux candidatures africaines aux organes de l'UPU. En effet, le constat qui a été fait est que la composition actuelle de certains organes de l'UPU n'englobe pas de manière représentative tous les États membres de leurs sous-régions.

Après les échanges, le Comité fait les recommandations suivantes au Conseil d'Administration :

- Demander aux pays membres de l'UPAP d'apporter leur soutien aux candidatures africaines qui seront présentées lors des élections au Conseil d'Administration et du Conseil d'Exploitation postale ;
- Demander aux Etats membres de l'UPAP de soutenir la candidature de M. Younouss Djibrine (Secrétaire général sortant de l'UPAP), proposé par le Cameroun et soutenu par l'Union africaine, au poste de Directeur général adjoint du Bureau international de l'UPU ;
- Rappeler aux Etats membres que pour bénéficier du soutien de l'UPAP d'être à jour des contributions vis-à-vis de celle-ci ;
- Rappeler aux Etats membres qui ne sont pas à jour de leurs contributions vis-à-vis de l'UPU de privilégier ceux qui le sont.

6.2. OUVERTURE DE L'UPU AUX ACTEURS DU SECTEUR POSTAL ELARGI

Le Comité a pris connaissance du document N° **UPAP/CA/XXXIX/CAS/2021 - Doc N°2b** relatif à l'ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi. En effet, les raisons pour lesquelles, l'UPU pense s'ouvrir aux autres acteurs sont multiples. Il s'agit de :

- Permettre à l'UPU de jouer son rôle de promoteur de l'universalité. C'est-à-dire de garantir la libre circulation des envois postaux sur un territoire postal unique mondial composé de réseaux interconnectés et de favoriser une coopération technique efficace;
- Permettre à l'UPU de tirer des enseignements de l'expérience des organisations homologues des Nations Unies ;
- Répondre de manière décisive à la forte demande de ses membres en faveur de l'ouverture.

Recommandation : Le Comité recommande que le Secrétariat général de l'UPAP organise des sessions en vue de mener pour ouvrir des concertations entre les pays africains l'objectif étant de recueillir les participants des uns et des autres afin de parvenir à une convergence de vues et de protéger les intérêts des pays africains.

6.3. REFORME DU SYSTEME APPLIQUE AUX CONTRIBUTIONS DES PAYS-MEMBRES DE L'UNION (PROPOSITION D'UN MODELE ALTERNATIF DE CONTRIBUTION)

Le Comité a pris connaissance du document N° **UPAP/CA/XXXIX/CAS/2021 - Doc N°2c** présenté par le Secrétariat général relatif à la Réforme du système appliqué aux contributions des Pays-membres de l'Union.

Recommandation :

- Le Conseil d'administration est invité à demander aux Etats membres à s'approprier les décisions prises lors des réunions de l'UPU et de les adopter.
- Le Secrétariat général est invité à diffuser les décisions des pays concernés par la question.

6.4. PERENNITE A LONG TERME DE LA CAISSE DE PREVOYANCE DE L'UNION

Le Comité a pris note de la présentation du document N° **UPAP/CA/XXXIX/CAS/2021 - Doc N°2d** par le Secrétariat général. Il en ressort que le Conseil d'Administration qui a eu lieu en 2020, à Berne, en Suisse, a décidé de soumettre à l'adoption du Congrès d'Abidjan la recapitalisation de la Caisse de prévoyance de l'UPU sur une période de vingt-cinq ans en deux étapes consécutives :

- Première étape : jusqu'à un taux de couverture de 85% d'ici à la fin du cycle du Congrès d'Abidjan (2024);

- Deuxième étape : jusqu'à un taux de couverture de 100% d'ici à 2045 au plus tard, sous réserve d'une réévaluation de la situation financière de l'Union et, le cas échéant, du calendrier de recapitalisation.

Recommandation

Le Conseil d'administration est invité à demander aux États membres à s'appropriier les décisions prises lors des réunions de l'UPU.

6.5. PROPOSITIONS RELATIVES AUX QUESTIONS SUR LA REMUNERATION.

Le Secrétariat général a présenté le document **UPAP/CA/XXXIX/CAS/2021 - Doc N°2e** relative à l'harmonisation des positions sur les questions clés de l'UPU, notamment les propositions relatives aux questions sur la Rémunération. Le Secrétariat général a présenté l'historique et les enjeux de la question. Il a été indiqué que les propositions et le projet de document du Congrès débattus lors des différentes assises sont déjà disponibles sur le site Web de l'UPU.

Recommandation :

Le Comité a demandé au Conseil d'examiner et d'approuver le projet de résolution préparé par la Commission Exploitation et Technologies sur la création d'un Groupe permanent chargé des questions de rémunération dans le cadre du Comité des opérations et de la technologie pour le prochain cycle, afin que l'Afrique puisse suivre en permanence les nouveaux développements et guider les États membres, étant donné la nature technique des propositions de rémunération.

7.0. SOUTIEN A APPORTER A LA COTE D'IVOIRE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU 27^{EME} CONGRES ORDINAIRE DE L'UPU EN 2021

Le Secrétariat général a présenté le document N° **UPAP/CA/XXXIX/CAS/2021 - Doc N°3** relatif au soutien à apporter à la Côte d'Ivoire dans le cadre de l'organisation du 27^{ème} Congrès ordinaire de l'UPU en 2021.

Les représentants de la Côte d'Ivoire ont rendu compte du niveau de préparation du Congrès. Ils ont donné les informations suivantes :

- La bonne maîtrise de la pandémie Covid-19 ;
- La mise en place d'un plan sanitaire spécial ;
- La conception du point de vue sécuritaire, d'un plan spécifique en vue d'assurer la parfaite sécurité de toutes les délégations durant leur séjour (déplacement, hôtels, lieux de réunions) ;
- la bonne disposition du point de vue technologique à offrir un Congrès, quel que soit le format, aussi bien en présentiel, en hybride qu'en virtuel ;

- L'accélération de la procédure de délivrance des visas par toutes les représentations diplomatiques et consulaires, d'une part, et, d'autre part, la mise en place des dispositions spéciales pour l'obtention du visa à l'arrivée pour tous les délégués qui ne l'auront pas obtenu avant de quitter leur pays ;
- Le nombre de participants au Congrès dans le cadre du respect des mesures barrières qui est limité à 500 pour la salle principale et à 300 pour deux salles attenantes.

Les représentants de la Côte d'Ivoire ont également informé le Comité de la visite à Abidjan en mai 2021 d'une équipe du Bureau international. L'objectif était d'évaluer les préparatifs et surtout de conseiller le pays sur la façon d'organiser avec succès cet événement au vu du nouveau format hybride de la réunion. Une autre visite du bureau est prévue du 14 au 17 juin 2021 pour une évaluation.

Recommandations :

Le Comité au Conseil d'Administration recommande ce qui suit :

- Rappeler aux Etats membres que le 27^{ème} Congrès de l'UPU organisé en Afrique ne saurait être l'affaire du seul pays hôte, la Côte d'Ivoire. Il est impératif de lui apporter un soutien inconditionnel ;
 - Réitérer la recommandation du Conseil d'administration concernant l'organisation des réunions sous l'égide du Comité africain de soutien des réunions au niveau des sous régions, et ce, avant le Congrès ;
 - Demander à tous les pays souhaitant organiser des réceptions et dîners galas, et autres événements sociaux de se faire connaître et bénéficieront de l'assistance du Comité d'organisation ;
 - Demander aux Etats africains de participer massivement aux travaux du Congrès notamment la représentant au plus haut niveau ;
- Demander à la Côte d'Ivoire d'informer régulièrement le Comité africain de soutien de l'état d'avancement des préparatifs.

8.0. CELEBRATION DU 40^{EME} ANNIVERSAIRE DE L'UNION PANAFRICAIN DES POSTES

Le Secrétariat général, à titre de compte rendu, a présenté le document **N° UPAP/CA/XXXIX/CAS/2021 - Doc N°4** relatif à la célébration du 40^{ème} anniversaire de l'UPAP en 2020. Ce documents ont ressorti tous les points saillants de cette célébration qui fut un succès.

Le Comité a exprimé toute sa satisfaction sur le déroulement des activités de la célébration.

Recommandation :

Le Comité africain de soutien propose que les hautes instances de l'Union remercient solennellement les pays ou organisations suivants :

- La Tanzanie, pays hôte, pour le soutien à l'organisation parfaite de la célébration ;
- Le Japon, le Niger, le Zimbabwe, la Suisse et le Cameroun pour l'organisation des divers évènements sociaux ;
- Le Maroc, l'Union postale universelle, le Fonds international pour le développement de l'Agriculture, la Banque centrale de Tanzanie, CRDB Bank, la Commission de l'Union africaine, Vodacom Tanzania, l'Association des Compagnies aériennes africaines (AFRAA) et l'Egypte pour l'excellence qualité de leur expertise durant le Forum de Haut niveau ;

En outre, le Comité recommande qu'au regard de ce qu'au terme de l'appel des fonds lancé pour compléter la contribution en fonds propres de l'UPAP, l'objectif d'un (1) million de dollars n'a pas été atteint, ledit appel soit réitéré aux Etats membres, et ce pour éviter l'interruption de la construction, surtout lorsqu'il sera à un niveau avancé. Pour ce faire, il s'agit pour le Conseil d'administration de réitérer les termes de la correspondance adressée aux Etats membres par la Présidente de la Conférence des plénipotentiaires.

Le Comité a suggéré au Conseil d'administration de mettre en place un groupe de travail qui proposera la manière de collecter des fonds supplémentaires pour combler le déficit de (1) million (1 000 000,00) de \$EU de l'UPAP dans le cadre du projet.

9.0. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

La prochaine session se tiendra dans un lieu et à une date qui seront fixés après l'organisation de la 10^{ème} Conférence des plénipotentiaires. Cependant, il a été convenu que le Comité africain de soutien tienne davantage de réunions thématiques (sur l'ouverture de l'UPU, sur les questions de rémunérations, etc...) avant le 27^{ème} Congrès..

10.0. ADOPTION DU RAPPORT DE LA REUNION

Le rapport a été adopté avec quelques amendements.

11.0. CLOTURE

Le Président a remercié les membres pour les débats fructueux et a clos la réunion.

PROJET DE RESOLUTION N°/UPAP/CA/XXXIX/2021

Portant adoption du rapport du Comité africain de soutien

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 39^{ème} session ordinaire du 21 au 22 juin 2021, à Victoria Falls, au Zimbabwe ;

Considérant que l'un des objectifs de l'Union est de promouvoir et défendre des positions communes de ses Etats membres sur des questions postales ;

Conscient de la nécessité d'harmoniser les positions africaines sur les questions techniques clés en prélude au 27^{ème} Congrès ordinaire de l'Union postale universelle d'Août 2021, à Abidjan, Côte d'Ivoire ;

Notant le rapport du Comité africain de soutien présentant les tenants et aboutissants de ces questions ;

DECIDE :

L'adoption du rapport du Comité africain de soutien tel que figurant en annexe de la présente Résolution ;

CHARGE :

Le Secrétariat général de la mise en œuvre de la présente résolution.

Fait à Victoria Falls, Zimbabwe, le 22 juin 2021

PROPOSITIONS RELATIVES A L'HARMONISATION DES POSITIONS

Sujet	Références	Raisons/Eléments clés	Recommandation/ Position africaine
Candidatures africaines aux organes de l'UPU	Article 112.2 du Règlement général de l'UPU Article 106.3 du Règlement général de l'UPU Article 126.1 du Règlement général de l'Union postale universelle Articles 126 du Règlement général de l'UPU et 21 du Règlement intérieur des Congrès. Article 106.3 du Règlement général de l'UPU Résolution C 3/2018 (adoptée par le Congrès extraordinaire d'Addis-Abeba)	Assurer l'élection des pays membres de l'UPAP au sein des organes de l'UPU, notamment le CA et le CEP Assurer l'élection du candidat africain (M. Younouss Djibrine du Cameroun) au poste de Vice-directeur général du Bureau international de l'UPU	Soutenir toutes les candidatures africaines Soutenir uniquement les candidats à jour de leurs contributions vis-à-vis de l'UPAP
	Résolution C 10/2016 (Politique d'accès des acteurs du secteur	Le secteur postal traditionnel a subi une complète transformation ;	L'Equipe spéciale de l'UPAP organisera des sessions pour

<p>Ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi</p>	<p>postal élargi aux produits et services de l'UPU)</p>	<p>Les opérateurs désignés ne contrôlent plus l'essentiel du marché ;</p> <p>Les parts de marché diminuent (72,8% pour les lettres, 39,3% pour les envois express et 37,8% pour les colis), les opérateurs désignés sont relégués aux segments à faible croissance ;</p> <p>Le secteur postal est de plus en plus libéralisé et plusieurs de ces opérateurs désignés ont été privatisés, cependant que l'obligation de service universel reste un impératif, notamment parce qu'une partie de la population mondiale n'a toujours pas accès aux services postaux ;</p> <p>Tous les acteurs du secteur postal ne sont pas encore tous représentés à l'UPU, toute chose qui empêche potentiellement l'UPU de conserver son caractère universel ;</p> <p>Les autres organisations sectorielles du système des Nations Unies pour s'adapter à ce nouvel environnement se sont ouvertes.</p>	<p>ouvrir des discussions entre les pays africains soutenant les deux positions afin de comprendre les points de vue et les préoccupations des uns et des autres pour parvenir à une convergence de vues et protéger les intérêts des pays africains.</p> <p>Le Comité africain de soutien doit organiser des réunions par rapport à la question accompagné d'experts du Bureau international</p>
<p>Garantie de la viabilité financière de l'Union à long</p>	<p>Résolution C 29/2016 Réforme du système appliqué aux contributions des Pays-membres de l'Union</p>	<p>Adopter une contribution minimale acceptable ainsi que d'autres critères pour le modèle de contribution proposé</p>	<p>Soutenir le modèle de contribution s'appuyant sur une version modifiée du barème des quotes-parts des Nations Unies qui sera utilisée pour</p>

terme (proposition de modèle de contribution alternatif)			référence uniquement afin de déterminer un niveau de contributions recommandées pour chaque Pays-membre.
Pérennité future de la caisse de prévoyance de l'Union	Résolution C 31/2016 Pérennité future de la Caisse de prévoyance de l'Union Résolution C 7/2018	Poursuivre l'étude des différentes options, donner des conseils sur les négociations avec la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) et soumettre ses conclusions et recommandations au Congrès d'Abidjan.	Soutenir Les États membres doivent s'approprier les décisions prises lors des sessions de l'UPU
Présentation des propositions relatives au plan de rémunération intégrée mis à jour et à un système de rémunération intégrée	Résolution C 24/2016 Résolution C 6/2018, du Congrès extraordinaire de 2018 ayant adopté le Plan de rémunération intégrée (PRI)	Moderniser, rationaliser et intégrer les systèmes de rémunération de l'UPU	Approuver la création d'un Groupe permanent sur les rémunérations chargé des questions de rémunération dans le cadre du Comité des opérations et de la technologie pour le prochain cycle ;

<p>Soutien à apporter à la Côte d'Ivoire dans le cadre de l'organisation du 27^{ème} Congrès ordinaire de l'UPU en 2021</p>	<p>Décision C30/2016 du Congrès d'Istanbul en 2016 confiant l'organisation du 27^{ème} Congrès de l'Union Postale Universelle à la République de Côte d'Ivoire.</p> <p>Décision CA EXTRA 2020–Doc 8 maintenant la désignation d'Abidjan comme lieu d'organisation du 27^{ème} Congrès, tant que le Gouvernement ivoirien maintient son engagement ferme et sans équivoque à accueillir le Congrès dès le retour à la normale de la situation; et fixant la date du Congrès du 09 au 27 août 2021.</p>	<p>Assurer une parfaite organisation en Côte d'Ivoire, terre africaine du 27^e Congrès ordinaire de l'UPU</p>	<p>Soutenir la Côte d'Ivoire dans l'organisation du 27^{ème} Congrès ordinaire</p> <p>Rappeler aux Etats membres que le 27^{ème} Congrès de l'UPU organisé en Afrique ne saurait être l'affaire du seul pays hôte, la Côte d'Ivoire. Il est impératif de lui apporter un soutien inconditionnel ;</p> <p>Réitérer la recommandation du Conseil d'administration concernant l'organisation des réunions du CAS au niveau des sous régions africaines le plus tôt possible ;</p> <p>Demander à tous les pays souhaitant organiser des</p>
--	---	---	---

			<p>réceptions et dîners galas, et autres événements sociaux de se faire connaître et bénéficieront de l'assistance du Comité d'organisation ;</p> <p>Demander aux Etats africains de participer massivement aux travaux du Congrès notamment la représentant au plus haut niveau ;</p> <p>Demander à la Côte d'Ivoire d'informer régulièrement le Comité africain de soutien de l'état d'avancement des préparatifs.</p>
	<p>Résolution N°08/UPAP/CA/XXXVIII/2019 Portant sur la célébration du 40^{ème} anniversaire de l'Union panafricaine des Postes</p>		<p>Remercier le Tanzanie, pays hôte, pour le soutien à l'organisation parfaite de la célébration;</p> <p>Remercier tous les pays qui ont</p>

<p>Célébration du 40^e anniversaire de l'Union panafricaine des Postes</p>			<p>participé d'une manière ou d'une autre au succès de la célébration ;</p> <p>Réitérer les termes de la correspondance de la Présidente de la Conférence des plénipotentiaires demandant aux Etats membres de combler le déficit de 1 million de dollars dans le budget du siège de l'Union.</p>
---	--	--	---

LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Nom (Original)	Email Utilisateur
1.	South Africa Queen Montoedi (South Africa Queen Montoedi)	qmontoedi@dtps.gov.za
2.	INTERPRETER-FR-HUGUES (INTERPRETER-FR-Hugues SOUOP)	souopdjoyou@yahoo.com
3.	UGA-Andrew Otim (UGA-Andrew Otim)	aotim@ucc.co.ug
4.	Mashala Gideon Lufunga	mashala.gide@ymail.com
5.	ZW Moyo	scmoyo@zimpost.co.zw
6.	PAPU (Potraz Regulator)	potraz@potraz.gov.zw
7.	Côte d'Ivoire-MENEKOU Simplicie (Isaac GNAMBA-YAO)	isaac.gnamba@gmail.com
8.	AFS Owen Ramoroka (Owen Ramoroka)	oramoroka@icasa.org.za
9.	Mailamericas Onisoya Backshaw (Onisoya Backshaw)	obackshaw@mailamericas.com
10.	FR_Interpreter (Rom) (Romuald Assogho)	assogho@yahoo.fr
11.	AMINA ALGERIE (AMINA BOUDISSA)	amina.annabi82@gmail.com
12.	Emilia Eino	eeino@cran.na
13.	URT - Dorosela Rugaiyamu (dorosela Rugaiyamu)	dorosela.rugaiyamu@mawasiliano.go.tz
14.	Angola - Walter Teixeira	walex6@gmail.com
15.	SECRETARIAT UPAP (AMADOU AMADOU)	beloamadou@gmail.com
16.	Maroc Abdeladim EL MASSOUDI (Abdeladim EL MASSOUDI)	elmassoudi@poste.ma
17.	ALGERIE Samir ZOUAOUI (Samir ZOUAOUI)	s.zouaoui@mpt.gov.dz
18.	moulay Driss BOUKILI	delboukili@mcinet.gov.ma

19.	DRC-POSTE (JOSEPH MANDJOLO MUSH)	josemandjolo@gmail.com
20.	Côte d'Ivoire-MENEKOU Simplicie (Simplice MENEKOU)	menekou.simplice@laposte.ci
21.	INTERPRETER-ENG-JARJU (Kebba Jarju)	k.jarju@aicc.net
22.	Uganda - Agatha Kyakunzire (Agatha Kyakunzire)	agatha.kyakunzire@gmail.com
23.	NIGER-Amadou HASSANE (Amadou HASSANE)	amadou.hassane@arcep.ne
24.	Angola - Pindali Emídio (Pindali Emídio)	dali.zo180@gmail.com
25.	PAPU-Nathan Mkandawire (nathan mkandawire)	nmkandawire1963@gmail.com
26.	Zimpost_EXCO(African Support Committee)	smapeture@zimpost.co.zw
27.	ahmed KADA	kada@poste.ma
28.	PAPU- Hillaria Mazenge (Hillaria Mazenge)	qso@papu.co.tz
29.	TUNISIA- Mona Balti (Mouna Balti)	mouna.balti@tunisia.gov.tn
30.	INTERP-EN-Emmanuel (Emmanuel Ayuk)	ashudlb@gmail.com
31.	Vuyelwa Mashwama	vuyelwa.mashwama@esccom.org.sz
32.	SENEGAL-NDEYE COUMBA NIASS (NDEYE COUMBA SECK NIASS)	coumba.seck@numerique.gouv.sn
33.	Namibia-Johanna Nashipili (Johanna Nashipili)	johanna.nashipili@mict.gov.na
34.	Housseem Gharbi	gharbi.housseem@gmail.com
35.	ZA - Kenneth Ramphele (Kenneth Ramphele)	kenneth.ramphele@postoffice.co.za
36.	Samuel Bofo Adu	samuel.bofo-adu@moc.gov.gh
37.	Zambia - Sharon Machayi (Sharon Machayi)	smachayi@zicta.zm
38.	Pascal CAPO-CHICHI	fructueuxcapo@yahoo.fr
39.	Françoise LUFULUABO	francoise.lufuluabo@arptc.gouv.cd

40.	MOHAMED LAMINE DIALLO	diallolaminemo@gmail.com
41.	Egypt - NERMIN Mohamed (NERMIN MAHSOUB)	n_hassan@egyptpost.org
42.	South Africa - Jim Paterson (Jim Paterson)	jpaterson@dtps.gov.za
43.	Uganda - Jessica Uwera (Jessica Uwera)	juwera@ugapost.co.ug
44.	Mozambique Armando Almoco	ralmoco@incm.gov.mz
45.	ZAMBIA - Eric Lwao (Eric Lwao)	elwao@zicta.zm
46.	Congo. Rép. Ludovique MBOSSA (Ludovique MBOSSA)	ludovique.mbossa@gmail.com
47.	CRASA - Brian Mwansa (Brian Mwansa)	bmwansa@crasa.org
48.	KEN- Linet Onyando (Linet Onyando)	onyando@ca.go.ke
49.	JANE SALLU	janesallu@gmail.com
50.	Victoria Ssekandi	vsekandi@ucc.co.ug
51.	PAPU Oumarou LY	oabdourahamanely@gmail.com
52.	Wafaa Ibrahim	wafaa.ibrahim@tpa.gov.sd
53.	MADAGASCAR - Nancia RAZAFINDRAIBE (JEANNE NANCIA RAZAFINDRAIBE)	dpc@paositramalagasy.mg
54.	biendjui Joséphine adou	adou.josephine@artci.ci
55.	DIEMELEOU AMON GABRIEL BILE	bile.diemeleou@artci.ci
56.	Regina ASSOUMOU	bessou.regina@artci.ci
57.	Zambia-K. Nkunica (Khumbuzo Nkunica)	khumbuzo.nkunica@mtc.gov.zm
58.	SUDAN - Magzoub Ahmed (Magzoub Ahmed)	magzoub@tpa.gov.sd
59.	ABDELNABY ABOELNAGA	ahamdi@egyptpost.org

60.	SUDAN-ABUBAKER MAHGOUB (ABUBAKER MAHGOUB)	abubaker@tpra.gov.sd
61.	SARAI AGBODJA	asarai@arcep.bj
62.	Abdelsalam Saleh	salehabdel58@gmail.com
63.	Alain Adoré ELOUTI MINO	alainelouti@yahoo.fr
64.	ALGERIA-Ishak Gheni (Ishak Gheni)	i.gheni@mpt.gov.dz
65.	Louis Blaise Aka-Brou	akabroulb@yahoo.fr
66.	dibuseng mamabolo	dibuseng.mamabolo@postoffice.co.za
67.	ALGERIA.KHADIDJA DAHMANI (KHADIDJA DAHMANI)	k.dahmani@arpce.dz
68.	Tom Kwaghmande	tomkwaghmande5@gmail.com
69.	PAPU -MICHAEL (MICHAEL ONYEZEWE)	af@papu.co.tz
70.	Fofana DIABATE	mousskoro@gmail.com
71.	ZW Moyo	scmoyo1@gmail.com
72.	Anastasia Makeba	makeba@ca.go.ke
73.	Beatrix Mbadi	mbadi@ca.go.ke
74.	EDGAR MWEENE	emweene@zampost.com.zm
75.	Area Manager Kitwe	zimbah@zampost.com.zm
76.	Lohore Ercic Dagbo	dagbo.eric@artci.ci
77.	Zimbabwe - Ndanatsei Chinodya	ndahchinodya@gmail.com
78.	Senegal Dame Fall (Dame Fall)	dame.fall@laposte.sn
79.	Sunford Mulemba	mulembas@zampost.com.zm
80.	Rachel kalala	rachel.kabedi@arptc.gouv.cd

81.	Christabel Ngulube	ngulubenc@zampost.com.zm
82.	Zimpost_EXCO(African Support Committee)	smapeture@gmail.com
83.	Maybin Kashimu	musakashimu@yahoo.co.uk
84.	TANZANIA - MADULESI (ELIA MADULESI)	ekutimwa@gmail.com

**COMPTE RENDU DE LA SESSION VIRTUELLE DE LA COMMISSION FINANCES ET
ADMINISTRATION TENUE DU 9 AU 10 JUIN 2021**

1. PARTICIPANTS

- 1.1. **MEMBRES** : Cameroun, Égypte, Ghana, Kenya, Mali, Ouganda, République démocratique du Congo, Sénégal, Zambie et Zimbabwe
- 1.2. **AUTRES** : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Madagascar, Maroc, Mozambique, Namibie, Nigeria, Soudan, Tanzanie, Tunisie et USPS.
- 1.3. **ABSENTS** : Burundi et Tchad.
- 1.4. **RAPPORTEUR** : Secrétariat général de l'UPAP

Liste des participants jointe en annexe.

2. Propos liminaires du Président

Dans ses propos liminaires, Monsieur Adama Diouf du Sénégal, Président de la Commission, a adressé ses remerciements à l'ensemble des participants d'avoir trouvé le temps de se connecter pour prendre part à la toute première réunion virtuelle de la Commission. Il a par ailleurs précisé que le choix du format virtuel de cette session, qui avait dû être reportée depuis l'année dernière, était motivé par les conditions exceptionnelles imposées par la pandémie de coronavirus qui continue de sévir à travers la planète. Il a tenu à rappeler tous les succès enregistrés lors des précédentes réunions organisées à Dakar, Nairobi, Alger et Ouagadougou, tout invitant les membres de la Commission à faire preuve du même engagement pour assurer le bon déroulement de cette ultime session du cycle. Pour finir, il a reconnu que le double mandat du comité, à savoir la gestion financière et la gestion des ressources humaines, sont les facteurs clés de succès les plus déterminants pour toute organisation qui méritent, par conséquent, d'être traités avec toute la rigueur nécessaire.

3. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du Secrétariat général, le projet d'ordre du jour ci-après a été adopté sans amendements.

- i. Propos liminaires du Président.
- ii. Adoption de l'ordre du jour.
- iii. Revue du rapport de la dernière réunion et état de mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations du Conseil d'administration.
- iv. Point sur le projet de construction de l'immeuble siège de l'UPAP et autres questions y relatives.
- v. Examen du rapport du Groupe de Travail sur le recouvrement des arriérés de contribution des États membres.

- vi. États financiers vérifiés de l'Union pour les exercices clos au 31 mai 2019 et 31 mai 2020.
- vii. États financiers intérimaires de l'Union pour la période allant du 1er juin 2020 au 30 avril 2021.
- viii. Projet de budget quadriennal pour les exercices financiers 2021/2022 à 2024/2025 et barème des contributions.
- ix. Projet de révision et de modification du Règlement financier
- x. Projet de modification du Règlement du personnel
- xi. Questions relatives au personnel : rapport et recommandations
- xii. Divers
- xiii. Date et lieu de la prochaine réunion
- xiv. Adoption du rapport général
- xv. Clôture

4. Revue du rapport de la dernière réunion et état de mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations du Conseil d'administration

La Commission a pris connaissance du rapport présenté par le Secrétariat et constaté la bonne exécution des actions ci-après :

- a) reconduction des engagements à durée déterminée de deux (2) membres du personnel ;
- b) adoption et diffusion des états financiers vérifiés de l'Union pour l'exercice 2017/2018 en juillet 2019 ;
- c) reconduction du cabinet Ernst & Young dans ses fonctions d'auditeurs externes de l'Union pour l'exercice 2018/2019 ;
- d) exécution du budget 2019/2020 ;
- e) modification du Règlement du personnel ;
- f) promotion d'un membre du personnel au poste de Chef de cabinet du Secrétaire général chargé de la communication, de la stratégie et de la coopération ;
- g) fixation du barème des contributions statutaires annuelles des membres associés ;

Le rapport présenté par le Secrétariat général a été adopté sans amendements.

5. Point sur le projet de construction de l'immeuble siège de l'UPAP et autres questions y relatives.

La Commission a pris acte du point présenté par le Secrétariat général sur le projet de construction du nouveau siège de l'UPAP et exprimé sa satisfaction quant au progrès déjà réalisé par les deux partenaires, à savoir le Secrétariat général et l'État tanzanien, en vue de la réalisation de ce chantier. S'agissant de la question du rejet de la demande d'exonération de TVA, la Tanzanie a fait part à la Commission de la décision du Ministère des Finances de se charger de la TVA pour le compte de l'UPAP. La Commission a salué la Tanzanie pour la résolution de ce dossier relatif au projet « PAPU House ». Il a été observé avec

satisfaction par ailleurs que les travaux de construction sont en nette progression et en sont au niveau du 5^{ème} étage au mois de mai 2021. C'est la preuve que le projet avance comme prévu, conformément au calendrier arrêté. En outre, la Commission a déclaré tout son soutien à l'effort de mobilisation de la totalité de la quote-part de de l'Union au titre de l'apport en numéraire approuvé pour le projet, tout en invitant l'ensemble des Etats membres à participer généreusement à cet effort. À cet égard, la Commission recommande que le solde des financements à mobiliser à l'issue de la levée des fonds prévue à Victoria Falls soit mis à la charge des États membres, selon le barème des contributions statutaires en vigueur. Le projet de résolution y relatif est joint en annexe 1.

6. Examen du rapport du Groupe de Travail sur le recouvrement des arriérés de contribution des États membres.

La Commission a noté avec préoccupation la montée en flèche sans discontinuer des arriérés de contribution suite à l'exposé du Secrétariat général, et invité les États membres concernés à s'acquitter de leurs obligations financières afin de permettre à l'Union d'assurer la planification et la réalisation de programmes majeurs, d'exécuter le projet PAPU House et d'autres projets capitaux, ainsi que d'assurer le bon fonctionnement au quotidien de l'Union. Compte tenu de la précarité financière à laquelle est confrontée l'Union, conjuguée aux effets préjudiciables de la pandémie de coronavirus, la Commission a examiné le rapport du groupe de travail sur le recouvrement des arriérés de contributions et a convenu de formuler les recommandations suivantes à l'examen du Conseil :

- i. L'Union devrait poursuivre les négociations avec les États membres ayant des arriérés financiers importants et leur faire des propositions incitatives.
- ii. Dans la logique de la mesure incitative accordée à l'Algérie, encourager la Libye à contribuer à hauteur de 50% du montant de ses arriérés pour le financement du projet PAPU House.
- iii. Procéder à une annulation partielle de 50% des créances datant de plus de 10 ans, à condition pour l'État membre concerné d'effectuer un versement forfaitaire à hauteur de 50% du montant des arriérés, en vue du financement du projet PAPU House et de prendre l'engagement de s'acquitter régulièrement de ses contributions annuelles. Une dérogation de même nature sera accordée aux États membres ayant des arriérés datant de cinq ans ou plus et ayant un passé ou une situation de guerre, de conflit ou de troubles politiques. Dans les deux cas, le Secrétaire général est habilité à signer des conventions avec les États membres concernés et à faire rapport au Conseil sur la mise en œuvre desdites conventions.
- iv. Envisager une révision à la baisse de la contribution statutaire des membres associés basés en Afrique, afin de permettre aux États membres de solliciter davantage de membres associés. Un projet de résolution est joint à cet effet en annexe 2.

7. Rapport de l'auditeur externe sur les états financiers de l'Union pour l'exercice clos au 31 mai 2020.

La Commission a pris acte du rapport de l'auditeur et des différentes actions prises par le Secrétariat général pour résoudre les questions évoquées dans la lettre de recommandations. La Commission a tenu à saluer le président du Conseil d'administration pour la démarche entreprise dans le cadre de l'arrêt des comptes de l'exercice 2018/2019, ouvrant ainsi la voie à l'audit des comptes de l'exercice 2019/2020 dans les délais prévus par le Règlement financier. Ayant constaté que le commissaire aux comptes a émis un avis sans réserve sur les états financiers, la Commission a décidé de recommander les projets de décision ci-après à l'examen et à l'approbation du Conseil d'administration :

- i) approbation des comptes de l'Union pour l'exercice 2019/2020 (annexe 3) ;
- ii) nomination de l'auditeur externe (annexe 4).

8. États financiers intérimaires de l'Union pour la période allant du 1er juin 2020 au 30 avril 2021

La Commission prend acte du rapport et relève un excédent d'exploitation non vérifié de 86 307 \$EU à la date du 30 avril 2021, et ce malgré la pandémie de Covid-19 qui continuent de sévir. La Commission se déclare optimiste quant à la perspective d'un excédent de fonctionnement plus conséquent à la clôture de l'exercice financier. Elle a vivement recommandé au Secrétariat général de poursuivre la gestion des modestes ressources de l'Union avec encore plus de diligence.

9. Projet de budget quadriennal pour les exercices financiers 2021/2022 à 2024/2025 et barème des contributions

La Commission a procédé à une analyse du budget prévisionnel et du barème des contributions. Elle constate que le barème en vigueur depuis plusieurs années demeure inchangé. La Commission a convenu de recommander les plafonds budgétaires annuels ci-après pour le cycle quadriennal :

- | | | |
|----------------------|---|-------------------|
| ○ Exercice 2021/2022 | : | 1 786 531,00 \$EU |
| ○ Exercice 2022/2023 | : | 2 018 040,00 \$EU |
| ○ Exercice 2023/2024 | : | 1 946 757,00 \$EU |
| ○ Exercice 2024/2025 | : | 1 860 629,00 \$EU |

Par ailleurs, la Commission recommande le barème des contributions en vigueur qui prévoit :

- i. la répartition de 50% du budget global à parts égales entre l'ensemble des États membres contributeurs ;
- ii. la répartition de 50% du budget global entre l'ensemble des États membres contributeurs selon les points de pourcentage appliqués par l'Union africaine et repris au tableau en annexe.

Les deux projets de décision y relatifs sont joints en annexe 5 et 6 respectivement.

10. Projet de révision et de modification du Règlement financier

La Commission a pris connaissance de toutes les propositions de modification du Règlement financier de l'Union. Elle a par ailleurs constaté que les différentes modifications recommandées découlent des décisions du Conseil, des recommandations de l'auditeur externe et des prescriptions des normes IPSAS. Après examen, la Commission a décidé de recommander l'ensemble des modifications proposées pour examen et adoption par le Conseil d'administration. Le projet de décision y relatif est joint en annexe 7.

11. Projet de modification du Règlement du personnel

La Commission estime que les modifications proposées vont dans le sens des questions qui relèvent de sa compétence ainsi que des décisions antérieures du Conseil. A ce titre, la Commission valide ces modifications et recommande au Conseil d'approuver le projet de décision portant modification du Règlement du personnel de l'Union panafricaine des postes joint en annexe 8.

12. Gestion des ressources humaines : rapport et recommandations

La Commission apprécie à sa juste valeur le caractère exhaustif du rapport sur la gestion des ressources humaines du Secrétariat général. Elle a procédé à l'examen du projet de titularisation des membres du personnel sous contrat à durée déterminée depuis plus de cinq ans. Il a par ailleurs été relevé que du fait de la pandémie de coronavirus, le Président du Conseil a été amené à reconduire leur nomination à durée déterminée dans l'attente de la tenue effective de la session ordinaire du Conseil d'administration. La Commission a salué la patience du personnel concerné et décidé de recommander au Conseil d'administration de valider leur titularisation avec effet à compter du 5 et du 6 janvier 2021 respectivement. Voir projet de décision y relatif en annexe 8.

13. Divers

Aucune question n'a été soulevé au titre des divers.

14. Date et lieu de la prochaine réunion

La Commission a été avisée du fait qu'il s'agit de la dernière réunion du cycle actuel. Aux États membres qui ont manifesté leur intérêt à en faire partie, le Secrétariat général communiquera en temps utile la date et le lieu de la première session de la Commission finances et administration reconstitué.

15. Adoption du rapport général

Le rapport de la Commission accompagné des projets de décisions adoptés au cours de la session sont présentés à l'examen et à l'approbation éventuelle du Conseil. Il s'agit éléments ci-après :

15.1 Décisions / résolutions :

15.1.1 relative à la mobilisation du complément de l'apport en numéraire au projet PAPU House ;

15.1.2 disposition exceptionnelle relative au recouvrement des arriérés de contributions statutaires des Etats membres ;

- 15.1.3 portant approbation des états financiers de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour l'exercice 2017/2018 ;
- 15.1.4 portant nomination de l'auditeur externe ;
- 15.1.5 portant fixation des plafonds budgétaires de l'UPAP pour le cycle quadriennal 2021-2025 ;
- 15.1.6 portant adoption du barème des contributions statutaires des États membres au budget de l'UPAP ;
- 15.1.7 portant modification du Règlement financier de l'Union panafricaine des postes ;
- 15.1.8 portant modification du Règlement du personnel de l'Union panafricaine des postes (UPAP) ;
- 15.1.9 portant titularisation du personnel actuellement sous contrat à durée déterminée.

16. Clôture

Dans son mot de clôture, le président a adressé ses remerciements aux participants pour la qualité des débats ayant abouti à la formulation des décisions et résolutions proposées par la Commission. Il a fait part de sa profonde gratitude pour la confiance dont il a bénéficié de la part des membres de la Commission au cours du cycle quadriennal prolongé pour cause de pandémie. Tout en rappelant les contraintes financières persistantes auxquelles l'Union est confrontée, il fonde l'espoir qu'une collaboration plus fructueuse assortie du prompt règlement des contributions annuelles permettront à l'Union de remplir pleinement son mandat d'organisme faîtière du secteur postal africain. En guise de conclusion, il a adressé ses vifs remerciements à tous les participants d'avoir pris le temps de participer à ces travaux et s'est réjoui à l'idée de les rencontrer physiquement à l'occasion du Conseil d'administration à Victoria Falls au Zimbabwe.

Président
Sénégal

Rapporteur
Secrétariat de l'UPAP

Résolution N°...../UPAP/CA/XXXIX/2021

Relative à la mobilisation du complément de l'apport en numéraire au projet de construction de l'immeuble siège de l'UPAP

La Conférence des plénipotentiaires de l'Union panafricaine des postes, réunie en sa 10^{ème} session ordinaire à Victoria Falls, au Zimbabwe du 23-25 juin 2021 ;

Vu la résolution N°11/UPAP/CA/XXXVII/2018 de la 37^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration donnant l'accord pour la mise à disposition de la somme de 4 000 000,00 \$EU à titre d'apport en numéraire de l'Union au projet de construction de son immeuble siège ;

Consciente du fait que sur le déficit à combler de 1 000 000,00 \$EU, l'appel à financement lancé à l'occasion de la célébration du 40^{ème} anniversaire de l'Union a permis de mobiliser la somme de 140 000,00 \$EU, ce qui est loin de l'objectif fixé ;

Soucieuse de respecter la structure idéale du montage financier qui fixe l'apport en numéraire des actionnaires à 56% et les concours bancaires à 44% à un taux d'intérêt de l'ordre de 13%, remboursables en 15 ans ;

Tenant compte des immenses potentialités du projet et notamment des éventuelles retombées pécuniaires qui permettraient d'améliorer l'assise financière de l'Union ;

DÉCIDE :

- 1) D'autoriser le Secrétaire général à solliciter des contributions volontaires auprès des Etats membres, des Membres associés, des partenaires, des pays amis, des organismes donateurs et d'en rendre compte au Conseil d'administration lors de sa prochaine session ordinaire ;
- 2) De donner mandat au Secrétaire général de répartir à la charge de tous les Etats membres, sous forme de contributions obligatoires conformément au barème approuvé, tout solde impayé et ce après la 40^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration.

Fait à Victoria Falls, Zimbabwe, le 25 juin 2021

Décision N°...../UPAP/PC/X/2021

Disposition extraordinaire sur le recouvrement des arriérés de contributions statutaires des Etats membres

La Conférence des plénipotentiaires de l'Union panafricaine des postes réunie en sa 10^{ème} session ordinaire à Victoria Falls au Zimbabwe du 23 au 25 juin 2021 ;

Considérant le volume important des arriérés de contributions qui se sont accumulés depuis plusieurs exercices ;

Considérant en outre que certains Etats membres sont en proie à des contraintes d'ordre économique, politique ou à des situations de conflit/troubles/guerre qui entravent leur capacité à honorer leurs obligations financières à l'égard de l'Union ;

Conscient du fait que la résolution n°06/UPAP/CP/VII/2008 de la Conférence des plénipotentiaires avait balisé la voie pour la réintégration de certains Etats membres et la reprise effective de leur participation aux activités de l'Union ;

Rappelant la nécessité impérieuse pour l'ensemble des 45 Etats membres de l'Union de formuler des stratégies efficaces et de créer des cadres de coopération, de partenariat et de solidarité qui permettront d'avancer comme un bloc soudé en vue de réaliser les objectifs de l'Union ;

Eu égard au fait qu'une organisation internationale de l'envergure de l'UPAP dont la mission essentielle consiste à faire accélérer le développement socioéconomique par la promotion de produits et services postaux modernes et novateurs, nécessite d'avoir une assise financière solide grâce au concours de l'ensemble de ses Etats membres ;

Désireux d'assurer la disponibilité des financements pour la poursuite sans heurts des travaux de construction de l'immeuble siège de l'Union ;

Ayant examiné la recommandation du Conseil d'administration relative à l'annulation partielle de 50% des arriérés de contributions statutaires des Etats membres débiteurs ;

Mandaté en vertu de l'article 2, alinéa 2 du Règlement d'exécution de la Convention ;

DÉCIDE A TITRE EXCEPTIONNEL :

- 1) La totalité des arriérés de contributions des Etats membres vis-à-vis de l'Union seront réexaminés et regroupés en deux catégories :
 - a) Les Etats membres débiteurs sur 5 exercices et en confrontés actuellement ou par le passé à des situations de guerre, de crise ou de troubles politiques ;

- b) Les Etats membres débiteurs sur 10 exercices et plus ;
- 2) Les Etats membres relevant des deux catégories sont éligibles pour l'annulation de 50% de leurs arriérés et autorisés à prendre des dispositions en vue du règlement du solde de 50%, à condition de satisfaire aux exigences ci-après :
- a) Versement de la contribution statutaire annuelle 2021/2022 dans le premier semestre de l'exercice financier.
 - b) Prise d'un engagement par écrit de régler le solde de 50%, y compris les éventuelles majorations, au plus tard à la fin de l'exercice 2022/2023 ;
 - c) Le défaut de paiement du solde de 50% dans les délais impartis emporte automatiquement la nullité de l'accord d'annulation et le pays concerné repasse au statu quo ante.

CHARGE :

- 1) Le Secrétaire général de signer un accord avec tout État membre intéressé avant de procéder toute annulation partielle ;
- 2) Le Conseil d'administration d'en assurer le suivi et de présenter l'état d'exécution de cette résolution à la prochaine session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires.

Fait à Victoria Falls, Zimbabwe, le 24 juin 2021

Projet de décision N°.../UPAP/CA/XXXIX/2021

Approbation des états financiers de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour l'exercice financier 2019/2020

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 39^{ème} session ordinaire à Victoria Falls au Zimbabwe 21-22 juin 2021 ;

Conformément à l'article 12 alinéa 2 de la Convention de l'Union panafricaine des postes (UPAP), l'article 5 alinéa 5 du Règlement d'exécution de la Convention et l'article 39 du Règlement financier de l'Union ;

Vu les états financiers de l'Union au titre de l'exercice clos au 31 mai 2020 et l'opinion de l'auditeur externe sur les comptes de ladite période ;

Tenant compte de la recommandation d'approbation émise par la Commission finances et administration ;

Mandaté en vertu de l'article 39 alinéa 8 du Règlement financier de l'Union ;

DECIDE :

D'adopter les états financiers certifiés de l'Union pour l'exercice financier 2019/2020.

Fait à Victoria Falls, Zimbabwe, au 22 juin 2021

Annexe

Décision N°0--/UPAP/CA/XXXIX/2021

Portant nomination de l'auditeur externe

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 39^{ème} session ordinaire à Victoria Falls, au Zimbabwe 21-22 juin 2021 ;

Conformément à l'article 12 alinéa 2 de la Convention de l'Union panafricaine des postes (UPAP), l'article 5 alinéa 5 du Règlement d'exécution de la Convention et l'article 39 alinéa 1 du Règlement financier de l'Union ;

Conscient de ce que le mandat annuel du cabinet **Ernst & Young**, auditeur actuel de l'Union, arrive à son terme après la mission de vérification des comptes de l'exercice 2019/2020 ;

Vu les dispositions de l'article 39 alinéa 1 du Règlement financier de l'Union qui fixe le mandat de l'auditeur externe à un an renouvelable ;

Conscient en outre de la nécessité de soumettre les procédures, la comptabilité, les contrôles financiers internes et l'administration générale de l'Union à une vérification indépendante et permanente ;

Prenant acte de ce que le cabinet Ernst & Young a exprimé le souhait de poursuivre sa fonction d'auditeur externe de l'Union ;

DECIDE DE :

Reconduire le cabinet Ernst & Young dans ses fonctions d'auditeur externe de l'Union et fixer le montant annuel de ses honoraires à la somme de 10.400 \$EU pour l'exercice 2020/2021.

Fait à Victoria Falls, Zimbabwe, le 22 juin 2021

Annexe

Projet de décision N°0../UPAP/CP/X/2021

Portant fixation des plafonds budgétaires annuels de l'Union panafricaine des postes pour le cycle quadriennal 2021-2025

La Conférence des plénipotentiaires de l'Union panafricaine des postes, réunie en sa 10^{ème} session ordinaire 24 au 25 juin 2021 à Victoria Falls au Zimbabwe ;

Mandatée en vertu de l'article 2, alinéa 3 du Règlement d'exécution de la Convention de l'Union ;

Tenant compte des travaux de construction en cours de l'immeuble du siège de l'UPAP pour laquelle l'Union s'est engagée à apporter une contribution de quatre (4) millions \$EU en fonds propres ;

Consciente des autres sources de revenus susceptibles de générer des revenus supplémentaires pour l'Union au cours du cycle quadriennal ;

Considérant le projet de budget quadriennal de la période 2021–2025 présenté par le Conseil d'administration ;

Ayant examiné la recommandation du Conseil d'administration ;

DECIDE DE :

Fixer comme suit, les plafonds des budgets des dépenses annuelles de la période quadriennale 2021–2025 :-

Exercice 2021/2022	:	1 786 531,00 \$EU
Exercice 2022/2023	:	2 018 040,00 \$EU
Exercice 2023/2024	:	1 946 757,00 \$EU
Exercice 2024/2025	:	1 860 629,00 \$EU

CHARGE :

- i) le Conseil d'administration de tenir compte des présents plafonds lors de l'approbation des budgets annuels ;
- ii) le Secrétaire général de veiller à l'exécution efficiente des activités adoptées et au respect strict de la présente décision.

Fait à Victoria Falls au Zimbabwe le 25 juin 2021

Annexe

Projet de résolution N°0/ UPAP/CP/X/2021

Portant adoption du barème des contributions financières statutaires au budget de l'UPAP

La Conférence des plénipotentiaires de l'Union panafricaine des postes, réunie en sa 10^{ème} session ordinaire 24 au 25 juin 2021 à Victoria Falls au Zimbabwe ;

Mandatée en vertu de l'article 2, alinéa 4 du Règlement d'exécution de la Convention de l'Union ;

Rappelant la résolution N°06/UPAP/CP/IV/96 portant révision du barème des contributions de l'UPAP ;

Consciente que le barème des contributions examiné et adopté par la 4^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires en mai 1996 est en vigueur depuis vingt-quatre ans ;

Consciente de l'inexistence d'aucune base pour la révision du barème en vigueur;

Ayant examiné la recommandation du Conseil d'administration relative à l'adoption du barème des contributions de la période quadriennale 2021 – 2025 ;

DECIDE DE :

- i. Maintenir le barème des contributions statutaires des États membres en vigueur ;
- ii. Répartir également cinquante pour cent (50%) du montant total du budget annuel de l'Union à tous les Etats membres ;
- iii. Répartir les cinquante pour cent (50%) restants du budget annuel entre les États membres selon les points de pourcentage du barème de l'Union africaine indiqués dans le tableau ci-joint.

Fait à Victoria Falls au Zimbabwe le 25 juin 2021

Annexe

Projet de Décision N° ___/UPAP/CP/X/2021

Portant amendement au Règlement financier de l'Union panafricaine des postes (UPAP)

La Conférence des plénipotentiaires de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réunie en sa 10^{ème} session extraordinaire du 23 au 24 juin 2021 à Victoria Falls au Zimbabwe ;

Rappelant la Résolution N°04/UPAP/CP/VII/2008 portant sur le respect des normes comptables internationales du secteur public ;

Considérant la recommandation de l'Auditeur externe de l'Union ;

Considérant en outre l'adoption de nouvelles normes comptables internationales du secteur public et leur impact sur les politiques et pratiques financières de l'Union ;

Consciente que la refonte des Actes de l'Union a une incidence sur le Règlement financier de l'Union ;

Désireuse d'aligner les pratiques financières de l'Union sur les meilleures pratiques internationales en cours dans d'autres organisations intergouvernementales ;

Vu les dispositions de l'article 44 du Règlement financier de l'Union ;

DECIDE :

D'adopter les amendements au Règlement financier (version 2018) joints en annexe ;

CHARGE :

Le Secrétariat général d'exécuter la présente décision.

Fait à Victoria Falls, Zimbabwe, 25 juin 2021

N° d'ordre	Régulation	Formulation actuelle	Formulation proposée	Justification
1	Chapitre 1 – Dispositions générales	<p>Article 1 : Définitions Aucune définition n'avait été prévue</p>	<p>Article 1 : Définitions <u>“ Agent comptable ” désigne un agent nommé par l'Ordonnateur et chargé des opérations comptables de l'Union au sein du Département administration et finances, sous la responsabilité directe du chef dudit département.</u></p>	<p>Tirée de la définition adoptée par la CUA pour le membre du personnel chargé de la passation des écritures et de l'arrêté des comptes.</p>
		<p>Article 1 : Définitions " Contribution " désigne l'ensemble des ressources, y compris des ressources en nature apportées par les Etats membres, les membres associés, les partenaires et les bailleurs de fonds en accompagnement du mandat de l'Union.</p>	<p>Article 1 : Définitions " Contribution " désigne l'ensemble des ressources, y compris des ressources en nature apportées par les Etats membres, les Membres associés, les partenaires et les bailleurs de fonds en accompagnement du mandat de l'Union.</p>	<p>Intégrer les Membres associés conformément à la Convention de l'Union.</p>
		<p>Article 1 : Définitions Aucune définition n'avait été prévue</p>	<p><u>“ Partenaire au développement ” désigne tout organisme ou pays qui apporte une assistance en espèces ou en nature à l'Union pour la mise en œuvre de ses programmes et activités</u></p>	<p>Définir le cadre de coopération avec les organismes de développement international</p>

		=ditto=	“ Contrôleur financier ” désigne le Chef de département administration et finances qui est seul responsable des encaissements, des décaissements, de la comptabilisation des ressources et de l’élaboration des rapports sur les ressources financières de l’Union.	Tirée de la définition adoptée par la CUA pour le chef de département chargé des finances
		Article 1 : Définitions “ Fonds de réserve ” désigne un fonds créé par le Conseil d’administration pour le versement des montants budgétisés mais annulés à la clôture de chaque exercice financier.	Article 1 : Définitions “ Fonds de réserve ” désigne un fonds créé par le Conseil d’administration pour le versement des montants budgétisés <u>mais non utilisés</u> annulés à la clôture de chaque exercice financier.	Modification d’ordre rédactionnel pour mieux ressortir le sens.
		Article 1 : Définitions Aucune définition n’avait été prévue	“ Engagements non réglés ” désigne des engagements financiers non exécutés pour non-fourniture des biens ou des services à la clôture de l’exercice financier.	Élargir le sens donné à la notion d’obligation conformément aux normes IPSAS
		Article 1 : Définitions Aucune définition n’avait été prévue	“ Ressources financières non utilisées ” désigne toute ressource financière non consommée au cours de l’exercice financier auquel elle est liée.	Définition inspirée de celle de la CUA.

	<p>Article 1 : Définitions</p> <p>Aucune définition n'avait été prévue</p>	<p>“ Fonds de roulement ” désigne les acomptes nécessaires pour le règlement des engagements financiers dans attente des contributions ou des avances accordées pour le financement des dépenses imprévues ou exceptionnelles.</p>	-ditto-
	<p>Article 5 : Interprétation</p> <p>Aucune disposition n'avait été prévue</p>	<p>Article 5 : Interprétation</p> <p><u>L'interprétation du présent Règlement financier relève de la compétence du Contrôleur financier sur avis du Conseiller juridique.</u></p>	-ditto-
	<p>Article 6 : Responsabilité</p>	<p>Article 6 : Responsabilité</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Le Secrétaire général en sa qualité d'ordonnateur est chargé de l'administration et l'application du présent Règlement financier ;</u> 2. <u>Le Secrétaire général assume l'entière responsabilité de l'ensemble des opérations administratives d'assurance de la solvabilité de l'Union, d'engagement et de règlement des</u> 	-ditto-

			<p><u>dépenses ;</u></p> <p>3. <u>Le Secrétaire général a l'autorité en dernier ressort en matière d'engagement et de décaissement des ressources de l'Union dans les limites des crédits budgétaires ouverts à cet effet ;</u></p> <p>4. <u>Le Secrétaire général donne au Contrôleur financier qui relève directement de lui l'autorisation d'engager des menues dépenses et de contracter des engagements sur le budget de l'Union dans les limites des crédits budgétaires ouverts à cet effet ;</u></p> <p>5. <u>Le Contrôleur financier, seul responsable de la tenue de la comptabilité de l'Union, effectue les opérations d'encaissement et de décaissement ;</u></p> <p>6. <u>Chaque membre du personnel assure la régularité de toute opération financière effectuée dans le cadre de ses fonctions</u></p>	
--	--	--	--	--

			<p><u>officielles ;</u></p> <p>7. <u>Le Secrétaire général est entièrement responsable des opérations financières de l'Union devant le Conseil d'administration et la Conférence des plénipotentiaires, et leur rend des comptes à cet effet.</u></p>	
		Article 7 : Délégation de pouvoirs	<p><u>Article 7 : Délégation de pouvoirs</u></p> <p>1. <u>Le Secrétaire général pourrait, s'il le juge nécessaire, déléguer ses pouvoirs en vertu du présent Règlement financier au Secrétaire général adjoint ou à un Chef de département ;</u></p> <p>2. <u>Dans l'application du présent Règlement financier, l'ordonnateur ou la personne déléguée contrôle et approuve tous les processus financiers, et prennent les mesures appropriées pour la bonne tenue des documents financiers de l'Union ;</u></p> <p>3. <u>La délégation de pouvoirs prévue au paragraphe (2) ci-dessus est faite par</u></p>	-ditto-

			<p><u>écrit ;</u></p> <p>4. <u>Dans l'application du présent Règlement financier, tout fonctionnaire dûment délégué est responsable devant le Secrétaire général.</u></p>	
		<p>Article 8 : Respect du Règlement financier et sanctions en cas de violation</p>	<p>Article 8 : Respect du Règlement financier et sanctions en cas de violation</p> <p>1. <u>Tous les membres du personnel sont tenus de se conformer au présent Règlement financier et à tout autre Règlement financier, directive et procédure administrative élaboré par le Secrétaire général et relatives au présent Règlement financier ;</u></p> <p>2. <u>Tout membre du personnel coupable de violation du présent Règlement financier ou de toute directive et procédure élaborée en rapport avec le présent Règlement financier est personnellement et pécuniairement responsable, et passible de sanctions disciplinaires</u></p>	-ditto-

			<p><u>conformément au Règlement du personnel de l'Union ;</u></p> <p>3. <u>Selon la gravité de la violation et de l'irrégularité, il pourrait être appliqué, outre les sanctions et mesures disciplinaires prévues dans le Règlement du personnel, d'autres sanctions, y compris la levée de l'immunité diplomatique pour besoin d'enquête et les poursuites judiciaires, conformément aux lois en vigueur dans le pays siège de l'Union ou dans le pays où le délit a été commis.</u></p>	
2	Chapitre II – Budget	<p>Article 12 : Recettes et dépenses de l'Union</p> <p>1. Les recettes du budget comprennent :</p> <p>a. les contributions statutaires payées par les Etats-membres et les membres associés selon le barème adopté par le</p>	<p>Article 12 : Article 12 : Recettes et dépenses de l'Union</p> <p>1. Les recettes du budget comprennent :</p> <p>b. les contributions statutaires payées par les Etats-membres et les membres associés selon le barème adopté par le Conférence des plénipotentiaires ;</p>	Alignement avec la formulation de la Convention révisée de l'Union

		Conférence des plénipotentiaires ;		
		Aucune disposition antérieure	i. <u>les pénalités/amendes imposées pour violation de la Convention.</u>	-ditto-
		2. Les dépenses budgétaires sont classées en chapitres portant des titres et accompagnées d'annexes contenant des informations et des notes explicatives dont le Conseil pourrait avoir besoin. Elles doivent comporter les rubriques générales suivantes :	2. Les dépenses budgétaires sont classées en chapitres portant des titres et accompagnées d'annexes contenant des informations et des notes explicatives dont le Conseil pourrait avoir besoin. Elles doivent comporter les rubriques générales suivantes : <u>f. dépenses liées à la mise en œuvre des programmes et projets.</u>	Nouvelle disposition qui intègre la pratique actuelle à l'Union
		Article 13 - Élaboration du budget	Article 13 - Élaboration du budget 3. <u>Le budget prévisionnel est accompagné des informations, des annexes et des notes explicatives jugées nécessaires par le Conseil ;</u>	Modification inspirée du Règlement financier de la CUA et visant à améliorer l'élaboration du budget.
			4. <u>Le budget prévisionnel est présenté sous forme de prévisions réalistes assorties des résultats attendus ;</u>	=ditto=

			5. <u>A titre de comparaison, le budget prévisionnel sera accompagné des dépenses réelles de la même période de l'exercice précédent ;</u>	=ditto=
			6. <u>Un budget quadriennal est présenté à la Conférence des plénipotentiaires aux fins d'adoption des plafonds budgétaires du cycle ;</u>	=ditto=
			<u>Au cours de l'exercice financier, le Conseil ou tout autre organe dûment mandaté peut approuver des projets de budget supplémentaires, à condition que des ressources additionnelles soient disponibles pour couvrir les engagements financiers initialement imprévus. Le format des projets de budget supplémentaire doit être conforme au budget approuvé.</u>	Permet de recevoir et de comptabiliser toute ressource non budgétisée mise à la disposition de l'Union en cours d'exercice.
		<u>Article 18</u> : Clôture des opérations budgétaires 3. Lorsque pour des raisons spécifiques, il s'avère impossible de payer certaines dépenses	<u>Article 18</u> : Clôture des opérations budgétaires 3. Lorsque pour des raisons spécifiques, il s'avère impossible de payer <u>régler</u> certaines dépenses avant la clôture de	Modification alignée avec la disposition pertinente des normes IPSAS et inspirée de textes de la CUA.

		<p>avant la clôture de l'année financière, une dotation reste disponible pour les douze mois qui suivent la fin de l'année financière à laquelle elles se rapportent en vue d'honorer les obligations non payées. Les crédits correspondants sont affectés au "Compte des crédits octroyés au cours de l'exercice précédent" et les dépenses déjà engagées imputées audit compte. Les crédits non utilisés sont traités conformément aux dispositions du Règlement financiers.</p>	<p>l'année financière, une dotation reste disponible pour les douze mois qui suivent la fin de l'année financière à laquelle elles se rapportent en vue d'honorer les obligations non payées. Les crédits correspondants sont affectés au "Compte des crédits octroyés au cours de l'exercice précédent" "<u>Compte des obligations/engagements</u>" et les dépenses déjà engagées sont imputées à ce compte. Les crédits non utilisés sont traités conformément aux dispositions du Règlement financiers.</p>	
			<p>5. <u>Lorsqu'un engagement demeure non liquidé dans un délai de trois (3) mois, le Secrétaire général en autorise le paiement et impute le montant correspondant au Fonds de réserve sur approbation préalable du Conseil</u></p>	<p>Modification inspirée des textes de la CUA pour renforcer la redevabilité.</p>

			<u>d'administration.</u>	
3	Chapitre III – Gestion financière	Article 28 : Utilisation des ressources financières de l'Union Aucune disposition antérieure	Article 28 : Utilisation des ressources financières de l'Union 1. Les ressources financières de l'Union sont utilisées conformément aux crédits ouverts dans le budget de l'Union ; 2. Le budget de l'Union constitue la base pour l'autorisation des engagements financiers, des dépenses et des recettes de l'Union, et détermine leur nature ainsi que leur montant ; 3. Les ressources financières des partenaires au développement et des organismes donateurs sont déclarées et incorporées au budget de l'Union pour les années pendant lesquelles lesdits fonds doivent être utilisés.	Modification inspirée des textes de la CUA pour assurer le strict respect des limites budgétaires et définir le cadre de coopération avec les agences de développement.
		Article 33 : Inventaires, bibliothèques 1. Les comptes de l'Union sont complétés par des inventaires détaillés et complets :		Disposition supprimée, reportée au Chapitre VI et incorporée au Chapitre relatif aux immobilisations corporelles

		<p> a) des baux et des bâtiments ; b) du mobilier et des installations ; c) des usines et des machines ; ; d) des véhicules ; e) du matériel de bureau ; f) du matériel de travail ; g) des articles de papeterie ; h) des stocks ; i) des autres actifs à court terme et immobilisations. </p> <p> Les inventaires montrent le prix d'achat des articles et, le cas échéant, le taux de dépréciation. </p> <p> 2. La bibliothèque possède un fichier catalogue. </p> <p> 3. Il est tenu un inventaire complet et une mise à jour de tout mobilier, matériel, équipement et tout autre bien reçu, livré, vendu ou dont on s'est débarrassé de quelque </p>		
--	--	--	--	--

		manière que ce soit ainsi que de ceux retenus par l'Union.		
		<p>Article 35 : Contrôles internes</p> <p>Le Secrétaire général met en place un système de contrôles internes qui permet de s'assurer que :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les recettes sont correctement encaissées ; b) les dépenses sont valides et correctement autorisées ; c) les recettes, les dépenses, les actifs et les passifs sont correctement enregistrés et comptabilisés ; 	<p>Article 35 : Provisions Contrôles internes</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Une provision est constituée pour un passif dont l'échéance et le montant est incertain.</u> 2. <u>Les provisions sont constituées lorsque l'Union a une obligation légale résultant d'événements passés, au cas où il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour honorer ladite obligation et que celle-ci pourrait être évaluée de manière fiable.</u> 3. <u>A des fins comptables, une provision est constituée pour les arriérés de contribution des Etats membres et Membres associés.</u> 	<p>Intégrer la résolution N°10/UPAP/CA/XXXVII/2018 portant adoption de la politique de constitution de provisions pour arriérés de contributions statutaires</p>

		<p>d) les informations financières et d'exploitation sont exactes et fiables ;</p> <p>e) les biens sont protégés contre la perte ou la destruction ;</p> <p>f) les ressources de l'Union sont utilisées et gérées de façon efficace, économique et efficiente ;</p> <p>g) il n'y a pas de gaspillage en ce qui concerne l'utilisation des ressources de l'Union ;</p> <p>h) les dépenses et les provisions budgétaires sont conformes à celles spécifiées dans le budget approuvé ;</p> <p>i) les normes internationales pertinentes, le Règlement financier, les politiques et procédures de l'Union sont respectés ;</p> <p>j) les ressources financières de</p>		<p>Disposition supprimée et reportée au Chapitre XII relatif aux achats, contrôles financiers et vérifications externes.</p>
--	--	---	--	--

		l'Union sont gérées de manière efficace et efficiente.		
4	Chapitre V – Fonds de l'Union	Fait partie de l'ancien Chapitre IV sur les Comptes	<p>Chapitre V – Fonds de l'Union</p> <p><u>Article 40 : Fonds générale</u></p> <p><u>Il est créé un Fonds général où sont comptabilisées les dépenses de l'Union et dans lequel sont maintenues les catégories de comptes ci-après :</u></p> <p><u>a) les contributions statutaires annuelles versées par les Etats membres ;</u></p> <p><u>b) les contributions statutaires annuelles versées par les Membres associés ;</u></p> <p><u>c) les avances versées par le pays siège de l'Union ;</u></p> <p><u>d) les transferts du Fonds de réserve ;</u></p> <p><u>e) les avances prélevées sur le Fonds de roulement.</u></p>	Nouveau chapitre inspiré du Règlement financier de la CUA.
		Aucune disposition antérieure	<p><u>Article 41 : Fonds de roulement</u></p> <p><u>1. Il est créé un fonds de roulement alimenté par les ressources prélevées sur le fonds de réserve de</u></p>	Modification inspirée du Règlement financier de la CUA.

			<p><u>l'Union, pour :</u></p> <p>a) <u>fournir les avances nécessaires pour régler les engagements en attendant le versement des contributions dues par les États membres ;</u></p> <p>b) <u>fournir les avances nécessaires pour régler les engagements et les dépenses imprévues ou extraordinaires découlant de la mise en œuvre des résolutions et des décisions adoptées par le Conseil exécutif ou la Conférence de l'union.</u></p> <p>2. <u>Le montant et le plafond du Fonds de roulement ne doivent pas être inférieurs à un (1) mois du budget de fonctionnement de l'Union.</u></p> <p>3. <u>Les avances sur le fonds de roulement ne sont effectuées qu'aux fins et dans les conditions prescrites par le Conseil d'administration et uniquement sur la base d'une autorisation écrite signée par le Président du Conseil.</u></p> <p>4. <u>Les avances sur le Fonds de roulement</u></p>	
--	--	--	--	--

			<p><u>pour financer les crédits budgétaires au cours d'une période financière donnée sont remboursées au Fonds de roulement dès que les recettes sont disponibles à cette fin et en fonction du montant de ces recettes.</u></p> <p>5. <u>À l'exception des cas où ces avances peuvent être recouvrées sur les fonds extrabudgétaires ou sur d'autres sources autorisées, toutes les avances prélevées sur le Fonds de roulement pour des dépenses imprévues ou extraordinaires ou à toute autre fin, sont remboursées par des crédits budgétaires supplémentaires.</u></p>	
		Aucune disposition antérieure	<p>Article 44 : Caisse de retraite</p> <p>1. <u>Il est créé une Caisse de retraite au profit des membres du personnel pour leur assurer une pension de retraite après avoir servi l'Union. Le personnel permanent en est bénéficiaire d'office conformément aux dispositions du</u></p>	<p>Mettre en œuvre la décision de la CP portant adoption des Actes de l'UPAP.</p>

			<p><u>Règlement du personnel. Les fonctionnaires élus pourraient y souscrire, auquel cas l'Union reconvertit leur gratification en cotisation à ladite Caisse tandis que le fonctionnaire élu est tenu de verser une contrepartie proportionnelle d'au moins cinquante pourcent (50%).</u></p> <p>2. <u>Le personnel sous contrat à durée déterminée pourrait obtenir auprès du Secrétaire général l'autorisation d'y souscrire et de cotiser entre 7,5 et 22,5% de leur salaire de base sans contrepartie de la part de l'Union.</u></p>	
			<p>Article 45 : Fonds spécial</p> <p>1. <u>Sur avis du Conseil, le Secrétaire général pourrait créer des fonds spéciaux à des fins spécifiques à condition que ces activités visent la réalisation des objectifs de l'Union.</u></p> <p>2. <u>Au nom de l'Union le Secrétaire général pourrait accepter pour les fonds</u></p>	<p>Modification inspirée du Règlement financier de la CUA.</p>

			<p><u>spéciaux ainsi établis, des présents, legs, contributions volontaires et dons faits à l'Union par des partenaires au développement, des donateurs internationaux et des fondations, à condition que les objectifs visés ne soient pas incompatibles avec ceux de l'Union.</u></p> <p>3. <u>L'objet et les limites d'un fonds spécial sont clairement définis par le Secrétaire général.</u></p> <p>4. <u>Les fonds spéciaux sont gérés conformément au présent Règlement financier.</u></p> <p>5. <u>Les contributions faites à l'Union qui demeurent inutilisées après l'achèvement des activités pour lesquelles elles ont été fournies sont traitées conformément à l'accord en vertu duquel elles ont été faites et aux dispositions du présent Règlement financier.</u></p> <p>6. <u>Les dons en numéraires dont l'objet n'est pas précisé sont considérés comme</u></p>	
--	--	--	---	--

			<p><u>des recettes diverses et créditées au Fonds général.</u></p> <p><u>7. Le Secrétaire général dresse et présente des rapports sur les fonds spéciaux au Conseil.</u></p>	
5	<p>Chapitre VI - Stocks et immobilisations corporelles</p>	<p>Article 46 : Stocks et immobilisations corporelles</p> <p>1. Les comptes de l'Union sont complétés par des inventaires détaillés et complets :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) des baux et des bâtiments ; b) du mobilier et des installations ; c) des usines et des machines ; d) des véhicules ; e) du matériel de bureau ; f) du matériel de travail ; g) des articles de papeterie ; h) des stocks; i) des autres actifs à court terme et immobilisations. <p>Les inventaires montrent le prix d'achat des articles et, le cas échéant, le taux</p>	<p>Article 46 : Stocks et immobilisations corporelles</p> <p>2. Les comptes de l'Union sont complétés par des inventaires détaillés et complets :</p> <ul style="list-style-type: none"> j) des baux et des bâtiments ; k) du mobilier et des installations ; l) des usines et des machines ; m) des véhicules ; n) du matériel de bureau ; o) du matériel de travail ; p) des articles de papeterie ; q) des stocks; r) des autres actifs à court terme et immobilisations. <p>Les inventaires montrent le prix d'achat des articles et, le cas échéant, le taux de dépréciation.</p>	<p>Précédemment l'article 33 du chapitre V.</p>

		de dépréciation.		
		Aucune disposition antérieure	<p>2. <u>L'ordonnateur met en place les procédures nécessaires pour l'enregistrement, l'utilisation, la conservation, l'entretien, la liquidation, la vente ou la cession de l'inventaire et des immobilisations corporelles et incorporelles inscrits dans les registres. La tenue des registres obéit aux dispositions du présent Règlement financier.</u></p> <p>3. <u>Chaque année ou aussi souvent qu'il est jugé nécessaire pour assurer un contrôle satisfaisant, il est procédé à des contrôles physiques des stocks et des immobilisations corporelles ou incorporelles qui appartiennent à l'Union ou qui lui ont été confiés.</u></p> <p>4. <u>Le Contrôleur financier identifie les articles à inventorier et définit les modalités opérationnelles des contrôles physiques et d'évaluation</u></p>	Modification inspirée du Règlement financier de la CUA et visant à renforcer les contrôles internes

			<p><u>des biens.</u></p> <p>5. <u>Tous les inventaires et immobilisations corporelles reçus par l'Union font l'objet d'un contrôle dès la réception aux fins de vérifier leur conformité au cahier de charge et de confirmer qu'ils sont en bon état d'utilisation.</u></p> <p>6. <u>Un reçu est délivré pour la réception chaque article et celui-ci est inscrit, par la suite, dans le registre d'inventaires ou d'immobilisations approprié.</u></p> <p>7. <u>Le coût ou le montant réévalué des biens classés comme immobilisations corporelles est enregistré dans les livres comptables de l'Union et amorti selon la méthode linéaire sur la durée de vie escomptée, conformément au Règlement financier.</u></p>	
--	--	--	--	--

			<p>8. <u>La liquidation des stocks et des immobilisations corporelles et incorporelles devenus excédentaires eu égard aux besoins opérationnels de l'Union ou inutilisable pour cause de vétusté ou d'usure normale est confiée au Comité de contrôle.</u></p> <p>9. <u>La bibliothèque de l'Union possède un fichier catalogue.</u></p> <p>10. <u>Il est tenu un inventaire complet et une mise à jour de tout mobilier, matériel, équipement et tout autre bien reçu, livré, vendu ou dont on s'est débarrassé de quelque manière que ce soit ainsi que de ceux retenus par l'Union.</u></p>	
			<p>Article 47 : Comité de contrôle</p> <p>1. <u>Il est créé un Comité de contrôle qui est chargé de :</u></p> <p>a) <u>Faire le rapport sur les stocks et immobilisations corporelles destinés à être utilisés mais</u></p>	<p>Modification inspirée du Règlement financier de la CUA et de la Circulaire administrative complémentaire du Secrétariat général.</p>

			<p><u>considérés comme n'ayant plus d'utilité ou de valeur pour l'Union ;</u></p> <p>b) <u>Examiner les machines, équipements et tout autre bien endommagé, inutilisable ou obsolète ;</u></p> <p>c) <u>Examiner les livres et documents comptables ayant atteint la durée légale de conservation et destinés à l'élimination ;</u></p> <p>d) <u>Recommander la méthode d'élimination à l'ordonnateur.</u></p> <p>2. <u>Le Comité de contrôle est composé d'un Président et de cinq (5) autres membres de rang supérieur nommés par l'Ordonnateur. Le Chef de département administration et finances est membre du Comité.</u></p> <p>3. <u>Le Comité de contrôle chargé de la réforme des biens inutilisables ayant une valeur vénale est chargé de :</u></p> <p>a) <u>proposer la mise à prix, si</u></p>	
--	--	--	---	--

			<p><u>possible ;</u></p> <p>b) <u>proposer le recours à un expert indépendant, le cas échéant ;</u></p> <p>c) <u>donner son avis sur le rapport de l'expert indépendant ;</u></p> <p>d) <u>proposer le type de vente ;</u></p> <p>e) <u>conduire les opérations de vente.</u></p> <p>4. <u>Le Comité, qui sera présidé par le Secrétaire général adjoint ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par le responsable le plus ancien dans le grade le plus élevé, est responsable devant le Secrétaire général, auquel il soumet les propositions ci-dessus et fait rapport à la fin du processus de réforme.</u></p>	
			<p>Article 48 - Liquidation des actifs, stocks et immobilisations corporelles</p> <p>1. <u>L'initiative de la réforme du matériel désuet obéit à la procédure suivante :</u></p> <p>a) <u>L'initiative de la réforme revient soit au département utilisateur, soit au</u></p>	<p>Mettre en œuvre la résolution N°06/UPAP/CA/XXXVIII/2019 du Conseil d'administration.</p>

			<p><u>Département administration et finances, qui dresse un état des actifs destinés à la réforme ;</u></p> <p>b) <u>Le Département administration et finances saisit par écrit le Secrétaire général afin de lui présenter la liste des actifs proposés à la réforme ;</u></p> <p>c) <u>Si les propositions reçoivent l'agrément du Secrétaire général, le Comité de réforme visé à l'alinéa 47 ci-dessus est constitué en vue de procéder aux opérations de réforme.</u></p> <p>2. <u>L'initiative de la réforme du matériel désuet obéit à la procédure suivante :</u></p> <p>a) <u>L'initiative de la réforme revient soit au département utilisateur, soit au Département administration et finances, qui dresse un état des actifs destinés à la réforme ;</u></p> <p>b) <u>Le Département administration et finances saisit par écrit l'ordonnateur afin de lui présenter la</u></p>	
--	--	--	---	--

			<p><u>liste des actifs proposés à la réforme ;</u></p> <p>c) <u>Si les propositions reçoivent l'agrément de l'ordonnateur, le Comité de réforme visé à l'article 47 ci-dessus est constitué en vue de procéder aux opérations de réforme.</u></p> <p>3. <u>Réforme par la vente aux enchères :</u></p> <p>a) <u>La vente aux enchères pourrait être soit publique soit en interne ;</u></p> <p>b) <u>Le choix de l'un ou l'autre type de vente aux enchères incombe à l'Ordonnateur ;</u></p> <p>c) <u>Les deux types de vente aux enchères donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal signé par tous les membres du Comité à l'issue de chaque opération.</u></p> <p>4. <u>Modalités préalables à la vente aux enchères</u></p>	
--	--	--	---	--

			<p>a) <u>Le matériel vétuste ou avarié destiné à être vendu aux enchères publiques doit figurer dans la liste de réforme approuvée par le Secrétaire général, avec notamment l'indication de sa date de mise en service, sa valeur initiale et sa valeur nette comptable et valeur vénale.</u></p> <p>b) <u>En règle générale, c'est le Comité qui procède aux évaluations en attribuant une valeur confidentielle à chaque objet tout en tenant compte de l'intérêt de l'Union. Cette valeur représente la mise à prix.</u></p> <p>c) <u>Cependant, au cas où l'évaluation d'un bien spécifique nécessite soit une expertise spéciale, soit un avis indépendant, pour plus d'objectivité, le Comité peut proposer au Secrétaire général de recourir à un expert externe.</u></p> <p>d) <u>L'expertise est menée afin de</u></p>	
--	--	--	--	--

			<p><u>déterminer la valeur marchande actuelle du matériel à réformer. A cet effet, le Secrétaire général peut faire appel aux services des autorités compétentes du pays hôte.</u></p> <p>e) <u>Le rapport d'expertise est soumis au Secrétaire général sous pli fermé et transmis au Comité par ce dernier.</u></p> <p>f) <u>L'ouverture du rapport d'expertise fixant les valeurs des objets ne se fait qu'à la date de clôture effective des soumissions en présence des soumissionnaires.</u></p> <p>5. <u>Éligibilité des soumissionnaires</u></p> <p>a) <u>La vente aux enchères publiques est ouverte à toute personne intéressée.</u></p> <p>b) <u>La vente en interne est ouverte à tous les membres du personnel de l'Union.</u></p> <p>c) <u>Toutefois, si un membre du Comité est soumissionnaire, il/elle ne devra pas participer aux opérations</u></p>	
--	--	--	---	--

			<p><u>d'évaluation et de vente relatives au matériel pour lequel il/elle a soumissionné.</u></p> <p>6. <u>Produit de la vente</u></p> <p>a) <u>Le produit de la vente des actifs et autres matériels de l'Union est géré conformément aux dispositions du Règlement financier.</u></p> <p>b) <u>Le produit de la vente des actifs est principalement destiné au remplacement des actifs cédés, sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration.</u></p>	
6	Chapitre VII - Achats, contrôle financier et vérification externe	<p>Article 50 : Contrôle financier</p> <p>L'ordonnateur met en place un système de contrôles internes qui permet de s'assurer qu'au sein de l'Union :</p> <p>a) les recettes sont correctement encaissées ;</p> <p>b) les dépenses sont valides et correctement autorisées ;</p> <p>c) les recettes, les dépenses, les</p>	<p><u>Article 50 : Contrôle financier</u></p> <p><u>L'ordonnateur met en place un système de contrôles internes qui permet de s'assurer qu'au sein de l'Union :</u></p> <p>a) <u>les recettes sont correctement encaissées ;</u></p> <p>b) <u>les dépenses sont valides et correctement autorisées ;</u></p> <p>c) <u>les recettes, les dépenses, les actifs</u></p>	Disposition transférée de l'article 35, chapitre V du Règlement actuel pour une mise en cohérence avec des domaines similaires du chapitre VII

		<p>actifs et les passifs sont correctement enregistrés et comptabilisés ;</p> <p>d) les informations financières et d'exploitation sont exactes et fiables ;</p> <p>e) les biens de l'Union sont protégés contre la perte ou la destruction ;</p> <p>f) les ressources de l'Union sont gérées et utilisées de façon efficace, économique et efficiente ;</p> <p>g) il n'y a pas de gaspillage en ce qui concerne l'utilisation des ressources de l'Union ;</p> <p>h) les dépenses et les provisions budgétaires sont conformes à celles spécifiées dans le budget approuvé ;</p> <p>i) les normes comptables internationales pertinentes, le</p>	<p><u>et les passifs sont correctement enregistrés et comptabilisés ;</u></p> <p>d) <u>les informations financières et d'exploitation sont exactes et fiables</u> ;</p> <p>e) <u>les biens de l'Union sont protégés contre la perte ou la destruction ;</u></p> <p>f) <u>les ressources de l'Union sont gérées et utilisées de façon efficace, économique et efficiente ;</u></p> <p>g) <u>il n'y a pas de gaspillage en ce qui concerne l'utilisation des ressources de l'Union ;</u></p> <p>h) <u>les dépenses et les provisions budgétaires sont conformes à celles spécifiées dans le budget approuvé ;</u></p> <p>i) <u>les normes comptables internationales pertinentes, le Règlement financier, les politiques et procédures de l'Union sont respectés ;</u></p> <p>j) <u>les ressources financières de l'Union</u></p>	
--	--	--	---	--

		<p>Règlement financier, les politiques et procédures de l'Union sont respectés ;</p> <p>j) les ressources financières de l'Union sont gérées de manière efficace et efficiente.</p>	<p><u>sont gérées de manière efficace et efficiente.</u></p>	
		Aucune disposition antérieure	<p>Article 51 : Gestion des risques</p> <p>1. <u>L'Ordonnateur met en place une politique de gestion des risques de l'Union et utilise un système de gestion des risques pour assurer la gestion et le contrôle des risques financiers et autres, y compris l'identification, l'évaluation et l'évaluation des incidences possibles sur l'Union, ainsi que la sélection et l'adoption de diverses solutions pour atténuer les risques.</u></p> <p>2. <u>La politique de l'Union en matière de gestion des risques interdit toute opération à caractère spéculatif.</u></p>	Application des dispositions des normes IPSAS
		Aucune disposition antérieure	Article 52 : Autorité et responsabilité	Modification inspirée du

			<ol style="list-style-type: none"> 1. <u>L'Ordonnateur a l'autorité et la responsabilité ultimes en ce qui concerne tous les achats de l'Union.</u> 2. <u>Nonobstant l'alinéa (1) ci-dessus et aux fins du présent Règlement financier, l'Ordonnateur peut déléguer son autorité à un chef de département.</u> 3. <u>L'ordonnateur est chargé de la mise en place de tous les systèmes et processus d'achat nécessaires et de la nomination des responsables appropriés chargés d'exécuter les opérations d'achat.</u> 4. <u>Les ordonnateurs délégués sont responsables devant l'Ordonnateur dans l'exécution de leurs responsabilités d'achat.</u> 	Règlement financier de la CUA pour ressortir l'autorité des responsables investis de pouvoirs financiers.
		Aucune disposition antérieure	<p>Article 53 : Niveaux d'autorité</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <u>L'Union est dotée d'un Comité d'étude des offres composé du Secrétaire</u> 	Incorporer dans le Règlement financier, la décision N°05/UPAP/CA/XXXII/2013 du

			<p><u>général adjoint et des Chefs de département ;</u></p> <p>2. <u>Le Comité est saisi pour tous les achats supérieurs à 10.000,00 \$EU ;</u></p> <p>3. <u>Les autres niveaux d'autorité sont les suivants :</u></p> <p>a) <u>Contrôleur financier : 4 000,00 \$EU</u></p> <p>b) <u>Secrétaire général adjoint : 6 000,00 \$EU</u></p> <p>c) <u>Secrétaire général : supérieur à 6.000,00 \$EU mais inférieur à 10.000,00 \$EU sans recommandation du Comité d'étude des offres. En tout état de cause, tous les marchés supérieurs à 10.000,00 \$EU sont approuvés par le Secrétaire général sur recommandation dudit Comité.</u></p>	<p>Conseil portant adoption du manuel de procédures comptables de l'UPAP.</p>
		<p><u>Article 54</u> : Vérification externe des comptes de l'Union</p> <p>Aucune disposition antérieure</p>	<p>6. <u>Les auditeurs externes sont totalement indépendant et seul responsable de l'exécution de la vérification des comptes de l'Union.</u></p> <p>7. <u>Les auditeurs externes ne sont ni</u></p>	<p>Modification inspirée du Règlement financier de la CUA et visant à renforcer le rôle et l'indépendance des auditeurs externes.</p>

			<p><u>influencés ni soumis à la direction ou au contrôle de quelque personne ou autorité que ce soit.</u></p> <p>8. <u>Les auditeurs externes n'ont pas qualité pour rejeter telle ou telle rubrique des comptes, mais il peut attirer l'attention de l'Ordonnateur sur toute action appropriée concernant toute transaction faisant l'objet de doute quant à sa légalité et sa justification.</u></p> <p>9. <u>Toute information classée comme privilégiée ou confidentielle et requise par les auditeurs externes à des fins de vérification, lui est fournie à sa demande. Les auditeurs externes respectent la nature privilégiée et la confidentialité de toute information ainsi classée et mise à leur disposition ; ils ne doivent pas l'utiliser à des fins qui ne sont pas directement liées à la mission de vérification.</u></p> <p>10. <u>Les auditeurs externes informent le</u></p>	
--	--	--	--	--

			<p><u>Conseil de tout refus de communication d'information qualifiée de privilégiée et qui à son avis est nécessaire pour les besoins de la vérification.</u></p>	
			<p>12. <u>L'opinion du Conseil des vérificateurs externes consiste à indiquer si :</u></p> <p>a) <u>les états financiers présentent fidèlement la situation financière à la fin de l'exercice et le résultat des opérations pour la période écoulée ;</u></p> <p>b) <u>les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) ;</u></p> <p>c) <u>les principes comptables ont été appliqués de manière cohérente par rapport à la période précédente ;</u></p> <p>d) <u>les transactions effectuées durant l'exercice ont été conformes au Règlement financier.</u></p>	-ditto-

7	Chapitre VIII – Irrégularités et pertes financières	Aucune disposition antérieure	Article 55 : Irrégularités financières <u>Constituent, entre autres, des irrégularités</u> <u>au titre du présent Règlement :</u> <ul style="list-style-type: none"> a) <u>l'ordonnancement par écrit d'une</u> <u>dépense qui ne correspond à aucun</u> <u>service fourni ou à aucun</u> <u>engagement pris ;</u> b) <u>l'exécution d'une dépense sans avoir</u> <u>qualité de le faire ou sans avoir reçu</u> <u>délégation expresse à cet effet ;</u> c) <u>l'exécution des paiements sans y</u> <u>être dûment autorisé ;</u> d) <u>l'exécution d'une dépense non</u> <u>prévue dans le budget de l'Union ;</u> e) <u>l'ordonnancement d'une dépense</u> <u>sans se conformer aux procédures</u> <u>d'achat pertinentes du présent</u> <u>Règlement ;</u> f) <u>l'acquisition d'un bien sans rapport</u> <u>avec les services de l'Union ;</u> g) <u>l'affectation et l'utilisation d'un bien</u> <u>de l'Union à des fins personnelles ;</u> 	Modification inspirée du Règlement financier de la CUA et visant à prévoir des dispositions pour le traitement des irrégularités financières.
---	--	-------------------------------	---	---

		<p>h) <u>l'exécution d'une dépense en dépassement des crédits autorisés ou sans crédits disponibles ;</u></p> <p>i) <u>le recrutement et la nomination effective à un poste d'un fonctionnaire lorsque le poste n'est pas créé ou lorsqu'il n'existe pas de crédit pour le poste dans le budget ou sans autorisation de recruter ;</u></p> <p>j) <u>l'engagement des crédits sans rapport avec leur destination initiale</u> i</p> <p>k) <u>les achats effectués dans les conditions contraires aux intérêts de l'Union ;</u></p> <p>l) <u>l'affectation non autorisée des fonds ; et</u></p> <p>m) <u>la non-délivrance de reçus pour de l'argent perçu pour l'Union.</u></p>	
	Aucune disposition antérieure	<p>Article 56 : Pertes</p> <p>1. <u>Constituent, entre autres, des pertes au titre du présent Règlement :</u></p>	<p>Modification inspirée du Règlement financier de la CUA et visant à prévoir des</p>

			<p>a) <u>une perte subie par l'Union à la suite d'un vol, d'une négligence ou d'un manque d'efficacité ;</u></p> <p>b) <u>un paiement irrégulier des fonds de l'Union ;</u></p> <p>c) <u>un paiement frauduleux ;</u></p> <p>d) <u>un détournement de fonds ou un paiement non justifié ;</u></p> <p>e) <u>une utilisation abusive, un dommage, une destruction de fournitures ou de propriété ;</u></p> <p>f) <u>une perte de fonds et de titres de l'Union.</u></p>	<p>dispositions pour le traitement des pertes financières.</p>
			<p><u>Article 57 : Traitement des pertes</u></p> <p>1. <u>En sa qualité d'Ordonnateur délégué, le Chef de département administration et finances peut, après enquête approfondie et consultation avec l'Ordonnateur, prendre des mesures appropriées pour le traitement des pertes.</u></p> <p>2. <u>L'Ordonnateur désigne, le cas</u></p>	<p>-ditto-</p>

		<p><u>échéant, un Comité consultatif conformément au Règlement financier et définit ses termes de référence.</u></p> <p>3. <u>Le Comité consultatif se réunit afin d'examiner toutes les pertes constatées et de faire des recommandations à l'Ordonnateur.</u></p> <p>4. <u>Si, après enquête, l'Ordonnateur délégué constate qu'un membre du personnel qui est ou a été au service de l'Union a causé une perte à l'Union, il lui demande d'indemniser l'Union des pertes constatées.</u></p> <p>5. <u>Lorsque des erreurs ou omissions comptables qui ont provoqué des pertes sont détectées et confirmées, après vérification détaillée des comptes, et si l'Ordonnateur ou son fonctionnaire désigné n'est pas en mesure de les justifier, la personne identifiée comme étant responsable</u></p>	
--	--	--	--

			<p><u>devra rembourser le montant de ladite perte.</u></p> <p>6. <u>L'Ordonnateur peut, sur recommandation du Comité consultatif, annuler ou modifier un débet sur la base d'une explication satisfaisante qui lui aura été fournie ou d'une nouvelle preuve annulant totalement ou partiellement la base du débet.</u></p>	
		Article 40 : Détournement des fonds de l'Union	Article 40 58 : Détournement des fonds de l'Union <u>Levée de l'immunité pour cause de perte</u>	Cette disposition passe de l'article 40 à 58 et son intitulé est modifié eu égard de son contenu qui met l'accent sur la levée de l'immunité.
8	Chapitre IX – Documents comptables	Aucune disposition antérieure	Article 59 : Chapitre IX – Responsabilité <u>Le Contrôleur financier tient les livres comptables et prépare les états financiers de l'Union. En revanche, l'Ordonnateur est responsable en dernier ressort de la bonne tenue des registres comptables de l'Union.</u>	Modification inspirée du Règlement financier de la CUA et visant à étoffer la responsabilité en vue de la bonne tenue des registres comptables.
		Aucune disposition antérieure	Article 60 : Conservation et destruction des	Modification inspirée du

			<p>documents comptables</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Tous les documents comptables et financiers des organes et institutions de l'Union sont la propriété de l'Union.</u> 2. <u>Tous les documents comptables sont à la disposition des auditeurs externes, du Conseil et de tout autre fonctionnaire désigné par le Conseil.</u> 3. <u>Les documents comptables et financiers sont conservés pour une période minimum de dix ans. À la fin de cette période, l'Ordonnateur peut autoriser la destruction de ces documents.</u> 4. <u>Nonobstant la disposition (3) ci-dessus, tous les documents physiques relatifs au personnel sont conservés pour une durée minimum de quinze ans.</u> 	<p>Règlement financier de la CUA et visant à fixer le délai de conservation des documents comptables, à l'expiration duquel ils seront éliminés pour libérer de l'espace.</p>
--	--	--	---	---

9	5.2.3 Arriérés de contributions statutaires	Aucune disposition antérieure	<p>Article 61 : Traitement des arriérés de contributions statutaires au budget</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Les contributions statutaires sont payées d'avance selon le budget arrêté par le Conseil avant l'exercice financier qui s'ouvre le 1er juin de chaque année.</u> 2. <u>L'Union adresse périodiquement des lettres de relance aux Etats membres et Membres associés, et toutes les mesures appropriées sont prises pour le recouvrement desdits arriérés.</u> 3. <u>Pour les besoins de la comptabilité, une disposition particulière est prise pour tous les arriérés de contributions statutaires de longue date à recevoir auprès des Etats membres et Membres associés conformément aux dispositions de l'article 39 du Règlement financier.</u> 4. <u>Les contributions annuelles dues à</u> 	Intégrer les dispositions pertinentes de la Convention de l'Union et de son Règlement d'exécution.
---	---	-------------------------------	---	--

			<p><u>l'Union et non réglées au cours des six premiers mois de l'exercice financier rapportent des intérêts à un taux de deux pour cent (2%) pour chaque mois de retard à compter du septième mois jusqu'au moment du règlement. Ce taux est fixé périodiquement par le Conseil d'administration.</u></p> <p>5. <u>Tout État membre ayant des arriérés de contributions de deux années consécutives perd le droit de vote conformément à la Convention de l'Union.</u></p> <p>6. <u>La Conférence peut décider, à la majorité des deux tiers des Etats membres présents et votants de suspendre un État membre. Ladite suspension ne dispense pas le membre de remplir ses obligations financières pendant la période de suspension.</u></p>	
--	--	--	--	--

			<p>7. <u>Tout Membre associé ayant des arriérés de contributions de deux années consécutives est suspendu.</u></p> <p>8. <u>En cas de manquement à ses obligations financières pendant trois années consécutives de la part d'un Membre associé, le Conseil d'administration peut décider, à la majorité des deux tiers des Etats membres présents et votants, de le suspendre.</u></p> <p>9. <u>Tout État membre qui n'aurait pas réglé ses contributions statutaires pour l'exercice en cours perd le droit de présenter des candidats aux postes électifs ou nominatifs au sein de l'Union.</u></p> <p>10. <u>Lorsqu'un État membre est sous sanction pour défaut de paiement de ses contributions comme prévu à l'alinéa 5, la sanction peut être levée temporairement si l'État membre</u></p>	
--	--	--	---	--

			<p><u>verse au moins cinquante pour cent (50%) de ses arriérés, à condition d'effectuer ce paiement trente (30) jours avant le début de la session de la Conférence des plénipotentiaires.</u></p>	
10	<p>Chapitre V – Dispositions finales</p>	<p><u>Article 63</u> : Guides financiers et comptables Aucune disposition antérieure</p>	<p><u>Article 63</u> : Guides financiers et comptables</p> <p>2. <u>Les instructions administratives, directives, procédures, prescrites par le Secrétaire général sont conformes au présent Règlement financier et autres Actes de l'Union.</u></p> <p>3. <u>Le Secrétaire général veille au respect strict des instructions administratives, directives, procédures prescrites.</u></p>	<p>Modification inspirée du Règlement financier de la CUA et visant à créer de la souplesse pour permettre l'utilisation de textes administratifs complémentaires en cas de besoin au regard de l'évolution dynamique de la fonction comptable.</p>

Projet de décision N°0.../UPAP/CA/XXXIX/2021

Portant modification du Règlement du personnel de l'Union panafricaine des postes (UPAP)

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 39^{ème} session ordinaire à Victoria Falls au Zimbabwe 21-22 juin 2021 ;

Vu l'article 89 du Règlement du personnel ;

Vu en outre l'article 5 (5) du Règlement d'exécution de la Convention conférant compétence au Conseil d'administration pour adopter et modifier le Règlement du personnel ;

Considérant l'évolution constante de la dynamique et des enjeux qui entourent la gestion des ressources humaines ;

Soucieux d'intégrer dans le Règlement du personnel de l'Union les décisions et résolutions prises antérieurement par le Conseil d'administration et la Conférence des plénipotentiaires ;

Ayant examiné les modifications proposées par le Secrétariat général sur recommandation de la Commission finances et administration ;

Convaincu du fait que l'adoption des modifications proposées permettra de corriger les insuffisances observées dans le Règlement du personnel ;

DÉCIDE :

D'adopter les modifications apportées au Règlement du personnel jointes en annexe ;

CHARGE :

Le Secrétariat général d'exécuter la présente décision.

Fait à Victoria Falls, Zimbabwe, 22 juin 2021

N° d'ordre	Article	Formulation actuelle	Formulation proposée	Justification
1	Chapitre 1er – Définitions Article 2	2.1 : Objet Le présent Règlement du personnel est élaboré conformément à l'article 12 du Règlement d'exécution de la convention.	2.1 : Objet Le présent Règlement du personnel est élaboré conformément à l'article 12 14 alinéa 3 du Règlement d'exécution de la convention.	Alignement de l'article du Règlement du personnel (RP) à la bonne référence du Règlement d'exécution de la Convention.
2	Chapitre IV – Recrutement	Article 9 : Conditions 5. La sélection des membres du personnel se fait sans distinction de race, de sexe ou de religion, et dans la mesure du possible sur concours et conformément au Règlement du personnel.	5. La sélection des membres du personnel se fait sans distinction de race, de sexe genre ou de religion, et dans la mesure du possible sur concours et conformément au Règlement du personnel.	Alignement du langage à l'usage actuel.
	Chapitre IV – Recrutement	Article 15 : Contrat à courte durée Le contrat à courte durée est un contrat fait pour une période d'au moins trois (03) mois et n'excédant pas un (01) an.	Le contrat à courte durée est un contrat fait pour une période d'au moins trois (03) mois et n'excédant pas de moins d'un (01) an.	Pour différencier le contrat à court terme du contrat à durée déterminée
3	Chapitre VI – Avancement et promotion	Le Secrétaire général notifie au Conseil, le cas échéant, les mouvements et	Le Secrétaire général notifie au Conseil, le cas échéant, les	Faire suite à la décision N°07/UPAP/CA/XXXVIII/2019 du

		<p>avancements des membres du personnel de l'Union (recrutement, promotions, départ à la retraite, démission, licenciement et décès).</p>	<p>cessations d'emploi (départ à la retraite, démission et décès) et les advancements. Le Secrétaire général notifie au Conseil les mouvements et advancements des membres du personnel de l'Union (recrutements et promotions, départs à la retraite, démission, licenciement et décès).</p>	<p>Conseil d'administration relative à la mise en œuvre de sa décision portant restructuration du Secrétariat général, par laquelle le Conseil :</p> <p>I. autorise le Secrétaire général à lancer un appel à candidatures et à pourvoir le plus rapidement possible au poste identifié comme prioritaire, par voie de promotion interne d'un membre du personnel méritant et actuellement en fonction à un poste de grade inférieur au poste à pourvoir.</p> <p>CHARGE :</p> <p>I. le Secrétaire général de veiller à ce que la promotion n'induisse aucune charge supplémentaire à long terme pour le États membres, qui se</p>
--	--	---	---	--

				<p>traduira notamment par une hausse de leurs contributions financières annuelles.</p> <p>II. ne crée aucun poste vacant ; et</p> <p>III. ne serve de jurisprudence pour d'éventuelles promotions sans recours au Conseil d'administration.</p>
		<p>Rule 25 : Avancement d'échelon sans changement de grade</p> <p>1. Tout membre du personnel dûment titularisé bénéficie d'un avancement d'échelon sans changement de grade ou d'une promotion sur la base du mérite et d'un rapport d'appréciation satisfaisant, après chaque année de service continu.</p>	<p>Rule 25 : Avancement d'échelon sans changement de grade</p> <p>1. Chaque membre du personnel dûment confirmé a droit à <u>une progression salariale d'un échelon</u> au sein du même grade sur la base du mérite et à un rapport d'évaluation satisfaisant après chaque année de service ininterrompu.</p>	
		<p>6. Lorsque les états de service du membre du personnel sont jugés non satisfaisants, l'augmentation</p>	<p>Lorsque les états de service du membre du personnel sont jugés non satisfaisants, l'augmentation</p>	

		<p>périodique de traitement n'est pas accordée avant une échéance de douze mois. Cependant, l'augmentation qui a été retenue est rétablie après qu'une réévaluation ait prouvé que les performances du membre du personnel se sont améliorées, à condition que ladite réévaluation ait lieu après six mois de service</p>	<p>périodique de traitement n'est pas accordée avant une échéance de douze mois. Cependant, l'augmentation qui a été retenue est rétablie après qu'une réévaluation ait prouvé que les performances du membre du personnel se sont améliorées, à condition que ladite réévaluation ait lieu après six mois de service. <u>La nouvelle date d'avancement pour l'année suivante doit être d'au moins douze mois à compter de la date de l'avancement.</u></p>	
		<p><u>Article 26 : Promotion</u></p> <p>1. La promotion intervient en cas de vacance de poste au sein de l'Union et le Secrétaire général, sur recommandation du Comité consultatif, comble ce vide en désignant à ce poste un membre du personnel déjà en service, d'un grade</p>	<p>1. La promotion intervient en cas de vacance de poste au sein de l'Union et le Secrétaire général, <u>sur autorisation du Conseil d'administration</u> et recommandation du Comité consultatif, comble ce vide en désignant à ce poste un membre</p>	-ditto-

		inférieur et qui est qualifié pour le poste vacant	du personnel déjà en service, d'un grade inférieur et qui est qualifié pour le poste vacant	
		<p>3. Conditions de promotion</p> <p>La décision d'octroi d'une promotion doit être basée sur les conditions suivantes :</p> <p>a) Le poste doit être vacant.</p> <p>b) La vacance du poste doit faire l'objet de publicité et tout membre du personnel intéressé peut présenter sa candidature.</p> <p>c) Le membre du personnel doit passer un concours, un examen ou subir un entretien conformément au Règlement et obtenir une note globale égale ou supérieure à 60 %.</p> <p>d) Le rapport d'évaluation du membre du personnel pour les trois dernières années doit être satisfaisant.</p> <p>e) Toute promotion du Groupe III au</p>	<p>3. Conditions de promotion</p> <p>La décision d'octroi d'une promotion doit être basée sur les conditions suivantes :</p> <p>a) Le poste doit être vacant.</p> <p>b) <u>Le Conseil doit donner son accord préalable pour le pourvoi du poste.</u></p> <p>c) La vacance du poste doit faire l'objet de publicité et tout membre du personnel intéressé peut présenter sa candidature.</p> <p>d) Le membre du personnel doit passer un concours, un examen ou subir un entretien conformément au Règlement et obtenir une note globale égale ou supérieure à 60 %.</p> <p>e) Le rapport d'évaluation du</p>	-ditto-

		<p>Groupe II doit se faire sur la base d'un concours.</p> <p>f) Au cas où tous les candidats sont déclarés ex æquo, d'autres paramètres tels que l'ancienneté de service ou une formation professionnelle appropriée doivent être pris en compte.</p> <p>g) Un membre du personnel ne doit être recommandé pour une promotion s'il est</p> <ol style="list-style-type: none"> i. en période probatoire ii. En congé de longue durée non payé pour une période de six mois ou plus. 	<p>membre du personnel pour les trois dernières années doit être satisfaisant.</p> <p>f) Toute promotion du Groupe III au Groupe II doit se faire sur la base d'un concours.</p> <p>g) Au cas où tous les candidats sont déclarés ex æquo, d'autres paramètres tels que l'ancienneté de service ou une formation professionnelle appropriée doivent être pris en compte.</p> <p>h) Un membre du personnel ne doit être recommandé pour une promotion s'il est</p> <ol style="list-style-type: none"> i. en période probatoire ii. <u>Sous contrat à durée déterminée</u> iii. En congé de longue durée non payé pour une période de six mois ou plus. 	
4	Chapitre VIII – Obligations	B) Heures de travail	B) Heures de travail	Aménagement d'ordre

	et droits	La durée hebdomadaire de travail est de quarante (40) heures de lundi à vendredi. Les heures de travail vont de huit (8) heures à dix-sept (17) heures, heure locale du pays hôte, de lundi à vendredi, avec observation d'une pause journalière d'une (1) heure. Le Secrétaire général peut à sa discrétion, adopter des heures de travail flexibles selon les pratiques modernes de gestion.	La durée hebdomadaire de travail est de quarante (40) heures de lundi à vendredi. Les heures de travail vont de 08h00 à 17h00 , heure locale du pays hôte, de lundi à vendredi, avec observation d'une pause journalière d'une (1) heure. Le Secrétaire général peut à sa discrétion, adopter des heures de travail flexibles selon les pratiques modernes de gestion.	rédactionnel notamment de la version anglaise.
		C) Activités et intérêts en dehors de l'Union i. Les membres du personnel ne peuvent exercer, de façon continue, aucune profession, occuper aucun emploi ou s'engager dans aucune activité de quelque nature que ce soit incompatibles avec le présent Règlement ou avec la bonne exécution de leurs fonctions officielles ou encore avec leur statut de	C) Activités et intérêts en dehors de l'Union i. Les membres du personnel ne peuvent exercer, de façon continue et récurrente, aucune <u>autre profession rémunératrice</u> , occuper aucun emploi ou s'engager dans aucune activité de quelque nature que ce soit incompatibles avec le présent Règlement ou avec la bonne exécution de leurs fonctions	Éclaircir les concepts de la <u>continuité</u> et de la <u>réurrence</u> .

	<p>fonctionnaire international.</p>	<p>officielles ou encore avec leur statut de fonctionnaire international.</p>	
	<p>iv. Tout fonctionnaire ayant des doutes sur les activités qu'il se propose d'entreprendre en dehors de l'Union peut obtenir des éclaircissements auprès du Secrétaire général.</p>	<p>iv. Tout fonctionnaire ayant des doutes sur les activités qu'il se propose d'entreprendre en dehors de l'Union peut obtenir des éclaircissements auprès du Secrétaire général <u>par le truchement du Conseiller juridique.</u></p>	<p>Préciser la procédure de demande de renseignement auprès du Secrétaire général.</p>
	<p>D) Conflits d'intérêt</p> <p>iii) La simple détention de parts dans une société ne constitue pas un intérêt financier au sens du Règlement, à moins que ces parts ne constituent un contrôle effectif ou une propriété substantielle.</p>	<p>D) Conflits d'intérêt</p> <p>iii) La simple détention d'une <u>participation</u> dans une entreprise <u>ou la réalisation d'intérêts sur un compte bancaire</u> ne saurait constituer un intérêt financier au sens du <u>présent</u> Règlement, <u>à moins que ladite participation ne représente une part importante de la propriété ou</u></p>	<p>Exclure de la définition du conflit d'intérêt, les intérêts produits par un compte d'épargne.</p>

			<u>du contrôle de l'entité concernée.</u>	
		<p>Article 31 : Obligations en matière de diffusion d'informations</p> <p>2. Sauf sur autorisation préalable du Secrétaire général, les membres du personnel ne peuvent agir de la façon suivante si ces actes ont rapport avec les objectifs, les activités ou les intérêts de l'Union :</p> <p>a) Faire des déclarations à la presse, à la radio ou à d'autres organes publics d'information</p>	<p>Article 31 : Obligations en matière de diffusion d'informations</p> <p>2. Sauf sur autorisation préalable du Secrétaire général, les membres du personnel ne peuvent agir de la façon suivante si ces actes ont rapport avec les objectifs, les activités ou les intérêts de l'Union :</p> <p>a) Faire des déclarations à la presse, à la radio, <u>à la télévision</u> ou à d'autres organes publics d'information ;</p>	Intégrer la télévision au nombre des médias.
5	Chapitre IX – Congés	<p>Article 35 : Congé annuel</p> <p>5. Les congés annuels cumulés ne doivent ni dépasser les cent dix (110) jours ouvrables ni faire l'objet d'une transaction payable en espèces, sauf dispositions contraires prévues dans</p>	<p>Article 35 : Congé annuel</p> <p>5. Les congés annuels cumulés ne doivent ni dépasser les cent dix (110) cent dix <u>cinquante-six (56)</u> jours ouvrables ni faire l'objet d'une transaction payable en</p>	Aligner le cumul maximum des congés au plafond fixé par la décision du Conseil lors de sa 30ème session ordinaire et adopté par la 8ème session ordinaire de la Conférence des

		le présent règlement	espèces sauf dispositions contraires prévues dans le présent règlement.	plénipotentiaires.
		8. Tout membre du personnel qui, au moment de la cessation de service, a accumulé des jours de congé annuel est en droit de recevoir en lieu et place une somme d'argent dont le montant est équivalent au nombre de jours de congé annuel et calculé seulement par rapport au salaire de base, pourvu que cette accumulation soit dûment autorisée par le Secrétaire général.	8. Tout membre du personnel qui, au moment de la cessation de service, a accumulé des jours de congé annuel est en droit de recevoir en lieu et place une somme d'argent dont le montant est équivalent au nombre de jours de congé annuel et calculé seulement par rapport au salaire de base, pourvu que cette accumulation soit dûment autorisée par le Secrétaire général.	Éliminer la contradiction entre l'alinéa 8 et l'alinéa 6 qui précise que : " ...Tout congé accordé mais non pris au moment de la cessation de fonctions est perdu et ne saurait être échangé contre de l'argent en espèces. "
6	Chapitre X Rémunération	– Article 47 : Indemnités et avantages communs à tous les membres du personnel 7) Indemnité d'installation Elle est accordée au membre du personnel	Article 47 : Indemnités et avantages communs à tous les membres du personnel 7) Indemnité d'installation	Documenter la mise en application de la résolution N°01/UPAP/CP/VIII/2012 de la Conférence des plénipotentiaires en vigueur depuis l'exercice

		<p>et aux personnes à charge l'accompagnant pendant une période maximum de trente (30) jours, selon un barème approuvé pour le lieu d'affectation. L'indemnité cesse d'être versée si le membre du personnel trouve un logement privé avant l'expiration de la période de trente (30) jours. Pendant le temps où le membre du personnel perçoit une indemnité d'installation, l'indemnité de logement ne lui est pas accordée.</p>	<p>Elle est accordée au membre du personnel et aux personnes à charge l'accompagnant pendant une période maximum de trente (30) cinq (5) jours, selon un barème approuvé pour le lieu d'affectation. <u>L'Union accompagne le membre du personnel dans sa recherche d'un logement avant l'expiration du délai de cinq (5) jours. Les fonctionnaires élus ont droit à sept (7) jours d'indemnité d'installation.</u></p> <p>L'indemnité cesse d'être versée si le membre du personnel trouve un logement privé avant l'expiration de la période de trente (30) jours. Pendant le temps où le membre du personnel perçoit une indemnité d'installation, l'indemnité de logement ne lui est pas accordée.</p>	<p>2012/2013.</p>
		<p><u>Article 50 : Avance sur salaire et prêt-automobile</u></p>	<p><u>Article 50 : Avance sur salaire et prêt-automobile</u></p>	<p>Aligner cette disposition à la politique d'amortissement des</p>

		<p>1) Prêt automobile</p> <p>Le prêt-automobile ne peut être obtenu qu'une fois en cinq (5) ans.</p>	<p>1) Prêt automobile</p> <p>Le prêt automobile ne peut être obtenu qu'une fois en cinq (5) huit (8) ans.</p>	véhicules de l'Union.
7	Chapitre XI – Sécurité sociale	<p>Article 51 : Caisse de retraite</p> <p>3) Le Secrétaire général, sur recommandation du comité consultatif, confie la gestion de ces fonds à une compagnie d'assurance de renom.</p>	<p>Article 51 : Caisse de retraite</p> <p>3) <u>Dans la mesure du possible,</u> le Secrétaire général, sur recommandation du comité consultatif, confie la gestion de ces fonds à une compagnie d'assurance de renom. <u>Au cas où aucun administrateur n'en exprime le désir, et sur approbation du Conseil, le Secrétaire général procède à la gestion interne des fonds dans l'attente du recrutement d'un assureur de renom, le cas échéant.</u></p> <p>4) <u>Un comité sera mis en place pour gérer les fonds en interne ou pour suivre la gestion des</u></p>	Tenir compte de la décision de l'Union africaine portant sur la gestion interne de la caisse de retraite du personnel et de la recommandation de l'auditeur externe relative à l'administration provisoire de la Caisse de retraite si les assureurs de renom tardent à se porter volontaire.

			<u>fonds s'ils sont confiés à une société.</u>	
		Article 53 : Assurance-maladie	Article 53 : Régime d'assurance-<u>vie</u>	Ajout du terme “ vie ” pour faire la distinction entre l'assurance maladie et l'assurance vie.
		1) Objet L'objectif visé par la souscription au régime d'assurance est d'offrir une couverture à tous les membres du personnel et employés de l'Union contre les accidents de travail, l'invalidité permanente ou le décès liés à l'exercice de leurs fonctions au service de l'Union et les risques de guerre	1) Objet L'objectif visé par la souscription au régime d'assurance <u>vie</u> est d'offrir une couverture à tous les membres du personnel et employés de l'Union contre les accidents de travail, l'invalidité permanente ou le décès liés à l'exercice de leurs fonctions au service de l'Union et les risques de guerre	-ditto-
		j) Dans le cas du décès par accident d'un membre du personnel ou d'un employé de l'Union dans l'exercice de ses fonctions, tout paiement dû aux termes du régime d'assurance est fait au (x) bénéficiaire (s) par lui	j) En cas du décès par accident d'un membre du personnel ou d'un employé de l'Union dans l'exercice de ses fonctions, tout paiement dû aux termes du régime d'assurance est fait (x)	Seul les ayants-droit sont reconnu dans le Règlement du personnel et non les bénéficiaires.

		désigné (s) conformément au Règlement du personnel.	au (x) bénéficiaire (s) à l'ayant-droit (aux ayants-droit) par lui désigné (s) conformément au Règlement du personnel.	
		<p>5) Régime d'assurance-vie</p> <p>a) L'Union contracte une assurance auprès d'une compagnie d'assurance pour tout le personnel et les fonctionnaires élus pour les assurer en cas de décès avant la fin de leur carrière au service de l'Union</p>	<p>6) Régime d'assurance-vie</p> <p><u>k)</u> L'Union contracte une assurance-vie auprès d'une compagnie d'assurance pour tout le personnel et les fonctionnaires élus pour les assurer en cas de blessure, <u>d'incapacité permanente</u> ou de décès avant la fin de leur carrière au service de l'Union.</p>	Corriger la numérotation afin d'en assurer la cohérence et intégrer l'incapacité permanente qui est l'une des prestations clés de toute police d'assurance-vie.

8	Chapitre XII – Sécurité sociale	<p>Article 54 : Principe</p> <p>2. Toutes mesures disciplinaires doivent être prises dans le respect des principes de justice naturelle. Aucune mesure punitive ne peut être engagée contre un membre du personnel sans que l'intéressé ne soit auparavant informé par écrit de la faute commise et qu'il ne lui soit donné une opportunité de se défendre par écrit.</p>	<p>Article 54 : Principe</p> <p>3. Toutes mesures disciplinaires doivent être prises dans le respect des principes de justice naturelle. Aucune mesure punitive ne peut être engagée contre un membre du personnel sans que l'intéressé ne soit auparavant informé par écrit de la faute commise et qu'il ne lui soit donné une opportunité de se défendre par écrit.</p>	<p>Modification apportée uniquement sur la version anglaise pour tenir compte de la politique genre de l'Union.</p>
9	Chapitre IX – Voyages	<p>Article 69 : Conditions de voyage</p> <p>2. En dehors du Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint et des personnes à leur charge qui voyagent en première classe, tous les autres membres du personnel voyagent en classe économique.</p>	<p>Article 69 : Conditions de voyage</p> <p>1. En dehors du Secrétaire général, du Secrétaire général adjoint et des personnes à leur charge qui voyagent pourrait voyager en première classe, tous les autres membres du personnel voyagent en classe économique.</p>	<p>Réaffirmer la compétence exclusive de la Conférence des plénipotentiaires sur toute question relative aux conditions d'emploi des fonctionnaires élus et créer de la souplesse en fonction de la situation financière de l'Union.</p>
		Article 71 : Voyage lors de la cessation	Article 71 : Voyage lors de la	Permet d'employer les termes

		<p>de service</p> <p>Les frais de voyage de retour vers leurs pays d'origine ainsi que ceux des personnes à leur charge;</p>	<p><u>cessation de service</u></p> <p>Les frais de voyage de retour vers leurs pays <u>ou cité</u> d'origine ainsi que ceux des personnes à leur charge;</p>	<p>adaptés.</p> <p>Intégrer le voyage retour du personnel recruté localement.</p>
10	<p>Chapitre XV - Régime des indemnités de voyage et de bagages</p>	<p><u>Article 80 : Voyage à la cessation de service</u></p> <p><u>1. Par voie de mer ou de terre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1000 kilos, y compris les caisses à claire-voie et les caissons mobiles pour un membre du personnel sans personne à charge ; ▪ 1500 kilos, pour un membre du personnel et son conjoint sans enfant ; ▪ 2000 kilos, pour un membre du personnel et son conjoint avec un (1) ou deux (2) enfants ; ▪ 2500 kilos, pour un membre du personnel et son conjoint avec trois (3) ou quatre (4) enfants. 	<p><u>Article 80 : Voyage à la cessation de service</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1000 kilos, y compris les caisses à claire-voie et les caissons mobiles pour un membre du personnel sans personne à charge ; ▪ 1500 kilos, pour un membre du personnel et son conjoint sans enfant ; ▪ 2000 kilos, pour un membre du personnel et son conjoint avec un (1) ou deux (2) enfants ; ▪ 2500 kilos, pour un membre du personnel et son conjoint avec trois (3) ou quatre (4) 	<p>Modification d'ordre rédactionnel de la version anglaise sans incidence sur le français.</p>

			enfants.	
--	--	--	----------	--

Décision N°0.../UPAP/CA/XXXIX/2021

Portant titularisation du personnel sous contrat à durée déterminée

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 39^{ème} session ordinaire à Victoria Falls au Zimbabwe du 21 au 22 juin 2021 ;

Considérant le Règlement du personnel qui dispose en son article 18 que peuvent être nommés à titre permanent, les membres du personnel qui, par leurs titres, leur travail et leur conduite, ont entièrement prouvé leur aptitude à la fonction publique internationale et montré, qu'ils possèdent les hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité prévues par l'Union, à condition d'avoir accompli cinq (5) années de service continu sous contrats à durée déterminée ;

Considérant les dispositions de l'article 5, alinéa 11, du Règlement d'exécution de la Convention mandatant le Conseil d'administration pour examiner les demandes d'emploi introduites par tous les membres potentiels du personnel du Secrétariat général ;

Vu les décisions N°01/UPAP/PCP/2020 portant déclaration formelle d'un cas de force majeure à l'Union panafricaine des postes et N°03/UPAP/PCP/2020 portant prorogation des mandats des membres du Bureau et des membres du Conseil d'administration en vue de assurer le bon fonctionnement de l'Union jusqu'à la tenue effective de la session ordinaire du Conseil ;

Vu en outre la Décision N°02/UPAP/ P-CA/2020 du Président du Conseil d'administration Prorogant d'un (1) an, les contrats de MM. Yonna Fred SINGOGO et Jude Ferdinand ASU TARH, en tant que comptable et Traducteur/Interprète respectivement, au Secrétariat général de l'Union panafricaine des Postes (UPAP)

Considérant la recommandation du Secrétaire Général conformément aux articles 9 (10) du Règlement d'exécution de la Convention et aux articles 18 et 27 du Règlement du personnel ;

DECIDE DE :

Titulariser les membres du personnel suivant :

- 1) M. Yonna Fred SINGOGO, en qualité de Fonctionnaire chargé de la comptabilité de l'Union, à compter du 5 janvier 2021 ;
- 2) M. Jude Ferdinand ASU TARH, en qualité de Traducteur/Interprète (français/anglais), à compter du 6 janvier 2021 ;

CHARGE :

Le Secrétaire général de mettre en œuvre la présente décision.

Fait à Victoria Falls au Zimbabwe, le 22 juin 2021

ALLOCUTIONS DE CLOTURE

Intervention de S.C. Moyo à l'occasion du CA tenu à Victoria Falls au Zimbabwe

Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné la parole.

Je voudrais vous rendre hommage, M. Younouss, notre Secrétaire Général, pour votre leadership visionnaire, vos efforts inlassables à la tête du Secrétariat et auprès des membres de l'UPAP. Vous avez vos qualités d'artisan de la paix, d'unificateur et de diplomate aguerri. Je vous félicite pour votre esprit de sacrifice qui a permis de faire avancer l'Union. Vous avez formé une équipe du Secrétariat qui est efficace et travailleuse, une équipe qui produit des résultats.

Je me joins donc aux précédents orateurs pour dire merci au SG et au Secrétariat pour ce rapport circonstancié. Le rapport englobe l'ensemble des éléments clés qui permettront de faire de notre Union une institution meilleure.

Il ne fait aucun doute que les postes africaines et ailleurs à travers le monde sont confrontées à de nombreux défis, mais vous et votre équipe avez su cerner les enjeux et dégager des solutions pratiques pour nos membres.

Vous avez su tenir le gouvernail en périodes de turbulences et avez réussi à vous en sortir. Comme nous pouvons le constater, l'UPAP s'est bien adaptée grâce aux réunions hybrides, sans papier et aux formations en ligne.

Je tiens également à remercier le pays siège de notre Union, la Tanzanie, pour tout le soutien qu'il ne cesse d'apporter à l'Union. Je demande instamment aux membres de l'Union de s'inscrire dans la bonne volonté du pays siège en s'acquittant régulièrement et en temps utile de leurs contributions financières.

J'encourage également les membres de l'UPAP à participer activement aux réunions et autres travaux de l'UPU afin de renforcer les efforts de l'UPAP.

Sur ce, je voudrais dire bravo au Secrétariat !!!

Je vous remercie.



**ALLOCUTION DU VICE-MINISTRE DES TIC, DE LA POSTE ET DES SERVICES DE MESSAGERIE
LORS DE LA CEREMONIE OFFICIELLE DE CLOTURE DE LA 39^{EME} SESSION ORDINAIRE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION PANAFRICAINNE DES POSTES (UPAP), A VICTORIA
FALLS, ZIMBABWE, LE MERCREDI 23 JUIN 2021**

**Le Ministre des TIC, des services postaux et de messagerie, Dr J. Muswere ;
Mesdames et Messieurs les ministres et chefs de délégations des États membres de l'UPAP ;
Madame la Présidente de la Conférence des plénipotentiaires de l'UPAP, et Ministres des postes et télécommunications de la République, Mme Minette Libom Li Likeng ;
Le Secrétaire général de l'Union panafricaine des postes, Monsieur Younouss Djibrine ;
Le Directeur général du Bureau international de l'Union postale universelle, l'Ambassadeur Bishar Hussein;
Excellences Messieurs et Mesdames les Ambassadeurs et Chefs de mission diplomatiques accrédités auprès de la République du Zimbabwe ;
Distingués invités, chers participants ;
Représentants des médias ;
Mesdames et Messieurs ;**

Bonjour à tous ! C'est en effet un réel plaisir et un immense honneur pour moi de prononcer cette allocution de clôture devant cette auguste assemblée.

Je ne voudrais pas accaparer davantage de votre temps, eu égard au fait que vous avez déployé des efforts inlassables au cours des deux à trois dernières semaines, à commencer par les réunions des Commission administratives et techniques. A ce titre, je suis conscient que les travaux se sont déroulés sans heurts et que les conclusions traduisent les réalités de notre contexte actuel. Partant de ce constat, nous devrions être en mesure de concevoir des stratégies réalistes et intelligentes pour l'avenir, notamment en garantissant un développement socio-économique effectif et inclusif dans nos pays respectifs, pour le bien-être de nos concitoyens.

En particulier, je me réjouis de souligner les questions liées à la numérisation des services postaux en vue de l'élaboration de nouveaux produits et services, de la diversification des services au moyen de stratégies novatrices, inclusives et intégratives.

Au moment où nous faisons face à la pandémie de Covid-19, qui constitue désormais la nouvelle donne, prenons le temps de réfléchir à la contribution de notre secteur pour mieux pallier aux contraintes liées à cette nouvelle donne. A titre d'exemple, nous avons vu des établissements postaux suppléer aux efforts des gouvernements, notamment dans la distribution de denrées alimentaires, d'équipements de protection individuelle (EPI), la diffusion d'informations sur la pandémie, entre autres. Tout en saluant à sa juste valeur cette participation du secteur postal, nous devons garder à l'esprit que notre secteur pourrait être sollicitées de nouveau en cas de nouvelle catastrophe et que nous devons nous y préparer en élaborant des stratégies de gestion des risques de catastrophe.

Sur un autre plan, je suis informé qu'il s'agit de la dernière conférence pour le Secrétaire général (SG) et le Secrétaire général adjoint (SGA) qui ont rempli leur mission à la tête de l'Union avec tant de diligence. À cet égard, je tiens à leur souhaiter bon vent dans la suite de leur parcours. Messieurs les SG et SGA, je voudrais vous rassurer que le Zimbabwe reste attaché à la vision et aux aspirations de notre organisme faitier, l'Union panafricaine des postes.

Au cours de votre séjour dans notre pays, j'espère que vous avez eu le temps de visiter les majestueuses chutes Victoria. Mais, si ce n'est pas le cas, prenez le temps de le faire avant votre retour. Et même si vous ne les visitez pas maintenant, revenez et profitez de l'une des merveilles du monde. Vous serez toujours les bienvenus.

Je voudrais conclure mon propos en vous adressant mes vœux de plein succès dans vos travaux au cours des deux prochaines journées à l'occasion de la Conférence des plénipotentiaires. Je profite également de cette tribune pour vous souhaiter à tous un bon retour dans vos pays respectifs.

Merci de votre aimable attention!

Ndatenda

Twalumba

Ngiabonga

Asante sana !

DECISIONS, RESOLUTIONS DE LA 39^{EME} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Original : anglais

39^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration, Victoria Falls, 2021**DECISIONS**

Décision N°01/UPAP/CA/XXXIX/2021	Portant introduction de la procuration dans le Règlement intérieur du Conseil d'administration de l'UPAP
Décision N°02/UPAP/CA/XXXIX/2021	Portant introduction des attributions pour les rapporteurs dans le Règlement intérieur du Conseil d'administration de l'UPAP
Décision N°03/UPAP/CA/XXXIX/2021	Portant sur l'harmonisation de la Charte du Forum des DG sur la «Coopération Sud-Sud pour l'Afrique» et des Termes de référence (TDR) du Forum des Dirigeants postaux africains
Décision N°04/UPAP/CA/XXXIX/2021	Approbation des états financiers de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour l'exercice financier 2019/2020
Décision N°05/UPAP/CA/XXXIX/2021	Portant nomination de l'auditeur externe
Décision N°06/UPAP/CA/XXXIX/2021	Portant modification du Règlement du personnel de l'Union panafricaine des postes (UPAP)
Décision N°07/UPAP/CA/XXXIX/2021	Portant titularisation du personnel sous contrat à durée déterminée
Décision N°08/UPAP/CA/XXXIX/2021	Relative au rétablissement de la hiérarchie entre des dispositions de la Convention et celles du Règlement intérieur du Conseil d'administration de l'UPAP
Décision N°09/UPAP/CA/XXXIX/2021	Portant adoption des termes de référence pour la mise en place d'un Comité ad hoc chargé de la vérification des pouvoirs et de l'examen des dossiers des candidatures aux postes des fonctionnaires élus à la 10 ^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires

RESOLUTIONS

Résolution N°01/UPAP/CA/XXXIX/2021	Portant adoption du rapport d'activités annuel du Secrétaire général, pour la période 2019/2021
Résolution N°02/UPAP/CA/XXXIX/2021	Portant sur l'arrêt des opérations de contrôle de la qualité organisées par l'UPAP et l'utilisation du système mondial de contrôle (SMC)
Résolution N°03/UPAP/CA/XXXIX/2021	Portant sur le développement des services physiques
Résolution N°04/UPAP/CA/XXXIX/2021	Portant sur le Plan d'intégration des produits (PIP)
Résolution N°05/UPAP/CA/XXXIX/2021	Portant sur la mise en place d'un Groupe permanent sur la Rémunération

Résolution N°06/UPAP/CA/XXXIX/2021	Portant sur la Poste et l'inclusion financière
Résolution N°07/UPAP/CA/XXXIX/2021	Portant sur la transformation numérique en Afrique
Résolution N°08/UPAP/CA/XXXIX/2021	Adoption du rapport du Comité de soutien africain
RECOMMANDATIONS	
Recommandation N°01/UPAP/CA/XXXIX/2021	Portant présentation d'une décision relative à l'approbation du Plan stratégique pour la période quadriennale 2022-2025 à la 10 ^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires
Recommandation N°02/UPAP/CA/XXXIX/2021	Portant présentation d'une décision relative à la mise en cohérence des programmes d'activités de l'Union panafricaine des postes et ceux de l'Union postale universelle à la 10 ^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires
Recommandation N°03/UPAP/CA/XXXIX/2021	Portant présentation d'une décision relative à l'approbation du programme d'activités quadriennal de l'Union panafricaine des postes pour le cycle financier 2022/2025 à la 10 ^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires
Recommandation N°04/UPAP/CA/XXXIX/2021	Portant présentation d'une décision relative à l'introduction de la procuration dans le Règlement intérieur de la Conférence des plénipotentiaires de l'UPAP lors de sa 10 ^{ème} session ordinaire
Recommandation N°05/UPAP/CA/XXXIX/2021	Portant présentation d'une décision relative à la création de deux nouvelles Commissions administratives et techniques à l'Union panafricaine des postes (UPAP) à la 10 ^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires
Recommandation N°06/UPAP/CA/XXXIX/2021	Portant présentation d'une décision relative à l'adoption de la nouvelle répartition des sièges au Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes à la 10 ^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires
Recommandation N°07/UPAP/CA/XXXIX/2021	Portant présentation d'une décision relative à l'élection des membres du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes pour le cycle 2022-2025 à la 10 ^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires
Recommandation N°08/UPAP/CA/XXXIX/2021	Portant présentation d'une décision relative à l'approbation des accords provisoires conclus entre l'Union les organisations internationales et les Etats à la 10 ^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires
Recommandation N°09/UPAP/CA/XXXIX/2021	Relative à la présentation d'une résolution portant dispositions extraordinaires sur le recouvrement des arriérés de contributions statutaires des Etats membres à la 10 ^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires
Recommandation	Relative à la présentation d'une résolution portant sur la mobilisation du complément de

N°10/UPAP/CA/XXXIX/2021	l'apport en numéraire au projet de construction de l'immeuble siège de l'UPAP à la 10 ^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires
Recommandation N°11/UPAP/CA/XXXIX/2021	Portant présentation d'une résolution relative à la fixation des plafonds budgétaires annuels de l'Union panafricaine des postes pour le cycle quadriennal 2021-2025 à la 10 ^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires
Recommandation N°12/UPAP/CA/XXXIX/2021	Portant présentation d'une décision relative à l'amendement au Règlement financier de l'Union panafricaine des postes (UPAP) à la 10 ^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires
Recommandation N°13/UPAP/CA/XXXIX/2021	Portant présentation d'une décision relative à l'adoption du barème des contributions financières statutaires au budget de l'UPAP à la 10 ^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires
Recommandation N°14/UPAP/CA/XXXIX/2021	Portant présentation d'une résolution relative à l'adoption des thèmes des Journées panafricaines des postes pour la période 2022-2025 à la 10 ^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires
Recommandation N°15/UPAP/CA/XXXIX/2021	Portant présentation d'une résolution relative à l'approbation de la Directive postale africaine de l'Union panafricaine des postes (UPAP) à la 10 ^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires
Recommandation 16/UPAP/CA/XXXIX/2021	Portant présentation d'une décision relative à la Régulation postale à la 10 ^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires
Recommandation N°17/UPAP/CA/XXXIX/2021	Portant présentation d'une décision portant introduction de la procuration dans le Règlement intérieur de la Conférence des plénipotentiaires de l'UPAP à sa 10 ^{ème} session ordinaire

Décision N°01/UPAP/CA/XXXIX/2021

Portant introduction de la procuration dans le Règlement intérieur du Conseil d'administration de l'UPAP

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 39^{ème} session ordinaire du 21 au 22 juin 2021 à Victoria Falls, au Zimbabwe ;

Vu l'article 24 du Règlement intérieur du Conseil d'administration ;

Considérant que l'article 17-3 du Règlement intérieur du Conseil d'administration n'autorise pas le vote par procuration des Etats membres et par voie de conséquence la représentation d'un Etat membre par un autre ;

Conscient que l'impossibilité de recourir à la procuration peut compromettre l'atteinte du quorum nécessaire aux délibérations mais aussi entacher la légitimité des élus ;

Soucieux de la nécessité de corriger cette insuffisance en instituant la représentation et le vote par procuration ;

DECIDE :

3. De formuler la disposition de l'article 17-3 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, comme suit :

Article 17-3 : Droit de vote

Chaque Etat membre peut, au besoin, se faire représenter par la délégation d'un autre Etat membre. Toutefois, il est entendu qu'une délégation ne peut représenter qu'un seul Etat membre autre que le sien.

Les pouvoirs autorisant à représenter un Etat membre ne comprennent implicitement que le comptage dans la vérification du quorum et le droit de voter.

Les pouvoirs d'un Etat membre qui se fait représenter au Conseil par la délégation d'un autre Etat membre (procuration) doivent revêtir la même forme que ceux qui sont mentionnés dans le Règlement d'exécution de la Convention.

4. D'abroger toutes dispositions antérieures contraires

CHARGE :

Le Secrétariat général de l'exécution de la présente décision.

Fait à Victoria Falls, au Zimbabwe, le 22 juin 2021

Décision N°02/UPAP/CA/XXXIX/2021

**Portant introduction des attributions pour les rapporteurs dans le Règlement intérieur du Conseil
d'administration de l'UPAP**

**Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 39^{ème} session
ordinaire du 21 au 22 juin 2021 à Victoria Falls, Zimbabwe ;**

Vu les articles 4 et 24 du Règlement intérieur du Conseil d'administration ;

Considérant que le Règlement intérieur de la Conseil d'administration prévoit des attributions aux
membres du bureau à l'exclusion des rapporteurs ;

Soucieux de la nécessité de conférer des attributions aux rapporteurs afin d'assurer le bon déroulement
des réunions du Conseil ;

DECIDE :

D'amender le Règlement intérieur du Conseil d'administration en créant une disposition prévoyant des
attributions aux rapporteurs, ainsi qu'il suit :

- Article 5 (bis) : Fonctions des rapporteurs

Le rapport des travaux du Conseil d'administration est élaboré sous la responsabilité des rapporteurs.

CHARGE

Le Secrétariat général de l'exécution de la présente décision.

Fait à Victoria Falls, au Zimbabwe, le 22 juin 2021

Décision N°03/UPAP/CA/XXXIX/2021

Portant sur l'harmonisation de la Charte du Forum des DG sur la «Coopération Sud-Sud pour l'Afrique» et des Termes de référence (TDR) du Forum des Dirigeants postaux africains Le Conseil d'administration de l'Union Panafricaine des Postes (UPAP), réuni en sa 39^{ème} session ordinaire du 21 au 22 juin 2021 à Victoria Falls au Zimbabwe ;

Rappelant que par Résolution N°06/UPAP/CA/XXXVIII/2019 relative à la mise en place d'un Forum des dirigeants postaux africains, le Conseil d'administration réuni en sa 38^{ème} session ordinaire du 17 au 19 juin 2019, a créé le Forum des DG des postes africaines au sein des structures de l'UPAP en vue de fournir une plateforme formelle et fiable pour le partage d'idées et d'expériences, ainsi que pour la construction de nouveaux partenariats ;

Considérant les TDR y relatifs é adoptés lors de ladite session du Conseil d'administration ;

Constatant l'existence depuis 2014 d'un Forum des PDG sur la «coopération Sud-Sud pour l'Afrique» disposant de sa propre charte de gouvernance ;

Désireux d'harmoniser les contenus des deux documents ;

Tenant en compte les résultats des consultations menées avec le Président du Forum et les décisions du 1^{er} Forum des DG de l'UPAP du 11 juin 2021 sur la nécessité de proposer un cadre harmonisé des deux initiatives connexes ;

DECIDE :

D'adopter le document harmonisé, ci-après dénommé TDR, tel que figurant en annexe de la présente décision.

CHARGE :

Le Secrétariat général de la mise en œuvre de la présente décision

Fait à Victoria Falls, au Zimbabwe, le 22 juin 2021

Décision N°04/UPAP/CA/XXXIX/2021

Approbation des états financiers de l'Union panafricaine des postes (UPAP) pour l'exercice financier 2019/2020

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 39^{ème} session ordinaire à Victoria Falls au Zimbabwe du 21 au 22 juin 2021 ;

Conformément à l'article 12 alinéa 2 de la Convention de l'Union panafricaine des postes (UPAP), l'article 5 alinéa 5 du Règlement d'exécution de la Convention et l'article 39 du Règlement financier de l'Union ;

Vu les états financiers de l'Union au titre de l'exercice clos au 31 mai 2020 et l'opinion de l'auditeur externe sur les états financiers de ladite période ;

Tenant compte de la recommandation d'approbation émise par la Commission finances et administration ;

Mandaté en vertu de l'article 39 alinéa 8 du Règlement financier de l'Union ;

DECIDE :

D'adopter les états financiers certifiés de l'Union pour l'exercice financier 2019/2020.

Fait à Victoria Falls, Zimbabwe, au 22 juin 2021

Décision N°05/UPAP/CA/XXXIX/2021

Portant nomination de l'auditeur externe

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 39^{ème} session ordinaire à Victoria Falls, au Zimbabwe du 21 au 22 juin 2021 ;

Conformément à l'article 12 alinéa 2 de la Convention de l'Union panafricaine des postes (UPAP), l'article 5 alinéa 5 du Règlement d'exécution de la Convention et l'article 39 alinéa 1 du Règlement financier de l'Union ;

Conscient de ce que le mandat annuel du cabinet **Ernst & Young**, auditeur actuel de l'Union, arrive à son terme après la mission de vérification des états financiers de l'exercice 2019/2020 ;

Vu les dispositions de l'article 39 alinéa 1 du Règlement financier de l'Union qui fixe le mandat de l'auditeur externe à un an renouvelable ;

Conscient en outre de la nécessité de soumettre les procédures, la comptabilité, les contrôles financiers internes et l'administration générale de l'Union à une vérification indépendante et permanente ;

Prenant acte de ce que le cabinet Ernst & Young a exprimé le souhait de poursuivre sa fonction d'auditeur externe de l'Union ;

DECIDE DE :

Reconduire le cabinet Ernst & Young dans ses fonctions d'auditeur externe de l'Union et fixer le montant annuel de ses honoraires à la somme de 10.400 \$EU pour l'exercice 2020/2021.

Fait à Victoria Falls, Zimbabwe, le 22 juin 2021

Décision N°06/UPAP/CA/XXXIX/2021

Portant modification du Règlement du personnel de l'Union panafricaine des postes (UPAP)

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 39^{ème} session ordinaire à Victoria Falls au Zimbabwe du 21 au 22 juin 2021 ;

Vu l'article 89 du Règlement du personnel ;

Vu en outre l'article 5 (5) du Règlement d'exécution de la Convention conférant compétence au Conseil d'administration pour adopter et modifier le Règlement du personnel ;

Considérant l'évolution constante de la dynamique et des enjeux qui entourent la gestion des ressources humaines ;

Soucieux d'intégrer dans le Règlement du personnel de l'Union les décisions et résolutions prises antérieurement par le Conseil d'administration et la Conférence des plénipotentiaires ;

Ayant examiné les modifications proposées par le Secrétariat général sur recommandation de la Commission finances et administration ;

Convaincu du fait que l'adoption des modifications proposées permettra de corriger les insuffisances observées dans le Règlement du personnel ;

DÉCIDE :

D'adopter les modifications apportées au Règlement du personnel jointes en annexe ;

CHARGE :

Le Secrétariat général d'exécuter la présente décision.

Fait à Victoria Falls, Zimbabwe, le 22 juin 2021

N° d'ordre	Article	Formulation actuelle	Formulation proposée	Justification
1	Chapitre 1er – Définitions Article 2	2.1 : Objet Le présent Règlement du personnel est élaboré conformément à l'article 12 du Règlement d'exécution de la convention.	2.1 : Objet Le présent Règlement du personnel est élaboré conformément à l'article 12 14 alinéa 3 du Règlement d'exécution de la convention.	Alignement de l'article du Règlement du personnel (RP) à la bonne référence du Règlement d'exécution de la Convention.
2	Chapitre IV – Recrutement	Article 9 : Conditions 6. La sélection des membres du personnel se fait sans distinction de race, de sexe ou de religion, et dans la mesure du possible sur concours et conformément au Règlement du personnel.	6. La sélection des membres du personnel se fait sans distinction de race, de sexe genre ou de religion, et dans la mesure du possible sur concours et conformément au Règlement du personnel.	Alignement du langage à l'usage actuel.
	Chapitre IV – Recrutement	Article 15 : Contrat à courte durée Le contrat à courte durée est un contrat fait pour une période d'au moins trois (03) mois et n'excédant pas un (01) an.	Le contrat à courte durée est un contrat fait pour une période d'au moins trois (03) mois et n'excédant pas de moins pas de moins d'un (01) an.	Pour différencier le contrat à court terme du contrat à durée déterminée
3	Chapitre VI – Avancement et promotion	Le Secrétaire général notifie au Conseil, le cas échéant, les mouvements et	Le Secrétaire général notifie au Conseil, le cas échéant, les	Faire suite à la décision N°07/UPAP/CA/XXXVIII/2019 du

		<p>avancements des membres du personnel de l'Union (recrutement, promotions, départ à la retraite, démission, licenciement et décès).</p>	<p>cessations d'emploi (départ à la retraite, démission et décès) et les advancements. Le Secrétaire général notifie au Conseil les mouvements et advancements des membres du personnel de l'Union (recrutements et promotions, départs à la retraite, démission, licenciement et décès).</p>	<p>Conseil d'administration relative à la mise en œuvre de sa décision portant restructuration du Secrétariat général, par laquelle le Conseil :</p> <p>II. autorise le Secrétaire général à lancer un appel à candidatures et à pourvoir le plus rapidement possible au poste identifié comme prioritaire, par voie de promotion interne d'un membre du personnel méritant et actuellement en fonction à un poste de grade inférieur au poste à pourvoir.</p> <p>CHARGE :</p> <p>IV. le Secrétaire général de veiller à ce que la promotion n'induisse aucune charge supplémentaire à long terme pour le États membres, qui se</p>
--	--	---	--	--

				<p>traduira notamment par une hausse de leurs contributions financières annuelles.</p> <p>V. ne crée aucun poste vacant ; et</p> <p>VI. ne serve de jurisprudence pour d'éventuelles promotions sans recours au Conseil d'administration.</p>
		<p>Rule 25 : Avancement d'échelon sans changement de grade</p> <p>2. Tout membre du personnel dûment titularisé bénéficie d'un avancement d'échelon sans changement de grade ou d'une promotion sur la base du mérite et d'un rapport d'appréciation satisfaisant, après chaque année de service continu.</p>	<p>Rule 25 : Avancement d'échelon sans changement de grade</p> <p>2. Chaque membre du personnel dûment confirmé a droit à <u>une progression salariale d'un échelon</u> au sein du même grade sur la base du mérite et à un rapport d'évaluation satisfaisant après chaque année de service ininterrompu.</p>	
		<p>7. Lorsque les états de service du membre du personnel sont jugés non satisfaisants, l'augmentation</p>	<p>Lorsque les états de service du membre du personnel sont jugés non satisfaisants, l'augmentation</p>	

		<p>périodique de traitement n'est pas accordée avant une échéance de douze mois. Cependant, l'augmentation qui a été retenue est rétablie après qu'une réévaluation ait prouvé que les performances du membre du personnel se sont améliorées, à condition que ladite réévaluation ait lieu après six mois de service</p>	<p>périodique de traitement n'est pas accordée avant une échéance de douze mois. Cependant, l'augmentation qui a été retenue est rétablie après qu'une réévaluation ait prouvé que les performances du membre du personnel se sont améliorées, à condition que ladite réévaluation ait lieu après six mois de service. <u>La nouvelle date d'avancement pour l'année suivante doit être d'au moins douze mois à compter de la date de l'avancement.</u></p>	
		<p><u>Article 26 : Promotion</u></p> <p>2. La promotion intervient en cas de vacance de poste au sein de l'Union et le Secrétaire général, sur recommandation du Comité consultatif, comble ce vide en désignant à ce poste un membre du personnel déjà en service, d'un grade</p>	<p>2. La promotion intervient en cas de vacance de poste au sein de l'Union et le Secrétaire général, <u>sur autorisation du Conseil d'administration</u> et recommandation du Comité consultatif, comble ce vide en désignant à ce poste un membre</p>	-ditto-

		inférieur et qui est qualifié pour le poste vacant	du personnel déjà en service, d'un grade inférieur et qui est qualifié pour le poste vacant	
		<p>4. Conditions de promotion</p> <p>La décision d'octroi d'une promotion doit être basée sur les conditions suivantes :</p> <p>a) Le poste doit être vacant.</p> <p>b) La vacance du poste doit faire l'objet de publicité et tout membre du personnel intéressé peut présenter sa candidature.</p> <p>c) Le membre du personnel doit passer un concours, un examen ou subir un entretien conformément au Règlement et obtenir une note globale égale ou supérieure à 60 %.</p> <p>d) Le rapport d'évaluation du membre du personnel pour les trois dernières années doit être satisfaisant.</p> <p>e) Toute promotion du Groupe III au</p>	<p>3. Conditions de promotion</p> <p>La décision d'octroi d'une promotion doit être basée sur les conditions suivantes :</p> <p>i) Le poste doit être vacant.</p> <p>j) <u>Le Conseil doit donner son accord préalable pour le pourvoi du poste.</u></p> <p>k) La vacance du poste doit faire l'objet de publicité et tout membre du personnel intéressé peut présenter sa candidature.</p> <p>l) Le membre du personnel doit passer un concours, un examen ou subir un entretien conformément au Règlement et obtenir une note globale égale ou supérieure à 60 %.</p> <p>m) Le rapport d'évaluation du</p>	-ditto-

		<p>Groupe II doit se faire sur la base d'un concours.</p> <p>f) Au cas où tous les candidats sont déclarés ex æquo, d'autres paramètres tels que l'ancienneté de service ou une formation professionnelle appropriée doivent être pris en compte.</p> <p>g) Un membre du personnel ne doit être recommandé pour une promotion s'il est</p> <p>iii. en période probatoire</p> <p>iv. En congé de longue durée non payé pour une période de six mois ou plus.</p>	<p>membre du personnel pour les trois dernières années doit être satisfaisant.</p> <p>n) Toute promotion du Groupe III au Groupe II doit se faire sur la base d'un concours.</p> <p>o) Au cas où tous les candidats sont déclarés ex æquo, d'autres paramètres tels que l'ancienneté de service ou une formation professionnelle appropriée doivent être pris en compte.</p> <p>p) Un membre du personnel ne doit être recommandé pour une promotion s'il est</p> <p>v. en période probatoire</p> <p>vi. <u>Sous contrat à durée déterminée</u></p> <p>vii. En congé de longue durée non payé pour une période de six mois ou plus.</p>	
4	Chapitre VIII – Obligations	C) Heures de travail	D) Heures de travail	Aménagement d'ordre

	et droits	La durée hebdomadaire de travail est de quarante (40) heures de lundi à vendredi. Les heures de travail vont de huit (8) heures à dix-sept (17) heures, heure locale du pays hôte, de lundi à vendredi, avec observation d'une pause journalière d'une (1) heure. Le Secrétaire général peut à sa discrétion, adopter des heures de travail flexibles selon les pratiques modernes de gestion.	La durée hebdomadaire de travail est de quarante (40) heures de lundi à vendredi. Les heures de travail vont de 08h00 à 17h00 , heure locale du pays hôte, de lundi à vendredi, avec observation d'une pause journalière d'une (1) heure. Le Secrétaire général peut à sa discrétion, adopter des heures de travail flexibles selon les pratiques modernes de gestion.	rédactionnel notamment de la version anglaise.
		<p>E) Activités et intérêts en dehors de l'Union</p> <p>ii. Les membres du personnel ne peuvent exercer, de façon continue, aucune profession, occuper aucun emploi ou s'engager dans aucune activité de quelque nature que ce soit incompatibles avec le présent Règlement ou avec la bonne exécution de leurs fonctions officielles ou encore avec leur statut de</p>	<p>E) Activités et intérêts en dehors de l'Union</p> <p>ii. Les membres du personnel ne peuvent exercer, de façon continue et récurrente, aucune <u>autre profession rémunératrice</u>, occuper aucun emploi ou s'engager dans aucune activité de quelque nature que ce soit incompatibles avec le présent Règlement ou avec la bonne exécution de leurs fonctions</p>	Éclaircir les concepts de la <u>continuité</u> et de la <u>réurrence</u> .

	fonctionnaire international.	officielles ou encore avec leur statut de fonctionnaire international.	
	viii. Tout fonctionnaire ayant des doutes sur les activités qu'il se propose d'entreprendre en dehors de l'Union peut obtenir des éclaircissements auprès du Secrétaire général.	v. Tout fonctionnaire ayant des doutes sur les activités qu'il se propose d'entreprendre en dehors de l'Union peut obtenir des éclaircissements auprès du Secrétaire général <u>par le truchement du Conseiller juridique.</u>	Préciser la procédure de demande de renseignement auprès du Secrétaire général.
	E) Conflits d'intérêt iv) La simple détention de parts dans une société ne constitue pas un intérêt financier au sens du Règlement, à moins que ces parts ne constituent un contrôle effectif ou une propriété substantielle.	F) Conflits d'intérêt iv) La simple détention d'une <u>participation</u> dans une entreprise <u>ou la réalisation d'intérêts sur un compte bancaire</u> ne saurait constituer un intérêt financier au sens du <u>présent</u> Règlement, <u>à moins que ladite participation ne représente une part importante de la propriété ou</u>	Exclure de la définition du conflit d'intérêt, les intérêts produits par un compte d'épargne.

			<u>du contrôle de l'entité concernée.</u>	
		<p>Article 31 : Obligations en matière de diffusion d'informations</p> <p>3. Sauf sur autorisation préalable du Secrétaire général, les membres du personnel ne peuvent agir de la façon suivante si ces actes ont rapport avec les objectifs, les activités ou les intérêts de l'Union :</p> <p>b) Faire des déclarations à la presse, à la radio ou à d'autres organes publics d'information</p>	<p>Article 31 : Obligations en matière de diffusion d'informations</p> <p>3. Sauf sur autorisation préalable du Secrétaire général, les membres du personnel ne peuvent agir de la façon suivante si ces actes ont rapport avec les objectifs, les activités ou les intérêts de l'Union :</p> <p>b) Faire des déclarations à la presse, à la radio, <u>à la télévision</u> ou à d'autres organes publics d'information ;</p>	Intégrer la télévision au nombre des médias.
5	Chapitre IX – Congés	<p>Article 35 : Congé annuel</p> <p>6. Les congés annuels cumulés ne doivent ni dépasser les cent dix (110) jours ouvrables ni faire l'objet d'une transaction payable en espèces, sauf dispositions contraires prévues dans</p>	<p>Article 35 : Congé annuel</p> <p>6. Les congés annuels cumulés ne doivent ni dépasser les cent dix (110) <u>cinquante-six (56)</u> jours ouvrables ni faire l'objet d'une transaction payable en</p>	Aligner le cumul maximum des congés au plafond fixé par la décision du Conseil lors de sa 30ème session ordinaire et adopté par la 8ème session ordinaire de la Conférence des

		le présent règlement	espèces sauf dispositions contraires prévues dans le présent règlement.	plénipotentiaires.
		9. Tout membre du personnel qui, au moment de la cessation de service, a accumulé des jours de congé annuel est en droit de recevoir en lieu et place une somme d'argent dont le montant est équivalent au nombre de jours de congé annuel et calculé seulement par rapport au salaire de base, pourvu que cette accumulation soit dûment autorisée par le Secrétaire général.	9. Tout membre du personnel qui, au moment de la cessation de service, a accumulé des jours de congé annuel est en droit de recevoir en lieu et place une somme d'argent dont le montant est équivalent au nombre de jours de congé annuel et calculé seulement par rapport au salaire de base, pourvu que cette accumulation soit dûment autorisée par le Secrétaire général.	Éliminer la contradiction entre l'alinéa 8 et l'alinéa 6 qui précise que : " ...Tout congé accordé mais non pris au moment de la cessation de fonctions est perdu et ne saurait être échangé contre de l'argent en espèces. "
6	Chapitre X Rémunération	Article 47 : Indemnités et avantages communs à tous les membres du personnel 7) Indemnité d'installation Elle est accordée au membre du personnel	Article 47 : Indemnités et avantages communs à tous les membres du personnel 7) Indemnité d'installation	Documenter la mise en application de la résolution N°01/UPAP/CP/VIII/2012 de la Conférence des plénipotentiaires en vigueur depuis l'exercice

		<p>et aux personnes à charge l'accompagnant pendant une période maximum de trente (30) jours, selon un barème approuvé pour le lieu d'affectation. L'indemnité cesse d'être versée si le membre du personnel trouve un logement privé avant l'expiration de la période de trente (30) jours. Pendant le temps où le membre du personnel perçoit une indemnité d'installation, l'indemnité de logement ne lui est pas accordée.</p>	<p>Elle est accordée au membre du personnel et aux personnes à charge l'accompagnant pendant une période maximum de trente (30) cinq (5) jours, selon un barème approuvé pour le lieu d'affectation. <u>L'Union accompagne le membre du personnel dans sa recherche d'un logement avant l'expiration du délai de cinq (5) jours. Les fonctionnaires élus ont droit à sept (7) jours d'indemnité d'installation.</u></p> <p>L'indemnité cesse d'être versée si le membre du personnel trouve un logement privé avant l'expiration de la période de trente (30) jours. Pendant le temps où le membre du personnel perçoit une indemnité d'installation, l'indemnité de logement ne lui est pas accordée.</p>	<p>2012/2013.</p>
		<p><u>Article 50 : Avance sur salaire et prêt-automobile</u></p>	<p><u>Article 50 : Avance sur salaire et prêt-automobile</u></p>	<p>Aligner cette disposition à la politique d'amortissement des</p>

		<p>2) Prêt automobile</p> <p>Le prêt-automobile ne peut être obtenu qu'une fois en cinq (5) ans.</p>	<p>2) Prêt automobile</p> <p>Le prêt automobile ne peut être obtenu qu'une fois en cinq (5) huit (8) ans.</p>	véhicules de l'Union.
7	Chapitre XI – Sécurité sociale	<p>Article 51 : Caisse de retraite</p> <p>4) Le Secrétaire général, sur recommandation du comité consultatif, confie la gestion de ces fonds à une compagnie d'assurance de renom.</p>	<p>Article 51 : Caisse de retraite</p> <p>5) <u>Dans la mesure du possible,</u> le Secrétaire général, sur recommandation du comité consultatif, confie la gestion de ces fonds à une compagnie d'assurance de renom. <u>Au cas où aucun administrateur n'en exprime le désir, et sur approbation du Conseil, le Secrétaire général procède à la gestion interne des fonds dans l'attente du recrutement d'un assureur de renom, le cas échéant.</u></p> <p>6) <u>Un comité sera mis en place pour gérer les fonds en interne ou pour suivre la gestion des</u></p>	Tenir compte de la décision de l'Union africaine portant sur la gestion interne de la caisse de retraite du personnel et de la recommandation de l'auditeur externe relative à l'administration provisoire de la Caisse de retraite si les assureurs de renom tardent à se porter volontaire.

			<u>fonds s'ils sont confiés à une société.</u>	
		Article 53 : Assurance-maladie	Article 53 : Régime d'assurance-<u>vie</u>	Ajout du terme “ vie ” pour faire la distinction entre l'assurance maladie et l'assurance vie.
		<p>2) Objet</p> <p>L'objectif visé par la souscription au régime d'assurance est d'offrir une couverture à tous les membres du personnel et employés de l'Union contre les accidents de travail, l'invalidité permanente ou le décès liés à l'exercice de leurs fonctions au service de l'Union et les risques de guerre</p>	<p>1) Objet</p> <p>L'objectif visé par la souscription au régime d'assurance <u>vie</u> est d'offrir une couverture à tous les membres du personnel et employés de l'Union contre les accidents de travail, l'invalidité permanente ou le décès liés à l'exercice de leurs fonctions au service de l'Union et les risques de guerre</p>	-ditto-
		k) Dans le cas du décès par accident d'un membre du personnel ou d'un employé de l'Union dans l'exercice de ses fonctions, tout paiement dû aux termes du régime d'assurance est fait au (x) bénéficiaire (s) par lui	k) En cas du décès par accident d'un membre du personnel ou d'un employé de l'Union dans l'exercice de ses fonctions, tout paiement dû aux termes du régime d'assurance est fait (x)	Seul les ayants-droit sont reconnu dans le Règlement du personnel et non les bénéficiaires.

		désigné (s) conformément au Règlement du personnel.	au (x) bénéficiaire (s) à l'ayant-droit (aux ayants-droit) par lui désigné (s) conformément au Règlement du personnel.	
		<p>7) Régime d'assurance-vie</p> <p>b) L'Union contracte une assurance auprès d'une compagnie d'assurance pour tout le personnel et les fonctionnaires élus pour les assurer en cas de décès avant la fin de leur carrière au service de l'Union</p>	<p>8) Régime d'assurance-vie</p> <p>1) L'Union contracte une assurance-vie auprès d'une compagnie d'assurance pour tout le personnel et les fonctionnaires élus pour les assurer en cas de blessure, <u>d'incapacité permanente</u> ou de décès avant la fin de leur carrière au service de l'Union.</p>	Corriger la numérotation afin d'en assurer la cohérence et intégrer l'incapacité permanente qui est l'une des prestations clés de toute police d'assurance-vie.

8	Chapitre XII – Sécurité sociale	<p>Article 54 : Principe</p> <p>4. Toutes mesures disciplinaires doivent être prises dans le respect des principes de justice naturelle. Aucune mesure punitive ne peut être engagée contre un membre du personnel sans que l'intéressé ne soit auparavant informé par écrit de la faute commise et qu'il ne lui soit donné une opportunité de se défendre par écrit.</p>	<p>Article 54 : Principe</p> <p>5. Toutes mesures disciplinaires doivent être prises dans le respect des principes de justice naturelle. Aucune mesure punitive ne peut être engagée contre un membre du personnel sans que l'intéressé ne soit auparavant informé par écrit de la faute commise et qu'il ne lui soit donné une opportunité de se défendre par écrit.</p>	Modification apportée uniquement sur la version anglaise pour tenir compte de la politique genre de l'Union.
9	Chapitre IX – Voyages	<p>Article 69 : Conditions de voyage</p> <p>3. En dehors du Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint et des personnes à leur charge qui voyagent en première classe, tous les autres membres du personnel voyagent en classe économique.</p>	<p>Article 69 : Conditions de voyage</p> <p>2. En dehors du Secrétaire général, du Secrétaire général adjoint et des personnes à leur charge qui voyagent pourrait voyager en première classe, tous les autres membres du personnel voyagent en classe économique.</p>	Réaffirmer la compétence exclusive de la Conférence des plénipotentiaires sur toute question relative aux conditions d'emploi des fonctionnaires élus et créer de la souplesse en fonction de la situation financière de l'Union.
		Article 71 : Voyage lors de la cessation	Article 71 : Voyage lors de la	Permet d'employer les termes

		<p>de service</p> <p>Les frais de voyage de retour vers leurs pays d'origine ainsi que ceux des personnes à leur charge;</p>	<p><u>cessation de service</u></p> <p>Les frais de voyage de retour vers leurs pays <u>ou cité</u> d'origine ainsi que ceux des personnes à leur charge;</p>	<p>adaptés.</p> <p>Intégrer le voyage retour du personnel recruté localement.</p>
10	<p>Chapitre XV - Régime des indemnités de voyage et de bagages</p>	<p><u>Article 80 : Voyage à la cessation de service</u></p> <p><u>2. Par voie de mer ou de terre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1000 kilos, y compris les caisses à claire-voie et les caissons mobiles pour un membre du personnel sans personne à charge ; ▪ 1500 kilos, pour un membre du personnel et son conjoint sans enfant ; ▪ 2000 kilos, pour un membre du personnel et son conjoint avec un (1) ou deux (2) enfants ; ▪ 2500 kilos, pour un membre du personnel et son conjoint avec trois (3) ou quatre (4) enfants. 	<p><u>Article 80 : Voyage à la cessation de service</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1000 kilos, y compris les caisses à claire-voie et les caissons mobiles pour un membre du personnel sans personne à charge ; ▪ 1500 kilos, pour un membre du personnel et son conjoint sans enfant ; ▪ 2000 kilos, pour un membre du personnel et son conjoint avec un (1) ou deux (2) enfants ; ▪ 2500 kilos, pour un membre du personnel et son conjoint avec trois (3) ou quatre (4) 	<p>Modification d'ordre rédactionnel de la version anglaise sans incidence sur le français.</p>

			enfants.	
--	--	--	----------	--

Décision N°07/UPAP/CA/XXXIX/2021

Portant titularisation du personnel sous contrat à durée déterminée

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 39^{ème} session ordinaire à Victoria Falls au Zimbabwe du 21 au 22 juin 2021 ;

Considérant le Règlement du personnel qui dispose en son article 18 que peuvent être nommés à titre permanent, les membres du personnel qui, par leurs titres, leur travail et leur conduite, ont entièrement prouvé leur aptitude à la fonction publique internationale et montré, qu'ils possèdent les hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité prévues par l'Union, à condition d'avoir accompli cinq (5) années de service continu sous contrats à durée déterminée ;

Considérant les dispositions de l'article 5, alinéa 11, du Règlement d'exécution de la Convention mandatant le Conseil d'administration pour examiner les demandes d'emploi introduites par tous les membres potentiels du personnel du Secrétariat général ;

Vu les décisions N°01/UPAP/PCP/2020 portant déclaration formelle d'un cas de force majeure à l'Union panafricaine des postes et N°03/UPAP/PCP/2020 portant prorogation des mandats des membres du Bureau et des membres du Conseil d'administration en vue de assurer le bon fonctionnement de l'Union jusqu'à la tenue effective de la session ordinaire du Conseil ;

Vu en outre la Décision N°02/UPAP/ P-CA/2020 du Président du Conseil d'administration Prorogeant d'un (1) an, les contrats de MM. Yonna Fred SINGOGO et Jude Ferdinand ASU TARH, en tant que comptable et Traducteur/Interprète respectivement, au Secrétariat général de l'Union panafricaine des Postes (UPAP)

Considérant la recommandation du Secrétaire Général conformément aux articles 9 (10) du Règlement d'exécution de la Convention et aux articles 18 et 27 du Règlement du personnel ;

DECIDE DE :

Titulariser les membres du personnel suivant :

- 3) M. Yonna Fred SINGOGO, en qualité de Fonctionnaire chargé de la comptabilité de l'Union, à compter du 5 janvier 2021 ;
- 4) M. Jude Ferdinand ASU TARH, en qualité de Traducteur/Interprète (français/anglais), à compter du 6 janvier 2021 ;

CHARGE :

Le Secrétaire général de mettre en œuvre la présente décision.

Fait à Victoria Falls au Zimbabwe, le 22 juin 2021

Décision N°08/UPAP/CA/XXXIX/V/2021

**Relative au rétablissement de la hiérarchie entre des dispositions de la Convention et celles du
Règlement intérieur du Conseil d'administration de l'UPAP**

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 39^{ème} session ordinaire du 21 au 22 juin 2021 à Victoria Falls, Zimbabwe ;

Vu les articles 18-3 de la Convention et 29 du Règlement d'exécution de la Convention ;

Vu également les articles 9 et 24 du Règlement intérieur du Conseil d'administration ;

Considérant qu'en vertu du principe de la hiérarchie, tous les Actes de l'Union doivent être conformes à la Convention et à son Règlement d'exécution ;

Relevant l'existence d'une contradiction entre l'article 29 du Règlement d'exécution de la Convention qui prévoit pour toutes les réunions des organes de l'Union un quorum de 2/3 et l'article 9 du Règlement intérieur du Conseil d'administration qui le fixe à 51% ;

Soucieux de la nécessité de faire prévaloir en toutes circonstances la hiérarchie entre les Actes de l'Union, conformément à l'article 18-3 de la Convention ;

DECIDE :

1. D'amender l'article 9 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, comme suit :

- Article 9 (nouveau) : *Quorum*

Le quorum est constitué par deux tiers des Etats membres de l'Union

2. D'abroger toutes dispositions antérieures contraires

CHARGE :

Le Secrétariat général de l'exécution de la présente décision.

Fait à Victoria Falls, au Zimbabwe, le 22 juin 2021

Décision N°09/UPAP/CA/XXXIX/2021

portant adoption des termes de référence pour la mise en place d'un Comité ad hoc chargé de la vérification des pouvoirs et de l'examen des dossiers des candidatures aux postes des fonctionnaires élus

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 39^{ème} session ordinaire du 21 au 22 juin 2021 à Victoria Falls, au Zimbabwe ;

Vu les dispositions des articles 22 et 27 du Règlement d'exécution de la convention ;

Vu en outre les dispositions de l'article 5 en ses alinéas 11 et 12 du Règlement d'exécution de la Convention qui énoncent que :

« le Conseil d'administration [...] - examine les dossiers de candidatures de tout le personnel du Secrétariat général, y compris des candidats aux postes électifs créé les comités ad hoc, en cas de besoin, pour réaliser les objectifs de l'Union et définit les modalités de fonctionnement. »

Considérant également qu'aux termes des dispositions de l'article 3 a) du Règlement intérieur de la Conférence :

« la séance d'ouverture d'une session de la Conférence est précédée par la lecture du rapport du Comité de vérification des pouvoirs sur le statut financier et les instruments d'accréditation des Etats membres [...] » ; que la Résolution N°01/UPAP/CA/XXVIII/2009, portant recouvrement des arriérés de contributions des pays membres, précise la nature des instruments d'accréditation qui doivent être authentiques ;

Prenant en compte la nécessité de créer un comité dédié à la vérification des pouvoirs et à l'examen des dossiers des candidatures aux postes des fonctionnaires élus ;

Ayant examiné les termes de références pour la mise en place d'un tel comité ad hoc ;

Soucieux de ne conférer le droit de vote qu'aux Etats membres remplissant les critères découlant des textes et d'assurer l'organisation d'un scrutin juste et transparent ;

RECOMMANDE :

- D'adopter les TDR, tels que figurant en annexe de la présente résolution, pour la mise en place d'un Comité ad hoc chargé de la vérification des pouvoirs et de l'examen des dossiers des candidatures aux postes des fonctionnaires élus ;

CHARGE

Le Secrétariat général de la mise en œuvre de la présente décision.

Fait le 22 juin 2021 à Victoria Falls, au Zimbabwe

Annexe à la Résolution N°07/UPAP/PC/X/2021

TDR DU COMITE AD HOC CHARGE DE LA VERIFICATION DES POUVOIRS ET DE L'EXAMEN DES DOSSIERS DES CANDIDATURES AUX POSTES DE SECRETAIRE GENERAL ET DE SECRETAIRE GENERAL ADJOINT.

Objet <ul style="list-style-type: none">• Termes de référence du Comité Ad hoc chargé de la vérification des pouvoirs et de l'examen des dossiers des candidatures aux postes des fonctionnaires élus	Références <p>Articles 5.11, 5.12, 22 alinéas 1 et 2 et 27 du Règlement d'exécution de la Convention (REC) ; Résolution N°01/UPAP/CA/XXVIII/2009 Portant recouvrement des arriérés de contributions des pays membres ; Article 3 a) du Règlement intérieur de la Conférence (RIC)</p>
Décision attendue <ul style="list-style-type: none">• Examiner et adopter les termes de référence du Comité Ad hoc.	

5. INTRODUCTION

L'article 5.12 du REC habilite le Conseil d'administration à créer des comités ad hoc, en cas de besoin, pour réaliser les objectifs de l'Union.

6. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Il est de coutume avant chaque session de la Conférence des plénipotentiaires que le statut financier ainsi que les instruments d'accréditation soient vérifiés afin de permettre de déterminer les Etats électeurs et ceux dont les ressortissants sont éligibles. Dans la même optique, les dossiers des candidatures aux postes électifs doivent être examinés. Considérant que ces tâches n'entrent pas dans les attributions des commissions existantes, il convient de créer un Comité ad hoc pour les prendre en charge.

7. RAPPEL DES DISPOSITIONS LEGALES

Aux termes des dispositions de l'article 5.11 du REC : « *le Conseil d'administration examine [...] les dossiers des candidatures de tout le personnel du Secrétariat général, y compris des candidats aux postes électifs [...].* »

Les articles 22 alinéas 1 et 2 et 27 du REC disposent respectivement que :

Article 22 :

« 1. *Les Etats-membres paient à l'avance leurs contributions annuelles calculées sur la base du budget approuvé par le Conseil.*

2. *Tout Etat-membre, en retard de deux ans consécutifs dans ses paiements à l'Union, perd son droit de vote ; si le retard persiste au-delà d'une année supplémentaire, il est suspendu, conformément aux dispositions de la Convention. »*

Article 27 :

« 1. La délégation envoyée par un Etat-membre aux réunions de l'Union doit être accréditée conformément aux dispositions suivantes :

- c) Pour les sessions de la Conférence, par un acte signé du chef de l'Etat, ou du premier Ministre ou du ministre des Affaires Etrangères ;*
- d) Pour toutes les autres réunions de l'Union, les délégations doivent être dûment accréditées.*
- 5. Les instruments d'accréditation doivent être déposés dès l'ouverture de la réunion auprès de l'autorité désignée à cet effet. »*
- 6. les instruments d'accréditation confèrent aux délégations les pleins pouvoirs et, le cas échéant, le droit de signer les actes finals.*
- 7. Pour la session de la Conférence des plénipotentiaires ou du Conseil d'administration, le gouvernement de chaque Etat membre transmet à l'avance au Secrétariat général de l'Union les noms des membres de sa délégation. »*

Aux termes de la Résolution N°01/UPAP/CA/XXVIII/2009, Portant recouvrement des arriérés de contributions des pays membres, il est précisé que l'accréditation pour participer aux Conférences des plénipotentiaires sera basée sur la présentation **d'instruments authentiques**.

Conformément aux dispositions de l'article 3 a) du RIC : « la séance de la session de la Conférence est précédée par la lecture du rapport du Comité de vérification des pouvoirs sur le statut financier et les instruments d'accréditation des Etats membres [...] ».

Aux fins de détermination des Etats membres ayant droit de vote et de l'examen des candidatures éligibles, en prélude à la 10^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires, il s'avère nécessaire de mettre en place, conformément à l'article 5.12 du REC, un Comité ad hoc à cet effet

8. OBJECTIFS

Les objectifs visés consistent à :

- analyser les instruments d'accréditation des Etats membres ;
- analyser le statut financier des Etats membres ;
- recevoir toutes les candidatures parvenues au Secrétariat général ;
- Examiner ces candidatures tant en la forme qu'au fond, conformément aux critères contenus dans l'appel à candidatures ;

- dresser un rapport à présenter à la Conférence.

7. COMPOSITION

Le Comité ad hoc de vérification des pouvoirs est composé :

- d'un Etat membre par région géographique ;
- de la Tanzanie, en tant que pays hôte.

(Etats membres proposés : Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Cameroun, Madagascar, Tanzanie, Algérie)

Le Comité élit un bureau en son sein :

- un président ;
- un vice-président ;
- un rapporteur ;

Le secrétariat est assuré par le Secrétariat général de l'UPAP.

8. CRITERES DE CHOIX

Les Etats membres du Comité doivent :

- être en règle vis-à-vis de l'Union par rapport au paiement des contributions financières ;
- ne pas présenter de candidat aux postes de Secrétaire général ou de Secrétaire général adjoint.

9. DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux se dérouleront en prélude à la 10^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires.

10. RAPPORT

Le rapport du Comité sera présenté à la plénière de la session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires.

Résolution N°01/UPAP/CA/XXXIX/2021

Portant adoption du rapport d'activités annuel du Secrétaire général, pour la période 2019/2021

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 39^{ème} session ordinaire du 21 au 22 juin 2021, à Victoria Falls au Zimbabwe ;

Vu l'article 5 alinéa 5 du Règlement d'exécution de la Convention de l'UPAP ;

Ayant examiné le rapport annuel présenté par le Secrétaire général lors de la 39^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration ;

Ayant noté les améliorations significatives apportées dans la présentation dudit rapport tant dans la forme que dans le fond ;

DECIDE

4. d'exprimer sa satisfaction relativement au rapport annuel d'activités présenté par le Secrétaire général lors de la 39^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration ;
5. de féliciter le Secrétaire général et l'ensemble de son équipe pour le travail abattu, malgré les difficultés exposées ;
6. d'adopter ledit rapport.

Fait à Victoria Falls au Zimbabwe, le 22 juin 2021

Résolution N°02/UPAP/CA/XXXIX/2021

Portant sur l'arrêt des opérations de contrôle de la qualité organisées par l'UPAP et l'utilisation du système mondial de contrôle (SMC)

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 39^{ème} session ordinaire du 21 au 22 juin 2021 à Victoria Falls au Zimbabwe ;

Considérant l'importance de la qualité de service dans le réseau postal mondial et les évolutions inévitables des systèmes de rémunération des produits postaux internationaux ;

Conscient que l'Afrique est à la traîne en termes de performance de qualité de service et d'atteinte des objectifs de qualité de service fixés ;

Reconnaissant que le lien qualité de service avec les Frais terminaux est devenu obligatoire pour tous les pays y compris ceux du régime transitoire au 1^{er} janvier 2020 ;

Notant que les opérations de contrôle de la qualité de l'UPAP sont manuels, archaïques et ne fournissent pas un moyen réaliste et objectif de contrôle et de mesure des performances de qualité des États membres ;

Notant en outre la baisse de la participation aux opérations de contrôle de la qualité de service organisés par le Secrétariat général de l'UPAP au fil des ans ;

Conscient du fait que le Système mondial de contrôle (SMC) donne aux pays membres l'accès à des technologies de pointe et à des moyens plus objectifs de contrôler et d'améliorer leur qualité de service ;

DECIDE :

- l'arrêt des opérations de contrôle de la qualité organisées par l'UPAP ;
- que les États membres mettent en œuvre le SMC pour garantir une mesure objective de la qualité de service.

INVITE :

Les Opérateurs désignés à :

- Prendre des mesures correctives pour améliorer la qualité du service et répondre aux normes fixées.

CHARGE :

- le Secrétariat général de collaborer avec le Bureau international de l'UPU pour l'utilisation du SMC et veiller à ce que les liens régionaux soient testés et les résultats contrôlés ;
- Le Secrétariat général de l'UPAP de rendre compte des progrès réalisés au Conseil d'administration.

Fait à Victoria Falls au Zimbabwe, le 22 juin 2021

Résolution N°03/UPAP/CA/XXXIX/2021

Portant sur le développement des services physiques

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 39^{ème} session ordinaire du 21 au 22 juin 2021 à Victoria Falls au Zimbabwe ;

Pleinement conscient des travaux menés jusqu'à présent par la Commission services physiques et intégration du commerce électronique du Conseil d'exploitation postale pour élaborer le Plan d'intégration des produits (PIP) afin de proposer une gamme diversifiée de produits postaux physiques selon une approche axée sur le marché et la clientèle ;

Prenant note de la résolution C 15/2016 du Congrès de l'Union postale universelle sur le Plan d'intégration des produits (PIP) avec un portefeuille de produits à offrir par les pays membres, qui comprend les petits paquets, le service de livraison avec suivi et les colis ECOMPRO ;

Conscient du fait que la mise en œuvre du PIP actualisé se déroule tel qu'approuvé par le 2^{ème} Congrès extraordinaire de l'UPU tenu à Addis-Abeba, en Éthiopie en 2018 ;

Reconnaissant que l'utilisation obligatoire de l'identifiant d'envoi S10 pour les petits paquets contenant des marchandises est entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Reconnaissant en outre l'introduction du service de colis ECOMPRO pour promouvoir le commerce électronique ;

Conscient de la proposition de rendre obligatoire le service de livraison avec suivi à partir de 2023 ;

Reconnaissant que la région africaine doit s'adapter aux évolutions du secteur postal conformément aux décisions du Congrès ainsi qu'aux modifications de la Convention et de ses Règlements ;

DECIDE QUE :

- Les opérateurs désignés prennent les mesures nécessaires pour offrir :
 - le service des petits paquets sortants pour promouvoir les exportations ;

- le service de colis ECOMPRO et développer le commerce électronique ;
 - le service de livraison avec suivi conformément à la décision du 27th congrès de l'UPU.
- Les opérateurs désignés fournissent :
- des codes à barres S10 pour le service de petits paquets afin éviter des pénalités ;
 - des informations de suivi et de localisation sur les envois du service de livraison avec suivi pour gagner des revenus supplémentaires ;
 - des messages ITMATT pour tous les envois contenant des marchandises d'ici au 1er janvier 2021.
- Les pays membres suivent l'évolution des travaux sur le PIP, y compris la rémunération, les normes, l'amélioration de la qualité et les objectifs de performance, afin d'assurer la sauvegarde des intérêts de l'Afrique ;

CHARGE :

Le Secrétariat général de suivre l'état d'avancement de la présente résolution et d'en présenter un rapport au Conseil d'administration.

Fait à Victoria Falls au Zimbabwe, le 22 juin 2021

Résolution N°04/UPAP/CA/XXXIX/2021

Portant sur le Plan d'intégration des produits (PIP)

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 39^{ème} session ordinaire du 21 au 22 juin 2021, à Victoria Falls au Zimbabwe ;

Pleinement conscient du fait que le 26^{ème} Congrès a pris note du Doc 39.Rev 1 du Congrès sur le Plan d'intégration des produits (PIP) 2017-2020 et a adopté les propositions pertinentes et la Résolution C 15/2016 portant sur le Plan d'intégration des produits avec un portefeuille de produits à offrir par les États membres, qui y sont contenues ;

Conscient que les principaux objectifs du PIP initial étaient d'élaborer un portefeuille entièrement intégré de produits physiques (poste aux lettres, colis postaux et envois EMS) avec des systèmes de rémunération adéquats et compétitifs qui couvrent les coûts de livraison des produits et qui répond aux exigences du marché, des besoins des clients et de la chaîne logistique afin de garantir que les opportunités offertes par le commerce électronique puissent profiter à l'ensemble des membres de l'UPU ;

Reconnaissant que le Congrès extraordinaire d'Addis-Abeba a également adopté la résolution C 5/2018 portant sur la mise en œuvre du PIP actualisé, qui a notamment chargé le CEP, entre autres, de/d' :

- soumettre au 27^{ème} Congrès une recommandation pour rendre le service de livraison avec suivi obligatoire, avec 2022 pour date de mise en œuvre, s'il est approuvé ;
- assurer la poursuite de la révision du PIP dans le but de soumettre une version actualisée au 27^{ème} Congrès en 2021.

Reconnaissant qu'une proposition d'ordre général sur l'actualisation du PIP, dont un certain nombre de recommandations, a été préparée par le Conseil d'exploitation postale (POC) sous forme de résolution du Congrès ;

Reconnaissant en outre les propositions visant à rendre obligatoire le service de livraison avec suivi à partir de 2023, à soumettre au Congrès d'Abidjan ;

DECIDE QUE :

- les États membres soutiennent la proposition d'ordre général concernant l'actualisation du Plan d'intégration des produits et les recommandations connexes qui pourraient être conformes aux intérêts et aux capacités de l'Afrique ;
- les États membres soutiennent l'**option 4** rendant le service de livraison avec suivi obligatoire pour les envois entrant (marchandises) et facultatif pour les envois sortant (marchandises) et facultatif

pour les envois entrant et sortant (documents) afin de donner du temps aux pays qui ne sont pas prêts à offrir le service pour les envois sortant tout en leur offrant néanmoins des revenus supplémentaires pour les envois entrant du commerce électronique reçus ;

CHARGE :

Le Secrétariat général de suivre l'évolution des travaux d'élaboration des propositions relatives au PIP et conseillera les membres de manière appropriée.

Fait à Victoria Falls au Zimbabwe, le 22 juin 2021

Résolution N°05/UPAP/CA/XXXIX/2021

Portant sur la mise en place d'un Groupe permanent sur la Rémunération

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 39^{ème} session ordinaire du 21 au 22 juin 2021, à Victoria Falls au Zimbabwe ;

Rappelant que par résolution C 6/2018, le Congrès extraordinaire de 2018 a adopté le Plan de rémunération intégrée (PRI), et a chargé le Conseil d'exploitation postale et le Conseil d'administration de la mise en œuvre dudit Plan et de l'élaboration de propositions pour la mise en place d'un système de rémunération intégrée (SRI) à soumettre au 27^{ème} Congrès ;

Conscient de ce que le Congrès n'a pas adopté le taux de rémunération des petits paquets (envois de format E contenant des marchandises) selon la proposition des Etats-Unis ;

Prenant note des propositions à soumettre au 27^{ème} Congrès d'Abidjan sur le système de rémunération intégrée ;

Reconnaissant la nature technique des propositions de rémunération et donc la nécessité d'une analyse minutieuse par des experts afin de sauvegarder les intérêts de l'Afrique ;

DECIDE QUE/QU' :

Un Groupe permanent sur la Rémunération soit mis en place par la 39^{ème} Conseil d'Administration chargé des tâches suivantes :

- analyser les propositions de rémunération et de formuler des recommandations pertinentes pouvant orienter les États membres tout en préservant les intérêts de l'Afrique ;
- travailler sur les questions de rémunération tout au long du prochain cycle du Congrès et conseiller les États membres en conséquence

CHARGE :

Le Secrétariat général d'apporter le soutien nécessaire au groupe pour pouvoir mener ses travaux.

Fait à Victoria Falls au Zimbabwe, le 22 juin 2021

Résolution N°06/UPAP/CA/XXXIX/2021

Portant sur la Poste et l'inclusion financière

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des Postes (UPAP), réuni en sa 39^{ème} session ordinaire du 21 au 22 juin 2021, à Victoria Falls au Zimbabwe ;

Conscient que l'inclusion financière a été identifiée comme action prioritaire de niveau deux dans la Stratégie postale mondiale d'Istanbul (SPMI) et que ceci est en conformité avec l'objectif de développement durable N°6 de l'Organisation des Nations Unies ainsi que l'aspiration N°1 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine ;

Rappelant la résolution N°09/UPAP/CA/XXXVI/2017 portant sur le développement des services financiers postaux en Afrique adoptée par la 36^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration et la résolution N°04/UPAP/CA/XXXVII/2018 portant mise en œuvre des projets de digitalisation et d'inclusion financière afin d'assurer le développement des services financiers ;

Notant la Déclaration faite lors de la célébration du 40^{ème} anniversaire de l'UPAP autour du thème « la Poste votre véritable partenaire pour l'inclusion financière et l'intégration régionale qui s'est tenue à du 17 janvier au 19 janvier 2020 à Arusha en Tanzanie ;

Reconnaissant les défis rencontrés par les Opérateurs désignés dans la fourniture de services financiers dont notamment :

- les contraintes financières ;
- l'instabilité de la fourniture en énergie électrique ;
- l'intermittence de la connectivité Internet ;
- les retards au niveau de la compensation par les partenaires bilatéraux ;
- les opérations manuelles ;
- le manque de liquidités.

DECIDE QUE :

Les États membres utilisent toutes les sources de financement possibles pour faciliter la mise en œuvre des initiatives d'inclusion financière surtout le FITAF ;

INVITE :

Les opérateurs désignés à mettre en œuvre les projets d'inclusion financière et numérique, à l'aide des solutions disponibles afin de faciliter la fourniture de services financiers efficaces et rentables ;

CHARGE :

Le Secrétariat général de l'UPAP de suivre de près les avancées dans ce sens et d'en rendre compte au Conseil d'administration.

Fait à Victoria Falls au Zimbabwe, le 22 juin 2021

Résolution N°07/UPAP/CA/XXXIX/2021

Portant sur la transformation numérique en Afrique

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des Postes (UPAP), réuni en sa 39^{ème} session ordinaire du 21 au 22 juin 2021, à Victoria Falls au Zimbabwe ;

Reconnaissant les opportunités de croissance offertes par le commerce électronique et la nécessité pour la poste de s'adapter aux tendances commerciales mondiales ;

Conscient des priorités de l'Afrique pour la période 2017-2020, à savoir :

- **Niveau de priorité 1** : Amélioration de l'efficacité opérationnelle et développement du commerce électronique ;
- **Niveau de priorité 2** : Services électroniques et diversification des produits ;

Conscient de la publication de l'UPU sur le développement des services électroniques intitulée «L'économie numérique et les activités postales numériques - Un panorama mondial» ;

Conscient également de la Stratégie de transformation numérique 2020-2030 de l'Union africaine ;

Reconnaissant le faible taux de pénétration des services numériques en Afrique par rapport aux autres régions ;

Conscient que la pandémie de Covid-19 a mis en évidence le besoin urgent de transformation numérique de la poste

Notant les principaux obstacles à la mise en œuvre de la transformation numérique en Afrique, dont :

- les contraintes en matière de ressources ;
- les limites de l'infrastructure informatique postale ;
- le manque d'expertise interne pour développer les services électroniques à un rythme plus rapide ;

DECIDE QUE :

- les opérateurs désignés élaborent et mettent en œuvre des stratégies de transformation numérique pour assurer la diversification et renforcer la croissance de leurs activités ;
- les États membres s'inspirent des expériences en matière d'initiatives de transformation numérique et mettent les leurs au profit des autres ;
- les opérateurs désignés explorent la manière dont ils peuvent intervenir dans la réduction de la fracture numérique en partenariat avec différentes parties prenantes ;
- les opérateurs désignés élaborent des feuilles de route spécifiques pour démarrer et s'assurent qu'il existe des mécanismes de suivi.

CHARGE

- Le Secrétariat général à s'impliquer davantage dans cette initiative en mobilisant des financements, en facilitant et en encourageant les États membres à mettre en œuvre des stratégies de transformation numérique ;
- Le Secrétariat général de l'UPAP de suivre également de près les progrès réalisés dans ce sens et d'en rendre compte au Conseil d'administration

Fait à Victoria Falls au Zimbabwe le 22 juin 2021

Résolution N°08/UPAP/CA/XXXIX/2021

Portant adoption du rapport du Comité africain de soutien

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 39^{ème} session ordinaire du 21 au 22 juin 2021, à Victoria Falls, au Zimbabwe ;

Considérant que l'un des objectifs de l'Union est de promouvoir et défendre des positions communes de ses Etats membres sur des questions postales ;

Conscient de la nécessité d'harmoniser les positions africaines sur les questions techniques clés en prélude au 27^{ème} Congrès ordinaire de l'Union postale universelle d'Août 2021, à Abidjan, Côte d'Ivoire ;

Notant le rapport du Comité africain de soutien présentant les tenants et aboutissants de ces questions ;

DECIDE :

L'adoption du rapport du Comité africain de soutien tel que figurant en annexe de la présente Résolution ;

CHARGE :

Le Secrétariat général de la mise en œuvre de la présente résolution.

Fait à Victoria Falls, Zimbabwe, le 22 juin 2021

Recommandation N°01/UPAP/CA/XXXIX/2021

Présentation d'une résolution portant approbation du plan Stratégique pour la période quadriennale 2022/2025 à la 10^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des Postes (UPAP), réuni en sa 39^{ème} session ordinaire du 21 au 22 juin 2021, à Victoria Falls au Zimbabwe ;

Vu les articles 9, 11 de la Convention, 2-2 du Règlement d'exécution de la Convention ;

Considérant le projet de Stratégie postale mondiale 2022-2025 ;

Considérant les Objectifs de Développement Durable de l'ONU ;

Tenant compte de l'Agenda 2063 de l'Union africaine ;

Ayant examiné le projet de plan Stratégique 2022-2025 présenté par le Secrétariat général

RECOMMANDE :

D'approuver le plan Stratégique de l'Union pour la période 2022-2025, tel que figurant en annexe de la présente décision.

CHARGE :

Le Secrétariat général d'assurer sa mise en œuvre

CHARGE PAR AILLEURS :

Le Secrétariat général de préparer en tant que de besoin toutes propositions correctives au présent document, les présenter au Président du Conseil d'administration pour prise en compte.

Fait à Victoria Falls, Zimbabwe, le 22 juin 2021

Recommandation N°02/UPAP/CA/XXXIX/2021

Présentation d'une décision portant mise en cohérence des programmes d'activités de l'Union panafricaine des postes et ceux de l'Union postale universelle à la 10^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des Postes (UPAP), réuni en sa 39^{ème} session ordinaire du 21 au 22 juin 2021, à Victoria Falls au Zimbabwe ;

Vu les articles 9 et 11 de la Convention, 2 du Règlement d'exécution de la Convention ;

Ayant examiné le rapport de mise en œuvre du programme d'activités du cycle quadriennal 2017/2020 de l'UPAP ;

Notant le faible taux de mise en œuvre dudit programme et des programmes antérieurs ;

Convaincu que la récurrence de cette situation trouve principalement son explication à travers la tenue de la session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires de l'UPAP avant le Congrès ordinaire de l'UPU ;

Constatant de ce fait que les projets de programmes quadriennaux et les plafonds budgétaires quadriennaux de l'UPAP sont adoptés sans aucune connaissance des priorités et des programmes mondiaux quadriennaux à mettre en œuvre pendant le cycle ;

Relevant que si les programmes adoptés par le Congrès de l'UPU s'écartent de ceux formulés et adoptés par la Conférence des plénipotentiaires, il devient impossible d'ajuster les programmes et le budget approuvé auparavant ;

Considérant l'impérieuse nécessité de remédier à cette situation en mettant en cohérence les programmes d'activités des deux organisations ;

RECOMMANDE :

- de mettre en cohérence les programmes quadriennaux mondiaux de l'UPU et le programme d'activités de l'UPAP;

RECOMMANDE EN OUTRE

- la tenue de la 11^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires de l'UPAP après la tenue du 28^{ème} Congrès ordinaire de l'UPU, au plus tard dans un délai ne dépassant pas six (6) mois.

CHARGE

- le Secrétariat général de la mise en œuvre de la présente recommandation

Fait à Victoria Falls, Zimbabwe, le 22 juin 2021

Recommandation N°03/UPAP/CA/XXXIX/2021

Présentation d'une décision portant approbation du programme quadriennal d'activités de l'Union panafricaine des postes pour l'exercice financier 2022/2025 à la 10^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des Postes (UPAP), réuni en sa 39^{ème} session ordinaire du 21 au 22 juin 2021, à Victoria Falls au Zimbabwe ;

Vu l'article 2-3 du Règlement d'exécution de la Convention ;

Considérant le Plan stratégique 2022-2025 ;

Ayant examiné le projet de programme d'activités pour la période quadriennale 2022/2025 présenté par le Secrétariat général ;

RECOMMANDE :

D'approuver le programme quadriennal d'activités pour la période 2022-2025, tel que figurant en annexe de la présente décision.

CHARGE :

Le Secrétariat général d'assurer la mise en œuvre des activités approuvées, tout en gardant à l'esprit la vision, la mission et les objectifs stratégiques de l'Union.

Fait à Victoria Falls, Zimbabwe, le 22 juin 2021

Recommandation N°04/UPAP/CA/XXXIX/2021

Présentation d'une décision portant introduction de la procuration dans le Règlement intérieur de la Conférence des plénipotentiaires de l'UPAP à la 10^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires

La Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 39^{ème} session ordinaire du 21 au 22 juin 2021, à Victoria Falls, Zimbabwe

Vu l'article 24 du Règlement intérieur de la Conférence des plénipotentiaires ;

Considérant que l'article 17-3 du Règlement intérieur de la Conférence des plénipotentiaires n'autorise pas le vote par procuration des Etats membres et par voie de conséquence la représentation d'un Etat membre par un autre ;

Conscient que l'impossibilité du recours à la procuration peut compromettre l'atteinte du quorum nécessaire aux délibérations mais aussi entacher la légitimité des élus ;

Soucieux de la nécessité de corriger cette insuffisance en instituant la représentation et le vote par procuration ;

DECIDE :

3. De formuler la disposition de l'article 17-3 du Règlement intérieur de la Conférence des plénipotentiaires, comme suit :

Article 17-3 : Droit de vote

Chaque Etat membre peut, au besoin, se faire représenter par la délégation d'un autre Etat membre. Toutefois, il est entendu qu'une délégation ne peut représenter qu'un seul Etat membre autre que le sien. Les pouvoirs autorisant à représenter un Etat membre ne comprennent implicitement que le comptage dans la vérification du quorum et le droit de voter.

Les pouvoirs d'un Etat membre qui se fait représenter à la Conférence par la délégation d'un autre Etat membre (procuration) doivent revêtir la même forme que ceux qui sont mentionnés dans le Règlement d'exécution de la Convention.

4. D'abroger toutes dispositions antérieures contraires

CHARGE

Le Secrétariat général de l'exécution de la présente résolution.

Fait à Victoria Falls, au Zimbabwe, le 22 juin 2021

Recommandation N°05/UPAP/CA/XXXIX/2021

Présentation d'une décision portant création de deux nouvelles Commissions administratives et techniques à l'Union panafricaine des postes (UPAP) à la 10^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 39^{ème} session ordinaire du 21 au 22 juin 2021 à Victoria Falls, Zimbabwe ;

Vu les dispositions des articles 14 de la Convention, 16, 17, 18 du Règlement d'exécution de la Convention;

Soucieux de procéder au réaménagement des Commissions administratives et techniques afin de les outiller à mieux se focaliser sur la mise en œuvre du plan d'action quadriennal en droite ligne avec la stratégie postale de l'UPU ;

Constatant que la " stratégie", l'un des trois volets des TDR de la Commission *Politique Stratégie et Gouvernance* est de la plus haute importance à l'Union et mérite d'être érigée en Commission autonome;

Constatant en outre l'arrivée à terme prochaine du mandat du Comité africain de soutien qui connaît de certaines questions techniques de stratégie, notamment l'harmonisation des positions africaines ;

Considérant par conséquent l'impérieuse nécessité de la création d'une Commission *Stratégie* ainsi que d'une Commission *Politique et Gouvernance*, en plus des Commissions existantes ;

Convaincu que la création de ces nouvelles Commissions n'emporte pas d'incidence sur la durée et les coûts des sessions du Conseil d'administration ;

RECOMMANDE

- la création, en plus des Commissions existantes, des Commissions administratives et techniques, pour le cycle 2021/2022-2024/2025, suivantes :
 - Commission "*Politique et Régulation*" chargée de la réforme et de la régulation ainsi que des questions relatives aux Actes de l'Union ;
 - Commission "*Stratégie*" chargée de l'élaboration de la stratégie, de la mise en œuvre et de l'évaluation ainsi que de l'harmonisation des positions africaines sur les questions techniques clés ;
- Qu'il sera loisible à ces Commissions de constituer des groupes de travail chargés de questions spécifiques relevant de leurs programmes de travail respectifs ;
- Qu'elles définiront leurs propres termes de référence, leurs règlements intérieurs et programmes d'action, et les soumettront à l'approbation du Conseil d'administration ;
- De l'abrogation de toutes dispositions antérieures contraires.

CHARGE

Le Secrétariat général de l'exécution de la présente recommandation.

Fait à Victoria Falls, le 22 juin 2021

Recommandation N°06/UPAP/AC/XXXIX/2021

Présentation d'une décision portant adoption de la nouvelle répartition des sièges au Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes à la 10^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 39^{ème} session ordinaire du 21 au 22 juin 2021 à Victoria Falls, Zimbabwe ;

Vu les dispositions des articles 11, 12 de la Convention ;

Vu en outre les dispositions des articles 2, 3, 4, 5, 6,7, 22 du Règlement d'exécution de la Convention ;

Considérant que le nombre des sièges des membres du Conseil d'administration de l'Union est passé de 20 à 25 membres depuis la révision des Actes lors de la 5^{ème} session extraordinaire de la Conférence des plénipotentiaires tenue à Antananarivo, à Madagascar ;

Tenant à la fois compte du découpage géographique adopté par l'Union africaine et des Etats membres de l'UPAP par zone géographique ;

RECOMMANDE :

- d'adopter la nouvelle répartition des sièges au Conseil d'administration de l'Union comme suit :
 6. Centre : 4
 7. Est : 5
 8. Nord : 3
 9. Ouest : 7
 10. Sud : 6
- d'abroger toutes dispositions antérieures contraires

CHARGE

Le Secrétariat général de la mise en œuvre de la présente décision.

Fait à Victoria Falls, le 22 juin 2021

Recommandation N°07/UPAP/AC/XXXIX/2021

Présentation d'une décision portant élection des membres du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes pour le cycle 2022-2025 à la 10^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 39^{ème} session ordinaire du 21 au 22 juin 2021 à Victoria Falls, Zimbabwe ;

Vu les dispositions des articles 11, 12 de la Convention ;

Vu en outre les dispositions des articles 2, 3, 4, 5, 6,7, 22 du Règlement d'exécution de la Convention ;

Considérant les listes consensuelles des sous-régions portant sur les Etats membres devant les représenter au sein du Conseil d'administration ;

RECOMMANDE DE :

- Déclarer les Etats ci-après, classés par région géographique, membres du Conseil d'administration pour la période quadriennale 2022-2025 ;
- Centre : Cameroun
- Est : Kenya
- Nord : Algérie, Maroc
- Ouest : Mali
- Sud : Botswana, Eswatini, Malawi, Namibie, Zambie, Zimbabwe

CHARGE

Le Secrétariat général de la mise en œuvre de la présente décision.

Fait à Victoria Falls, le 22 juin 2021

Recommandation N°08/UPAP/AC/XXXIX/2021

Portant approbation des accords provisoires conclus entre l'Union les organisations internationales et les Etats à la 10^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 39^{ème} session ordinaire du 21 au 22 juin 2021 à Victoria Falls, Zimbabwe ;

Vu les dispositions des articles 9, 11, 23, 24 et 25 de la Convention ;

Vu en outre les dispositions de l'article 2-7 du Règlement d'exécution de la Convention ;

Ayant examiné la liste des accords conclus entre l'Union les organisations internationales et les Etats au cours du cycle 2017/2020

DECIDE :

- D'approuver les accords provisoires conclus entre l'Union les organisations internationales et les Etats au cours du cycle 2017/2020 ;

CHARGE

- Le Secrétariat général de la mise en œuvre de la présente décision

Fait à Victoria Falls, le 22 juin 2021

Recommandation N°09/UPAP/AC/XXXIX/2021

Présentation d'une résolution portant dispositions extraordinaires sur le recouvrement des arriérés de contributions statutaires des Etats membres à la 10^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 39^{ème} session ordinaire du 21 au 22 juin 2021, à Victoria Falls, au Zimbabwe ;

Considérant le volume important des arriérés de contributions qui se sont accumulés depuis plusieurs exercices ;

Considérant en outre que certains Etats membres sont en proie à des contraintes d'ordre économique, politique ou à des situations de conflit/troubles/guerre qui entravent leur capacité à honorer leurs obligations financières à l'égard de l'Union ;

Conscient du fait que la résolution n°06/UPAP/CP/VII/2008 de la Conférence des plénipotentiaires avait balisé la voie pour la réintégration de certains Etats membres et la reprise effective de leur participation aux activités de l'Union ;

Rappelant la nécessité impérieuse pour l'ensemble des 45 Etats membres de l'Union de formuler des stratégies efficaces et de créer des cadres de coopération, de partenariat et de solidarité qui permettront d'avancer comme un bloc soudé en vue de réaliser les objectifs de l'Union ;

Eu égard au fait qu'une organisation internationale de l'envergure de l'UPAP dont la mission essentielle consiste à faire accélérer le développement socioéconomique par la promotion de produits et services postaux modernes et novateurs, nécessite d'avoir une assise financière solide grâce au concours de l'ensemble de ses Etats membres ;

Désireux d'assurer la disponibilité des financements pour la poursuite sans heurts des travaux de construction de l'immeuble siège de l'Union ;

Ayant examiné la recommandation du Conseil d'administration relative à l'annulation partielle de 50% des arriérés de contributions statutaires des Etats membres débiteurs ;

Mandaté en vertu de l'article 2, alinéa 2 du Règlement d'exécution de la Convention ;

RECOMMANDE A TITRE EXCEPTIONNEL :

- 1) La totalité des arriérés de contributions des Etats membres vis-à-vis de l'Union seront réexaminés et regroupés en deux catégories :
 - a) Les Etats membres débiteurs sur 5 exercices et en confrontés actuellement ou par le passé à des situations de guerre, de crise ou de troubles politiques ;
 - b) Les Etats membres débiteurs sur 10 exercices et plus ;

- 2) Les Etats membres relevant des deux catégories sont éligibles pour l'annulation de 50% de leurs arriérés et autorisés à prendre des dispositions en vue du règlement du solde de 50%, à condition de satisfaire aux exigences ci-après :
- a) Versement de la contribution statutaire annuelle 2021/2022 dans le premier semestre de l'exercice financier.
 - b) Prise d'un engagement par écrit de régler le solde de 50%, y compris les éventuelles majorations, au plus tard à la fin de l'exercice 2022/2023 ;
 - c) Le défaut de paiement du solde de 50% dans les délais impartis emporte automatiquement la nullité de l'accord d'annulation et le pays concerné repasse au statu quo ante.

CHARGE :

- 3) Le Secrétaire général de signer un accord avec tout État membre intéressé avant de procéder toute annulation partielle ;
- 4) Le Conseil d'administration d'en assurer le suivi et de présenter l'état d'exécution de cette résolution à la prochaine session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires.

Fait à Victoria Falls, Zimbabwe, le 22 juin 2021

Recommandation N°10/UPAP/CA/XXXIX/2021

Présentation d'une résolution relative à la mobilisation du complément de l'apport en numéraire au projet de construction de l'immeuble siège de l'UPAP à la 10^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 39^{ème} session ordinaire du 21 au 22 juin 2021, à Victoria Falls, au Zimbabwe ;

Vu la résolution N°11/UPAP/CA/XXXVII/2018 de la 37^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration donnant l'accord pour la mise à disposition de la somme de 4 000 000,00 \$EU à titre d'apport en numéraire de l'Union au projet de construction de son immeuble siège ;

Conscient du fait que sur le déficit à combler de 1 000 000,00 \$EU, l'appel à financement lancé à l'occasion de la célébration du 40^{ème} anniversaire de l'Union a permis de mobiliser la somme de 140 000,00 \$EU, ce qui est loin de l'objectif fixé ;

Soucieux de respecter la structure idéale du montage financier qui fixe l'apport en numéraire des actionnaires à 56% et les concours bancaires à 44% à un taux d'intérêt de l'ordre de 13%, remboursables en 15 ans ;

Tenant compte des immenses potentialités du projet et notamment des éventuelles retombées pécuniaires qui permettraient d'améliorer l'assise financière de l'Union ;

RECOMMANDE :

- 3) D'autoriser le Secrétaire général à solliciter des contributions volontaires auprès des Etats membres, des Membres associés, des partenaires, des pays amis, des organismes donateurs et d'en rendre compte au Conseil d'administration lors de sa prochaine session ordinaire ;
- 4) De donner mandat au Secrétaire général de répartir à la charge de tous les Etats membres, sous forme de contributions obligatoires conformément au barème approuvé, tout solde impayé et ce après la 40^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration.

Fait à Victoria Falls, Zimbabwe, le 22 juin 2021

Recommandation N°11/UPAP/CA/XXXIX/2021

Présentation d'une résolution portant fixation des plafonds budgétaires annuels de l'Union panafricaine des postes pour le cycle quadriennal 2021-2025 à la 10^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 39^{ème} session ordinaire à Victoria Falls, au Zimbabwe du 21 au 22 juin 2021 ;

Mandaté en vertu de l'article 2, alinéa 3 du Règlement d'exécution de la Convention de l'Union ;

Tenant compte des travaux de construction en cours de l'immeuble du siège de l'UPAP pour laquelle l'Union s'est engagée à apporter une contribution de quatre (4) millions \$EU en fonds propres ;

Conscient des autres sources de revenus susceptibles de générer des revenus supplémentaires pour l'Union au cours du cycle quadriennal ;

Considérant le projet de budget quadriennal de la période 2021–2025 présenté par le Conseil d'administration ;

Ayant examiné la recommandation du Conseil d'administration ;

RECOMMANDE DE :

Fixer comme suit, les plafonds des budgets des dépenses annuelles de la période quadriennale 2021–2025 :-

Exercice 2021/2022	:	1 786 531,00 \$EU
Exercice 2022/2023	:	2 018 040,00 \$EU
Exercice 2023/2024	:	1 946 757,00 \$EU
Exercice 2024/2025	:	1 860 629,00 \$EU

CHARGE :

- iii) le Conseil d'administration de tenir compte des présents plafonds lors de l'approbation des budgets annuels ;
- iv) le Secrétaire général de veiller à l'exécution efficiente des activités adoptées et au respect strict de la présente décision.

Fait à Victoria Falls au Zimbabwe le 22 juin 2021

Recommandation N°12/UPAP/CA/XXXIX/2021

Présentation d'une résolution portant amendement au Règlement financier de l'Union panafricaine des postes (UPAP) à la 10^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires
Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 39^{ème} session ordinaire à Victoria Falls, au Zimbabwe du 21 au 22 juin 2021 ;

Rappelant la Résolution N°04/UPAP/CP/VII/2008 portant sur le respect des normes comptables internationales du secteur public ;

Considérant la recommandation de l'Auditeur externe de l'Union ;

Considérant en outre l'adoption de nouvelles normes comptables internationales du secteur public et leur impact sur les politiques et pratiques financières de l'Union ;

Conscient que la refonte des Actes de l'Union a une incidence sur le Règlement financier de l'Union ;

Désireux d'aligner les pratiques financières de l'Union sur les meilleures pratiques internationales en cours dans d'autres organisations intergouvernementales ;

Vu les dispositions de l'article 44 du Règlement financier de l'Union ;

RECOMMANDE :

D'adopter les amendements au Règlement financier (version 2018) joints en annexe ;

CHARGE :

Le Secrétariat général d'exécuter la présente recommandation.

Fait à Victoria Falls, Zimbabwe, 22 juin 2021

Recommandation N°13/UPAP/CA/XXXIX/2021

**Présentation d'une décision portant adoption du barème des contributions financières
statutaires au budget de l'UPAP à la 10^{ème} session ordinaire de la Conférence des
plénipotentiaires**

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 39^{ème} session ordinaire à Victoria Falls, au Zimbabwe du 21 au 22 juin 2021 ;

Mandaté en vertu de l'article 2, alinéa 4 du Règlement d'exécution de la Convention de l'Union ;

Rappelant la résolution N°06/UPAP/CP/IV/96 portant révision du barème des contributions de l'UPAP ;

Conscient que le barème des contributions examiné et adopté par la 4^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires en mai 1996 est en vigueur depuis vingt-quatre ans ;

Conscient de l'inexistence d'aucune base pour la révision du barème en vigueur;

Ayant examiné la recommandation du Conseil d'administration relative à l'adoption du barème des contributions de la période quadriennale 2021 – 2025 ;

RECOMMANDE DE :

- iv. Maintenir le barème des contributions statutaires des États membres en vigueur ;
- v. Répartir également cinquante pour cent (50%) du montant total du budget annuel de l'Union à tous les États membres ;
- vi. Répartir les cinquante pour cent (50%) restants du budget annuel entre les États membres selon les points de pourcentage du barème de l'Union africaine indiqués dans le tableau ci-joint.

Fait à Victoria Falls au Zimbabwe le 22 juin 2021

Recommandation N°14/UPAP/CA/XXXIX/2021

Présentation d'une résolution portant adoption des thèmes des Journées panafricaines des postes pour la période 2022-2025 à la 10^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des Postes (UPAP), réuni en sa 39^{ème} session ordinaire du 21 au 22 juin 2021, à Victoria Falls au Zimbabwe ;

Vu les articles 9, 11 de la Convention, 2 du Règlement d'exécution de la Convention ;

Vu les priorités à moyen et à long terme du continent africain contenues dans le rapport du Forum sur la Stratégie postale africaine tenu le 18 juin 2019 à Ouagadougou, au Burkina Faso, en marge de la 38^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP ;

Considérant le projet de Stratégie postale mondiale d'Abidjan du cycle 2022-2025 de l'UPU contenant les principaux domaines prioritaires que l'UPU souhaite mettre en œuvre à travers des objectifs et des programmes pertinents ;

Convaincu que la célébration de la journée panafricaine est l'occasion de focaliser l'attention des décideurs et du public sur les défis du secteur postal ainsi que sur les objectifs et programmes régionaux et mondiaux.

RECOMMANDE :

- D'adopter, pour les Journées panafricaines des postes pour la période 2022-2025, les thèmes suivants :

2022	« Exploiter les synergies avec les acteurs du secteur postal élargi en Afrique et au-delà »
2023	La Poste : véritable acteur du commerce électronique en Afrique
2024	Assurer la mise en place d'un système efficace de traitement des réclamations des utilisateurs
2025	La poste : un secteur socialement responsable au service d'un développement inclusif

CHARGE

Le Secrétariat général de la mise en œuvre de la présente résolution

Fait à Victoria Falls, Zimbabwe, le 25 juin 2021

Recommandation N°15/UPAP/AC/XXXIX/2021

Présentation d'une résolution portant approbation de la Directive postale africaine de l'Union panafricaine des postes (UPAP) à la 10^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 39^{ème} session ordinaire du 21 au 22 juin 2021 à Victoria Falls, au Zimbabwe ;

Vu l'Acte constitutif de l'Union africaine ;

Vu l'agenda 2063 de l'Union africaine « *l'Afrique que nous voulons* » ;

Vu les dispositions des articles 9, 11, 29 de la Convention ; 2, du Règlement d'exécution de la Convention ;

Vu la Résolution N°18/UPAP/CA/XXXVII/2017 chargeant le Secrétariat général de l'édiction de lignes directrices de régulation à l'échelle régionale en s'inspirant des modèles sous régionaux ;

Vu la Résolution N°07UPAP/CA/XXXVII/2018, portant adoption des termes de référence pour le recrutement d'un consultant chargé de l'élaboration d'une Directive postale Africaine ;

Vu la Résolution N°09/UPAP/CA/XXXVIII/2019 décidant notamment de la diffusion de l'étude aux Etats membres de l'UPAP à l'effet de recueillir leurs suggestions/observations ;

Considérant la nécessité d'établir les principes directeurs et réglementaires harmonisés et efficaces pour l'encadrement du marché postal à l'échelle continentale, ainsi que les conditions d'y accéder ;

Considérant en outre le besoin de proposer un modèle type de régulation postale applicable partout en Afrique, décrivant les missions et caractéristiques d'une autorité de régulation sur le plan fonctionnel ;

Ayant examiné le projet de Directive ;

RECOMMANDE :

- D'adopter la Directive postale à l'échelle africaine ;

CHARGE

Le Secrétariat général de sa transmission à la Commission de l'Union africaine pour adoption définitive par les organes compétents.

Fait le 25 juin 2021, à Victoria Falls, au Zimbabwe

Recommandation N°16/UPAP/CA/XXXIX/2021

Présentation d'une résolution relative à la Régulation postale à la 10^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 39^{ème} session ordinaire du 21 au 22 juin 2021, à Victoria Falls, au Zimbabwe ;

Vu la Déclaration du 4^{ème} Forum des régulateurs postaux, tenu en ligne le 14 juin 2021 ;

Considérant la nécessité d'assurer la confidentialité des données à caractère personnel collectées, leur protection ainsi que leur sécurité ;

Constatant qu'en dépit de cette nécessité, des Etats membres de l'UPAP ne disposent toujours pas d'organes de protection des données à caractère personnel ;

Constatant par ailleurs que certains opérateurs postaux ne disposent pas de lignes directrices en la matière ;

Convaincu de la nécessité d'impliquer les organisations des consommateurs dans les campagnes de sensibilisation des utilisateurs sur la question de la protection des données à caractère personnel ;

Notant que la Convention de l'Union Africaine sur la cyber sécurité et la protection des données à caractère personnel adoptée lors de la 23^{ème} session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union tenue le 27 juin à Malabo, République de Guinée Equatoriale, n'est toujours pas entrée en vigueur faute de recueillir les 15 ratifications nécessaires à sa entrée en vigueur ;

DECIDE :

4. D'exhorter les Etats membres à :

1.1 mettre en place, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, des structures de protection des données à caractère personnel dans le cadre des Autorités de régulation existantes ou sous forme d'entités distinctes ;

1.2 ratifier, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, la Convention de l'Union Africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel adoptée lors de la 23^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union qui s'est tenue le 27 juin à Malabo, République de Guinée Equatoriale, afin de permettre l'entrée en vigueur de ladite Convention ;

1.3 mettre en place dans le secteur postal des directives en matière de protection des données à caractère personnel ;

1.4 adopter massivement le projet de Directive postale africaine afin de permettre sa transmission aux organes compétents de l'Union africaine ;

1.5 d'impliquer les associations des consommateurs, voire les accompagner dans la mesure du possible dans les campagnes de sensibilisation ;

5. D'exhorter les régulateurs postaux à :

- instituer des rencontres périodiques avec les structures de protection pour échanger sur les mesures idoines à prendre pour garantir la protection des données à caractère personnel.

6. De charger

Le Secrétariat général de la mise en œuvre de la présente recommandation.

Fait à Victoria Falls, le 22 juin 2021

Recommandation N°17/UPAP/AC/XXXIX/2021

Présentation d'une décision portant introduction de la procuration dans le Règlement intérieur de la Conférence des plénipotentiaires de l'UPAP à la 10^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP), réuni en sa 39^{ème} session ordinaire du 21 au 22 juin 2021, à Victoria Falls, au Zimbabwe ;

Vu l'article 24 du Règlement intérieur de la Conférence des plénipotentiaires ;

Considérant que l'article 17-3 du Règlement intérieur de la Conférence des plénipotentiaires n'autorise pas le vote par procuration des Etats membres et par voie de conséquence la représentation d'un Etat membre par un autre ;

Consciente que l'impossibilité du recours à la procuration peut compromettre l'atteinte du quorum nécessaire aux délibérations mais aussi entacher la légitimité des élus ;

Soucieuse de la nécessité de corriger cette insuffisance en instituant la représentation et le vote par procuration ;

RECOMMANDE :

5. De formuler la disposition de l'article 17-3 du Règlement intérieur de la Conférence des plénipotentiaires, comme suit :

Article 17-3 : Droit de vote

Chaque Etat membre peut, au besoin, se faire représenter par la délégation d'un autre Etat membre. Toutefois, il est entendu qu'une délégation ne peut représenter qu'un seul Etat membre autre que le sien.

Les pouvoirs autorisant à représenter un Etat membre ne comprennent implicitement que le comptage dans la vérification du quorum et le droit de voter.

Les pouvoirs d'un Etat membre qui se fait représenter à la Conférence par la délégation d'un autre Etat membre (procuration) doivent revêtir la même forme que ceux qui sont mentionnés dans le Règlement d'exécution de la Convention.

6. D'abroger toutes dispositions antérieures contraires

CHARGE

Le Secrétariat général de l'exécution de la présente recommandation.

Fait à Victoria Falls, au Zimbabwe, le 22 juin 2021

**UNION PANAFRICAINNE DES POSTES
(UPAP)
CONSEIL D'ADMINISTRATION
(21 au 22 juin 2021)
VICTORIA FALLS, ZIMBABWE**

**COMMUNIQUE FINAL
LU PAR LA REPUBLIQUE DU KENYA**

La 39^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'UPAP s'est tenue du 21 au 22 juin 2021, à Victoria Falls, au Zimbabwe.

Le Conseil a été présidé par son président **Dr. Eng S.M. Kundishora**, président du Conseil d'administration de l'UPAP et Secrétaire général du Ministère des TIC, de la Poste et des services messagerie du Zimbabwe.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par l'Hon Ministre des TIC, de la Poste et des services de messagerie du Zimbabwe.

I. Participation

Les Etats membres suivants du Conseil d'administration ont participé aux travaux de cette session :

Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Egypte, Kenya, Madagascar, Mali, Mozambique, Niger, Nigeria, Ouganda, Sénégal, Soudan, Tanzanie, Tchad, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

Les membres suivants du Conseil d'administration étaient absents : **République du Congo et Gabon.**

Ont pris part comme observateurs :

Etats membres : **Afrique du Sud, Algérie, Bénin, République Démocratique du Congo, Ghana, Guinée, Malawi, Maroc, Namibie**

Organisations partenaires et Unions restreintes :

- Union postale de l'Asie-Pacifique (APPU)
- Association des régulateurs de la communication de l'Afrique australe (CRASA)
- Ambassade du Japon à Harare
- Ambassade d'Algérie à Harare
- EGET
- Groupe La Poste France

- Poste du Japon - Japon
- Ministère des Affaires Internes et de la Communication du Japon
- MailAmericas
- Association des opérateurs postaux d'Afrique australe (SAPOA)
- La Poste de Chine
- Services postaux des États-Unis (USPS – Membre associé)
- Union postale universelle (UPU)
- Conférence des postes des Etats de l'Afrique de l'ouest (CPEAO)

II. Election et installation du Bureau

Le bureau a été constitué comme suit :

Président	: Zimbabwe
1^{er} Vice-président	: Madagascar
2^{ème} Vice-président	: Sénégal
Rapporteurs	: Gabon et Tunisie

III. Ordre du jour

Lors de la session, le Conseil a examiné tous les points inscrits à l'ordre du jour, regroupés en les points suivants :

- Confirmation du quorum ;
- Mot d'ouverture du président
- Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail ;
- Rapport du président sortant du Conseil d'administration ;
- Mot d'ouverture du président ;
- Présentation du rapport d'activités du Secrétaire général pour la période 2019/2020 ;
- Proposition de thèmes de la Journée panafricaine des postes pour la période quadriennale 2021-2024 ;
- Présentation des rapports assortis de recommandations des Commissions techniques, par les présidents respectifs ;
 - Exploitation et Technologies
 - Politique, Stratégie et Gouvernance
- Rapport du Comité africain de soutien
- Forum des Régulateurs postaux ;

- Forum des DG des Opérateurs désignés
- Rapport de l’Auditeur externe sur les comptes de l’Union pour l’exercice clos au 31 mai 2019 ;
- Présentation du rapport assorti de recommandations de la Commission Finances et Administration, par le président ;
- Date et lieu de la 40^{ème} session ordinaire du Conseil d’administration.

IV. Rapport d’activités du Secrétaire général

Le Secrétaire général a présenté son rapport au Conseil pour la période 2019/2020 qui tournait autour des axes importants suivants :

- environnement des affaires ;
- performance réalisée ;
- fonctionnement courant de l’Union ;
- questions relatives à la politique, la régulation et la gouvernance ;
- gestion financière ;
- ressources humaines ;
- activités des centres de formation régionaux ;
- Coopération ;
- projets structurants ;
- conférences et ateliers internationaux ;
- défis et actions entreprises/envisagées ;
- perspectives/attentes pour le prochain exercice ;

Le rapport d’activités du Secrétaire général de la période sous revue ainsi que la résolution relative à son adoption ont été unanimement adoptés.

V. Rapports des Commissions

Les présidents des Commissions ont présenté leurs rapports couvrant les principaux domaines clés suivants :

- a) Commission Exploitation et Technologies ;
- b) Commission Politique, Stratégie et Gouvernance ;

- c) Comité africain de soutien ;
- d) Commission Finances et Administration.

VI. Forum des Régulateurs postaux

Le 4^{ème} Forum des régulateurs postaux s'est réuni le 14 juin 2021 à Victoria Falls, au Zimbabwe, en marge de la 39^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration de l'Union panafricaine des Postes.

Le thème principal du forum était «Rôle du régulateur dans la protection des données personnelles» et une déclaration et une résolution en ont découlé, lesquels ont été adoptés par le Conseil.

VII. Forum des DG des Opérateurs désignés

Le 1^{er} Forum des DG des Opérateurs désignés s'est tenu le 11 juin 2021

VIII. Rapport de l'auditeur externe

Le rapport de l'auditeur externe sur les états financiers de l'Union pour les exercices 2018/2019 et 2019/2020 a été présentés par Ernst & Young et adoptés.

IX. Date et lieu de la 40^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a reporté ce point de l'ordre du jour à la prochaine session extraordinaire du Conseil d'administration qui se tiendra le 1^{er} juillet 2021. Le lieu exact de la 40^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration sera communiqué aux membres par le Secrétariat général après consultation avec le pays hôte.

X. Adoption des décisions, résolutions et recommandations

Aux termes des délibérations, la 39^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration a approuvé et adopté un certain nombre de décisions et de résolutions.

Les délégués se sont félicités du sérieux et de la détermination qui ont caractérisé la session ainsi que de la qualité des documents présentés et des résultats auxquels ils sont parvenus.

XI. Motion de remerciements

Une motion de remerciements a été adressée aux autorités du Zimbabwe par le Burkina Faso

Fait à Victoria Falls au Zimbabwe, le 22 juin 2021

**UNION PANAFRICAINNE DES POSTES
(UPAP)
CONSEIL D'ADMINISTRATION
(21 au 22 juin 2021)
VICTORIA FALLS, ZIMBABWE**

**MOTION DE REMERCIEMENT
AUX AUTORITES DE LA REPUBLIQUE DU ZIMBABWE
LUE PAR LE BURKINA FASO**

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP) réuni en sa 39^{ème} session ordinaire du 21 au 22 juin 2021 à Victoria Falls au Zimbabwe ;

AYANT NOTE avec gratitude et satisfaction la grande solidarité dont ont fait preuve les autorités de la République du Zimbabwe en acceptant d'accueillir la 39^{ème} session ordinaire du Conseil ;

CONSIDERANT l'engagement exemplaire du Zimbabwe pour la promotion continue des idéaux et de l'image de marque de l'UPAP ainsi que pour le développement et la modernisation des postes africaines ;

RECONNAISSANT les conditions parfaites d'organisation et de déroulement des travaux tant des commissions, du Forum des régulateurs, du Forum des DG des Opérateurs postaux, que des plénières du Conseil ;

SALUANT l'accueil particulièrement chaleureux réservé aux différentes délégations, ainsi que toute l'attention dont elles ont été l'objet durant leur séjour en terre Zimbabweenne ;

SALUANT également l'efficacité, la cordialité et l'esprit de convivialité qui ont animé les travaux de la 39^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration ;

NOTANT avec une réelle satisfaction l'engagement du Président du Zimbabwe, Son Excellence Emmerson Dambudzo Mnangagwa, à promouvoir, à encourager et à soutenir la coopération régionale ;

FELICITANT l'efficace contribution du Comité d'organisation au succès de ces assises ;

EXPRIME par la présente sa profonde gratitude et sa reconnaissance au gouvernement et au peuple du Zimbabwe pour l'accueil chaleureux et fraternel qui a été réservé à toutes les délégations, ainsi que pour toutes les attentions dont elles ont été l'objet durant tout leur séjour à Victoria Falls.

Fait à Victoria Falls, au Zimbabwe, le 22 juin 2021